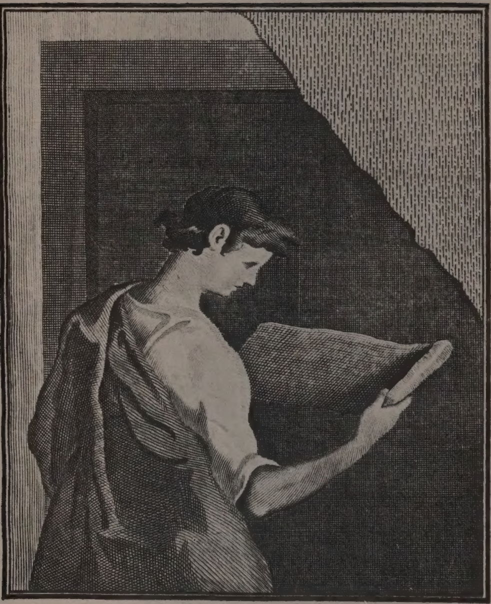

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JANVIER, 1764. I. vol.

EX LIBRIS DOMUS
Bibliotheca
- artium -
R 2 9
SANCTI STANISLAI

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Memoires, année 1764, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ., & de 17 liv. 12 ſ. dans la Province, où ils ſeront néceſſairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à ſix ſols n'ayant continué d'être accordée par Meſſieurs les Adminiſtrateurs généraux des Poſtes, que ſous la condition expreſſe qu'il n'en ſera expédié aucun ſans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

JANVIER, 1764. I. vol.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe.

M DCC. LXIV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 821 volumes : Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1733.	12.
1702.	12.	1734.	12.
1703.	12.	1735.	14.
1704.	13.	1736.	15.
1705.	12.	1737.	13.
1706.	12.	1738.	13.
1707.	12.	1739.	14.
1708.	12.	1740.	13.
1709.	12.	1741.	12.
1710.	12.	1742.	12.
1711.	12.	1743.	12.
1712.	12.	1744.	12.
1713.	12.	1745.	12.
1714.	12.	1746.	15.
1715.	12.	1747.	14.
1716.	12.	1748.	15.
1717.	12.	1749.	14.
1718.	12.	1750.	15.
1719.	12.	1751.	14.
1720.	5.	1752.	15.
1721.	12.	1753.	16.
1722.	12.	1754.	16.
1723.	12.	1755.	16.
1724.	12.	1756.	16.
1725.	12.	1757.	16.
1726.	13.	1758.	16.
1727.	12.	1759.	16.
1728.	12.	1760.	16.
1729.	12.	1761.	16.
1730.	12.	1762.	16.
1731.	12.	1763.	16.
1732.	12.	1764.	1.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JANVIER, 1763. I. vol.

ARTICLE I.

CLOVIS, POËME, HÉROÏ-COMIQUE, avec des Remarques historiques & critiques. 3 vol. *in*-12. *A La Haye : Et*

se trouve à Paris, chez Fournier, Quai des Augustins. 1763.

C'Est pour la troisiéme fois que ce sujet excite la verve des Poëtes. En 1725, M. Limojon de St. Didier donna au Public huit Chants de son Clovis pour sonder les suffrages : l'accueil fait à son Ouvrage ne pouvoit que le décider à tenir le reste renfermé dans son porte-feuille ; cinq Chants manuscrits, qui n'ont point paru, sont entre les mains du frere de l'Auteur. Tout le monde connoît le *Clovis* de Desmarêts, qui péche par le fond, l'accessoire & le style. On va revoir une partie de son plan rajeunie par un nouveau Poëte, qui le méprise à outrance. Suivons le Chantre du premier Monarque Chrétien des François.

D'un ton peu grave, & grave tour
à tour,
Je publierai les combats & l'amour
Du jeune Roi qui fonda notre Empire :
Je chanterai d'une *inconstante* lyre,
Les noirs desseins, les obstacles
pervers
Que de concert formerent, pour
lui nuire,
Un Roi cruel, un Mage & les Enfers.
Je vous peindrai les dangers, la
tendresse,
Et les appas de la jeune Princesse :
Je conterai bien des exploits divers,
A mon sujet *à peu près* nécessaires ;
Amours, malheurs, combats incidentaires,
*Alongeant l'œuvre, & par fois de
travers*,
Faits que jadis Desmarets le Prophete
Pour la plûpart corna sur sa trompette,
Ou qu'on n'a point encore tentés en
vers.

Ce début est modeste ; mais le Poëte probablement n'a pas cru qu'il fût vrai dans tous ses points. Après une invocation adressée à l'Imagination, suit une seconde que voici :

> Et toi, sot Dieu, qu'on n'invoqua jamais,
> (Tu sais si bien venir, sans qu'on t'appelle !)
> Maussade ennui, dont l'épaisse cervelle
> Nous enrichit d'Odes, Stances, Bouquets,
> Que va traînant Mercure à tire d'aîle,
> Inspirateur des empesés sonnets,
> Toi qui dictas le Clovis mon modèle,
> Qui parmi nous sur l'Epique acharné,
> Fléau constant, n'as pas même épargné
> Le Chant divin qui flétrit Gabrielle ;
> Terrible Dieu, vilain Dieu que je hais,
> Refuse moi ta maudite influence :
> Sois fier ; rends-moi mépris pour insolence,
> En m'abhorrant, fais ce que je te fais.

Il ſera tems d'examiner le ſuccès de cette déprécation, quand nous aurons expoſé l'analyſe du Poëme. Clovis caché ſous un habit vulgaire, ménageoit à la Cour de Gondebaud ſon union avec Clotilde. Après avoir fait agréer ſes feux à la Princeſſe, il l'engage à fuir un tyran uſurpateur du thrône de ſes peres. Une indécente condeſcendance, dont on veut bien flétrir la mémoire de Clotilde, la porte à ſe rendre ſecrettement à l'endroit où l'attendoit Clovis, accompagné de ſon fidele Auréle (le Duc de Melun.)

Il étoit nuit. Au haut de ſa carriere,
La lune ſeule, à la pâle lumiere,
Du voyageur guidoit le pas craintif:
Le gros Morphée, au char ſoporatif,
Ronfloit, guidé du ſonge & du ſilence,

L'un poſtillon, l'autre cocher muet
Qui d'un pavot tient la tige pour fouet
Tout éprouvoit ſa nocturne influence.
Le ſeul Berger, troublant la paix des champs,
Aux cris des coqs mêloit ſes lourds accens,
Et déplaçoit d'une main vigilante
Les murs de bois de ſa troupe bêlante.
Alors marchoient trois perſonnes ſans bruit
A la clarté du ſoleil de la nuit.

Déja on s'éloignoit de la Cour de Bourgogne ; lorſqu'un grand oiſeau de forme ſinguliere vint effrayer les trois voyageurs par l'éclat dont il étoit revêtu, & par les ſiniſtres oracles qu'il débitoit. C'étoit un infernal lutin que le Prince des Démons jaloux du bonheur de Clovis, avoit en-

voyé par le miniſtere du Mage Auberon :

Or ce Payen, qu'on nommoit Auberon,
Faiſoit trembler du haut de ſon donjon
Tout le pays. Un grand preneur de liévre,
Noble à ſabots, qu'on fuit comme la fiévre
Dans le hameau ſoumis à ſon bâton,
Eſt moins terrible. Il cheminoit ſur l'onde ;
Il terniſſoit l'éclat de l'œil du monde,
Tourmentoit l'air d'horribles ouragans,
S'y promenoit ſur l'aîle des Autans,
Et pour un rien dérangeoit la nature.
Tel ſot rimeur pour trouver ſa meſure
Donne l'entorſe à ce pauvre bon ſens.

Clovis avoit rassuré la Princesse & son compagnon contre le monstre de mauvais augure, quand une horrible tempête s'éleva par l'ordre d'Auberon. Ils arrivent dans le plus triste équipage au sommet d'une montagne paisible sur laquelle s'offre à leurs yeux un Palais d'aspect merveilleux. C'étoit la demeure du Mage, qui les reçoit avec des démonstrations simulées de prévenance & d'humanité. Ce suppôt des enfers avoit deux filles, Aglaure & Albione : par le moyen d'un breuvage enchanteur il rend Albione chere à Clovis, & répand dans le cœur de Clotilde le noir poison de la jalousie. Cette Princesse ne peut plus soutenir l'affront ; elle s'échappe & s'égare dans un bois. Malgré la force du charme, Clovis se rappelle à la fin l'objet de sa tendresse, & veut sortir du funeste Palais pour suivre les pas de la Princesse.

Le traître Auberon, à l'aide d'un miroir magique, lui fait voir au loin Clotilde auprès de Sigiſmond ſon rival. Le Roi des Francs tranſporté de fureur quitte avec précipitation le ſorcier confus, & vole à la recherche de ſa Princeſſe. Il trouve Sigiſmond ſur ſa route & lui livre un violent aſſaut : le ſaint Hermite Montan ſépare les combattans. Clovis pourſuit ſon chemin ; le Poëte qui ſouvent l'abandonne, le laiſſe errer dans la forêt, & s'occupe de Sigiſmond.

Le Prince Bourguignon, fils de Gondebaud, fait rencontre de trois perſonnages dont un regardoit les deux autres s'écharper, & ſe met de la partie. Après avoir ferraillé, il s'endort ſur le gazon ; nouvelle aventure auſſi peu intéreſſante que la premiere, entre la ſorciere Nigrine & Sigiſmond. Cependant, que devient Clotilde ? Ho, il faut pren-

dre patience avec le Poëte. Quant à Clovis, tout en la cherchant il rencontre un paladin ſatyrique auquel il frotte la tête cauſtique : le champion battu lui raconte fort longuement comment il a été dupé par une femme, & juſtifie par-là les propos peu flateurs qu'il va publiant partout contre le ſexe. Tandis que le Monarque des Francs perd le tems à battre & ſermonner ce crane mélancholique, Clotilde pleure. Le ſolitaire Montan, miniſtre des volontés du très-haut, ſe rend auprès d'elle, & lui rappelle les decrets immuables de la Providence : un nuage leger les enléve tous deux, & les emporte à Vienne au travers des airs.

Il étoit ſans doute ordinaire, dans les premiers tems de notre Monarchie, de rencontrer des gens qui battoient la campagne : Clovis a eu ſes aventures ; il fal-

loit qu'Aurele eût les ſiennes. Ce confident du Roi des Francs cherchant Clotilde de ſon côté, tandis que ſon maître quêtoit du ſien, apperçoit un beau jeune homme : il eſt ſi aiſé à un Poëte de donner la beauté aux viſages que l'on ne voit plus. Ce beau jeune homme alloit ſe jetter tête la premiere dans un foſſé plein d'eau, quand Aurele lui fit entendre qu'en y rêvant deux fois il s'en falloit toujours au moins d'une bonne raiſon que l'on en eût aſſez pour ſe donner la mort : pour prix de ſon ſervice il entend le long récit des malheurs qui déſeſperoient celui qu'il venoit de faire conſentir à vivre. Après ſon narré romaneſque l'aimable affligé monte ſur un eſquif qui vient tout à propos aborder à la rive d'un lac.

Ce qui s'y fit (dans cette nef) l'Auteur vous le dira :
Mais il nous faut, je crois, en cõnſcience,
Pour le préſent cauſer du Roi de France.

Nouvel incident pour Clovis ; partout ces bonnes gens trouvoient des objets de diſtraction. Aglaure, fille d'Auberon, ſe préſente à lui ſous l'habit d'une chaſſeuſe,

L'amour eſpiégle au Roi trouble la vuë :
De-là s'enſuit quiproquo chatouilleux.
Du haut des airs, du milieu d'une nue,
Avec Clotilde entretien merveilleux.
Long épiſode, & légende étrangere
Sur un cheval *qui n'intéreſſe guère.*

Et voilà le cinquiéme Chant

fourni ; le sixiéme n'est point fait pour Clovis. On raconte dans celui-ci l'histoire larmoyante d'une belle dormeuse ; Cloderic perd le cheval admirable qu'il avoit miraculeusement obtenu ; la fée Argentine, rivale de la vieille Nigrine, prend Sigismond dans ses filets & le conduit à son Palais où le couple étourdi se livre à une folle joye dont la Nigrine abrégera le cours. Tandis que le Palais d'Argentine ne respire que plaisirs, la douleur tourmente Albione, & tout cela se lie dans le Poëme par une phrase. La fille d'Auberon désespérée d'avoir perdu Clovis, se décide à courir les champs en habit de cavalier pour se distraire de son chagrin. Gondmar, frere de Sigismond, qui avoit enlevé à Cloderic le cheval miraculeux, la rencontre ; la brillante armure de la Paladine lui donne dans l'œil, il veut en faire

le prix d'un assaut. Mais tandis que stupéfait à l'aspect d'Albione qu'il avoit dépouillée de son casque, il lui demande humblement pardon de l'avoir attaquée ; Sunnon, ce Chevalier mélancholique & détracteur du sexe, vient échauffer sa bile. Les deux champions se portent force coups de lance ; survient un tiers qui se mêle dans la querelle: celui-ci est Martel, Paladin tout vêtu de noir que Sigismond a déja trouvé sur son chemin. Gondmar partage ses violentes largesses à ces deux fous, aussi sages que lui:

Durant l'orage, une mouche en
 courroux
Ayant piqué le cheval d'Albione,
Le hongre vif que l'insecte aiguil-
 lonne,
Tressaille, part, l'emporte à travers
 champ . . .
Et dans ce lieu, moi, (dit le Poëte)
 je suspends mon Chant.

Ce n'étoit pas aſſez de ces trois Chevaliers, un quatriéme ſurvient ; nouveaux débats que termine une pluie abondante : chacun fuit de ſon côté. On pourroit me demander, dit le Poëte, quel étoit ce quatrieme Paladin : nous le ſaurons, mais pour l'inſtant, continue-t-il, ...

. . , . . . J'ai honte
De *mettre écart ſur écart dans mon conte*,
Et *d'oublier mon héros pour des riens*.
Laiſſez ces gens : à Clovis je reviens.

Après avoir entendu la voix de Clotilde dans la Région des nues, Clovis revient à ſon camp où il eſt reçu avec les démonſtrations de la joye la plus vive : le lendemain il fait la revue de ſes troupes, contemple ſes forces, & députe Aurele & Liſois vers Gondebaud.

pour lui demander Clotilde. Les deux Ambaſſadeurs partent ſans autre cortége que chacun leur cheval : la ſournoiſe malice d'Auberon les fait arriver au bord d'un canal où ils ſe repoſent. L'eau en étoit limpide & attrayante, mais elle avoit la propriété malfaiſante de rendre hautain & querelleur. Les deux Députés, que la ſoif preſſoit, boivent ; & l'eſprit de diſcorde coule dans leurs veines ; l'un veut partir, l'autre entend dormir ; les démentis ſe ſuccédent, & cimeterre au vent, Montan, qui avoit remis Clotilde à la Cour de Gondebaud, les ſépare fort à propos, & les arme contre les ſupercheries d'Auberon en leur donnant le Moly d'Homére.

La renommée avoit devancé les Ambaſſadeurs, & l'on n'ignoroit pas à Vienne, les prétentions de Clovis.

Gondebaud craint d'irriter le

Monarque François par un refus: il voit un égal inconvénient à consentir, présumant que Clotilde unie à Clovis, engagera son époux à venger le sang de ses parens que le tyran avoit fait inhumainement perir. Dans ce cruel embarras, Gondebaud consulte Irier Ministre digne de son Maître: celui-ci conseille d'empoisonner la Princesse, & se charge de cette infame commission. Tandis que ce monstre donne à Clotilde le choix de la coupe funeste ou du poignard dont il s'est armé, le Palais retentit de clameurs qui l'effrayent; le crime est timide. Gondebaud avoit allarmé toute sa Cour par ses cris redoublés; une horrible vision l'avoit épouvanté; les ombres sanglantes du pere & de la mere de Clotilde lui étoient apparues.

... Dans un lit dont le tiſſu déploye
Non le duvet, l'or, la pourpre & la ſoye,
Mais à ces tems tout le faſte connu,
Le Roi pervers repoſoit étendu.
Mais ſur le lin l'inſomnie abbatue
Va le piquant de ſon épine aigue ;
Mais la terreur au viſage éperdu,
Monſtre glacé qui toujours voit un piége,
Pâle & plaintif, à ſon chevet l'aſſiége,
Et de ſa main repouſſe le repos.
Lorſqu'accablé cependant il ſommeille,
Un triſte ſon parvient à ſon oreille.
Ce malheureux, parmi de longs ſanglots,
S'entend nommer par deux voix qui s'uniſſent :
L'horrible effroi coule pat tous ſes os ;
Son cœur s'arrête ; une tiéde ſueur
A détrempé ſes membres qui tranſiſſent,
Et ſon œil s'ouvre à la rouge lueur
Que ſur le lit darde une étrange nue

Blanche à ses bords brillans de la pâleur
D'un fer blanchi parmi la flamme aigue.
Tel rougit l'air le nuage sanguin
Sûr précurseur des tiphons du Tonquin.
La vapeur creuse approche, roule & s'ouvre ;
Son flanc hideux se replie, & découvre
Un couple immonde habitant des tombeaux.
Spectre sanglant, l'un couvert de lambeaux,
Entre ses mains tient sa tête tranchée :
L'autre est livide, & courbe encor le dos
Sous cette pierre à son col attachée
Au jour coupable où dans le fond des eaux
La fit plonger un ordre abominable.
Me connois-tu ? ..... frémis frere exécrable,
Dit d'une voix triste comme la mort
L'ombre sanglante .... Il est un terme aux crimes :

Le meurtrier tombe après ſes victimes . . . .
Mort égorgé, je t'annonce ton ſort . .
Regardes-moi . . . tu trembles? . . . la nature
Ne te fit point trembler, quand tu tranchas
Ce col flétri dont tu vois la ſouillure :
Ce ſang glacé coula par toi, parjure . . . .
Tu pâlis donc à voir tes attentats? . .
Tems eſt, tems fut . . . . des plages du trépas
Je viens à toi, ſûr & funébre augure;
J'ai vu marquer ta place en nos climats :
Au grand Clovis, à l'époux de ma fille, . .
Tu vas payer le ſang de ſa famille :
Son cri, long-tems à l'Olympe adreſſé,
S'eſt fait entendre, & ton regne eſt paſſé.

Auberon avoit évoqué ces phantômes effrayans pour perſuader de plus

plus en plus au Tyran, que Clovis ne manqueroit pas de céder aux sollicitations de Clotilde, qui devenue son Epouse l'intéresseroit à sa vengeance : l'iniquité fut confondue; Irier étonné du tumulte abandonna sa victime avant d'avoir accompli son noir projet. Le Magicien craignant encore que la crainte de refuser Clovis ne l'emportât dans l'esprit de Gondebaud, projette d'opposer Sigismond aux Députés de son rival.

Toujours des épisodes décousues! *Le beau guerrier*, (Viridomare qui s'étoit embarqué comme on l'a dit, ne sçachant où il alloit) *éconduit une belle sans l'offenser.*

Les députés sont guidés par la faim
Chez Dame Alix, dont on fait la peinture,
Grand chamaillis & burlesque aventure.
De l'enchanteur colere & noir dessein.

Telle eſt la matiére du huitiéme Chant, ſur la fin duquel Sigiſmond, qui étoit en fêtes chez la Fée Argentine, en eſt tiré par l'artifice de la vieille Nigrine. Le Héros Bourguignon ſe trouve pris avec ſon cheval dans un trou où l'avoit conduit la jalouſe ſorciére. Il étoit en triſte poſture, lorſqu'un Lutin envoyé par Auberon le ſaiſit & le tranſporte à Vienne au travers des airs. Nigrine montée ſur le pâle cheval de la mort, le pourſuit en vain: elle ſe trouve dans un deſert où ſa monture ſe diſſipe en vapeurs. Là elle fait rencontre d'Albione, qui plongée dans la douleur pleuroit la perte de Clovis: tous ces gens, ont, comme on voit, une merveilleuſe adreſſe pour ſe rencontrer par tout & auſſi ſouvent que le demande le Poëte. Nigrine forme le deſſein de ſatisfaire Albione en lui procurant ſon amant; elle y réuſſit,

& détourne Clovis un jour qu'il chassoit, par une ruse qui rend le Prince dupe de son humanité.

Tandis que le Roi des François est dans les liens de la volupté, & enfermé dans un Palais magique où le Lothos lui fait oublier sa gloire & sa Princesse, la muse épisodique du Poëte a beau jeu :

> Au revoir donc. Je compte au Chant prochain
> Suivre les pas du hardi Paladin (Sigismond)
> Que par les airs voiture un noir Lutin.

On le fait arriver à la Cour de son pere, à qui il conseille de refuser Clovis sans ménagement : Gondebaud cependant donne des espérances aux Députés, & promet de conclure l'alliance au printems suivant : il ne cherchoit dans le fond qu'à gagner du tems. Les En-

voyés n'ayant pu tirer une réponse plus satisfaisante, retournent vers Clovis: mais ils ne sont pas encore près d'arriver; il faut bien faire naître quelque aventure sur leur chemin. Un lit de gazon se présente à leur vue; ils s'étendent sur ce duvet champêtre & se livrent aux douceurs du sommeil. Lisois qui s'éveille le premier, imagine de laisser Aurele & de partir seul. Ce ne devoit être d'abord qu'une plaisanterie; mais Lisois, sans s'en douter, s'engage dans des sentiers écartés, & trouve occasion de signaler son ardeur belliqueuse. On insultoit un brave Cavalier; un noble courroux saisit alors Lisois:

> Il pique, il fond, & serrant son
> pavois . . . .
> Mais vous saurez la suite une autre
> fois.

Cependant Aurele dort, tandis

qu'un horrible ſerpent l'envelop-pe de ſes contours : heureuſement ſurvient un Guerrier *de grand air* qui tue la bête monſtrueuſe. Aurele s'éveille : qui fut ſot ? Point de Liſois. Le *Guerrier de grand air* eſt Viridomare très connu d'Aurele. Ils cheminoient enſemble, quand tout à coup un cri de femme vient frapper leurs oreilles. Viridomare vole au ſecours ; combat entre lui & le noir Chevalier Martel. Un vieillard les ſépare : Martel raconte le tragique événement qui couvre de deuil ſes jours malheureux ; le vieillard le conſole en lui expliquant le ſecret d'un myſtère qui le déſole....

. . . , Mais, pour que le conteur
Du bon vieillard vous rende bien l'Hiſtoire,
Il lui faudra permettre d'aller boire.

Ainſi finit le dixiéme Chant. Il

n'eſt pas plus queſtion de Clovis dans le ſuivant : veut-on ſavoir ce qui le compoſe ? Le voici :

> Courte Préface. Hiſtoire du vieillard.
> Du guerrier noir héroïſme ſublime.
> Chez dame Alix le médiſant bavard
> Satyriſant, de ſa bile eſt victime.
> Comme Liſois dans ſon cas le défend.
> Comme d'amour ce bon Liſois ſe prend.

Les deux Ambaſſadeurs n'étoient-ils pas gens de bon ſens? Sans doute ils croyoient pouvoir s'amuſer ſur leur route, parce qu'ils n'apportoient pas une réponſe aſſez favorable. Enfin ils arrivent au camp, & apprennent que le Roi eſt perdu. Aurele part pour le chercher : tandis qu'il va rodant, le jeune Génobalde qu'il avoit emmené avec lui, cherche de ſon côté &

fait rencontre de la fée Argentine ; long récit de l'aventure. Aurele à la fin se souvient qu'il porte le puissant moly ; il le met à l'air & le mord ; aussitôt le Palais invisible où son Roi s'oublioit, lui frappe la vue : il en tire son Maître.

Voilà donc Clovis retrouvé pour le Poëte & pour le camp ; mais qu'on n'imagine pas que l'on s'occupe aussitôt de lui ; il faut qu'auparavant le Lecteur soit instruit d'une aventure d'Albione, dont il se passeroit pourtant bien. Enfin revenons à Clovis, le sanguinaire Irier profite de la funeste disposition d'un scélerat pour le déterminer à assassiner ce Prince. Tandis que l'assassin, qui passe pour un transfuge, est aux pieds du Roi, prêt à consommer son crime, le généreux Vindemir, fils du coupable Irier, instruit du noir complot, vole l'épée à la main, traverse le

camp ſans qu'on puiſſe s'oppoſer à l'impétuoſité de ſa courſe, immole l'aſſaſſin ſous les yeux de Clovis, dévoile l'horrible deſſein ſans compromettre cependant l'honneur de ſon pere, & diſparoît. Le Roi étoit alors occupé d'un tournoi que l'on continue. Cloderic vient lui offrir le ſuperbe courſier dont il s'étoit miraculeuſement rendu maître; il lui préſente en même tems une magnifique armure, & raconte comment elle eſt tombée entre ſes mains.

Cependant Gondebaud preſſe les préparatifs de guerre, fait ſignifier à Clovis un refus net & clair, & s'enferme dans Dijon.....

Allons, Lecteur, je ſonne les allarmes;
Préparez vous à d'étranges combats:
Oh que de ſang va couler de ma plume!
Mon cœur s'échauffe & ma verve s'allume.

Il faut pourtant, s'il ne vous déplaît
pas,
Qu'avant cela nous parlions d'autre
chose.

Cette autre chose est une épisode qui roule sur Gondmar frere de Sigismond, & occupe tout le quatorziéme Chant.

Enfin les armées sont en présence : premier combat sur la rive de l'Ousche, dans lequel Clovis a l'avantage malgré les artifices d'Auberon qui s'étoit rendu auprès de Gondebaud. Montan avoit alors apporté au Monarque des Francs, un drapeau tissu par Clotilde.

... De ce jour la tant bruyante affaire
Se terminera par passer la riviere
(l'Ousche) :
Ce qui n'étoit fort difficile en soi.

Mais pour bien moins ce vieux bavard d'Homere,
Dans un long chant, en très-sonores vers,
Mit en rumeur le Ciel & les enfers :
Ceci soit dit en toute révérence.
Puis taisons-nous, il est tems quand j'y pense.

Le Poëte est mordant : mais suivons sa rapsodie. Le seixiéme Chant est encore une épisode:mais au moins si celle-ci est trop longue, est-elle placée ; Oreste & Pylade ; Nysus & Euryale en ont fourni l'idée. Deux amis qui servoient dans l'Armée Bourguignonne (d'Urfé & Rethel) entrent de nuit dans le camp des François, & y sément l'allarme. Sigismond veut profiter de l'occasion, & s'en tire avec confusion.

A la tête du dix-septiéme Chant on annonce un combat qui ne se

livrera que dans le dix-huitiéme. A l'occasion du noir Chevalier Martel qui s'est rangé sous les drapeaux du Roi Bourguignon, le Poëte donne encore dans un écart, & raconte comment un personnage nommé Paradoxe, a conduit Martel dans les enfers, & lui a fait toucher au doigt le dogme de la métempsychose.

Ce récit fini, on décrit la bataille. L'enfer & les faux Dieux, alors adorés dans les Gaules & l'Allemagne, interviennent pour Gondebaud. Le Dieu de Clotilde dont la puissance & le Trône éternel sont décrits en vers sublimes, mais défigurés par quelques traits grotesques, le vrai Dieu envoye l'Archange Michel pour dissiper la cohorte infernale : Clovis est vainqueur. Auberon, sous la figure du saint Hermite Montan,

perſuade à Clotilde de le ſuivre, il l'enleve & veut la livrer à Sigiſmond. Clovis conduit par le vrai Montan arrête le char du raviſſeur, & poſſède enfin ſa vertueuſe Princeſſe qu'il épouſe.

Voilà donc la tâche du Poëte remplie : que doit-on penſer de ſa beſogne ? Il traite ſans ménagement tous les Auteurs qui ne lui plaiſent point, & déchire ſouvent avec une aigreur cynique des ouvrages eſtimables, parce qu'il y trouve des défauts. Pour ce qui le concerne, il prend des licences dans la compoſition, les avoue en plaiſantant, les juſtifie par quelques ſophiſmes ; mais ſur tout il n'entend point être contredit, & met les critiques ſous ſes pieds. Nous permettra-t-il cependant d'expoſer notre façon de penſer, ſi nous lui promettons d'être plus modérés que lui ?

Le Poëme que nous venons d'analyſer, montre un Auteur ſpirituel, érudit, plein de feu & né Poëte. On y trouve de la légereté dans la plaiſanterie, & du ſublime dans le ſtile ſérieux : les récits en général y ſont très-bien faits : il y a dans cet ouvrage des traits dignes des grands Maîtres. Mais ces beautés ſont noyées dans un fatras indigeſte & faſtidieux : rien n'eſt lié dans le plan ; ce ſont des écarts perpétuels, le ſujet principale échappe à tout inſtant : l'édifice eſt conſtruit de piéces de rapport mal aſſorties, & dont pluſieurs n'ont ni nobleſſe ni délicateſſe : une aſſommante prolixité fait languir la narration : s'il y a de bons vers, il y en a beaucoup plus de mauvais ; la longueur du tiſſu en eſt la cauſe. Que le Poëme fût réduit à un tiers, & qu'on en eût

lié les événemens, le Poëte ſe ſeroit fait honneur; autant cependant que l'on peut s'en faire, même en réuſſiſſant, dans le genre bizarre qu'il a adopté. Quant à ce qui regarde l'invention, l'Auteur a pris de toutes parts; mais il eſt original dans l'arrangement des matériaux, & s'eſt impoſé la louable régle d'indiquer ſes ſources.

ARTICLE II.

TRAITÉ DES AFFECTIONS vaporeuſes des deux ſexes; où l'on a tâché de joindre à une théorie ſolide, une pratique ſûre, fondée ſur des Obſervations : par M. Pomme fils, Docteur en Médecine de l'Univerſité de Montpellier, réſidant à Arles en Provence. 1 vol. 8°. de 447 pages, ſans la Préface & la Table. *A Lyon, chez Benoît Duplain, Libraire, grande rue Merciere, à l'Aigle, 1763 : Et ſe trouve à Paris, chez Gogué, Libraire, Quai des Auguſtins, à S. Hilaire.*

LEs Vapeurs chez les femmes ſont communément rapportées à l'*uterus* comme à leur foyer,

& prennent le nom d'affections hystériques : chez les hommes elles s'appellent affections hypocondriaques ou mélancholiques, parce qu'on les a regardées comme un désordre dans les hypocondres ou dans les visceres du bas ventre. Ce prothée difficile à combattre, se déguise sous une infinité de formes différentes. La tête est plus ou moins affectée ; tantôt un sentiment incommode de pésanteur gêne les fonctions du cerveau ; tantôt c'est une douleur très-vive, mais peu étendue, que l'on nomme clou hystérique chez les femmes. Le battement des arteres temporales, un froid glaçant qui se fait sentir au sommet de la tête, les sifflemens dans les oreilles, les vertiges, les terreurs paniques, les tremblemens ou trémoussemens de tout le corps, les lassitudes, les douleurs tantôt fixes & tantôt vagues, les engour-

diſſemens, &c. entrent dans le cortége de ce Caméléon. La triſteſſe & le découragement empoiſonnent tous les amuſemens; l'imagination ſe trouble; les ris & les pleurs ſe remplacent tour à tour & ſans ſujet. Les vapeurs ſont ſouvent accompagnées de rapports acides ou nidoreux, d'un crachement incommode & du mal de dents : la plûpart des femmes hyſtériques éprouvent une ſuffocation allarmante; d'autres ſont tourmentées par une toux ſéche, qui devient quelquefois convulſive. * L'hémoptyſie & le hoquet ſont

* Et non pas *hémophtiſie* qui ſignifieroit corruption du ſang au lieu de crachement de ſang : ce ſont des termes d'art, qu'il n'eſt pas permis à un Médecin d'eſtropier. M. Pomme en cette qualité auroit pu écrire auſſi *mélancholique* & non pas *mélancolique*; *éréthiſme*, *éréthiſé*, au lieu d'*érétiſme*, *érétiſé*. Mais ceci n'eſt rien. Voici une mépriſe impardon-

des ſymptômes fréquens de cette maladie : les palpitations de cœur ſont ſouvent ſi violentes qu'elles ſe font entendre : le bas ventre eſt auſſi livré à des battemens très-ſenſibles. Le pouls eſt petit, inégal, intermittent, & diſparoît même dans quelques paroxiſmes. Il eſt aſſez rare que la fiévre ſe mette de la partie. Entre les déſordres que cauſe l'affection vaporeuſe, on remarque encore les anxiétés, les crampes, les inquiétudes aux jambes, des enflures dans ces dernieres parties qui ne gardent point l'empreinte du doigt

---

ble. M. Pomme dit, page 38 ; » on voit » tous les jours des hommes que l'on pour» roit appeller *hyſtériques*, & des femmes » réellement hypocondriaques ». Quant aux femmes hypocondriaques, rien ne répugne ni dans la choſe ni dans les termes. Mais des hommes *hyſtériques*. Ces expreſſions ſont contradictoires : on ne peut être hyſtérique ſans *uterus*, ὑστέρα.

&, que le lit ne diſſipe point, les nauſées, des vomiſſemens qui par leur violence approchent de la paſſion iliaque, des ſecouſſes, tiraillemens & douleurs d'entrailles, des coliques terribles, la dureté & le gonflement de l'*abdomen*, un mouvement d'ondulation qui porte de bas en haut une eſpèce de boule avantcoureur d'un étranglement plus ou moins ſuffocant, le cours de ventre, ou la conſtipation, les urines crues & limpides, quelquefois même totalement ſupprimées ou retenues, le froid & le chaud ſe ſuccédant alternativement.

Tels ſont les ſymptômes qui caractériſent communément les affections vaporeuſes des deux ſexes, & les confondent quelquefois de façon que, ſelon l'expreſſion de Sydenham, un œuf ne reſſemble pas plus à un autre œuf. Cependant l'affection hyſtérique eſt plus ſu-

jette à des paroxiſmes périodiques, & reconnoît des ſymptômes particuliers. Elle ſe manifeſte ordinairement par un reſſerrement ou étranglement à la gorge, par la difficulté d'avaler, par la perte de la parole, par la ſuffocation, & par une eſpèce de ſommeil profond accompagné de ſtupeur. La connoiſſance ſe perd quelquefois auſſi ſubitement que dans l'apopléxie ; en ſorte que l'on confondroit ces deux maladies, ſi l'on n'avoit ſoin d'examiner alors l'état de la mâchoire qui eſt en convulſion dans l'accès hyſtérique. Souvent après cette ſtupeur il ſurvient des ſpaſmes violens & peu différens des convulſions épileptiques : les muſcles de la reſpiration & du bas ventre eſſuyent les plus rudes ſecouſſes, & ces derniers s'élevent prodigieuſement.

L'attaque d'une vapeur hyſtérique reſſemble quelquefois à une ſyncope ; mais la pâleur du viſage

& les ſueurs froides diſtinguent celle-ci, dont la durée d'ailleurs eſt très courte, au lieu que l'accès hyſtérique peut durer pluſieurs jours. On a vu des femmes en cet état, dont le pouls étoit totalement éclipſé, & la reſpiration ſi inſenſible qu'elle n'excitoit aucune agitation dans la flamme d'une bougie, & ne terniſſoit point la ſurface d'une glace : la roideur du corps les a fait paſſer pour mortes plus d'une fois ; & l'on ſait que Véſale, à l'occaſion d'une de ces mépriſes, quitta l'Eſpagne dans la crainte d'être pourſuivi par l'Inquiſition. L'affection hypocondriaque eſt rarement portée au même degré de force que l'hyſtérique ; mais elle eſt d'un autre côté plus rébelle & plus difficile à appercevoir.

Dès que l'on connoît bien la cauſe prochaine & immédiate d'une maladie, elle eſt commu-

nément à moitié guérie. Si les affections vaporeuses ont été jusqu'ici le fléau des Médecins, n'en faut il pas accuser l'obscurité de leur cause? M. Pomme a sur cet objet ses idées particulieres d'où il déduit sa méthode thérapeutique : « j'appelle, dit il, affec-
» tion vaporeuse, cette affection
» générale ou particuliere du genre
» nerveux qui en produit l'irri-
» tabilité & le *racornissement.* »

Cette définition fournit matiére à plusieurs réflexions. 1°. Elle conviendroit plus ou moins à toute espéce de spasme; aussi M. Pomme rappelle-t il à la classe des vapeurs plusieurs mouvemens convulsifs dont on fait communément des genres particuliers de maladie. 2°. Cette affection ne doit donc plus porter le nom de *vaporeuse*, mais plutôt celui de *spasmodique :* reste à savoir si ce n'est pas changer la question. 3°. Dans la définition,

l'affection vaporeuse produit l'irritabilité ou le racornissement du genre nerveux : en plusieurs autres endroits de ce Traité, c'est cette irritabilité, mais sur tout ce *racornissement* qui produisent les vapeurs & qu'il faut regarder comme leur cause prochaine & immédiate : l'Auteur auroit pû mettre plus de justesse dans sa définition. 4°. Il est aisé cependant d'appercevoir dans l'Ouvrage, que M. Pomme n'admet pour cause des affections vaporeuses que ce *racornissement* des nerfs : sur quoi on peut faire les remarques suivantes 5°. L'activité des nerfs dépend si bien de l'action des fluides, selon M. Pomme même, qu'il parle très-souvent d'esprits animaux qui n'ont été imaginés que pour expliquer les mouvemens organiques du systême nerveux, & tous les phénoménes qui ont rapport à la sensibilité animale. Les nerfs

n'entrent donc en commotion qu'autant qu'ils y sont sollicités par les fluides trop abondans, trop stimulans, trop actilisés : le vice des humeurs devroit donc être regardé comme la vraie cause des affections vaporeuses. Aussi quoi que M. Pomme avance dans un endroit, sans le prouver, que les obstructions sont toujours des désordres sécondaires qui supposent le racornissement des fibres, il dit, page 168 : » quelque soit le caprice de l'affection hystérique, dans » le cas que je vais rapporter, il » sera toujours vrai de dire qu'un » symptôme de cette espéce ne » pouvoit être produit que par la » sécheresse extrême du sang & » des autres humeurs : sécheresse » essentielle à cette maladie, & » *qui entraîne ordinairement après* » *elle celle des solides* «.

6°. Que l'on accorde pour un instant à M. Pomme que la dispo-sition

ſition particuliere du genre nerveux eſt le principe de quelques affections ſpaſmodiques, il ne pourra nier auſſi, ou au moins ne prouvera jamais, que l'acrimonie & l'exaltation des humeurs ne ſoient ſuffiſantes pour produire tous les phénoménes des maladies vaporeuſes. 7°. Qu'un homme prenne un poiſon, n'eſſuyera t-il des ſpaſmes que dans le cas où ſes nerfs ſeront *racornis*, ou, pour parler plus correctement, ſeront dans un état de rigidité préalable? En général, ſi nous demandons à M. Pomme ce qui doit arriver dans le cas où des humeurs acres & très-ſtimulantes picoteront vivement des nerfs bien conſtitués: en bon Phyſiologiſte il doit répondre qu'il eſt très-poſſible que l'irritation ſoit portée au point d'exciter de violentes contractions & & des ſpaſmes. Les humeurs peuvent donc produire des affections

vaporeuſes indépendamment de la diſpoſition contre nature du ſyſtême nerveux. Cet ovaire rempli d'une liqueur acre, dont parle Harvée, ne ſuffiſoit-il pas pour cauſer la maladie hyſtérique qui en fut effectivement la ſuite ? 8°. Il eſt vrai cependant que, tout étant égal d'ailleurs, du côté des humeurs, les ſpaſmes naîtront d'autant plus facilement, & ſeront d'autant plus violens que les nerfs ſeront plus ſuſceptibles d'irritation. Mais cette irritabilité dépend-elle eſſentiellement de la ſécheréſſe du genre nerveux ? Et ne voit-on pas des tempéramens humides livrés, quoique plus rarement à la vérité, aux plus affreux ſymptômes hyſtériques ? 9°. Accordons à M. Pomme que cette irritabitité des nerfs ſuppoſe leur ſéchereſſe : faudra-t-il auſſi avouer avec lui que jamais ils ne ſont propres à exercer les vibrations ſpaſ-

modiques, que quand ils ſont parvenus à un état de *racorniſſement?* 10° Jamais les nerfs ne ſont moins irritables que lorſqu'ils ont atteint le dégré de *racorniſſement*, à prendre ce terme dans l'acception ordinaire : on les trouve quelquefois *racornis* dans les vieillards, & ils ſont alors peu ſenſibles. 11° Il étoit donc plus raiſonnable de reconnoître pour cauſes des affections vaporeuſes ou ſpaſmodiques, *l'irritabilité* du ſyſtême nerveux, & l'acrimonie, ou la fougue des humeurs; enſorte que tantôt ces deux cauſes concouruſſent, tantôt une ſeule ſuffît, en ſuppoſant cependant que dans le cas où le vice des humeurs ne ſeroit pas capable par lui-même de cauſer le ſpaſme, il pût opérer ce déſordre ſi les nerfs étoient d'ailleurs très-diſpoſés à entrer en contraction. Il auroit fallu auſſi faire bien entendre que les nerfs ne ſe

livrent aux secousses qu'autant qu'ils y sont sollicités par les fluides. * Quand M. P. auroit adopté ces notions, sa méthode cura-

---

* M. Pomme envisageant le *racornissement* des nerfs comme la cause essentielle des affections vaporeuses, croit trouver une preuve démonstrative dans sa premiere Observation. Il y est question d'une jeune personne hystérique & incommodée en même-tems de la pierre: dans le courant du traitement les membranes internes d'un des urethéres & de la vessie se détacherent & sortirent absolument *racornie.* Voici comme on pourroit raisonner surcette Observation. Les alimens âcres & salés qu'afectionnoit cette jeune personne, au rapport même de M. Pomme, auront communiqué aux humeurs une extrême acrimonie, & les auront considérablement appauvries : de là en même-tems les symptômes hystériques & la pierre. L'inflammation des conduits de l'urine, l'âcreté de ce liquide & l'abrasion causée par les graviers, auront produit une excoriation. Et voilà l'histoire du racornissement.

tive n'en auroit pas été moins appropriée à la maladie.

Suivons maintenant notre Auteur dans l'expoſition de ſa Thérapeutique : nous n'y retrouverons pas la route ordinaire ; mais il s'en faut bien que ce ſoit une raiſon pour la réjetter. » Loin de tendre le ſyſtême nerveux par des remédes forts & violens, nous ferons, dit-il, nos efforts pour le relâcher en employant les contraires. C'eſt de cette derniere façon que nous rétablirons le reſſort des ſolides, que leur ton deviendra régulier, & que les fluides qui les animent, dépouillés de leur vice, entretiendront l'harmonie qui doit toujours regner entr'eux. Les délayans & les humectans me paroiſſent les plus propres & même les ſeuls néceſſaires pour remplir mon objet ; je veux dire, les bains domeſtiques ſimples, compoſés,

tiédes, froids; le pédiluve, les lavemens rafraîchissans, ceux d'eau commune froide & même à la glace, suivant le cas & la saison; les fomentations avec les herbes émollientes; les tisannes rafraîchissantes, l'eau de poulet; le petit lait clarifié ou distillé; les bouillons de poulet, de tortue, d'agneau, de mou de veau, & ceux de grenouilles; les potions huileuses, adoucissantes & mucilagineuses; enfin les eaux minérales acidules. Je me garderai bien, continue M. P., d'avoir recours aux prétendus antihystériques ou antispasmodiques, tels que la teinture de *castoreum*, l'huile de succin, le camphre, l'*assa fœtida*, le musc, la mélisse, l'armoise, la valériane, la citronelle, la matricaire, les fleurs de tilleul, le saffran, l'eau de fleurs d'orange, celle de mélisse composée, les gouttes d'Angleterre, l'eau de Luce; & une in-

finité d'autres, tels qne les amers, les emménagogues, les carminatifs, & les purgatifs même les plus doux ».

Nous adminiſtrerons ſeulement deux exemples pour faire ſentir l'application & l'efficacité de cette méthode. Une fille, hyſtérique depuis pluſieurs années, fut attaquée de violentes coliques, avec une ſuffocation ſi cruelle qu'on la crut ſans reſſource. Les ſaignées au bras & au pied avoient été inutilement réiterées, quand M. Pomme fut mandé pour la ſecourir. Les fomentations froides opérerent ſur cette malade avec un ſi prompt ſuccès, que la ſuffocation diſparut à l'inſtant; les coliques ſe calmerent; & l'évacuation périodique fut ſi abondante, qu'elle emporta le paroxiſme : le bain froid acheva la cure.

M. le Marquis de Caſtillon, âgé de trente-huit ans, ſe plaig-

noit depuis long-tems d'un mal de tête. M. Pomme lui preſcrivit un régime rafraîchiſſant & humectant qui diſſipa la douleur. Bientôt les conſeils du Médecin furent oubliés, & le malade préféra de vivre comme de coutume. La céphalalgie recommença, devint inſupportable, & ſe termina enfin par un évanouiſſement vaporeux, qui fut ſuivi d'une hémiplégie ſpaſmodique de tout le côté droit. M. Fizes fut conſulté & ordonna une potion compoſée de cordiaux, d'antiſpaſmodiques ordinaires & d'un purgatif. Deux heures aprés que le malade eut avalé ce reméde, que M. Pomme avoit eu cependant le crédit de faire diminuer à la moitié de la doſe, un évanouiſſement vaporeux de même nature que le premier, qui fut ſuivi de mouvemens convulſifs, fit ſentir l'erreur. Le ventre ſe tendit, & fut livré à de violentes

coliques & à des borborygmes affreux que M P. calma par une copieuse boisson d'eau de poulet, & par le secours de plusieurs lavemens. Cet accident que M. P. avoit prédit, effraya tellement le malade & sa famille, que tout le soin de la guérison fut laissé à notre Auteur. Cent soixante bains domestiques tiédes, autant de bouillons de poulet ou de tortue, & beaucoup de lavemens d'eau commune simplement dégourdie, & le plus souvent froide, rendirent la souplesse aux membres éréthisés; l'exercice du cheval & de la voiture rappella ensuite ces parties à leur premiere liberté: enfin le malade recouvra la santé au grand étonnement de ceux qui le regardoient comme un homme perdu, parce qu'il se soumettoit aveuglement à de nouvelles épreuves.

La partie théorique du systême

de M. Pomme, relativement à la cauſe prochaine & immédiate des affections vaporeuſes, eſt de nature à eſſuyer des contradictions, comme nous l'avons déja remarqué; mais ſa méthode nous paroît fondée en raiſon; auſſi n'eſt-il preſque point de Médecin célébre qui ne l'ait plus ou moins employée. M. Pomme peut citer en ſa faveur Hippocrate, Galien, Celſe, Arétée, *Cœlius Aurelianus*, Alexandre de Tralles, Sanctorius, Hofmann, Baglivi, Riviere & pluſieurs autres, qui tous ont fait entrer les délayans, les humectans, les rafraîchiſſans, & les bains tant tiédes que froids, dans le traitement des maladies ſpaſmodiques. Mais tous ont trop interrompu la marche de cette méthode par l'uſage des antiſpaſmodiques chauds & irritans qui ont pu quelquefois produire de bons effets paſſagers, en ranimant les forces & les ren-

dant victorieuses pour l'instant, & presque jamais sans augmenter l'éréthisme du genre nerveux ou la fougue des humeurs : le malade se débarrassoit donc d'un paroxisme par un reméde qui, loin d'enlever la cause du mal, préparoit de nouveaux troubles dans l'économie animale.

En effet, que les maladies vaporeuses viennent, comme le prétend Sydenham, du cours irrégulier des esprits animaux ; que ce soit chez les femmes, selon l'opinion d'Hofmann ; *motus nervorum spasmodicus ex uteri vitio*, & chez les hommes hypocondriaques, *motus nervorum spasmodico-flatulentus ab inverso & perverso motu intestinorum peristaltico* ; que l'on y reconnoisse avec M. Raulin l'irritabilité du genre nerveux, jointe à l'obstruction des viscéres du bas ventre ; qu'enfin avec le plus grand nombre des Médecins, on

leur donne pour causes la pléthore, la viscosité & l'épaississement des humeurs, leur acrimonie, leur fermentation, leur férocité soit expansive soit irritante, & leur action désordonnée sur des nerfs bien ou mal constitués, mais qui dans les paroxismes sont dans un état de tension, & dans les intervalles même sont communément disposés par leur rigidité à entrer en convulsion plus ou moins marquée à la premiere sollicitation des liquides : dans tous ces cas le systême thérapeutique proposé par M. Pomme nous paroît propre à remplir toutes les indications & à corriger radicalement le vice tant des fluides que des solides. Son Traité mérite donc la plus grande attention de la part des Médecins & des personnes sujettes aux affections vaporeuses. Il faut savoir renoncer à la routine, sur tout lors qu'il est question de

la ſanté & de la vie des citoyens.

Pour ne rien dire de plus, il ſied bien aux Médecins d'être Phyſiciens; c'eſt la premiere qualité qu'ils ont portée en France, & ils s'en honorent encore dans d'autres Etats. Cette réflexion nous engage à nous arrêter encore un moment ſur ce qui concerne M. Pomme. Lorſqu'il eut publié l'Eſſai du Traité qu'il donne aujourd'hui, le Journal des Savans du mois d'Octobre 1761, lui fit une objection preſque fondée. M. P. avoit obſervé que pluſieurs de ſes malades ſurnageoient dans le bain; depuis ce tems il en a vu un ſe ſoutenir ſans mouvement l'eſpace de douze heures ſur la ſurface de l'eau. On lui rappella qu'il attribuoit la cauſe des affections vaporeuſes, au *racorniſſement* des fibres, & on lui dit qu'un corps *racorni* préſentant moins de ſurface, il doit ſelon les régles de

l'hydroſtatique s'enfoncer plus promptement au lieu de ſurnager. » D'où je conclus, répond M. » Pomme, (page 443 de ſon Trai- » té), que mes malades ont tort, » en ce qu'ils n'ont pas ſuivi les » régles de *la* Hydroſtatique ». Cette réponſe n'eſt pas recevable, & celles-ci auroient été plus ſatiſfaiſantes; 1° J'ai eu tort, auroit pu dire M. Pomme, de ſuppoſer ſans néceſſité un *racorniſſement* dont je n'ai nulles preuves: cependant, s'il eſt poſſible que ce *racorniſſement* ſe ſoit fait ſans que les parties des fibres ſe ſoient rapprochées, il ſera poſſible en conſéquence que cette ſécheresſe les ait même rendues plus legeres; c'eſt ce qui arrive au bois qui ſe deſſéche. 2°. Il eſt d'expérience que la contraction des muſcles augmente leur volume: or les malades, dont il eſt queſtion, étoient dans un état de

ſpaſme. 3°. Les membres de ces malades étoient étendus & roides: leurs corps préſentoient donc une plus grande ſurface, & ils étoient dans la poſition qui ſeule ſuffit quelquefois pour ſoutenir un homme ſur l'eau. 4°. Dans cette affection le ventre eſt très-ſouvent fort tendu & gonflé par des vapeurs raréfiées. Voilà pourquoi mes malades ſurnagent.

ARTICLE III.

JUGEMENT ET OBSERVATIONS de M. l'Abbé LADVOCAT, Docteur, Bibliothécaire & Professeur de Sorbonne, sur les traductions des Pseaumes, de M. Pluche & de M. Gratien, & en particulier sur celles des RR. PP. Capucins & de M. Laugeois, à l'usage des Ecoles de Sorbonne. *Paris, Vincent 1763. in-12. d'environ 360 pages.*

ON avoit été étonné des *éloges* que M. Ladvocat avoit donnés au Pseautier des *RR. PP. Capucins*, & de *l'approbation* qu'il avoit accordée à celui de M. *Laugeois*. Nous distinguons ici *éloges* & *approbation* ; ce sont en effet

deux choses qu'il ne faut pas confondre. Nous avons fait un parallele de ces deux Pseautiers * , & nous croyons en avoir assez dit pour les caractériser , & en faire sentir la différence. Le contraste qui se trouve entre les *éloges* donnés à l'un par M. Ladvocat , & la simple *approbation* accordée à l'autre , faisoit assez connoître la différence que lui - même mettoit entre ces deux Ouvrages. En parlant de la *Version des pieux & laborieux Auteurs des Principes discutés* , (c'est ainsi qu'il désigne les RR. PP. Capucins , Auteurs de cette Version , & ce sont les seuls épithetes qu'il leur donne ,) il dit: « Cette Traduction me paroît di» gne d'être mise entre les mains » des fideles. » Cela dit beaucoup

* Dans nos Mémoires de Décembre 1762 , p. 2881. & *suiv.*

mais il explique sa pensée en ajoutant : « Ils y trouveront les sentimens inspirés par l'Esprit saint » dans ces divins Cantiques exprimés en françois d'une maniere noble, touchante, grave & majestueuse, &c. » Il ne loue pas les applications faites par ces Peres dans l'explication de ces Cantiques, mais seulement *les expressions* qu'ils emploient dans leur version. Enfin après avoir dit que ces admirables Cantiques contiennent d'excellentes prieres pour tous les états & toutes les circonstances de la vie des Chrétiens ; il ajoute : » & leurs Traducteurs ont parfaitement répondu par cet Ouvrage » *à ce que le Public attendoit d'eux*. » Sur cela dans le tems il fut dit : Les RR. PP. prendront peut-être cela pour un éloge ; mais au fond M. Ladvocat ne trompe personne. Le Public sait quel est le systême des RR. PP. sur les Pseaumes, &

conséquemment il fait *ce qu'il peut attendre d'eux* en cette partie : or il est exactement vrai que les RR. PP. ont *parfaitement répondu* à cette attente. Quant à la Traduction donnée par M. Laugeois, M. Ladvocat avoit simplement dit : » J'ai cru que l'on en pouvoit » permettre l'impression. » Et dès que l'on eut connu cette Traduction, on comprit aisément que ces mots ne contenoient qu'un simple *transeat*, dont on ne pouvoit tirer aucune conséquence en faveur de l'Ouvrage. On soupçonna même que ce *transeat* dont M. Laugeois s'applaudissoit, lui étoit plus contraire que favorable, puisqu'en effet lui accorder ce *transeat*, c'étoit le livrer à la censure de tous ceux qui seroient en état de juger de son Ouvrage : on conjectura que telle avoit été l'intention de M. Ladvocat, & aujourd'hui lui-même l'avoue.

L'Ouvrage que nous annonçons leve donc tout ce qu'il pourroit y avoir d'équivoque dans les suffrages accordés par M. Ladvocat à M. Laugeois & aux RR.PP. Capucins, Auteurs des *Principes discutés*. Ce Docteur commence par insister sur la *différence* qu'on doit mettre *entre un Censeur & un Critique*. « Tout ce que le Ministere » Public exige d'un *Censeur*, c'est » qu'il n'approuve rien qui puisse » blesser *la foi*, *les mœurs ou le* » *gouvernement*. On ne lui en de- » mande pas davantage; & quand » il n'y a rien à reprendre à cet » égard dans un Livre, il doit l'ap- » prouver, quoique d'ailleurs il » n'adopte pas tout ce que ce Li- » vre contient. » Il n'en est pas de même d'un *Critique* ou d'un savant que l'on consulte ou qui, comme hommes privés, se chargent eux-mêmes d'exposer leurs sentimens, & de donner leur avis

ſur quelque ouvrage. « Ceux-ci » ne doivent rien approuver qu'ils » n'adoptent, parce que c'eſt leurs » ſentimens qu'on demande ou » qu'ils ſe chargent de donner ; » ce qu'ils doivent toujours faire » ſelon leurs lumieres & leur con- » ſcience. » En conſéquence M. Ladvocat déclare qu'en approuvant un Livre, ſeulement en qualité de *Cenſeur*, il n'en garantit *ni les fautes ni les opinions*, *mais ſeulement la foi*, *la morale & les maximes du gouvernement.* Il faut avouer que dans l'approbation qu'il a donnée à M. Laugeois, il s'en tient aſſez ſtrictement à la ſeule fonction de *Cenſeur*, qui approuve ſans adopter ; mais les éloges qu'il donne aux RR. PP. ſemblent partir de la main d'un *Critique*, qui adopte ce qu'il approuve, & voilà ce qui étonnoit. D'ailleurs la traduction de M. Laugeois porte de telles atteintes au texte ſacré qu'on

demandoit ſi la *foi* n'y étoit point intéreſſée, ſi les *mœurs* n'y étoient point bleſſées.

Après ce préliminaire M. Ladvocat vient aux *quatre Traductions françoiſes des Pſeaumes*, qu'il a depuis quelque tems approuvées.

La premiere eſt *celle de feu M. Gratien ſur la Verſion latine du ſavant P. Houbigant.* « C'eſt, dit-il, » de toutes les traductions fran- » çoiſes des Pſeaumes, celle qui » eſt la plus conforme à mes ſen- » timens... & je ſouhaite ſincé- » rement que le Public ne ſoit pas » privé de ce bon Ouvrage. » Elle n'eſt point encore imprimée, & nous ſavons que pluſieurs Libraires à qui elle a été offerte, ont refuſé de s'en charger dans la crainte de fatiguer le Public en multipliant trop les traductions des Pſeaumes : il eſt cependant fâcheux que ce motif prive le Pu-

blic d'un Ouvrage qui pourroit être meilleur, & conséquemment plus utile, que d'autres que l'on imprime si facilement.

La seconde traduction approuvée par M. Ladvocat est *celle de M. Pluche*, « dont tout le monde » connoît, dit-il, la piété, la re- » ligion & les talens : elle mérite » aussi d'être imprimée. C'est après » la traduction du P. Houbigant, » (c'est-à dire, de M. Gratien,) » celle qui est la plus conforme à » mes sentimens sur le sens des Pseaumes. » Elle vient de paroître à Paris, chez les Freres Estienne; nous esperons en parler dans peu. M. Ladvocat passe ainsi fort légérement sur ces deux premieres traductions; son ouvrage a principalement pour objet les deux autres.

La troisieme est *celle des RR. PP. Capucins* : » elle est, dit-il, » édifiante & conforme à leurs

» *Principes diſcutés.* On y trouve » plusieurs endroits traduits avec » nobleſſe & avec majeſté, ſurtout » ceux qui concernent le Meſſie, » & les grandes vérités de dogme » ou de morale de notre ſainte » Religion. Cette traduction eſt » *plus théologique* que celle de M. » Laugeois » : (on a peine à concevoir ce que c'eſt qu'une traduction *théologique* des Pſeaumes : M. Ladvocat a peut-être voulu dire que la traduction des RR. PP. eſt *plus orthodoxe* que celle de M. Laugeois ; ce qu'on lui accordera ſans peine) : » *mais je ne* » *puis être de leur avis*, continue- » t-il, ſur *la plûpart des ſujets* » qu'ils donnent aux Pſeaumes, » ni ſur *les explications* qu'ils met- » tent en notes, ni enfin ſur ce » qu'ils appellent *énallages*, *el-* » *lipſes*, *termes énigmatiques*, *an-* » *cien & nouvel Iſraël*, & autres » expreſſions ſemblables. » Après ce

ce désaveu général, qui ne flattera pas les RR PP., il entre dans le détail, & débute en ces termes :

« *On ne me persuadera point que* » *David*, qui n'a jamais rien eu » à démêler avec les Caldéens & » les Babyloniens, qui n'a entre- » tenu avec eux aucune correspon- » dance ni aucun commerce, qui » n'a même jamais parlé de Baby- » lone, n'ait eu cependant en vue » dans presque tous ses Pseaumes » que les Caldéens & les Babylo- » niens; qu'il *ait parlé* des ravages » qu'ils firent dans la Judée, de » la prise de Jérusalem dont ils » brulerent le temple, *de la cap-* » *tivité de Babylone*, *du retour de* » *cette captivité*, *& des autres évé-* » *nemens purement temporels* qui » arriverent *depuis son regne jus-* » *qu'à celui de Constantin* ». Il s'étend beaucoup sur cela; & supposant toujours que les RR. PP. attribuent à David cette multi-

tude de Pſeaumes qu'ils appliquent à la captivité de Babylone, il ſoutient que David n'a jamais parlé de cette captivité. Mais lorſque nous avons rendu compte du Pſeautier des RR. PP. (*a*) nous avons fait obſerver qu'ils n'oſent pas aſſurer que tous les Pſeaumes qu'ils appliquent à cette captivité, aient David pour Auteur : & en parlant de la Thèſe de M. Ladvocat ſur les Pſeaumes, (*b*) nous avons auſſi fait remarquer qu'il n'eſt nullement impoſſible que du moins dans quelques Pſeaumes David ait parlé de cette captivité. Ce n'eſt pas ici le lieu d'entrer dans cette diſcuſſion : mais il eſt à craindre que M. Ladvocat en combattant dans les RR. PP. une prétention à laquelle ils ne

(*a*) Journal de Décembre 1762.

(*b*) Journal d'Avril 1763. tom. I.

tiennent pas, ne tombe lui-même avec eux dans une opinion qui enleveroit à David une partie des Pseaumes qui lui apparriennent, & en même-tems dérogeroit à l'étendue du don de Prophétie que M. Ladvocat & les RR. PP. reconnoissent dans David. Car si David a bien pu être *Prophête à l'égard du Messie*, pourquoi n'auroit-il pas pu l'être également à l'égard de la captivité de Babylone & d'autres événemens même temporels postérieurs à son regne?

M. Ladvocat ajoute qu'*il y auroit bien des réflexions à faire sur le systême de l'ancien & du nouvel Israël:* il ne les détaille point, & l'on peut croire que ces réflexions auroient pour objet l'abus que les RR. PP. ont pu faire de ce systême; car nous ne pouvons nous persuader que M. Ladvocat voulût combattre un systême qui a des fondemens si solides dans

l'Ecriture & dans la Tradition. L'allégorie de *l'ancien* & du *nouvel Israël*, est une des mieux établies; son premier garant est S. Paul, dont M. Ladvocat respectera toujours l'autorité.

Il vient ensuite aux *termes énigmatiques*. Il commence par nier que la plupart des Pseaumes soient des *énigmes*. » Il est évident, dit-» il, que le plus grand nombre » des Pseaumes est fort clair & » fort intelligible, & que *ce ne » sont par conséquent pas des éni-» gmes*. » Cette proposition renferme une équivoque dont on pourroit abuser. *Les Pseaumes ne sont pas des énigmes à l'égard du premier sens*, qui en effet est communément fort clair & fort intelligible : mais par la doctrine constante de l'Ecriture & de la Tradition, il est prouvé que *la plupart des Pseaumes sont des énigmes*, qui *sous le voile de ce premier sens*, re-

latif à *David*, ou au Peuple d'*Iſraël*, en renferment *un ſecond*, qui a pour objet *J. C. & ſon Egliſe*: & nous ne préſumons pas que M. Ladvocat voulût nier un principe auſſi certain.

Les *termes énigmatiques* lui paroiſſent *très-ſinguliers* : il accumule pluſieurs exemples des ſens que leur donnent les RR. PP. il ne manque pas de ſaiſir les interprétations les plus extraordinaires, & conſéquemment les plus propres à répandre un certain ridicule ſur ces énigmes; mais nous ſommes fâchés de voir qu'il enveloppe ſous le même opprobre quelques interprétations qui ſont néanmoins fort autoriſées. Il ne peut croire que la *Lune* repréſente *les pays ſoumis à l'Egliſe*, ou *les Adorateurs de la Lune :* encore moins ſe perſuadera-t-il qu'elle réuniſſe *les deux ſens*. Il ne peut croire que le *Soleil* & le *Tonnerre* ſoient *Cyrus ;*

que l'*Aurore* ſoit la *Perſe ;* que l'*Univers* ſoit tantôt *la terre de Juda* & tantôt l'*Empire de Babylone :* ſur tout cela nous ne prétendons pas prendre le parti des RR. PP. nous penſons même qu'en effet ils ont avancé pluſieurs interprétations qu'il ſeroit difficile, pour ne pas dire impoſſible, de juſtifier. Mais M. Ladvocat pouſſe ſa critique plus loin. Il ne peut croire que *les Bœufs* ſoient quelquefois pris dans un ſens énigmatique pour *les Apôtres*, *les Evêques*, *les Docteurs :* & nous convenons bien qu'en effet M. Ladvocat ſe croiroit déshonoré ſi on le comparoit à *un Bœuf :* mais enfin il faut bien qu'il ſouffre que du moins on le compare à *une Brebis*, & encore à *une Brebis qu'on mene paître :* car tous les jours, en diſant ſon bréviaire, lui-même répete cette parole: *Nos autem populus ejus & oves paſcuæ ejus.* (*Pſ. XCIV.*) Et

d'ailleurs ne sait il pas ce que dit S. Paul : *Est-ce que Dieu se met en peine des bœufs ? Et n'est-ce pas pour nous* (Apôtres, Evêques, Docteurs,) *qu'il est écrit : Vous ne liere point la bouche au bœuf qui foule le grain. Oui certes, c'est pour nous que cela est écrit.* (*I Cor. IX. 9 & 10.*) Nous espérons qu'il s'en souviendra, & qu'il rendra justice aux RR. PP.

Enfin la quatriéme traduction approuvée par le Docteur, est *celle de M. Laugeois.* » Cette traduction, dit il, est vive, animée, » élégante & très-claire ; il y a un » grand nombre d'endroits des » Pseaumes parfaitement bien tra- » duits «. Les exemples qu'il en donne ne nous paroissent pas fort persuasifs ; & lui-même est forcé d'en convenir. Il a voulu flatter M. Laugeois par quelques complimens, pour le disposer à mieux recevoir le jugement peu favora-

ble qu'il va porter de cette traduction, où il reconnoît des *interprétations* nouvelles, *souvent fausses ou purement arbitraires*, des *régles* de grammaire *hazardées ou inconnues jusqu'à présent*, un *prétendu génie* de la Langue Hébraïque, *dont les Savans ne conviendront pas*, & enfin *très souvent une paraphrase plutôt qu'une traduction.* Il déclare qu'il a averti M. Laugeois de ces défauts qui se trouvent dans sa traduction; mais que celui-ci en a été *si peu convaincu, que c'est au contraire en quoi il en fait consister le principal mérite.* » Nous sommes, dit-il, bien » éloignés d'être de son avis, & » nous pensons que son ouvrage » auroit eu un applaudissement » universel, sans ses *nouvelles interprétations* & ses *nouvelles régles de grammaire*, dont la *singularité* ne peut manquer de » *déplaire aux Savans.* M. Lau-

» geois a voulu éprouver à cet » égard le jugement du Public ; » nous avons cru pouvoir condef- » cendre à fes vues ; perfuadés » qu'il n'en reviendroit point s'il ne » fe voyoit défapprouvé, & qu'ainfi » il pourroit faire des difciples, » & perpétuer *les fautes dans lef-* » *quelles il eft tombé* ; au lieu » qu'en lui laiffant imprimer fa » traduction, il feroit témoin lui- » même de *l'improbation du Pu-* » *blic*, & qu'il abandonneroit fes » *interprétations nouvelles*, & fes » *régles fingulieres de grammaire*. Il » fuffit que dans fa traduction, la » Religion, la Morale Chrétien- » ne & les grandes vérités du » Chriftianifme foient clairement » exprimées ; & c'eft ce qu'il a » fait avec foin, fur tout dans fes » notes, comme on va le voir «.

M. Ladvocat entreprend donc de prouver *que les dogmes de notre Sainte Religion, & les endroits*

prophétiques qui regardent notre Seigneur J. C. sont clairement exprimés dans la traduction de M. Laugeois. » Parcourons, dit-il, » nos Mystères, & voyons com- » ment *la traduction & les notes* » de M. Laugeois les énoncent.« Il y montre donc l'alliance de J. C. avec son Eglise, la Divinité de J. C., sa génération éternelle, sa naissance temporelle, sa résurrection, la vocation des Gentils, la réprobation des Juifs, la Passion de J. C., son incarnation, l'abolition des Sacrifices de l'ancienne loi, les persécutions que les Apôtres & les premiers Fidéles souffroient de la part des ennemis de J. C., *l'Ascension de J. C.* C'est là principalement qu'on l'attendoit; car c'est un des points qui a le plus scandalisé dans la traduction de M. Laugeois. Ecoutons M. Ladvocat: » M. Laugeois re- » marque, dit-il, que le ℣. 18 du Ps.

» LXVIII. ſelon l'Héb. (LVII. ſelon
» la Vulgate,) *dans le ſens prophé-*
» *tique regarde le Meſſie, & que S.*
» *Paul*, Eph. IV. 8. 9. *l'entend de*
» *J. C. & de ſon Aſcenſion*; ce qui
» prouve démonſtrativement la
» Divinité de J. C. car il eſt évi-
» dent, par toute la ſuite du Pſeau-
» me que ce verſet s'adreſſe à Dieu.
» Or ſelon S. Paul, cité par M.
» Laugeois, ce verſet s'adreſſe à
» J. C., d'où il ſuit que J. C. eſt
» Dieu.« Fort bien : voilà l'Aſcen-
ſion & même la Divinité de J. C.
marquée *dans la note* de M. Lau-
geois : mais trouve-t-on l'une &
l'autre *dans la traduction* qu'il don-
ne de ce texte ? Car il s'agit de juſ-
tifier *la traduction* comme *les no-
tes*. Prenons donc la traduction de
M. Laugeois : voici ce qu'on y lit :
*Vous avez retiré votre Peuple de la
captivité, vous l'avez mis hors de
l'atteinte de ſes ennemis, vous vous
êtes approprié un héritage ſur les*

hommes & même sur ceux qui prétendoient empêcher le Tout-Puissant d'y établir sa demeure. Quand après cette Traduction, M. Laugeois vient nous dire dans sa note : » Ce » verset, dans le sens prophéti-» que, regarde le Messie ; & S. » Paul, *Ephes. IV. 8. 9.* l'entend » de J. C. & de son Ascension : « on reste en extase vis-à-vis d'un si étrange commentaire ; & peu s'en faut qu'on ne dise : M. Laugeois suppose donc que S. Paul étoit un visionaire qui a cru voir dans ce texte ce qui n'y est pas ; car on ne voit pas dans cette traduction le moindre vestige de l'Ascension de J. C. M. Ladvocat a lui même très bien senti ce vice capital dans la traduction de M. Laugeois. Il y revient dans la suite de ses *observations*, & après avoir dit quelques mots de critique sur la maniére dont les RR. PP. Capucins ont traduit ce même

verſet, il ajoute : » Au reſte ce
» verſet étant cité par S. Paul, il
» me ſemble qu'il en faut conſer-
» ver les propres termes, qui ſont:
» *Vous êtes monté en haut ; vous*
» *avez emmené des captifs ; vous*
» *avez pris des préſens pour les*
» *diſtribuer aux hommes, &c.* C'eſt
» pourquoi il eſt à propos de les
» retablir dans la traduction des
» RR. PP. Capucins, & dans celle
» de M. Laugeois, dont il faut
» auſſi ôter la remarque où il dit
» que *alitha lammarum*, ſignifie,
» *aſcendere feciſti in altum*, id eſt,
» *in ſecurum locum deduxiſti.* Car
» quoique cette remarque ne con-
» trediſe pas S. Paul, puiſque J. C.
» en montant au Ciel a conduit
» *in ſecurum locum* les Ames des
» Saints, il vaut cependant beau-
» coup mieux, conſerver le texte
» tel qu'il eſt dans S. Paul, *Epheſ.*
» IV. dans l'Hébreu, & dans
» toutes les anciennes verſions ;

» d'autant plus que *alitha* signifie » constamment *ascendisti*, & non » pas *ascendere fecisti*, comme le » dit M. Laugeois «.

M. Laugeois s'est encore écarté du sens de S. Paul dans sa traduction du Ps. CX. selon l'Hébreu, (CIX. dans la Vulgate,) où il est dit selon les Septante, la Vulgate & S. Paul, *Vous êtes Prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchisedech.* M. Laugeois s'attachant à la leçon présente de l'hébreu, traduit: *Vous serez à jamais le Souverain Pontife suivant ma promesse; vous regnerez à jamais sur le peuple que je me suis choisi:* ensorte que *Melchisedech* disparoît totalement de ce texte. M. Ladvocat sur ce point se réduit à soutenir que malgré ce défaut, *cette traduction n'est point contraire à la foi:* du reste il avoue qu'il faut ici préférer la leçon des Septante & de S. Paul, com-

me plus conforme au texte primitif, qui dans nos exemplaires hébreux se trouve altéré en cet endroit par la négligence des copistes.

De là il passe aux autres *défauts de la traduction de M. Laugeois*, & ceux qu'il lui reproche principalement, c'est que *contre les régles de la grammaire, il change les impératifs en futurs, & même en prétérits, les prétérits en futurs, & les futurs en prétérits.* Les Hébreux ont bien l'usage de changer souvent ainsi les futurs en prétérits, & les prétérits en futurs; mais, comme le remarque très-bien M. Ladvocat, ce changement n'est point arbitraire; il a ses régles que M. Laugeois a méconnues. M. Laugeois *change* encore *souvent les substantifs en adjectifs & en participes, contre les Régles de la grammaire.* » C'est un second défaut » que M. Ladvocat lui reproche.

» C'eſt ſans aucune néceſſité, dit ce » docte Hébraïſant, que M. Laugeois change ſouvent *juſtice* en » *juſte*, *bienfaiſance* en *bienfaiſant*, » &c. « Il pouvoit dire que c'eſt contre le génie de la langue. Autre *abus*: c'eſt celui *que M. Laugeois fait ſans ceſſe des pronoms affixes, contre les règles certaines de la Grammaire*, & par lequel, comme nous l'avons obſervé dans notre analyſe, il ſubſtitue très ſouvent à la *miſéricorde de Dieu*, à ſa *Juſtice*, à ſa *fidélité*, la *piété*, la *juſtice* & la *fidélité de l'homme*, en ſuppoſant très-fauſſement que les mots hébreux communément rendus par *miſericordia tua*, *juſtitia tua*; *veritas tua*, peuvent ſignifier *pietas erga te*, *juſtitia erga te*, *fidelitas erga te*. M. Ladvocat s'éleve avec force contre cette fauſſe interprétation & la combat très ſolidement » je penſe dit-il, que le » Public jugera avec raiſon,

» que ces nouvelles interprétations
» dont M. Laugeois fait tant de
» cas, ſont *la partie la plus défec-*
» *tueuſe de ſa traduction.* « Il s'attache enſuite à prouver que *la doctrine* de M. Laugeois eſt néanmoins *catholique*, & que quelque fauſſe que ſoit en ce point ſa traduction, *on ne peut pas l'accuſer d'héréſie.*

Il établit que *ſans la critique du texte Hébreu, il eſt impoſſible d'en avoir une parfaite intelligence;* & il fait obſerver que *M. Laugeois n'a pas fait cette critique.* L'exemple qu'il donne de la néceſſité de cette critique, en ſuppoſant que dans le texte Hébreu on a pluſieurs fois mis KBODI, *gloria mea*, pour KBDI, *jecur meum*, pourra égayer ſes lecteurs, mais ne les perſuadera pas. Qui croira, par exemple qu'au Pſ. lvj. 9. & cvij. 3. au lieu de, *Exurge, gloria mea*, il faille lire, *Exurge jecur meum?*

Il est vrai que M. Ladvocat qui sent lui-même très-bien la singularité de cette idée, suppose qu'alors *jecur meum* signifie *cor meum*: mais c'est encore ce qu'on ne se persuadera pas facilement, parce qu'il est constant que les Hébreux savent très bien distinguer *le cœur* d'avec *le foie*. Il auroit pu donner quelque preuve plus démonstrative. Le savant P. Houbigant qui croit aussi quelquefois voir *le foie* au lieu de *la gloire*, n'a pas poussé sa critique jusqu'à confondre ces deux idées dans les deux textes cités par M. Ladvocat.

A ces réflexions générales, M. Ladvocat ajoute quelques *observations* particulieres sur le *discours préliminaire de M. Laugeois*, & sur les *observations préliminaires des RR. PP. Capucins*. Contre M. Laugeois il observe que *la bonté d'une traduction* ne consiste pas seulement dans sa clarté, qu'outre

cela il faut *qu'elle rende fidélement & exactement le ſens & la penſée du texte original.* « Or c'eſt, dit-il, » ce que ne fait pas en beaucoup » d'endroits la traduction de M. » Laugeois. » Nous ne croyons pas qu'il puiſſe y avoir de plus grand défaut dans une traduction que de *ne pas rendre le ſens du texte.* Contre les RR. PP. il obſerve que leur *ſyſtême* qui tend à rapporter *à la captivité de Babylone*, ou au retour de cette captivité, *le premier ſens littéral de la plus grande partie des Pſeaumes*, c'eſt-à-dire de tous, excepté dix, n'eſt *ni vraiſemblable*, *ni conforme à l'hiſtoire.* « Ce ſyſtême eſt, dit-il, » ſi peu vraiſemblable qu'il a été » *inoui juſqu'à nos jours*, & que » ni les ſaints Peres, ni les autres » ſavans interprêtes de l'Ecriture, » ſoit Juifs ou Chrétiens, n'en » ont jamais eu la moindre idée. »

Ce que nous avons analyſé juſ-

qu'ici, forme environ le quart du volume, le reste n'est pas susceptible d'analyse; ce sont des *observations sur quelques Pseaumes de la traduction de M. Laugeois & des RR. PP. Capucins :* M. Ladvocat les divise en *cinq articles* relativement à l'usage des Rabbins qui divisent les Pseaumes en *cinq livres*. Nous avons donné un exemple de ces observations en parlant du Pseaume 67; nous en ajouterons seulement ici un autre au sujet du Ps. 44 selon la Vulgate, (45 selon l'Hébreu.) On avoit été scandalisé de la maniere dont M. Laugeois rend ce que la Vulgate exprime par ces mots au ℣. 12.: *Concupiscet Rex decorem tuum; quoniam ipse est Dominus Deus tuus, & adorabunt eum;* & la pudeur avoit peine à soutenir l'image indécente des mots latins qu'il substitue témérairement & faussement à ce texte dans sa remarque. M.

Ladvocat déclare qu'il avoit *surement corrigé cet endroit des remarques :* « mais peut-être, ajoute-» t-il, ne l'avois-je pas bien effacé » & rayé ; ce qui aura été cause » qu'il est resté à l'impression. *Je » prie donc le Lecteur* d'effacer toute » cette remarque, & de corriger » ainsi la traduction : *Ce jeune Roi » sera épris de votre beauté, il est » votre Seigneur, adorez-le.* »

Nous avons entre les mains une *lettre de feu M. l'Evêque de Gap*, Pierre Annet de Pérouse, décédé le 18 Juillet dernier, à nous adressée, dans laquelle ce Prélat recommandable par son zele pour le bien de la Religion, par son amour pour les divines Ecritures, & par son application aux devoirs de son ministere, s'exprimoit en ces termes : « J'ai senti la nécessité d'em-» ployer les moyens que l'autorité » de l'Eglise met entre les mains » des premiers Pasteurs pour pré-

» venir le danger, & guérir les » maux que peut faire *l'indécente* » *& criminelle interprétation des* « *Pſeaumes par M. Laugeois*. Mais » je n'ai point cet Ouvrage, & il » n'a pas pénétré juſqu'ici ... Si » cependant l'Ouvrage de M. Laugeois perçoit ici, je vérifierois » les endroits que vous avez remarqués, parce qu'il ne peut y » avoir de condamnation ſans examen; *& quoique le dernier dans* » *l'Epiſcopat, je n'attendrois point* » *d'être prévenu pour remplir mon* » *miniſtere.* » Signé, P. A. Evêque, Comte de Gap. *A Gap, le 11 Avril* 1763.

ARTICLE IV.

HISTOIRE DE JEANNE I^{ere}. Reine de Naples, Comtesse de Piémont, de Provence & de Forcalquier. *A La Haye : Et se trouve à Paris, chez le Clerc, Libraire, Quai des Augustins, à la Toison d'or. 1764. 1. vol. in-12 de 367 pages, non comprises la Préface & la Table.*

« LEs morceaux détachés, les » vies des personnages illustres, semblent, dit l'Auteur, plus propres que les histoires générales, à inculquer des préceptes moraux qui peuvent y avoir rapport. On voit mieux un caractere présenté dans tout son jour : il porte avec lui tout le poids du bon ou du mauvais exemple; &

jusqu'à la brieveté de l'ouvrage, tout semble y inviter à réfléchir. J'ai montré, continue-t-il, dans *l'Histoire de l'Impératrice Irène*, que les talens ne compensent point les vices, & que les grands maux sont la suite nécessaire des grands crimes. Aujourd'hui j'offre aux yeux une ame moins noire que celle d'Irène, mais presque aussi coupable, & beaucoup plus malheureuse. En lisant l'histoire de Jeanne I^ere^, Reine de Naples, on se convaincra que les foiblesses du cœur peuvent entraîner aussi loin que les plus grands vices, & l'on se partagera entre la pitié & l'horreur. »

M. l'Abbé M** a puisé dans les sources que lui a indiquées M. d'Égli, Auteur d'une Histoire des Rois des deux Siciles : il a donc consulté Villani, Summonté, Collenuccio, Costanzo Costo, Tutini, & surtout Giannone; il avoit aussi

sous

ſous les yeux ce que Vignier, Froiſſart & Scévole de Sainte-Marthe ont écrit ſur le regne de Jeanne & ſur le ſuivant. Pour bien rappeller au Lecteur comment les prédéceſſeurs de Jeanne avoient perdu la Sicile, & quels étoient les droits d'André, ſon premier époux, ſur la couronne qu'il devoit partager avec l'héritiere du Royaume de Naples, l'Auteur a cru devoir commencer par un tableau abrégé de cet Etat depuis le tems où il paſſa de la Maiſon de Suabe aux Ducs d'Anjou, juſqu'à l'avenement de la Princeſſe qui fait l'objet principal de ſon Ouvrage. Il a jugé auſſi à propos de conduire cette hiſtoire juſqu'au moment où l'uſurpateur Charles III. fut puni de ſon ingratitude : ſon but a été de faire ſervir la vérité des faits à démontrer une vérité morale, & à prouver ſon épigraphe. (*Rarò anteceden-*

tem sceleſtum deſeruit pede pœna claudo.)

Robert le Sage, Roi de Naples, ayant perdu ſon fils, & voyant toutes les eſpérances de ſa ſucceſſion fondées ſur Jeanne & Marie ſes petites filles, forma le projet d'unir les droits de ſes héritieres à ceux de la Maiſon de Hongrie, que la Sentence de Clément V. avoit fruſtrée de la couronne de Naples. Il réſolut d'appeller André ſon arriere-neveu, le ſecond des enfans de Charles Robert, Roi de Hongrie, pour partager le thrône de Jeanne, & de donner Marie à l'aîné des fils de ce Prince. Le Monarque Hongrois accepta ces propoſitions, & amena lui-même André qui n'avoit alors que ſept ans. Robert avoit cru établir par ce mariage la paix dans ſon Etat & dans la Maiſon d'Anjou; mais des évenemens que ne pouvoit prévoir la prudence

humaine, contredirent la ſageſſe de ſes vues. Il ne fut pas long-tems à s'appercevoir qu'André & la Princeſſe ne pouvoient gueres ſe convenir. Jeanne étoit ſpirituelle, & montroit beaucoup de délicateſſe dans ſes ſentimens; une heureuſe éducation avoit développé ſes qualités aimables. André étoit une ame commune & groſſiere, qui joignoit aux travers de ſon caractere le malheur de n'avoir reçu que de mauvais principes.

Le ſage Monarque accablé d'années, & fatigué des troubles qui depuis long-tems agitoient ſon Royaume, prévoyoit encore de plus affreux déſaſtres après lui: la jeune Princeſſe n'avoit pu cacher ſon averſion pour l'époux auquel on l'avoit unie. Robert mourut en 1343 * après avoir déclaré Jeanne

* L'Abbé Lenglet rapporte cette mort

ſon héritiere : André ne devoit avoir que le ſecond rang. Après ſes obſéques, la Princeſſe fut proclamée Reine au milieu des acclamations publiques. Le Conſeil de Régence & les peuples ne voulurent reconnoître André que comme époux de leur ſouveraine.

Ce Prince fit des coups de violence pour s'honorer du titre de Roi, à l'inſtigation du Cordelier Robert ſon confident : ſes tentatives ne ſervirent qu'à indiſpoſer encore plus ſon épouſe & les Napolitains contre lui. La Reine avoit donné ſa confiance à la Dame de Cabanne, plus connue ſous le nom de Catanoiſe, qui, de ſimple blanchiſſeuſe qu'elle avoit été dans ſa premiere jeu-

---

au 28 Janvier 1343 ; M. de Grace au 16 : l'Auteur d'accord avec le Dict. de Moréri la place au 19 Janvier 1343.

neſſe, étoit parvenue au plus haut point de crédit à la Cour de Naples. Cette femme étoit un de ces monſtres qui n'approchent les Princes que pour exciter leurs paſſions, & cauſer le malheur des Peuples. La Princeſſe ne reſpiroit que le plaiſir, & ſe conſoloit avec Louis Prince de Tarente du dégoût que lui inſpiroit le caractere brutal & féroce de ſon époux.

Ceux qui l'environnoient ne firent qu'augmenter ſon averſion pour André : la Catanoiſe ſurtout profitoit de ſon aſcendant pour l'animer contre ce Prince, & lui inſpirer le goût de la liberté. Si Jeanne ne donna pas ſon conſentement au complot ſanguinaire que tramerent ceux qui avoient quelque intérêt à la mort de ſon mari, au moins paroît-il qu'elle ne l'ignora point. André ſuccomba aux ſourdes menées des courtiſans

de Jeanne, & fut aſſaſſiné en ſortant de l'appartement de la Reine.

Tandis que la nouvelle de ce meurtre ſe répandoit dans toute l'Europe, & que l'Univers étoit attentif ſur les ſuites de cette cataſtrophe ſanglante, le Royaume de Naples paroiſſoit plus paiſible qu'il ne l'avoit été dans les plus beaux jours de Charles II. Le Pape provoqua la punition du crime, lança des anathêmes contre les coupables, & comme Suzerain du Royaume voulut connoître d'un forfait dont le ſoupçon tomboit ſur les premieres têtes de l'Etat. Le Légat qu'il envoya pour fulminer ſa Bulle & pour faire les informations ſur les lieux, ne put exécuter ſa commiſſion, tant il trouva de puiſſans obſtacles.

La Reine mit au monde un Prince qui fut nommé Charles. A peine remiſe des incommodités de ſa couche, elle ſe livra à la

joye la plus indécente : ce ne furent pendant plusieurs jours que festins, bals, tournois & fêtes de toute espéce. Cependant l'Etre qui dispose de nos destinées préparoit la punition du crime : le Cordelier Robert, qui s'étoit retiré de Naples, avoit porté la douleur & le ressentiment dans le cœur de Louis, Roi de Hongrie, frere d'André. Ce Prince attendoit avec impatience que l'on punît, ou qu'au moins on recherchât les coupables : mais l'inaction de la Cour de Naples, le bruit qui s'étoit répandu que Jeanne alloit épouser le Prince de Tarente, le souvenir de la discorde qui avoit regné entre les deux Epoux, les fêtes substituées au deuil ; tout enfin persuada à Louis que la femme de son frere étoit son assassin secret.

Clement VI. fit tous ses efforts pour faire entendre au Roi de Hongrie, qu'il seroit injuste de cher-

cher le moyen de punir Jeanne, avant de l'avoir convaincue : mais ſes repréſentations furent inutiles. Ce Prince paſſa en Italie à la tête d'une puiſſante armée, déterminé à venger les mânes de ſon frere. La nouvelle des premiers préparatifs de guerre avoit été pour la Reine un coup de foudre : elle avoit enfin conſenti que l'on fît des informations contre les Auteurs du meurtre. La Catanoiſe & ſes enfans, ainſi que quelques Officiers du Palais, avoient été traînés au ſupplice un bâillon dans la bouche : circonſtance qui n'échappa pas à ceux qui accuſoient la Reine. Le Prince de Tarente & quelques autres que l'on ſoupçonnoit d'avoir trempé dans le complot furent ſouſtraits à la punition : s'ils avoient été inquiettés, leurs dépoſitions contre la Reine auroient pu être trop claires & trop publiques.

Louis, qui ne pouvoit se persuader que Jeanne fût innocente, couroit toujours à la vengeance. La Princesse, pour se donner un défenseur, & plus encore pour satisfaire son cœur, épousa le Prince de Tarente, sans attendre ni l'expiration du deuil ni la dispense de parenté: Louis de Tarente ne prit que le titre de Roi de Jérusalem; & pour mettre Clément VI. dans ses intérêts, il lui fit entendre qu'il ne vouloit recevoir que de lui la Couronne de Naples en lui rendant hommage.

Cependant le Roi de Hongrie, qu'une lettre soumise & attendrissante de Jeanne n'avoit point fléchi, s'avançoit à grands pas & approchoit de Naples. La Reine dépourvue de troupes & d'argent, eut recours à la fuite, & s'embarqua sur des Galeres Provençales qu'elle avoit réservées pour der-

niere ressource* : Le Prince de Tarente la suivit le lendemain. Aprés cinq jours de navigation assez heureuse, elle arriva à Nice d'où elle se rendit à Aix. Les Provençaux lui firent essuyer un traitement tout à fait extraordinaire. Etant accourus à sa rencontre, ils commencerent par saisir & emprisonner les premiers de sa suite : puis ils s'assurerent de sa personne, & la conduisirent dans le Château d'Aix, la comblant des plus grands

---

* L'Auteur dit qu'elle partit le 15 Janvier 1348 : M. de Grace, le 15 Janvier 1347. La différence de ces dates n'est que dans l'énoncé : elle a sa source dans les différentes manieres de compter les années. Des historiens de ce tems-là, les uns faisoient commencer l'année au premier Janvier ; pour les autres, entre lesquels on citeroit Nangis & Villani relativement à l'histoire des Siciles, elle ne commençoit que le 25 Mars ou à Pâques.

témoignages d'attachement & de reſpect.

La Reine effrayée crut que ſes ſujets vouloient auſſi la dépouiller de ſon Comté de Provence : mais la fidélité étoit le motif de leur procédé. Ils ſavoient qu'il étoit queſtion de l'échange du Comté avec d'autres terres que le Roi de France devoit donner à la Princeſſe. Attachés à leur Souveraine, ils craignoient de paſſer ſous la puiſſance d'un autre Maître ; & ce fut pour l'empêcher de conſommer ce projet qu'ils la tinrent ſi étroitement renfermée qu'elle ne pouvoit parler à perſonne, pas même à ſes domeſtiques les plus néceſſaires, ſans avoir quelques Barons Provençaux pour témoins. Elle ne recouvra ſa liberté qu'après avoir authentiquement rompu cette négociation.

Dix-huit mois après être entré dans le Royaume de Naples, le

Roi de Hongrie retourna dans ses Etats, laissant aux Napolitains pour les gouverner Etienne Lasck, Vaivode de Transylvanie. Tout se ressentit bientôt de son absence; ses troupes mal payées se débandérent; les sujets de Jeanne commencerent à agir pour elle, & les Siéges de Naples lui écrivirent pour la conjurer de revenir prendre possession de son trône. On lui offroit des troupes; mais il falloit les payer, & les finances de Jeanne n'étoient guéres plus abondantes alors, que quand elle étoit arrivée en Provence. Ce fut dans cette circonstance qu'elle vendit au S. Siége Avignon & ses dépendances.

La Reine retourna dans son Royaume, & dissipa les troupes ennemies. L'implacable Louis passa de nouveau en Italie, toujours dans le dessein d'expier le meurtre de son frere, par le sang de la

Princeſſe. Mais après divers combats dans leſquels il fut bleſſé deux fois, on en vint à une paix, dont la condition fut, que le Pape nommeroit des Commiſſaires pour informer de nouveau ſur la mort d'André. La commiſſion chercha des biais, & Jeanne en fut quitte pour déclarer qu'un maléfice employé ſur elle, par des gens mal intentionnés, lui avoit inſpiré une haine irréſiſtible pour André ſon Epoux; qu'elle n'avoit pas ſu diſſimuler cette averſion ſurnaturelle; que des méchans, croyant la ſervir, avoient aſſaſſiné André, & qu'ainſi elle étoit cauſe innocente de la mort de ce Prince. Le Pape lui donna l'abſolution, & le Roi de Hongrie extérieurement content de cette déclaration que la Reine ſigna, retira ſes troupes.

Cette paix fut troublée par la la révolte de Louis de Duras qui ravagea le Royaume, ſecondé par

différens Capitaines qui faisoient métier de vendre le service de leurs troupes à ceux dont ils étoient les mieux soudoyés. Enfin ce rebelle, investi dans Atelle se rendit, & fut enfermé dans le Château de l'Œuf, où il mourut peu de tems après.

Jeanne étoit à peine débarrassée de cet ennemi, que le Prince de Tarente, son Epoux, qu'elle avoit fait sacrer Roi, passa tout à coup de l'usage immodéré des plaisirs, & du tumulte des affaires, à la piété la plus ardente. Ce n'étoient plus qu'austérités, pélerinages & témoignages publics de repentir : il avoit à appaiser le cri de sa conscience qui lui reprochoit d'avoir contribué à la mort d'André. Au retour d'un pélerinage il fut attaqué d'une fiévre violente qui l'enleva. La Reine regretta peu cet Epoux qui n'avoit paru répondre

à sa tendresse que pour devenir son maître ; qui l'avoit engagé au crime affreux qui a taché sa vie ; dont les bienfaits n'avoient fait qu'un ingrat ; & qui, si l'on en croit Villani, se portoit contre elle aux violences les plus indécentes.

Après deux mariages malheureux, il sembloit que la Reine ne dût plus chercher son bonheur que dans l'amour de ses sujets & dans sa liberté : mais il falloit que le cœur de Jeanne fût occupé. Un Prince qui menoit la vie d'un Aventurier, Jacques d'Arragon, Roi de Majorque, Comte de Roussillon & de Cerdagne, arriva à sa Cour. Il n'avoit plus que de vains titres : son pere avoit été dépouillé de ses Etats en 1348. Ce fut sur lui que la Reine jetta les yeux ; elle l'épousa, mais en stipulant qu'il ne porteroit que la qualité de Roi de Majorque. & qu'il se con-

tenteroit du Duché de Calabre pour appanage. Ce Prince, six mois après ses nôces, la quitta pour passer en Espagne auprés de Pierre le Cruel dont il espéroit des secours pour recouvrer ses Etats. Pierre étoit trop occupé du soin de défendre son propre Royaume qu'il ne put conserver : Henri de Tristemare son frere naturel, qui le lui disputoit, le défit dans une bataille, & en même-tems fit le Roi de Majorque prisonnier. Jeanne obtint son élargissement moyennant une rançon de quarante mille ducats, & fit encore cette fois un ingrat. Au printems de l'année suivante, Jacques partit avec une poignée de Soldats, pour recouvrer, disoit-il, son Comté de Roussillon. Ses premiers succès furent bientôt suivis de grands revers ; ce Prince mena en Castille, en Arragon & en France, une vie errante pour laquelle il sem-

bloit être né, & mourut quelques années après. On a prétendu que la Reine, jalouſe de ſes infidélités, lui avoit fait couper la tête : cette fable eſt ſuffiſamment démentie par l'hiſtoire.

Charles de Duras, fils de Louis qui étoit mort au Château de l'Œuf, étoit le ſeul Prince de la Maiſon d'Anjou qui reſtât dans le Royaume de Naples, ou du moins qui y fût né; car il ſervoit depuis pluſieurs années ſous le Roi de Hongrie contre les Vénitiens. La Reine qui avoit toujours ſenti de l'affection pour ce jeune Prince, ne le voyoit qu'avec peine auprès de ſon plus cruel ennemi : elle le détermina à venir à ſa Cour. Dès que Charles y fut arrivé, Jeanne le combla de careſſes, le maria avec ſolemnité à la fille du Duc de Duras que Louis de Hongrie avoit immolé aux mânes d'André,

le déclara héritier présomptif de la Couronne, fit enfin tout à la fois un Prince puissant, & un monstre d'ingratitude. On ne sait pourquoi la Reine lui permit de retourner en Hongrie : au bout de quinze mois il quitta son Epouse pour aller terminer la guerre contre Venise. Ce fut à la Cour de Hongrie qu'il se fortifia dans le caractère d'ingratitude qui devoit faire la perte de sa Bienfaitrice.

M. de Ste. Marthe, & d'aprés lui M. d'Egly, prétendent que, quelque tems après, le Roi de Hongrie médita de s'emparer du Royaume de Naples. Notre Auteur n'adopte point ce fait, & appuye de motifs plausibles sa façon de penser sur cet article. M. d'Egly, observe-t-il, admet cette tentative du Roi de Hongrie, pour trouver une raison du quatriéme mariage de la Reine avec Othon Duc de Brunswick; comme si le

caractère de Jeanne n'en étoit pas une suffisante. Quoi qu'il en soit, ce dernier engagement ne fut pas encore heureux pour elle.

Enfin le Duc d'Andria, sujet rebelle & implacable ennemi de la Reine, lui suscita un persécuteur qui lui arracha la Couronne & la vie. Ce fut Charles de Duras, celui-là même qu'elle avoit adopté pour son fils, quoique né d'un sang qu'il lui eût été permis de détester. Ce jeune Prince à l'instigation du Duc d'Andria, & à la sollicitation d'Urbain VI. contre lequel Jeanne soutenoit Clément VII., entra dans les Etats de sa mere adoptive à main armée. Le brave Othon de Brunswick s'opposa quelque tems à ses progrès: mais Charles avoit appris aussi à conduire des troupes. Le tems des vengeances étoit arrivé, & Jeanne étoit destinée à être renversée de

ſon Trône par celui qui auroit dû être ſon appuy. Othon fut fait priſonnier, & la Reine tomba entre les mains du Vainqueur. Reſſerrée dans le Château Neuf, elle avoit inutilement attendu les Galéres des Provençaux qui arriverent trop tard. Louis d'Anjou, frere de Charles V. Roi de France, qu'elle avoit adopté pour punir le Duc de Duras de ſa rebellion, avoit perdu en longueurs un tems précieux & ne ſe rendit pas à Naples aſſez promptement pour la ſecourir. La nouvelle des préparatifs de ce Prince ne fit que hâter la perte de la Princeſſe.

Quand Charles de Duras eut appris que Louis d'Anjou ſe mettoit en marche, il commença à craindre que ſon ſecours & la bienveillance des Napolitains pour leur Reine ne le privaſſent de ſa proye. Malgré la barbarie de ſon caractère, il héſitoit de faire mou-

rir Jeanne, dans la crainte que ses sujets ne fissent un dernier effort pour venger son sang. Dans cette perpléxité il consulta le Roi de Hongrie pour se ménager au moins sa protection par cette déférence feinte. Trente huit ans écoulés depuis le meurtre d'André, n'avoient point éteint le ressentiment de son Frere: celui-ci répondit à l'Usurpateur qu'il devoit assurer la paix de son Royaume au prix d'un sang criminel; Charles se hâta de mettre ce conseil à profit. Les Historiens nous ont laissé ignorer les circonstances de cette sanglante exécution: on sait seulement qu'en 1382, quatre Hongrois entrerent dans la Chapelle du Château S. Ange sur le Mont Gargano, tandis que Jeanne y faisoit sa priére, & qu'ils l'étranglerent au pied de l'Autel. Elle étoit alors dans la

cinquante-ſixiéme année de ſon âge. *

Jeanne fut plus facile & imprudente que criminelle; ſi elle n'eût eu le malheur d'être environnée d'ames baſſes & corrompues, elle auroit été miſe au rang des plus grandes Reines. Tant qu'elle régna ſeule, ſon penchant pour le plaiſir ne porta point préjudice à l'adminiſtration publique: au milieu du tumulte des fêtes, elle ſavoit pourvoir aux affaires de l'État. Elle avoit reçu de la nature un jugement ſain & un eſprit élevé; l'amour des frivolités ne détruiſit jamais dans ſon cœur le deſir de rendre ſes ſujets heureux. A cinquante ans comme à vingt, elle étoit belle, tendre, gaie, adroite, généreuſe, décidée. La même

* L'Auteur la fait mourir le 22 Mai 1382; le Dict. de Moréri, le même jour.

Providence qui lui fit expier ſes fautes, briſa bientôt après l'inſtrument de ſa punition. Louis d'Anjou mourut dans la terre de Bari*, ſans avoir pu la venger : mais ſon ingrat aſſaſſin fut tué en Hongrie, l'an 1386** par le conſeil du *Roi Marie.*

M. de Grace, qui n'indique point le jour, s'accorde pour l'année : l'Abbé Lenglet, dont les Tablettes ont encore beſoin de réforme, place cet événement en 1383. Les différentes façons de compter les années ne font rien ici. L'Auteur prétend que cette Reine mourut dans le Château St. Ange ſur le mont Gargano : ſelon M. de Grace ce fut dans le Château de Muro.

* L'Auteur place la mort de Louis d'Anjou, au 27 Septembre 1384 ; l'Abbé Lenglet, au 20 Septembre. Ce dernier ſuppoſe que ce Prince mourut à Bari même : cependant il eſt certain qu'étant tombé malade à Bari, il ſe fit tranſporter à Biſélia.

** L'Auteur raporte la mort de Charles de Duras, au 16 Février 1386 ; les Tablettes de Lenglet Dufreſnoy, au mois de Janvier.

Tel eſt le fond des événemens détaillés dans l'*Hiſtoire de Jeanne I. Reine de Naples*. L'Auteur a développé ces faits avec beaucoup d'ordre & d'exactitude. Son Ouvrage eſt intéreſſant par ſon objet & par le ſtyle.

ARTICLE

ARTICLE V.

HISTOIRE ET PRATIQUE de la Clôture des Religieuſes, ſelon l'eſprit & & la Juriſprudence de France, dédiée à Noſſeigneurs les Archevêques & Evêques du Royaume. *Paris, G. Deſprez, rue St. Jacques. 1764. in-12. de 700 pag.*

CEt Ouvrage contraſte ſingulierement par le fond & la forme avec le goût trop généralement répandu de nos jours. Tandis que ſous prétexte d'amour du bien public, on ne ceſſe de s'élever contre la multitude des Citoyens de l'un & de l'autre ſexe qui quittent le monde pour ſe conſacrer à Dieu; tandis que couverts du maſque de la Philoſo-

phie, plusieurs Ecrivains font d'incroyables efforts pour prouver l'inutilité des Religieux destinés à lever dans leur retraite les mains au Ciel, & dès-lors plus nécessaires aujourd'hui que jamais; voilà qu'un homme plein de courage vient opposer au Torrent un Ouvrage dans lequel réclamant les bons principes, les regles anciennes, il met sous les yeux des Vierges Chrétiennes leurs obligations les plus étroites, & insiste sur la nécessité où elles sont de garder inviolablement la solitude à laquelle elles se sont devouées. Ce spectacle est véritablement touchant, il est fait pour intéresser tous ceux qui ont quelque zele pour la Religion & les Pratiques qu'elle approuve de concert avec l'autorité du Prince, & l'on ne peut que donner des éloges à un Ecrivain qui fait un pareil usage de son tems & de ses lumieres.

Faisons connoître son Livre par quelques détails, & essayons d'en donner une idée qui fasse naître dans l'esprit des Supérieurs de Communautés de filles, & des Religieuses elles-mêmes l'envie de le lire.

Tout l'Ouvrage est partagé en XXVIII. Chapitres dans lesquels M. CHERRIER, Chanoine Regulier de St. Sauveur, renferme avec ordre tout ce qui a trait à son sujet ; nous n'entreprendrons pas d'analyser chaque Chapitre, ce qui nous meneroit trop loin. Nous présenterons seulement les morceaux qui semblent devoir intéresser le plus grand nombre des Lecteurs.

On sait qu'il existe à Remiremont, à Bouxieres & en quelques autres endroits de la Lorraine, de la Flandre & de l'Allemagne, plusieurs Chapitres de Chanoinesses. M. *Cherrier* demande dans

le troisieme Chapitre de son Ouvrage, si l'on peut obliger aujourd'hui ces Dames à embrasser la Clôture, si leur état actuel est approuvé de l'Eglise au moins tacitement. & enfin quel est le Supérieur à qui il appartient de les visiter & de corriger les abus qui peuvent s'être glissés dans leurs maisons? Pour résoudre ces questions l'Auteur remonte à l'antiquité. il fait une histoire détaillée de chacun de ces Couvents ou Chapitres; il prouve que dans l'origine les Chanoinesses dont il s'agit étoient de vraies Religieuses qui suivoient la regle de S. Augustin & faisoient les trois vœux; qu'elles se sont sécularisées à peu près comme les Chanoines séculiers qui dans les tems reculés observoient tous la vie commune, & enfin que jamais aucune Bulle n'a précisément autorisé ce changement auquel le relâchement seul

a donné lieu, mais qui est aujourd'hui approuvé tacitement au moins par l'Eglise. De tous ces faits M. CHERRIER conclut que les Chapitres de Chanoinesses séculieres ne peuvent être soumis à la clôture; que ces Dames peuvent, sans intéresser leur conscience, ne pas s'astreindre à cette observance, & qu'il n'appartient qu'aux Evêques de faire la visite chez elles, ce que néanmoins les Prélats ne peuvent faire que par *autorité Apostolique*, & avec la permission du Roi, lorsque les Chapitres, en vertu de quelque privilége particulier, sont exempts de la Jurisdiction de l'Ordinaire.

Le Chapitre VII. traite des *Parloirs* ou de ces Chambres dans lesquelles les Religieuses viennent conférer à travers une grille double & quelquefois triple avec les Etrangers, auxquels elles ont affaire, & même avec leurs parens

les plus proches. L'Auteur y prouve que ces Parloirs ne ſont pas auſſi anciens que les Couvents de Religieuſes ; la Supérieure ſeule & les Portieres venoient autrefois parler aux Externes à la porte même du Monaſtere, les autres Religieuſes ne pouvoient avoir ces entretiens qui étoient toujours très courts, & les premiers Auteurs qui font mention de vrais Parloirs, ſont St. Céſaire & St. Aurélien. L'uſage à cet égard a changé, les Religieuſes ſont généralement autoriſées à avoir des Parloirs ; mais elles doivent avoir la plus grande attention à prévenir les abus qu'ils peuvent occaſionner ; l'Auteur les détaille avec attention ; il cite les Canons des Conciles, les Ordonnances des Evêques & les Conſtitutions Monaſtiques dont l'obſervance détruit tous les inconvéniens ; il prétend que les Religieuſes qui ſe per-

mettent la fréquentation de la Grille pour apprendre les ſciences humaines, telles que la Muſique, la Peinture, les Inſtrumens, &c., ſont d'un aveuglement déplorable, dont il importe à leur ſalut qu'elles ſe guériſſent. Enfin pour éloigner les ſéculiers, & par conſéquent les Religieuſes du Parloir, il inſiſte ſur la néceſſité d'un voile & d'un voile épais auſſi bien que des *Auditrices* ordonnées par pluſieurs inſtituteurs d'ordre & quelques Conciles : » le voile des anciennes Reli» gieuſes, dit à ce ſujet l'Auteur » (pag 203), n'étoit pas une gaze » fine & déliée, à travers de la» quelle on voit à demi le viſage » & les traits de celles qui le » portent, & celles ci voyent en » plein tout ce qui eſt au dehors, » ſouvent avec d'autant plus de » front, qu'elles croient qu'on ne » les apperçoit pas : c'étoient des

» étoffes qui empêchoient abso-
» lument qu'on ne les vît, & qui
» ne leur laissoient que la liberté
» de voir où elles posoient les
» pieds. C'étoit-là un *moyen as-*
» *suré* de garder le pacte qu'elles
» avoient fait comme Job avec
» leurs yeux. »

On conçoit qu'après avoir res-
» traint à des bornes aussi étroites
la fréquentation de la Grille, M. CHERRIER doit s'élever avec encore plus de force contre la sortie des Religieuses ; c'est aussi ce qu'il fait dans les Chapitres X, XI, XII & les suivans de son Ouvrage. Les raisons les plus fondées en apparence, les prétextes les plus spécieux ; tous les motifs en un mot que peuvent alléguer les Religieuses pour s'absenter de leurs Couvents sont détruits & renversés par le zéle de notre Auteur : l'inquiétude de son zéle est si grande que, malgré les certificats

des Médecins, il ne veut pas qu'elles aillent aux eaux ou dans leur famille; il cite même sur ce sujet une lettre forte de M. Amelotte, Archevêque de Tours à la Reine de France (Marie Thérese d'Autriche) qui avoit demandé permission pour une Abbesse, & il propose aux Religieuses des exemples très édifians dont nous souhaitons qu'elles fassent usage. Au reste comme la sévérité de ces principes pourroit allarmer la conscience de certaines Vierges destinées par leur institut au service des malades, lesquelles sont dans l'usage d'aller, faute de jardin attenant au Monastere, prendre l'air dans leur maison de campagne, M. Cherrier estime que les Religieuses telles que celles de l'Hôtel-Dieu de Paris, toujours renfermées, & qui ne respirent qu'un

air infect, peuvent ſurtout quand elles ſont dans un état de convaleſcence, aller ſe diſſiper un peu à la campagne ; mais il preſcrit pour cela des Regles très-ſages dont nous croyons avec lui la pratique néceſſaire.

Nous n'inſiſterons pas davantage ſur l'Ouvrage de M. Cherrier : l'idée que nous venons d'en donner ſuffira aux Lecteurs ordinaires, & de plus longs détails ne ſatisferoient pas pleinement les Religieuſes auxquelles ce Livre eſt principalement deſtiné, & qui doivent le lire en entier pour connoître l'étendue de leurs obligations par rapport à la Clôture. Pour les ſéculiers qui ſe font un jeu d'entrer dans les Couvens de femmes, malgré les défenſes de la Religion & du bon ordre, nous ne les inviterons pas à prendre lecture du Traité de M. Cher-

RIER ; ce Livre n'eſt gueres fait pour eux ; tous les principes que l'on y établit ſont appuyés ſur des Canons de Conciles, ſur les témoignages des Peres, ſur les déciſions des plus habiles Canoniſtes : or toutes ces autorités ſont peu capables de faire impreſſion ſur des perſonnes qui ſouvent ne violent le précepte de la Clôture, que parce que c'eſt un précepte de Religion. Avertiſſons avant de terminer cet Article, qu'à la fin de ſon Ouvrage M. CHERRIER a fait réimprimer *l'Ordonnance de M. le Cardinal de Noailles en forme de Reglement général pour les Religieuſes*. Cette Ordonnance donnée le 27 de Septembre 1697, eſt une des plus ſages qui ayent été faites ſur ce qui concerne les Religieuſes ; elle figure très-bien dans ce livre auquel elle ſert, pour

ainsi dire, de complément, & dont nous ne saurions assez recommander l'usage à ceux en faveur desquels il a été composé.

N. B. Cet Extrait fini, nous recevons de M. *Cherrier* une note relative à l'avertissement qu'a mis l'Imprimeur au sujet de l'orthographe de son Livre. M. *Cherrier* se plaint de cet Avertissement, & il prétend avec raison que tout Ecrivain est maître de suivre l'orthographe qui lui paroît la plus fondée. Nous ne pouvons donner ici toutes les bonnes raisons de M. *Cherrier*; il suffit d'avertir qu'il a écrit par deux *ii* au lieu d'une *y* tous les mots dans lesquels cette derniere lettre a dans la prononciation la force de deux syllabes: les mots *moyen*, par exemple, *royal*, *essuyer*, & autres semblables, se prononcent *moiien*, *roiial*,

essuier, & M. Cherrier veut les écrire de cette maniere. Par quelles raisons son Imprimeur s'y opposeroit-il ? Ou pourquoi, voulant montrer qu'il improuve cette orthographe, ne manifeste-t-il pas son sentiment de maniere à contenter M. *Cherrier* ?

ARTICLE VI.

ABREGÉ DE L'HISTOIRE

Grecque, depuis les tems héroïques jusqu'à la réduction de la Grece en Province Romaine. *A Paris, chez Nyon, Quai des Augustins.* 1763. *vol in*-12. *de* 549 *pages. Prix* 50 *sols.*

LEs Abregés sont-ils utiles ou nuisibles aux progrès des sciences & des belles-lettres? C'est une question que l'on a fait plus d'une fois. L'Université la proposa pour objet d'un prix, il y a quelques années: comme elle ne fait point imprimer ces discours, nous ignorons quel parti a pris l'Orateur couronné. Mais ceux qui voudront étendre leurs lumiéres sur ce sujet, pourront lire l'excellente dis-

ſertation de M. le Préſident Henault dans les derniers Mémoires imprimés de l'Académie des Belles-Lettres : nous en avons donné une courte analyſe dans le Journal du mois d'Août dernier. Il réſultera de cette lecture que des Abregés exécutés ſelon le goût & la méthode du Savant que nous venons de nommer, & qui nous a donné celui de l'Hiſtoire de France, ſeront toujours utiles & bien accueillis dans la République des Lettres.

L'Hiſtoire Grecque eſt d'une vaſte étendue ; elle comprend une longue ſuite de tems, & un nombre infini d'événemens qui ſe ſont paſſés ou entre les Villes grecques toujours rivales, & ſouvent en guerre les unes contre les autres, ou avec les Etats voiſins qui ont ſouvent éprouvé combien les Grecs étoient redoutables quand

ils étoient animés par les grands Orateurs, & conduits par les braves Généraux qui s'éleverent si fréquemment parmi eux.

On lira toujours avec plaisir l'Histoire Grecque du savant & respectable M. Rollin; mais ceux qui l'ont lu ne seront pas fâchés d'avoir un Ouvrage qui leur présente le précis de ce qu'ils ont vu en grand. C'est un nouveau secours qui rappelle à la mémoire des faits intéressans, quelquefois obscurcis ou altérés par la suite des années, & qu'on recherche souvent avec beaucoup de peine. D'ailleurs combien de personnes, auxquelles différentes circonstances ne permettent pas de se livrer à une étude étendue de l'Histoire, qui cependant sont curieuses de se procurer des connoissances suffisantes pour s'orner l'esprit, & n'être pas entiérement étrangeres dans le commerce qu'elles peuvent avoir

avec les Savans : or cet abregé ſera encore plus commode à ces perſonnes, qu'il diſpenſe de lire un grand nombre de volumes.

L'Auteur paroît un homme inſtruit & qui poſſéde ſa matiére. Il a dû travailler à ſe reſſerrer ſans rien oublier d'intéreſſant ; à lier les événemens ſans les confondre; placer les faits avec exactitude ſans trop les charger, à ſaiſir & préſenter en peu de mots le caractére & les actions des Héros, les Ouvrages & le ſtyle des grands Ecrivains qu'il avoit à produire ſur la ſcène. Et quelle Nation fut jamais plus féconde en Généraux, en Orateurs, en Poëtes, en Philoſophes, en Hiſtoriens?

Les premiers tems de la Grece ſont enveloppés de fables : pluſieurs Savans ont eſſayé de lever le voile de ces fictions; & l'on profite ici de leurs découvertes.

Dans le partage des différens âges, l'Auteur ſuit pour l'hiſtoire de cette Nation, le plan que M. de Tourreil s'étoit tracé, & qu'il expoſe dans la Préface de ſes traductions de Démoſthene: cet illuſtre Traducteur du plus ſublime des Orateurs, diſtingue trés-exactement les plus conſidérables époques, il y démêle les différens intérêts des principaux Etats, marque les dégrés de l'élévation de la Grece, & les cauſes de ſa décadence.

Dans le développement des faits, l'Auteur profite beaucoup du travail de M. Rollin, & comme ce Savant avoit fait une étude particuliére des Auteurs Grecs, ſon témoignage eſt ici d'un grand poids. Il ne s'eſt point appéſanti ſur les détails, mais il n'a rien oublié d'intéreſſant. Sa narration eſt entrecoupée de réflexions & de remarques ſur les mœurs & les

coutumes des Grecs ; souvent même il peint l'action dont il parle, & par là il donne du mouvement & de l'ame à son recit. Dans les caractères des hommes illustres, il est un peu plus étendu ; il pese leurs bonnes qualités, les services rendus à la Patrie, & ne dissimule point leurs défauts.

La Grece fut le Pays où les beaux Arts prirent naissance ; ainsi l'Auteur a dû marquer les époques générales de la Poësie, de la Philosophie, &c ; donner une idée des Savans qui firent fleurir les Sciences dans chaque âge de la Grece, & ne pas passer sous silence leurs productions.

Quand à la chronologie, il se contente de dater les évènemens par les années depuis la création du monde. S'il ne s'est point assujetti à marquer l'ordre des Olympiades, ni celui des Archontes & des Rois de Sparte ; c'est qu'il a

craint d'offusquer l'esprit des jeunes Lecteurs par la multitude des dates. Cette attention paroît placée, & nous ne croyons pas qu'on la désapprouve. Nous avons lieu de penser que l'amour du bien public qui anime les Instituteurs de la Jeunesse, les portera à mettre cet Ouvrage entre les mains de leurs Eléves.

Nous terminerons cet article par le récit de la mort d'Epaminondas & par le portrait que l'Auteur nous donne de ce grand Capitaine : ce morceau mettra nos Lecteurs en état de connoître la maniére d'écrire de l'Abbréviateur. Il s'agit ici de la bataille de Mantinée.

» Après que les Thébains se furent retirés dans leur camp, les Médecins ayant examiné la plaie d'Epaminondas, jugerent qu'elle étoit mortelle ; ils déclarerent qu'il alloit expirer, si l'on ne retiroit le fer qu'il avoit dans la poitrine,

& qu'il pourroit bien mourir dans l'opération. Epaminondas n'en fut point ému; il fit appeller son Ecuyer, lui demanda si son bouclier étoit sauvé, & celui-ci lui ayant répondu qu'il n'avoit point été perdu, & le lui ayant montré, un sentiment de joye se répandit aussitôt sur le visage d'Epaminondas; il prit ce bouclier & l'embrassa comme le compagnon de ses travaux & de sa gloire; il s'informa ensuite lequel des deux partis étoit demeuré vainqueur; on l'assura que les Lacédémoniens avoient abandonné le champ de bataille. J'ai donc assez vécu, dit-il, puisque je meurs avec l'honneur de n'avoir jamais été vaincu «.

» Epaminondas ayant ainsi parlé, demanda qu'on lui ôtât le fer qu'il avoit dans la poitrine. On craignoit que la vie de ce grand Homme ne s'éteignît dans cette opération; alors la douleur re-

doubla dans tous les cœurs. Au milieu de cette désolation, un de ses plus chers amis ne put s'empêcher de lui parler en ces termes: *O! Epaminondas*, s'écria t-il, *vous mourez tout entier sans nous laisser du moins l'espérance de vous voir un jour revivre dans votre postérité, il ne nous reste aucun enfant de vous. Vous vous trompez*, lui dit tranquillement Epaminondas, *je laisse après moi deux filles immortelles, la victoire de Leuctres & celle de Mantinée*.... Quelques momens après il expira avec un air de satisfaction & de joye peint sur le visage, & comme entre les bras de la Victoire «...

» Ciceron regarde avec raison Epaminondas comme le premier homme de la Grece. Les avantages qu'il avoit reçus de la nature, avoient été cultivés par l'excellente éducation que lui donna son pere, qui sacrifia tout son bien à

la noble paſſion de cultiver les Arts & les Sciences. Epaminondas né avec un eſprit philoſophe, maître de ſes deſirs, ami de la tempérance & de la ſimplicité, ſçut vivre heureux au milieu de la plus étroite médiocrité. L'honneur de ſon pays, fut le mobile de ſes entrepriſes; tout ſon tems étoit conſacré au bien public & à la culture de ſon eſprit Comme il avoit un goût naturel pour l'Art Militaire, il en avoit étudié la théorie, avant que de vouloir l'exercer. Son ordre de bataille à Leuctres & à Mantinée, lui acquit la réputation d'un des plus grands Hommes d'Infanterie, & du plus grand Tactitien de ſon ſiécle. Celui de Mantinée fut le chef d'œuvre de ce grand Capitaine; ce ſont les termes du Chevalier Follard..... Il créa un peuple de ſoldats, qu'il mit en état de pouvoir diſputer la ſouveraineté de la Gre-

ce avec les peuples qui en étoient en possession. . . . . . Il vainquit dans toutes les occasions ces célébres Spartiates si vantés dans toutes les Histoires, & il porta à leur puissance des coups irréparables. Il disoit lui-même, fort agréablement, qu'il leur avoit appris à allonger leurs monossyllabes, faisant allusion à leurs réponses laconiques, dont le ton impérieux choquoit si fort les autres Peuples. Rien n'égaloit son intégrité ; il rejetta avec indignation les offres que lui firent les Perses d'une somme considérable pour tenter sa fidélité, & il obligea Micithe de rendre l'argent qu'il avoit reçu pour lui porter cette proposition. Grand Capitaine, grand Homme d'Etat, servant par goût, l'excellence de son cœur couronnoit toutes ces belles qualités «.

ARTICLE

ARTICLE VII.

DISCOURS DE M. D'AÇARQ, de la Société Littéraire d'Arras, pour sa Réception à l'Académie Royale des Belles-Lettres de la Rochelle. *A Amsterdam.* 1763.

CE Discours, ou plutôt cette Dissertation, intitulée *la Balance Philosophique*, est l'annonce d'un Ouvrage que l'Auteur médite, & qui portera ce titre : ici on donne un *Essai sur les idées*, & l'on examine la nature de celles qu'on nomme universelles. M. d'Açarq prétend que les idées universelles ne sont que des mots dont l'objet n'existe point, & que nous énonçons sans avoir même dans l'esprit le tableau de la chose

qu'ils signifient. *Sunt verba & voces prætereàque nihil.*

Dans cette dissertation Métaphysique qui ressuscite la question des *Universaux* que l'on a eu raison d'éliminer des cahiers de Philosophie, M. d'Açarq fait une sortie sur S'gravesinde & sur les Géométres : arrêtons-nous au point précis de son sujet, & voyons s'il a bien entendu ceux qu'il réfute.

« Ainsi s'énonce S'gravesande » dans son Introduction à la Philosophie. Quelle foule de contradictions & d'erreurs ?

» 1°. *Une idée universelle n'a » point de prototype hors de l'ame, » c'est-à-dire, d'objet représenté par » cette idée.* » Donc, dit M. d'Açarq, l'idée prétendue universelle a dans l'ame un prototype, ou un objet qu'elle représente ; un objet général conséquemment. D'où viendroit cet objet ? De la nature ?

Elle ne produit rien que d'individuel. De Dieu? Il ne sauroit produire que des individus. De l'ame elle-même ? Sa puissance productrice est infiniment au dessous de la puissance du Créateur.

S'grawesande répondra que ce prototype vient des individus même. Que mon ame, faisant abstraction des qualités différentielles & numériques des êtres singuliers, ne saisisse que les propriétés qui leur sont communes ; cette opération, qui sans contredit est une pensée dont le mot n'est qu'un signe, est l'idée générale. Ces propriétés génériques ou spécifiques n'existent réellement que dans les individus, & y sont jointes aux modes individuels dont elles n'éxistent nulle part séparées. C'est dans ce sens que j'ai dit que *les idées universelles n'ont point de prototype hors de l'ame* : ce qui ne signifie autre chose sinon que l'abs-

traction de la pensée sépare des propriétés qui hors de l'ame existent conjointement dans les substances individuelles.

« 2°. *Il n'y a point d'homme en général, si ce n'est en idée.* Homme en général existe donc réellement ou singulierement, dit M. d'Açarq, puisque l'idée qu'on en a, existe de cette maniere, cette idée étant une affection de l'esprit différente des autres modifications de ce principe.

Mais, répondra S'gravesande, vous épiloguez donc sur les termes, au lieu de chercher le sens des propositions? Quand je ne considere que les attributs communs à tous les individus qui sont hommes, le tableau partiel que je me forme, représente l'homme en général. Cette représentation existe bien dans mon ame; mais l'homme en général n'existe point; c'est-à-dire, les propriétés qui con-

viennent à tous les hommes n'éxiſtent point dans cet état de ſéparation où je les conſidere ; ou plutôt, les modes individuels ſont toujours unis dans le même ſujet avec les modes communs auxquels ſeuls je fais attention en les raſſemblant par ma penſée abſtraite.

« 3°. *Et l'humanité n'exiſte nulle » part, ſi ce n'eſt en chaque homme » en particulier.* » Selon S'grawesande, continue M. d'Açarq, *humanité* eſt une idée univerſelle : ſelon lui encore une idée univerſelle n'exiſte que dans l'eſprit, *il n'y a point d'homme en général, ſi ce n'eſt en idée :* ſelon lui cependant *humanité* exiſte hors de l'eſprit, dans chaque homme en particulier, individuellement. Ou ce ſont là des contradictions, ou il n'y en eut jamais.

La disjonctive n'eſt pas exacte, reprendra S'grawesande ; il falloit ajouter que je ne ſuis pas aſſez

heureux pour me faire entendre de vous : un seul mot va dissiper ces contradictions. Je sais trop bien raisonner pour dire que *humanité existante* est une idée universelle ; c'est l'homme existant, César, Alexandre, mon adversaire, &c. tous ces gens ne sont point des idées, encore moins de simples mots.

« 4°. *L'idée de l'être en général s'acquiert par abstraction.* » Ce seroit effectivement peut-être la seule maniere d'acquérir cette idée, supposé qu'on pût l'avoir, dit M. d'Açarq. . . .

» 5°. *Mais rien ne seroit plus con-» traire à la raison que de conclure de-» là qu'il y a un tel être.* » La conséquence est-elle juste, poursuit M. d'Açarq ? J'acquiers ou je puis acquérir l'idée de *l'être en général*, donc il est : je n'acquiers ni ne puis acquérir l'idée du néant ; donc il n'est point. Ces conclu-

tions ne sont elles pas plus incontestables ?

Vous raisonnez à merveille, dira encore S'grawesande, s'il veut être honnête ; mais je n'en raisonne pas plus mal. Je vous ai déja expliqué ce qu'est l'*être en général* dans l'esprit ; vous allez encore me donner lieu de développer ma pensée. Voici une autre de mes propositions. . . .

» 6°. *Qui peut, à moins que ce » ne soit idéalement, séparer d'un » être particulier l'existence ? Ce » n'est cependant que par le moyen » de cette séparation que s'acquiert » l'idée de l'être en général.* » S'il faut recourir à cette séparation, dit M. d'Açarq, comme à l'unique moyen d'acquérir l'idée de l'*être en général*, on doit renoncer à l'espérance de cette acquisition. Séparer idéalement d'un être particulier l'existence, ce seroit avoir l'idée d'une chose qui existeroit

& qui n'existeroit pas tout à la fois ; elle n'existeroit pas, on en auroit séparé l'existence : elle existeroit néanmoins, elle existeroit conçue.... Ce qui n'existe point n'étant rien, parce qu'il n'a rien, manque d'intelligibilité, & ne peut pas conséquemment être conçu, &c.

Ne perdons point patience, dira enfin S'grawesande ; il faut savoir tout écouter. Ne semble-t-il pas que l'abstraction tue tout le genre humain, & anéantisse tous les êtres dont elle ne fait que considérer une partie des attributs. Je pense qu'une ligne tirée de Paris à Lyon auroit cent lieues ; je ne fais nulle attention à la largeur de la route qui y conduit ; est-ce à dire que cette largeur est anéantie, & que je ne trouverai pas de quoi placer mon pied. Quant à ce que vous ajoutez que ce qui n'existe point, manque d'intelligibilité,

je vous demande ſi vous pouvez porter la vue aſſez haut pour imaginer un homme de trente pieds : il n'exiſte cependant pas.

Au reſte M. d'Açarq eſt un homme très-inſtruit, & dont l'acquiſition n'occaſionnera point de regrets à l'Académie de la Rochelle.

ARTICLE VIII.

LETTRE AUX AUTEURS des Mémoires de Trévoux.

MM.

UN long voyage m'a empêché de lire une lettre inſérée à la fin de votre Journal du mois de Février 1763. On m'y propoſe pluſieurs difficultés tirées de la Nouvelle Maiſon Ruſtique. J'y

vais répondre, quoique l'Auteur de ce livre ait traité cet article avec autant de connoissance que le feroit un Européen qui enseigneroit la façon de cultiver les plantes naturelles de l'Inde. Il exige des arrosemens & des fumiers : il veut seulement cinq livres de semence par arpent, & il en faut 150. Je coule sur tout ce qu'on pourroit y trouver à dire.

Premiere Difficulté. Le sainfoin échauffe, produit une trop grande abondance de sang, il gonfle.

Réponse. Le sainfoin fauché en fleur fait cet effet ; mais si la graine est détachée suivant la méthode que j'ai indiquée, ou si elle est seulement formée, il donne alors l'aliment le plus sain. J'ai sous les yeux de beaux chevaux qui en sont nourris depuis plusieurs années, remplis de force & de vigueur.

Seconde difficulté. Il faut fumer le sainfoin ; l'hyver pour y faire paître deux mois les bestiaux. Il leur nuit étant coupé en verd.

Réponse. On ne s'avise point de donner le sainfoin en verd, on perdroit sur la récolte.

Je n'ai jamais fumé, cependant les bestiaux qui ont été paître depuis la récolte jusqu'au premier Février, n'ont fait aucun tort au produit de l'année suivante. On doit éloigner avec exactitude les bêtes à laine.

Troisième difficulté. Les sainfoins broutés en féve périssent.

Réponse. J'ai des sainfoins très-beaux que je fais paître dès le mois de Juin, & depuis six ans ils ont toujours le même air de vigueur.

On voit par cet examen que ce foin est excellent sans mélange ; que l'on peut se dispenser d'enclos & que pour éloigner les bête s

laine, il ne faut qu'une attention indiſpenſable pour tous les biens de campagne. Une graine bien préparée donnera toujours un ſuccès complet.

J'ai l'honneur d'être, &c.

DESPOMMIERS.

Le 10 Janvier 1764.

ARTICLE IX.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ALLEMAGNE.

De Berlin.

OCELLUS LUCANUS *en Grec & en François, avec des dissertations sur les principales questions de la Métaphysique, de la Physique & de la Morale des Anciens, qui peuvent servir de suite à la Philosophie du bon sens, par M. le Marquis d'*ARGENS*, Chambellan de S. M. le Roi de Prusse, &c.* A Berlin, chez Haude & Spener, 1762, *in*-8° de 307 pages sans le

Disc. Prélimin. OCELLUS LUCANUS est un des plus anciens Philosophes de l'Ecole Pythagoticienne. Il avoit composé plusieurs Ouvrages, mais les uns sont perdus & nous n'avons les autres qu'en partie, si l'on en excepte celui de *l'Univers*, dont on donne ici la traduction & qui nous reste tout entier. Il existe plusieurs Editions & Traductions de ce dernier; Jean Albert Fabricius qui les indique avec soin (*Bibl. Græc.* Tom. 1. pag. 511.) cite ce distique Latin de Jac. Duport contre le Philosophe Grec qui soutenoit l'éternité du Monde:

Dum mundum æternum putat, haud bene cernit *Ocellus*,
Verâ *Lucanus* denique luce caret.

La Traduction du Livre *de l'Univers*, que publie M. le Marquis d'Argens, est réellement faite pour

servir de suite à l'Ouvrage auquel le même Ecrivain a donné le titre de *Philosophie du bon sens.* Ceux qui connoissent cette derniere production nous entendront à merveille, & ils ne seront point du tout surpris que nous ne donnions pas d'analyse de l'Ocellus françois, particuliérement des notes ou dissertations que l'on y a jointes. Nous trouvons néanmoins aux pages 246 & 247, un morceau que nos Lecteurs verront avec plaisir, & que nous transcrirons très-volontiers pour donner à la Nation Allemande une preuve de l'estime sincere que nous nous faisons gloire d'avoir pour elle. » Quel est le Pays où il y ait aujourd'hui plus de gens de mérite dans les Lettres qu'en Allemagne ? Qui peut s'empêcher d'admirer cet Haller.... qui unit les talens de Lucrece à ceux de Pindare & d'Anacréon, Poëte

Philoſophe, Poëte ſublime, Poëte galant; grand homme dans tous les différens genres qu'il a également cultivés : Phyſicien profond, habile Médecin & célébre Anatomiſte? Qui peut encore ne pas chérir ce GELLERT, qui joint la briéveté & l'énergie de Phédre à l'eſprit de la Fontaine, & dont la modeſtie & la douceur, égalent ſes talens? Quel eſt l'homme de génie qui ne ſoit enchanté de RABNER, attaquant dans ſes ſatyres ſi ſpirituellement le vice, ſans outrager, comme l'ont fait les autres Satyriques, les Particuliers qui ont le malheur d'y être enclins? Quelles obligations la Phyſique n'a-t-elle pas à un TRALLES, Médecin admiré de tous ceux à qui l'Art ſi utile & ſi difficile des Hipocrate, des Boerhave, des Sidenham, eſt connu?... Quel eſt le Savant qui n'admire les connoiſſances d'un ERNESTI, & qui ne

s'intéresse à la conservation & au bonheur d'une personne aussi remplie d'érudition, & aussi nécessaire à la République des Lettres, dans un tems où un si grand nombre de gens du bel air, & qui veulent donner le ton, font plus de cas de quelques mauvaises satyres, ou de quelque roman ordurier, que de Sophocle & de Thucidides? Si la France a eu Vaugelas, l'Allemagne a GOTTSCHED: & la langue françoise n'a pas plus d'obligation au premier que l'allemande n'en a au dernier. Quelle foule de Savans ne trouverois-je pas, si je voulois placer ici tous ceux qui vivent aujourd'hui en Allemagne, & dans les Pays de la Suisse où l'on parle Allemand? Un EULER, le rival de Newton; un BERNOUILLI, admiré des plus profonds Géometres; un MERIAN, joignant la plus grande érudition

à la plus sublime Métaphysique; un SULZER rendant les sciences aimables & respectables par sa probité & par sa douceur; un MARGRAF élévant la Chymie jusqu'au plus haut point de perfection; un MECKEL portant de nouvelles lumiéres dans l'Anatomie; un HEINIUS, rival de l'érudition de l'éclairé Thomasius; un FORMEY, unissant un nombre de connoissances, dont chacune semble devoir être le partage d'un seul savant; un POT, aux yeux duquel la nature se décompose lorsqu'il le veut; un PFAFF, détruisant avec clarté & avec précision tous les sophismes de l'élégant Schefmacher; un ERMAN émule de Saurin; un SAC, Théologien éclairé, savant, modeste & ennemi de la persécution; un COTHENIUS, joignant à la pratique la plus sure dans son art la théorie la plus savante. Enfin tant de grands hommes, qui

ſont dans toutes les Univerſités, & dont un ſeul ſuffiroit pour honorer un Pays moins fertile en Savans que l'Allemagne. Les François, tels que les l'Enfant, les Beauſobre, les la Croze, les Peloutier, les Achard, les Premontval, les Franchevile, qui ayant beaucoup de mérite ſe ſont diſtingués par des talens différens, ſe ſont bien gardés en venant en Allemagne d'en mépriſer les Savans; ils ſavoient trop, qu'ils méritoient l'eſtime des véritables connoiſſeurs : ce ridicule eſt le partage de quelques ignorans ſemblables à la Mettrie, dont l'érudition eſt puiſée dans le Mercure galant, dont le goût eſt formé par quelques feuilles volantes, & par quelques ſatyres telles que les *quand*, les *mais*, les *car*. les *ſi*, &c. Singuliére nation que celle à qui tous les monoſyllabes de ſa

Langue ſervent à former des dictionnaires d'injures & de calomnie.

POLOGNE.

DE WARSOVIE.

Eſſai politique ſur la Pologne. A Warſovie, de l'Imprimerie de Plombka, 1764, vol. *in*-8° de 240 pages. Tout ce qui a trait à l'Hiſtoire & au Gouvernement de la Pologne, a droit de fixer particuliérement l'attention du Public dans les circonſtances préſentes; ainſi nous ferons connoître le plutôt qu'il nous ſera poſſible ce volume, dont l'on trouve des exemplaires à Paris, chez Briaſſon Libraire rue S. Jacques, à la Science.

LORRAINE.

DE NANCY.

Traité hiſtorique des Plantes de la Lorraine & des trois Evêchés.

M. Buchoz, Médecin ordinaire du Roi de Pologne, Docteur aggrégé au Collége Royal des Médecins de Nancy, associé de la Société Royale des Sciences & des Arts de Metz, sa patrie, compose dans la seule vue de procurer le bien de l'humanité, ce Traité qui doit avoir vingt volumes, & dont les deux premiers sont déja imprimés. Il donne dans cet Ouvrage la description botanique de chaque plante, sa figure, l'endroit où elle croît, sa culture, son analyse chymique & ses propriétés, tant pour la Médecine que pour les arts & métiers. En même-tems qu'il invite les Cultivateurs, Curés, Médecins, Chirurgiens, Pharmaciens, Physiciens, Artistes & tous les amateurs d'histoire naturelle & d'agriculture, de lui faire parvenir par des commodités sûres & sans frais toutes leurs observa-

tions relatives à son projet; il propose une souscription pour subvenir aux dépenses. On donnera 60 liv. pendant le courant de 1764, & 72 liv. si l'on ne souscrit que dans les années suivantes; chacune de ces sommes payable en quatre termes, savoir en recevant les prémiers, cinquiéme, dixiéme & quinziéme volumes. Ceux qui voudront contribuer, comme ont fait plusieurs personnes, aux frais de quelques planches, auront en tout tems pour 48 liv. l'Ouvrage entier, qui sera orné de 400 planches gravées en taille-douce & dessinées d'après nature, au bas desquelles seront gravées les armes & les qualités de ceux qui y auront coopéré. On est prié de s'adresser directement à l'Auteur, à Nancy, Grande Rue, Ville vieille.

De Metz.

Prospectus d'une Diplomatique pratique, ou Traité de l'arrangement des Archives & Trésors d'icelles. Ouvrage nécessaire aux Dépositaires des titres des anciennes Seigneuries, des Evêchés, des Chapitres, &c. par M. Le Moine, *Sécretaire & Archiviste de l'Eglise de Toul.* A Metz, chez Joseph Antoine. 1763, *in-folio.* Daniel Papebroch, Jésuite, est le premier qui ait donné des principes pour distinguer les anciens monumens authentiques d'avec ceux qui ont été supposés : c'est ce savant homme qui jetta les fondemens d'un art dont jusqu'à lui on ne s'étoit pas occupé. Son Ouvrage intitulé *Propylæum antiquarium* donna naissance à l'admirable Diplomatique de Dom Mabillon,

Janvier, 1764. I. vol.

laquelle produisit de son côté plusieurs Livres excellens sur cette matiére, tels que la *Chronique* de Gotwic, le *Lexicon* de Walthérus, la *Clef* de Baringius, le *nouveau Traité* des RR. PP. Bénédictins & plusieurs autres. On peut donc dire que désormais la théorie de la Diplomatique, est épuisée, d'où il s'ensuit que si l'on n'est pas assez instruit dans cette partie importante de la Science Littéraire, ce n'est pas faute de bons livres, dans lesquels on puisse l'étudier & la connoître. Mais en est-il de même de la Diplomatique pratique ? Avons-nous sur celle-ci comme sur l'autre de bons guides, d'habiles Maîtres ? Existe-t-il enfin des Livres clairs & méthodiques qui apprennent l'art de mettre dans un bel ordre les Chartriers les plus vastes, & de trouver dans une collection immense de piéces tel monument

dont

dont on a beſoin ? Le Proſpectus de M. LE MOINE décide ces queſtions de maniére à convaincre tous ceux qui le liront, du beſoin qu'ont tous les propriétaires d'Archives & de Pièces antiques, d'un Livre qui les dirige dans la maniére de les ranger, & qui les mette à portée de s'en ſervir commodément. C'eſt ce Livre même qu'annonce M. le Moine, dont l'Ouvrage contiendra ſeize Chapitres dans leſquels, ſi, comme nous n'en doutons pas, il remplit ſa promeſſe, la matiere ſera traitée dans la plus grande étendue. Cet Auteur dont le zele mérite de l'encouragement, donne dans ſon Proſpectus les ſommaires de chaque Chapitre, & nous remarquons qu'il deſtine le XVI^e. à l'indication de pluſieurs ſecrets relatifs à la conſervation des Archives: les uns enſeigneront à préſerver les papiers & parchemins de la

piqûure des vers, des dents des mittes, de l'humidité & des autres accidens qui les font périr en détail, d'autres montreront l'art de faire *revivre* ou reparoître les anciennes écritures, &c. On voit par ce ſimple expoſé toute l'utilité de l'Ouvrage annoncé; mais pour le rendre encore plus complet & plus intéreſſant, M. LE MOINE l'enrichira de quatre autres piéces dont nous n'indiquerons que les deux ſuivantes : 1°. Un vocabulaire d'environ deux mille mots françois, vocabulaire tout différent de celui que promet depuis ſi long-tems M. de Ste Palaye, & qui doit renfermer tous les mots de l'ancienne langue Romance, tandis que celui dont il s'agit eſt reſtreint aux ſeuls mots employés dans les chartres, les titres & les cartulaires. A côté de chaque mot on écrira l'année dans laquelle il a été en uſage, & ſou-

vent le mot latin dont il est dérivé, aussi bien que les différentes acceptions dans lesquelles il a été pris. 2°. Un Dictionnaire des Abbréviations françoises les plus difficiles qui se trouvent dans les titres depuis le XIIe siècle jusqu'à présent. Ces abbréviations seront exactement figurées, & l'on y ajoutera comme dans l'autre vocabulaire le tems où l'on s'en est servi. Ces supplémens rendront le Livre de M. le Moine d'une utilité plus générale, puisque par là il ne sera pas moins nécessaire à ceux dont les chartriers sont en ordre, qu'aux possesseurs d'archives & de titres.

Les dépenses indispensables pour l'impression & la gravure, obligent l'Auteur à proposer son Ouvrage par la voie de la souscription. Il formera un volume *in*-4°. de 350 à 400 pages des mêmes format, caractere & papier

que la nouvelle Diplomatique des Bénédictins à laquelle il servira de suite. La souscription qui est de *neuf livres* seulement est ouverte dès à présent, & le sera jusqu'au mois d'Août prochain. On souscrit à Metz, chez Antoine; à Paris, chez Despilly, rue St. Jacques; à Lyon, chez Bruyset, rue St. Dominique, &c. Dès que les souscriptions auront produit un fonds suffisant pour les frais de l'édition, on commencera à mettre sous presse; &, au cas que faute de souscripteurs le Livre ne pût avoir lieu, l'argent dont M. *Dupré de Geneste*, Secrétaire de l'Académie de Metz veut bien être le dépositaire, sera rendu franc de port à tous ceux qui l'auront avancé. Nous désirons très-sincérement la publication de cet Ouvrage auquel doivent s'intéresser tous ceux qui aiment & favorisent les projets utiles à la

littérature, & nous croyons pouvoir assurer l'Auteur que le Public lui fournira promtement & efficacement les moyens de le faire paroître.

FRANCE.

DE PARIS.

La Vie du Cardinal DE BERULLE, *fondateur de la Congrégation de l'Oratoire en France.* Paris, Nyon, Libraire, Quai des Augustins. 1764. *in*-12. Les actions de ce pieux Cardinal sont si généralement connues, que se borner à en faire le récit, eût été entreprendre un ouvrage assez inutile. C'est ce que l'Auteur anonyme de cette *Vie* a parfaitement compris; aussi son objet principal est-il de nous faire connoître l'esprit & le cœur du P. de Berulle, ce qu'il exécute fort bien en rap-

portant ſes maximes, & en peignant ſes vertus, ſon zéle ſurtout qui fut toujours ſelon la ſcience & la charité. Les PP. de l'Oratoire liront avec ſatisfaction cette hiſtoire de leur fondateur qu'il étoit bien difficile d'écrire ſans donner des éloges à cette Congrégation ſi féconde en hommes célébres par leur piété & leur ſcience, Congrégation dont on retrouve ici (pag. 203) le portrait qu'en a fait le P. Lami, l'un de ſes membres les plus diſtingués. Au reſte l'Auteur a raiſon d'avertir que ſon Livre n'eſt pas deſtiné aux PP. de l'Oratoire ſeuls ; il intéreſſe également tous les Chrétiens, & ſpécialement les Prêtres, comme il eſt aiſé de s'en convaincre par les deux traits ſuivants, que nous choiſiſſons ſans deſſein qu'il en ſoit fait aucune application. Le feu Roi ayant nommé le Cardinal de Berulle à l'Abbaye de Marmou-

tier, & quelqu'un paroissant croire que ce bénéfice seroit utile à l'Oratoire ; *le bien des Abbayes*, lui dit le Cardinal, *doit être employé à secourir les malheureux des endroits où elles sont situées : il ne faut point frauder l'intention des fondateurs*. Un Prêtre de l'Oratoire l'ayant appellé *Monseigneur* au commencement d'une lettre, Bérulle s'en fâcha, & dit à celui qui la lui avoit remise: *A-t-on donc oublié la maniere avec laquelle on traite avec moi? Je ne suis que votre Pere, & ne mérite seulement pas de l'être.* A la fin de la vie du Cardinal de Bérulle, son historien donne une idée de ses ouvrages, & publie quelques-unes de ses lettres dans lesquelles on trouve l'esprit de J. C. qui l'anima toujours. L'Auteur nous promet la vie du P. de Condren, successeur de Berulle dans le Gouvernement de l'Oratoire; nous ne pouvons

assez le presser de tenir l'engagement qu'il contracte avec le Public.

Description historique des curiosités de l'Eglise de Paris, contenant le détail de l'Edifice tant extérieur qu'intérieur, le Trésor, les Chapelles, Tombeaux, Epitaphes, & l'explication des Tableaux avec les noms des Peintres, par M. C. P. G. Paris, Gueffier, Libraire au Parvis Notre-Dame, 1763, *in*-12 de plus de 400 pages avec fig. Il parut en 1752 un Livre sous le titre de *Curiosités de l'Eglise de Paris*, qu'il ne faut point confondre avec celui que nous annonçons. Dans le premier on s'étoit borné à une explication simple & succincte de ce que cette Métropole renferme de curieux ; dans celui-ci, l'Auteur (qui ne se fait pas connoître) a joint à l'exposition des curiosités de la Ca-

thédrale, tous les faits historiques qui ont rapport à son sujet : par-là son Ouvrage devient plus agréable, plus instructif, plus piquant, & s'étend au-delà de la sphére ordinaire des descriptions, dont la sécheresse cause trop souvent de l'ennuy & ne grave point assez les objets dans la mémoire. Tout ce qui concerne l'Eglise Métropolitaine de Paris se trouve ici exposé avec beaucoup de netteté, sans diffusion, sans ces hors d'œuvres qui surchargent souvent les meilleures notices. Bâtimens extérieurs & intérieurs, Tableaux, Tombeaux, Epitaphes, Chapelles, Vitreaux & Roses; tout est détaillé avec soin dans ce Livre, où l'on trouve aussi des notions utiles sur les Confréries de l'Eglise de Notre Dame, sur la maniére dont on y célébre l'Office Divin, sur le Chapitre & les Eglises qu'on nomme ses *Filles*, sur sa Jurisdiction, sur

les hommes illuſtres qu'elle a produits, &c. ſans parler d'un précis hiſtorique des cérémonies extraordinaires qui s'y obſervent dans quelques occaſions. Nous voudrions pouvoir ſuivre avec l'Auteur ces différens objets; mais, outre que la route ſeroit longue, nous doutons que le grand nombre de nos Lecteurs s'occupât avec plaiſir d'une deſcription exacte de *Curioſités* qu'il eſt à portée de voir quand il le jugera à propos. Contentons-nous d'obſerver que les décorations de toute eſpéce qui embelliſſent l'Egliſe de Paris, ſont faites pour intéreſſer les Artiſtes, ainſi que ceux qui ont quelque goût pour les beaux Arts; que les Epitaphes peuvent être trés-utiles aux Généalogiſtes; que les amateurs d'antiquités eccléſiaſtiques trouveront, dans pluſieurs morceaux du Tréſor, des objets dignes de leur attention, & qu'en-

fin les Etrangers curieux de connoître les plus petites branches de notre hiſtoire ſe ſerviront avec avantage de ce Livre, qui mérite ſpécialement de leur part un accueil favorable.

Eſſai critique ſur l'état préſent de la République des Lettres : par M. l'Abbé LE FRANC DE POMPIGNAN, *aujourd'hui* EVÊQUE DU PUY. *Nouvelle Edition, dont on trouve des exemplaires à Paris chez Chaubert*, 1764 : vol. *in*-12 d'une cinquantaine de pages. Cet Ouvrage compoſé il y a environ vingt-quatre ans, annonçoit les rares talens de l'illuſtre Prélat qui eſt maintenant une des lumieres du Corps Épiſcopal. L'Auteur alloit entrer en Licence, lorſqu'il confia au papier les ſages réflexions que l'on offre au Public pour la ſeconde fois : en 1742, dans une Aſſemblée publique de la Société

Littéraire de Montauban, il fit la lecture de cet heureux Eſſai que cette Académie adopta & fit imprimer dans ſon Recueil l'année ſuivante. Outre que l'érudition & le bon goût qui brillent dans ce petit Ouvrage devenu rare, le font rechercher aujourd'hui; il reparoît fort à propos pour les beſoins de notre ſiécle. Il préſente les principes lumineux que l'Auteur a développés depuis avec plus d'étendue, quand la néceſſité des circonſtances & les devoirs de ſon miniſtère ont excité ſon zéle paſtoral pour la défenſe de la Religion.

Calculs & projections de la grande Eclipſe de Soleil du premier Avril 1764, in-4° de 15 pages, avec deux planches: approuvé par l'Académie Royale des Sciences le 3 Septembre 1763. A Paris, chez Moreau, Libraire-Imprimeur de la

Reine & de Monseigneur le Dauphin ; chez Seguin, rue Dauphine ; & la Veuve Gautier, Cloître S. Honoré, débitans la Carte de France, 1764. M. le Carlier d'Epuisart, Conseiller en la Cour des Monnoyes, qui publie ces Calculs, détermine les phases de l'Eclipse pour Paris, Laon, Londres & quelques autres endroits du globe Ayant fait usage des Tables de feu M. Cassini, & de la méthode de projection de cet Astronome, il a trouvé le commencement de l'Eclipse pour Paris, à 9 h. 20′, la fin à 12 h. 23′; & la plus grande phase de 10 doigts 58′, à 10 h. 49′. Il joint à cette projection les détails de calculs qui y sont relatifs; & une projection du passage de Venus, arrivé en 1761.

M. de *MORNAS* a publié les dernieres Cartes de son *ATLAS*, que nous regardons comme devant

faire une partie de la Bibliothéque des jeunes gens. Ceux qui sont déja initiés dans les connoissances géographiques y pourront encore puiser de nouvelles lumieres. On sait qu'il faut s'adresser à l'Auteur *rue S. Jacques près S. Yves, ou au sieur Desnos même rue, au dessus de la Fontaine S. Severin.*

Mémoire *sur le tirage de Bateaux par les Bœufs*. On sait quelle est la force des Bœufs pour le tirage, & combien on économise en les nourrissant au lieu de Chevaux. Leur lenteur n'est qu'aparente, lorsqu'il est question de tirer des Bateaux, & l'expérience de plusieurs mois dans l'année derniere a démontré qu'ils avançoient plus que les Chevaux, qui en effet se donnent beaucoup de mouvement pour ne faire que le demi pas. On propose de compléter une compagnie, déja à moitié formée, quoi-

que le projet ſoit tout récent. L'objet de commerce, dont le Mémoire, que nous avons ſous les yeux, donne le plan & détaille les parties certaines du produit, a pluſieursbranches très-fructueuſes. Il eſt queſtion d'établir une Société qui entretienne un nombre ſuffiſant de Bœufs pour tirer les Bateaux d'abord ſur la Seine, l'Oiſe & l'Aiſne : elle fourniroit auſſi des Chevaux pour deſcendre ces Rivieres. Les vues économiques de celui qui a formé le plan, & le détail de toutes les reſſources, font enviſager un profit conſidérable & qui nous paroît évident, tant pour les intéreſſés que pour tous les Particuliers qui ont des charrois à faire par eau. Voici les conditions de cette aſſociation. 1° Le fond de la ſociété ſera de 300 actions de 1000 liv. chacune ; ce qui fait 300000. 2° Toutes les actions ſeront imprimées, numérotées &

délivrées au porteur, ſans nom : on en tiendra un Regiſtre dont le duplicata ſera dépoſé chez le Notaire de la Compagnie. 3° L'Action ſera héréditaire & commerçable, après néanmoins que la préférence en aura été offerte à la Compagnie. 4°. Tout acquéreur de ces actions ſera tenu, dans le mois de ſon acquiſition, de ſe faire reconnoître de la Compagnie, en préſentant aux Directeur & Caiſſier, ſon action & le ſous-ſeing privé ou acte par lequel il en ſera devenu Propriétaire, afin que ſon nom ſoit ſubſtitué à celui du vendeur. Moyennant cette précaution on ne peut courir le riſque de perdre ſon intérêt, ni d'être volé. 5° Pour avoir voix délibérative dans les Aſſemblées, il faudra être Propriétaire de dix actions ou repréſentant dix Actionnaires. Les autres pourront cependant exiger chaque année la repréſentation

des comptes qui seront arrêtés par ceux qui auront voix délibérative. 6° Ceux qui voudront s'intéresser porteront leurs sommes chez M. Baron le jeune, Notaire rue de Condé; où chez M. Roussel, Caissier de cette entreprise & de la Poste de Paris, Place du Chevalier du Guet. On leur en donnera une reconnoissance, & les actions se délivreront aussi-tôt que l'Acte de société sera passé. L'intérêt commencera pour chacun du jour du dépôt de l'argent. 7° Il sera tenu tous les mois une assemblée générale, & deux comités par semaine. 8° Toutes les affaires importantes se décideront dans les assemblées générales. 9° Les comptes se rendront annuellement dans une assemblée générale, & la répartition des profits sera faite au *prorata* de la mise. 10° Aussi-tôt que le nombre des actions sera

rempli, & l'Acte de ſociété dreſſé, on formera une aſſemblée générale, à laquelle on préſentera le plan de régie, les meſures qu'on a priſes pour mettre l'ordre dans toute l'opération, & enfin les ſujets qui juſqu'ici ont contribué à l'exécution du projet. On prévient que la moitié des actions eſt remplie: on ſuivra l'ordre des dates, & l'on donnera la préférence aux Aſſociés qui ſe ſeront préſentés les premiers.

Prix propoſé par L'ACADÊMIE ROYALE DE CHIRURGIE pour l'année 1765.

L'Académie Royale de Chirurgie propoſe pour le prix de l'année 1765 le ſujet ſuivant. *Déterminer le caractere eſſentiel des Tumeurs connues ſous le nom de Loupes, expoſer leurs différences, & quels ſont les moyens que la Chirurgie*

doit employer de préférence dans chaque espèce, & relativement à la partie qu'elles occupent. Le Prix est une Médaille d'or de la valeur de cinq cents livres, fondée par M. *de la Peyronie.* Ceux qui envoyeront des Mémoires sont priés de les écrire en François ou en Latin, & d'avoir attention qu'ils soient fort lisibles. Les Auteurs mettront simplement une devise à leurs Ouvrages; mais, pour se faire connoître, ils y joindront à part dans un papier cacheté & écrit de leur propre main, leurs nom, qualité, & demeure; & ce papier ne sera ouvert qu'en cas que la Piéce ait remporté le Prix.

Ils adresseront leurs ouvrages francs de port, à M. *Morand*, Sécrétaire perpétuel de *l'Académie Royale de Chirurgie* à Paris, ou les lui feront remettre entre les mains. Toutes personnes de quel-

que qualité & pays qu'elles soient, pourront aspirer au prix; on n'en excepte que les Membres de *l'Académie.* La Médaille sera délivrée à l'Auteur même qui se sera fait connoître, ou au porteur d'une procuration de sa part; l'un ou l'autre représentant la marque distinctive, & une copie nette du Mémoire. Les Ouvrages seront reçus jusqu'au dernier jour de Décembre 1764 inclusivement; & *L'Académie*, à son Assemblée publique de 1765, qui se tiendra le Jeudi d'après la quinzaine de Pâques, proclamera la Piéce qui aura remporté le Prix.

L'ACADÉMIE ayant établi qu'elle donneroit tous les ans sur les fonds qui lui ont été légués par M. DE LA PEYRONIE, *une Médaille d'or de deux cents livres, à celui des Chirurgiens Etrangers ou Regnicoles, non Membres de l'Académie,*

qui l'aura méritée par un Ouvrage sur quelque matiere de Chirurgie que ce soit, au choix de l'Auteur; *Elle l'adjugera à celui qui aura envoyé le meilleur Ouvrage dans le courant de l'année* 1764. *Ce Prix d'émulation sera proclamé le jour de la Séance publique.*

Le même jour elle distribuera cinq Médailles d'or de cent francs chacune à cinq Chirurgiens, soit Académiciens de la Classe des Libres, soit simplement Regnicoles, qui auront fourni dans le cours de l'année 1764 *un Mémoire, ou trois Observations intéressantes.*

TABLE

DES ARTICLES

Du Journal de Janvier 1er. vol. 1764.

ARTICLE I. *CLOVIS, Poëme héroï-comique, avec des Remarques historiques & critiques*, pag. 5

ART. II. *Traité des affections vaporeuses des deux sexes*, &c. 39

ART. III. *Jugement & observations de M. L'ABBÉ LADVOCAT, sur les traductions des Pseaumes de* M. Pluche, *de* M. Gratien, *sur celles des* RR. PP. Capucins *& de* M. Laugeois, 64

ART. IV. *Histoire de Jeanne Iere, Reine de Naples*, &c. 95

ART. V. *Histoire & Pratique de la Clôture des Religieuses*, &c. 121.

ART. VI. *Abrégé de l'Histoire Grecque*, &c. 134

ART. VII. *La Balance Philosophique, Discours de* M. d'Açarq, *pour sa réception à l'Académie Royale des Belles-Lettres de la Rochelle*; 145

ART. VIII. *Lettre de* M. des Pommiers, *aux Auteurs de ces Mémoires* sur le Sainfoin, 153

ART. IX. Nouvelles Littéraires, 157.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 10 Janvier 1764.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

Fautes à corriger dans le Journal d'Octobre, premier volume.

A la note au bas de la page 2321, χαλὸς, *lisez* καλὸς.

Dans le Journal d'Octobre, second volume.

Page 2503, *ligne* 12, des Lapons, *lis.* des Lapones.

Dans le Journal de Décembre.

Page 2887, *lig.* 22, & non ses, *lis.* & non les. *Ibid. lig.* 24, comme la, *lis.* comme sa. Pag. 2891, ton touchant, *lis.* ton tranchant. Pag. 2931, *lig.* 24, Mariaël, *lis.* Maviaël. Matusaël, *lis.* Mathusaël.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JANVIER, 1764. II. vol.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Memoires, année 1764, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ., & de 17 liv. 12 ſ dans la Province, où ils ſeront néceſſairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à ſix ſols n'ayant continué d'être accordée par Meſſieurs les Adminiſtrateurs généraux des Poſtes, que ſous la condition expreſſe qu'il n'en ſera expédié aucun ſans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

JANVIER, 1764. II. vol.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe.

M DCC. LXIV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 822 volumes : Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1733.	12.
1702.	12.	1734.	12.
1703.	12.	1735.	14.
1704.	13.	1736.	15.
1705.	12.	1737.	13.
1706.	12.	1738.	13.
1707.	12.	1739.	14.
1708.	12.	1740.	13.
1709.	12.	1741.	12.
1710.	12.	1742.	12.
1711.	12.	1743.	12.
1712.	12.	1744.	12.
1713.	12.	1745.	12.
1714.	12.	1746.	15.
1715.	12.	1747.	14.
1716.	12.	1748.	15.
1717.	12.	1749.	14.
1718.	12.	1750.	15.
1719.	12.	1751.	14.
1720.	5.	1752.	15.
1721.	12.	1753.	16.
1722.	12.	1754.	16.
1723.	12.	1755.	16.
1724.	12.	1756.	16.
1725.	12.	1757.	16.
1726.	13.	1758.	16.
1727.	12.	1759.	16.
1728.	12.	1760.	16.
1729.	12.	1761.	16.
1730.	12.	1762.	16.
1731.	12.	1763.	16.
1732.	12.	1764.	2.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JANVIER, 1764. II. vol.

ARTICLE X.

LES RÉVOLUTIONS DE l'Univers, ou Remarques & Obſervations ſur une Carte Géographique deſtinée à l'É-

tude de l'Hiſtoire Générale. *A Paris.* 1763, *vol. in*-12. *de* 174 *pages.*

PLuſieurs Géographes nous ont donné des Cartes propres à faciliter la lecture & l'étude de l'hiſtoire; mais le défaut d'étendue & d'uniformité dans le plan de ces Cartes les rend bien moins utiles qu'elles n'auroient pû l'être. Celle que l'on préſente aujourd'hui au Public embraſſe toute la partie de l'ancien Continent qui a été le théatre des révolutions qu'expoſe l'hiſtoire tant ancienne que moderne. Elle contient en deux feuilles ſur le même plan, qui reparoiſſent trente fois avec différentes enluminures, tous les pays compris depuis le Japon & la Chine juſqu'aux Iſles Britanniques & à l'Eſpagne; & du nord au ſud depuis les Capitales de la Suéde & de la Ruſſie, juſqu'à l'extrémi-

té de l'Arabie. On y a représenté une combinaison des divisions géographiques anciennes & modernes, tracées en caractères différens ; de sorte que l'on peut, par leur moyen, enluminer les exemplaires de cette Carte pour telle époque historique que l'on desire. On a eu soin d'y mettre tous les noms des Peuples & Etats qui ont paru successivement dans chaque pays, afin que cette Carte pût offrir des tableaux fidéles & exacts de toutes les révolutions.

Guillaume de l'Isle & Hasius ont eu cette pensée : le premier promettoit, pour chaque époque historique principale, une Carte dans le goût de celle qu'il a publiée sous le titre de *Theatrum historicum ad annum Christi quadringentesimum*. L'ouvrage entier devoit comprendre sept cartes. Celle qu'a donnée ce Géographe ne va que jusqu'au 98e dégré de longi-

tude du côté de l'orient ; parce qu'on ignoroit alors l'hiſtoire & les révolutions des Nations plus orientales. Haſius a pouſſé plus loin ſon travail : il a embraſſé la Géographie hiſtorique depuis Ninus juſqu'à notre ſiècle. Mais ſes Cartes ſont *in*-4°, & conſéquemment en trop petit point : d'ailleurs, chacune eſt ſur un plan différent, & embraſſe plus ou moins de terrein : enfin elles ne ſont pas áſſez étendues du côté de l'orient.

M. D. P. a profité de ces ſavans ouvrages ; mais il a évité les défauts que l'on peut leur reprocher. Sa Carte repréſente ſur un même plan tous les Etats qui ont paru ſucceſſivement ſur toutes les parties connues de notre Continent ; elle en indique les principaux accroiſſemens & démembremens ; elle offre enfin toutes les révolutions ; de maniére que, par rapport à un fait quelconque ou

telle histoire particuliére que l'on veuille lire, on a sous les yeux un tableau de l'état du monde, non-seulement dans les pays limitrophes de celui dont on étudie l'histoire, mais encore dans les Régions qui en sont les plus éloignées. On peut par ce moyen, comparer l'étendue respective des Etats, soit dans le même tems, soit dans des tems éloignés, & juger des intérêts des Souverains auxquels ces contrées étoient soumises.

Quant à ce qui concerne la dispersion des enfans de Noë, l'Auteur renvoye aux Cartes que différens Géographes en ont publiées, chacun suivant le systême qu'il avoit adopté. Il remarque judicieusement que toutes ces Cartes ont un défaut commun; c'est d'avoir étendu contre toute vraisemblance, la population des premiers descendans de Noë fort avant dans

les Régions occidentales & septentrionales, sur des témoignages peu fondés. Pourquoi les hommes ne se seroient-ils pas aussi bien transportés du côté de l'orient que vers tout autre? L'ignorance de ce qui s'est passé dans des tems aussi reculés, est la seule cause de ce vuide dans la Géographie.

M. D. P. divise l'histoire relativement à ses trente tableaux géographiques, qui forment comme autant de Cartes dont la différence des enluminures suit la diversité des révolutions de l'Univers connu. *Le premier intervalle* comprend depuis la dispersion des descendans de Noë, jusqu'aux conquêtes de Ninus. Les premiers Peuples après la dispersion des descendans de Noë, dont l'existence soit bien assurée, sont les Arméniens, les Chaldéens, les Assyriens, les Araméens de la Syrie & de la Mésopotamie, les

Chananéens, les Arabes, les Egyptiens, les Elamites ou Perses, ceux de l'Asie Mineure, & ceux de la Grece. Si l'on vouloit croire les Historiens du Nord, les Danois & les Suédois disputeroient d'antiquité avec tous ces Peuples : mais on fait très-sagement de ne pas prendre des fictions pour faits historiques. Quant à ce qui regarde les Royaumes de Thalassar & de Goïm, ainsi que l'Empire des Titans, s'il y en a eu, l'Auteur aime mieux avouer que l'on ignore leur position, que de les placer au hazard : celle des Elamites & l'étendue de leur domination lui paroissent aussi à juste titre fort équivoques. Dans l'espace de cet âge, trois Royaumes commencerent à paroître dans la Grece ; ceux d'Argos, de Sicyone, & d'Arcadie. Ce Pays étoit cependant habité avant la fondation de ces Etats : les Peuples les plus anciens de cette Région dont

les noms soient parvenus jusqu'à nous sont les Pélasges & les Hellenes. Les conquêtes de Ninus qui commencent l'intervalle suivant, ont obligé de placer dans celui-ci les Médes, les Bactriens & les Indiens auxquels ce Prince fit la guerre, & qui devoient exister auparavant. La Carte de M. de Vaugondy pere, publiée en 1743, pour les Voyages d'Abraham, servira de supplément pour les faits particuliers de cette premiere époque. La Carte, dont il s'agit ici, n'exclud point les Cartes particuliéres : elle laisse subsister toute leur utilité pour ceux qui veulent entrer dans les détails de l'histoire.

Le *second intervalle*, renferme les révolutions arrivées depuis les conquêtes de Ninus jusqu'à l'origine des Royaumes de l'Asie Mineure, qui paroissent être des démembremens de l'Empire Assyrien. Au midi, Ninus conquit la

Chaldée; à l'orient, il subjugua les Médes, les Elamites & les Bactriens; à l'occident, il soumit le Pays d'Aram qui comprenoit la Mésopotamie & la Syrie; il poussa ses conquêtes jusques dans l'Asie Mineure. M. Buache a donné en 1728, une Carte de l'Empire d'Assyrie, qui est un Ouvrage posthume de G. de l'Isle : l'Arménie s'y trouve comprise; cependant il paroît qu'elle continua de former un Royaume particulier : l'histoire rapporte que Ninus laissa le Roi d'Arménie en possession de son pays, en considérarion de ce qu'il avoit reconnu la supériorité de sa puissance. Avant les premiers démembremens de l'Empire Assyrien, il se forma quelques nouveaux Royaumes dans la Grece; celui d'Ogygie qui s'étendoit dans la Phocide, la Béotie & l'Attique; ceux de Pélasgie, de Phthie & de

Pheres dans la Thessalie. Les Nations Illyriennes commencent à paroître : les premieres sont les Molosses qui habitoient l'Épire ; les Péoniens & les Æmathiens, qui occupoient la Macédoine, étoient aussi des Nations Illyriennes. Elles possédoient tout ce qui est au midi du Danube, jusqu'à la Thessalie, & depuis le Pont-Euxin du côté de l'orient, jusqu'à la Mer Adriatique. Les Royaumes & les Républiques de Crete commencerent aussi dans ce même-tems, vers l'an 1780 avant l'ére chrétienne. On auroit mauvaise grace à contester les époques indiquées par l'Auteur ; on sait combien il regne d'incertitude sur celles de ces siécles reculés.

Le *troisiéme intervalle* s'étend depuis les premiers Royaumes de l'Asie Mineure, qui paroissent être des démembremens de l'Empire d'Assyrie, jusques aux conquêtes

de David Roi des Hébreux. On voit commencer les Royaumes de Mœonie & de Lydie, de Phrygie, de Bithynie, & de Troye. Un des principaux événemens de cette époque est la migration des Hébreux d'Egypte au pays de Chanaar. Les Hébreux chassent les habitans de Chanaan ou les réduisent en servitude ; une partie de ces Peuples continua cependant de subsister dans l'indépendance : on voit persévérer en corps de nation les Iduméens, les Ammonites, les Philistins & les autres Peuples dont il est parlé dans l'Histoire Sainte sous les Juges & sous les Rois des Hébreux. David les subjugua ; mais après la mort de Salomon, ils reprirent leur indépendance & resterent dans cet état jusqu'au tems de Nabuchodonosor. Vers ce même tems, l'Histoire fait mention d'une migration des Ethiopiens, du

fleuve Indus dans le pays qui est au midi de l'Egypte. Il est aussi question sous les Juges d'un Roi de Mésopotamie : le P. Hardouin prétend qu'il ne s'agit pas ici de la Mésopotamie proprement dite, mais de celle de Syrie, qu'il place entre l'Oronte & le Jourdain. Quelques Chronologistes font regner avant Moïse Séthos le héros de l'Egypte ; l'Auteur prétend qu'il lui est postérieur de trois siécles environ : l'expédition de ce Prince eut des suites importantes. On voit encore se former une multitude de petits Royaumes dans la Gréce, plusieurs dans l'Asie-Mineure, & quelques uns dans les pays situés au midi du Danube. La guerre de Troye est un fait intéressant dans cette époque : Guillaume Sanson a donné deux Cartes pour cette partie de l'Histoire ; l'une est intitulée *Græcia Fœderata*, & l'autre *Trojanum*

regnum. L'Italie, dans ces premiers tems, doit être divisée en trois grandes parties : les naturels du pays en occupoient le milieu ; les Colonies Asiatiques s'étoient placées au septentrion ; les Colonies Grecques au midi : les Gaulois ne s'y établirent que l'an 591 avant l'Ere Chrétienne. On a profité des découvertes de M. de Guignes pour donner un tableau ébauché de l'ancienne Chine.

Ce qui s'est passé depuis les conquêtes de David jusqu'à celles des derniers Rois d'Assyrie, forme le *quatriéme intervalle.* Moullart-Sanson nous a donné une Carte de la Monarchie des Hébreux dans l'étendue qu'elle eut sous David. La division des douze Tribus qui la composoient forma sous Roboam les Royaumes d'Israël & de Juda. Ce fut alors que les Syriens de Damas éleverent leur

domination. Une révolution arrivée dans l'Empire d'Assyrie, dont l'époque précise est sujette à contestation fait naître le Royaume de Babylone, & l'Empire des Médes; le Royaume des Perses paroît avoir commencé vers le même-tems. En Chine il s'éléve, en 898, un nouveau Royaume sous les Princes dont est sortie la Dynastie nommée Tsin : ce Royaume forme dans la suite l'Empire de la Chine. En Afrique, Carthage est fondée : environ un siécle après, en 754 selon l'Auteur, en 753 suivant Varron, Romulus jette les fondemens de sa ville. G. de l'Isle a donné une Carte des commencemens de Rome, qui porte le titre de *Regionum Italiæ mediarum tabula.* En Egypte, les Rois sont qualifiés Rois d'Ethiopie : il faut distinguer deux Ethiopies; l'une s'étendoit le long du Golfe jusqu'en Arabie;

l'autre située au midi de l'Egypte s'appelloit *Æthiopia sub Ægypto.*

Le *cinquiéme Intervalle* embrasse les tems écoulés depuis les conquêtes des derniers Rois d'Assyrie jusqu'à celles de Cyrus. On voit sur la Carte l'Assyrie absorber les Royaumes de Damas, d'Israël & de Babylone. L'Empire du Japon commence à paroître. En Italie Albe est réunie à Rome. En Afrique se fonde le Royaume de Cyrène. L'Empire des Chaldéens succéde à celui des Assyriens, l'an 625; mais cette révolution ne change point ses limites & son étendue. Vers le même tems, on commence à connoître les Scythes. Nabuchodonosor le Grand ajoute à ses Etats la Syrie & les pays à l'orient du Jourdain en 605, & le Royaume de Juda en 587 avant J.C. Dans le courant de cette époque les Royaumes de l'Isle de Cypre se montrent sur la scène. Les

colonies Gauloiſes font parler d'elles, & cauſent un changement en Italie. Les Atheniens font la conquête des Iſles & Royaumes d'Egine & de Salamine. On trouve dans ce même tems les Royaumes de Cilicie, de Cappadoce & d'Agrigente. Créſus, Roi de Lydie, joint à ſon Royaume la Phrygie, la Bythinie, la Lycie & la Myſie.

Les changemens ſurvenus depuis les conquêtes de Cyrus juſqu'à celles d'Alexandre, rempliſſent le *ſixiéme Intervalle.* Cyrus ajoute à la Perſe l'Empire des Chaldéens, les Royaumes de Lydie & de Médie. Cambyſe ſon fils ſe rend maître de l'Egypte. Cinq nouveaux Royaumes ſe forment dans la Chine : celui de Han, dans le Chen-ſi ; celui de Yve, dans le Tché-kiang ; celui des ſeconds Goei, dans le Chan-ſi ; celui de Tchao, dans le Chen-ſi ; & celui de Tien-tçy, dans le Chan-tung.

D'un autre côté on en voit disparoître Sept; ceux des Tçao, de Tchin, d'Ou, de Tça, de Ki, de Tçy & de Tçin. En Sicile naissent les Républiques de Géla, de Syracuse & de Messine. En Gréce les Athéniens unissent à leur domaine l'Isle d'Eubée & le Royaume de Mégare; ils échouent dans leur entreprise sur la Sicile. Les Thébains s'emparent du Royaume d'Andreïde & d'Orchoméne. Philippe, Roi de Macédoine, se rend maître de la Pœonie, de la Principauté de Phéres & de la Thrace. Le Royaume du Bosphore Cimmérien se forme dans l'extrémité méridionale de la Scythie. On voit paroître en Afrique le Royaume de Numidie. Les Carthaginois s'étendent en Espagne, dans la Sicile & dans la Sardaigne. Les Royaumes ou Provinces, ajoutés succcessivement à l'Empire des

Perses, entrent aussi dans le tableau de cette époque.

Les révolutions depuis les conquêtes d'Alexandre jusqu'aux changemens arrivés dans le Royaume des Séleucides, forment le *septiéme intervalle*. L'Empire des Grecs fondé sur les ruines de celui des Perses, renouvelle la scéne. Après la mort d'Alexandre ses Généraux partagent ses conquêtes, & en font cinq Royaumes, savoir, de Syrie, d'Egypte, d'Asie, de Thrace & de Médie-Atropatène: on a cru qu'il suffisoit de marquer ces divisions par des traits de la même couleur que celle des limites de l'Empire d'Alexandre. Les conquêtes de ce Prince ont procuré les premieres connoissances du Royaume d'Albanie, & de celui des Géorgiens en Ibérie. Dans l'espace de tems que représente le tableau dont nous indiquons les détails, les Arabes

commencerent à s'étendre dans les déserts de la Syrie & de la Chaldée; ils y fonderent le Royaume de Hira sous la dynastie des Mondars ou Lakémides. Ptolémée-Soter se rendit maître de l'Etat des Cyrénéens : le Royaume de Carie cessa de paroître, pour passer successivement sous la puissance des Rois d'Asie, de Syrie & d'Egypte. Dans la Chine le Roi de Tçu fit la conquête des Royaumes de Yve & de Sung.

Le *huitiéme intervalle* comprend ce qui s'est passé depuis les changemens arrivés dans les limites du Royaume des Séleucides jusqu'aux conquêtes des Huns sur les Yve-chi ou Gétes. Les Royaumes de Paphlagonie, de Pergame, de Galatie, de Bactriane, des Parthes, d'Arménie-mineure & de Judée, se formerent dans l'enceinte du Royaume de Syrie, & diminuerent beaucoup son éten-

due. Pendant que l'Empire des Séleucides se démembroit, les Romains qui avoient été près de cinq siécles à se rendre maîtres de l'Italie & de la Sicile, conquirent l'Isle de Corcyre, l'Epire nouvelle & la Macédoine. A la Chine, Stam-vam, Roi de Tsin, conquit l'Etat des Tche-ou: ses successeurs s'emparerent des Royaumes de Han, des Goei, de Tçu, de Hien, de Tchao, de Tien-tçi, du Mangi ou Chine méridionale, à l'exception des Provinces de Quang-tung & de Quang-si, qui ne se soumirent aux Chinois que sous le regne de Venti, vers l'an 177 de l'Ere Chrétienne. L'histoire des Huns, depuis l'an 210 avant J.C., nous apprend qu'alors la Tartarie étoit occupée par six Peuples principaux, savoir, les Topa, les Huns, les Yve-chi, les Ou-siun, les Su & les Tim-lim. Divers autres

Etats

Etats de ces tems-là nous ſont auſſi connus par leurs rapports avec l'Hiſtoire Romaine ; tels ſont celui des Japydes & des Liburniens, le Royaume des Dardaniens, celui des Gaulois de la Thrace, ceux de Mauritanie, des Numides Maſſæſyliens, des Dalmates, des Alpes Cottiennes, & la République des Lyciens & des Cariens. Le courant de cette époque offre auſſi les expéditions de Pyrrhus & d'Annibal en Italie : Nous avons pour celle du Roi d'Epire une Carte de Duval ; M. d'Anville en a fait une pour celle du Général Carthaginois ; cette derniere eſt entrée dans l'Hiſtoire Ancienne de Rollin.

Le *neuviéme intervalle* eſt deſtiné à repréſenter les événemens depuis les conquêtes des Huns ſur les Yve-chi ou Gètes juſqu'à celles des Chinois dans la petite Bukharie. Ce tableau offre aux yeux

les progrès des Huns, l'établissement des Royaumes des Alains & des Kam-kiu, & l'expédition des Chinois dans la Corée. On y voit aussi les Romains se soumettre la Dalmatie, la Grèce, l'Epire, l'Afrique proprement dite, la Liburnie, l'Eolie, l'Ionie, la Doride d'Asie & la Dardanie: les testamens des Rois de Pergame & de Bithynie y ajoutent encore ces deux Etats. Les Parthes font la conquête des pays que les Rois de Syrie possédoient à l'orient de l'Euphrate. Dans l'Asie s'élevent les Royaumes des Arabes de Gassan, d'Edesse, de Cilicie, de Chalcide & de Trachonite. L'irruption des Cimbres dans les Gaules fait connoître ces Peuples. En Asie, Mithridate possédoit, avec le Pont, la Colchide & le Bosphore Cimmérien: après sa mort ces deux derniers Etats recommencerent à avoir leurs Princes

particuliers. Le Royaume d'Yerken commence à figurer dans la petite Bukharie.

Le *dixieme intervalle* embrasse les tems écoulés depuis les conquêtes des Chinois sur les Huns jusqu'à l'établissement des Sienpi dans le pays des Huns. Ces derniers sont vaincus par Si-venti, qui leur enléve la petite Bukharie. Dans le même-tems Woden ou Odin, fondateur des Royaumes du Nord, établit un de ses fils dans le Dannemark, un autre dans la Suéonie ou Suéde, un troisieme en Norwege : le Gothland ou Gothie & la Finlande formoient alors des Royaumes particuliers. Les Romains acquiérent les Isles de Créte & de Cypre, la Paphlagonie & ce qui restoit de l'Etat des Séleucides : la conquête des Gaules, qui nous a donné les premieres connoissances de l'isle de Bretagne, les

occupe depuis l'an 55 avant J. C. juſqu'à l'an 51. Auguſte ſoumet l'Egypte, l'Ibérie, la Rhætie, l'Illyrie; acquiert la Numidie à titre d'échange, & diſpoſe du Royaume de Judée. Archélaus, Roi de Cappadoce, légue ſon Royaume aux Romains : ce Peuple ſoumet ſucceſſivement la Norique, la Cilicie, le Boſphore Cimmérien, la Mauritanie, l'Iſle de Rhodes, une partie de l'Iſle de Bretagne, le Royaume de Chalcis, les Alpes Cottiennes, le Pont, l'Arménie mineure, la Syrie Comagène, la Lycie, la Carie, l'Iſle de Naxe, la Thrace, l'Iſle de Samos; acheve ſous Domitien la conquête de la Bretagne; s'empare ſous Nerva de l'Arabie Pétrée. Entre les Etats des Romains & des Parthes ſubſiſtoient les Royaumes de Sophène, de Gordiène, d'Adiabène & d'Emèſe. En Aſie, les Chinois réta-

bliſſent les Rois du Koali ou de la Corée, l'an 32 de l'Ere Chrétienne. L'an 48, une partie des Huns s'établit ſous des Princes particuliers ſur les frontieres de la Chine ; on appelle ceux ci les Huns méridionaux. Le Boſphore Cimmérien recommence à avoir des Rois, en 49. Les Calédoniens commencent à paroître.

Le *onzième intervalle* offre les révolutions depuis l'établiſſement des Tartares Sien-pi dans l'Empire des Huns juſqu'à la réunion des différens Royaumes de la Chine. Peu de tems après que les Tartares Sien-pi eurent obligé les Huns à ſe retirer du côté de l'Occident, on vit paroître à l'orient de la Dace le Royaume des Goths. Les Chinois s'emparent du Royaume des Huns méridionaux ; quatre ans après, leur Empire eſt diviſé en trois portions. Artaxerxès, Perſe de nation, fait diſparoître

l'Empire des Parthes, & devient le chef de la dynastie des Sassanides. G. de l'Isle nous a donné, dans son *Theatrum historicum ad annum Christi* 400, la description de cette nouvelle Monarchie, qu'il appelle *Artaxerxidarum Imperium*. L'an 256, les Francs s'annoncent dans la Germanie.

Le *douziéme intervalle* expose les événemens arrivés depuis la réunion de la Chine sous un seul Monarque, jusqu'aux premiers établissemens des Barbares dans les Provinces de l'Empire Romain. Yen, Fondateur de la 7e Dynastie Impériale, fait la conquête des Royaumes des Goei & de Nanking. Peu d'années après, se forment, tant dans la Chine que dans les Régions voisines, les Royaumes des Sien-pi dans le Léao-tong, des Kieou-tchi dans le Tanguth, de Leam ou Léang dans la Tartarie, des Han ou premiers

Tchao, des Touko hoen près du Lac Kokonor, des seconds Tchao, des Tçien-tsin, des Pe-leam & des Hia. On voit paroître le Royaume de Lin-ye ou de Siam ; & celui de Pe-tcy dans la Corée. En Europe, les Bourguignons & les Lombards s'annoncent dans la Germanie. Les Huns passent en Europe, subjuguent les Goths & s'emparent de la Sarmatie. A l'extrémité de l'orient, les Goei succédent aux Topa, & les Geou-gen ou Awares aux Sien-pi. L'Empire Romain est partagé après la mort de Théodose le Grand ; Constantin en fit une nouvelle division & augmenta le nombre des Provinces.

Le *treizième intervalle* offre les changemens depuis les premiers établissemens des Peuples Barbares dans les Provinces de l'Empire Romain, jusqu'aux démembremens de l'Empire des Huns occidentaux.

Les Suéves, les Alains, les Vandales & les Visigoths inondent l'Empire Romain, au commencement du cinquiéme siécle. Les Bretons abandonnés des Romains, forment un Royaume particulier. Les Burgondes ou Bourguignons, & les Francs quelques années après passent de la Germanie dans les Gaules. La Bretagne Armorique commence à faire un Etat particulier. En Asie, Gan-ti Empereur de la Chine, acquiert le Royaume de Tçien-tsin; les Goei forment l'Empire du nord de la Chine: les Euthalites subjuguent les Su. L'Arménie passe sous la domination des Perses de la Dynastie des Sassanides. En Europe, Attila, Roi des Huns occidentaux, soumet les Nations Scythiques & Sarmatiques; sa domination s'étend jusqu'au Rhin.

Le *quatorziéme intervalle* est destiné aux révolutions depuis le

démembrement de l'Empire des Huns occidentaux, jusqu'aux conquêtes de Justinien Empereur de Constantinople. Après la mort d'Attila, presque tous les Peuples qu'il avoit soumis secouent le joug. Les Saxons entrent en Bretagne: après eux les Angles ou Anglois s'en rendent maîtres, & y forment l'heptarchie, qui réunit toute la Bretagne à l'exception de la Principauté de Galles. En Asie, les principaux changemens sont, l'Etat des Gètes du Maouarennhar, le second Royaume des Igours, ceux des Laziens & des Sin lo, la division de l Empire des Goei en oriental & occidental: les Tartares Geougen font la conquête du Pe-leam & subjuguent les Leam de Tartarie: les Gètes du Maouarennhar s'assujettissent la petite Bukharie: les Goei font la conquête du Royaume des Kieou-tchi: les Chinois font un voyage dans

l'Amérique selon M. de Guignes. En Europe, paroissent les Slaves ou Sclavons, & les Bajoariens. Les Hérules s'emparent de l'Italie : dix-sept ans après, les Ostrogoths la leur enlevent Clovis acquiert le Royaume des Sueves & l'Aquitaine : ses Fils font la conquête de la Thuringe & du Royaume des Bourguignons.

Le *quinzième intervalle* s'étend depuis les conquêtes de Justinien, jusqu'à l'invasion des Lombards en Italie. Justinien est vainqueur des Vandales en Afrique, & des Ostrogoths en Europe. Les Goei orientaux sont subjugués par les Pé-tçy, & les Goei occidentaux par les Tcheou. Les Turks soumettent les Geou-gen : les Ouïgours sujets de ces derniers s'établissent dans la Dacie & dans la Pannonie sous le nom d'Abares ou Awares. Les Turks s'emparent aussi de la petite Bukharie & de

ce que les Goei possédoient hors de la Chine. Les Heou-tcheou, qui sont devenus Empereurs de la Chine du midi, commencent à paroître. Les Laziens se soumettent à l'Empire de Constantinoble.

Le *seizième intervalle* fournit les événemens depuis l'invasion des Lombards en Italie, jusqu'à la division de l'Empire des Turks. Les Lombards venus des bords de la Mer Baltique s'emparent d'une partie de l'Italie : une Carte insérée dans le recueil des Historiens d'Italie par Muratori, expose les suites de cette révolution. Les Turks subjuguent les Ouigours, & se rendent maîtres du Maouarennhar & du Pays occupé par les Huns Euthalites. Les Tcheou deviennent possesseurs des Provinces boréales de la Chine.

Le *dix-septième intervalle* est l'exposé de ce qui s'est passé depuis la division de l'Empire des Turks,

jusques aux premiers démembremens de l'Empire des Arabes. l'Etat des Turks se divise en oriental & occidental. Les Houï succédent aux Heou Tcheou, & font la conquête de la Chine du midi. Le Royaume de Tou-fan s'éléve dans le Thibeth Les Sie-yen-to, & ensuite les Hoeï-ke font disparoître la puissance des Turks orientaux. Les Rois de Perse conquiérent l'Yemen; mais peu après, les Arabes Sarrasins le leur enlevent. L'Austrasie séparée de la Monarchie Françoise, en 633, lui est réunie en 678. Mahomet établit sa Religion & subjugue l'Arabie : ses successeurs s'emparent de la Syrie & de la Palestine, ils s'assujettissent les Royaumes de Gassan & de Hirah, se soumettent l'Empire des Sassanides, l'Afrique possédée par les Empereurs de Constantinople, & les Isles de Cypre & de Rhodes. Les Sclavons fondent les

Royaumes de Croatie, de Servie, de Dalmatie, de Moravie, de Boheme & de Pologne. La petite Bukharie & la Corée reviennent aux Empereurs de la Chine. On voit naître les Frisons & les Bulgares en Europe, le Royaume des Nubiens en Afrique, ceux de Naut-chao & de Ta-li en Asie. Les Arabes enlevent aux Visigoths ce qu'ils possédoient en Espagne; ce qui étoit situé au nord des Pyrénées passe au pouvoir des François. Pelage, Goth de nation se fait proclamer Roi des Asturies. Le Sussex est conquis par Ina Roi de Westsex. Le Jutland fait un Etat séparé du Dannemarck. Les Tou-fan du Thibeth s'emparent du Royaume des Touko hoen. Les Rois de Sin-lo dans la Corée acquiérent la plus grande partie du Royaume de Pe-tçi.

Le *dix-huitiéme intervalle* détaille les mutations depuis les pre-

miers démembremens de l'Empire des Arabes, jusqu'à la division de l'Empire des François, vers le milieu du huitiéme siécle. L'Empire des Arabes, qui s'étoit étendu depuis les Indes jusqu'aux Pyrénées, commence à décliner : de ses débris se forment les Royaumes de Telmesan, de Segelmesse, de Tiulit & de Fez, celui d'Afrique ou de Cairoan, celui des Rostamites que l'Auteur place dans la Mauritanie Sitifense & dans la Numidie. En Europe, s'éleve le Royaume de Cordoue; en Asie, celui de Khorasan. Charlemagne étend au loin les limites de son Empire qui absorbe les Etats des Lombards, des Frisons, des Bajoariens & des Abares : il soumet la Bretagne Armorique, les Saxons, & l'Espagne jusqu'à l'Ebre. Nous avons deux Cartes de cet Empire, l'une de M. Vaugondi pere, l'autre de Hasius. Vers l'an 808 com-

mencent les Boruſſiens ou Pruſſes. Egbert Roi de Weſtſex unit à ſa couronne l'Eſſex, le Kent & le Northumbre. En Aſie, les Turks Hoei-ke ſubjuguent les Turks occidentaux : la petite Bukharie recouvre ſon indépendauce.

Le *dix neuviéme intervalle* remplit l'eſpace depuis les démembremens de l'Empire François, juſqu'à l'établiſſement de la Monarchie des Khitans. Outre les ſubdiviſions qu'introduiſirent dans l'Empire François les prétentions des deſcendans de Charlemagne, il ſe forma dans ſon ſein pluſieurs Etats nouveaux ; tels ſont la Principauté de Croatie, les Royaumes de Navarre & d'Italie, celui de la Bourgogne Transjurane qui prit en 930 le nom de Royaume d'Arles. Aux dépens de l'Empire des Arabes s'éleverent auſſi les Royaumes des Aglabites & des Phatémites

en Sicile, des Thoulounides en Egypte & en Syrie, des Samanides & des Ghaznevides dans la Transoxiane & le Khorasan, les Principautés des Zinges à Bassora, & des Hamadanites dans le Diarbeck. Les Kie-kia su enlevent aux Turks Hoei ke la Tartarie orientale que les Khitans partagent avec eux quelque tems après. On voit encore s'établir en Asie les Principautés de Basparacan & du Tabristan, les Royaumes d'Ani, des Tchou-yve ou Turks cha-to dans le Chansi, des Si-hia ou de Tanguht, & des Turks Uziens dans la Sarmatie. En Europe, Egbert Roi de Westsex fait la conquête du Royaume de Mercie: le Jutland est réuni au Danemarck: on voit naître la Seigneurie de Biscaye, les Républiques d'Islande, des Frisons, de Venise, & le Royaume des Turks Madgiares aujourd'hui Royaume de Hongrie. Dans l'au-

tre continent se forme l'Empire du Méxique, en 902.

Le *vingtiéme intervalle* représente les faits considérables depuis le commencement de la Monarchie des Khitans, jusqu'au rétablissement de l'Empire de la Chine sous la domination des naturels du Pays. Les Khitans ou Leao regnent dans la Tartarie orientale après les Kie kia-su, & possédent une partie de la Chine septentrionale. Les Khalifs des Arabes sont réduits à l'autorité spirituelle: sur les débris de leur puissance s'élévent le Royaume d'Yemen, un nouvel Etat en Egypte sous les Ikhschidites & les Phatémites, celui des Dilémites dans les Provinces voisines de la Mer Caspienne, les Principautés d'Alep, des Emir-al omara, du Chusistan & des Bouides Les Turks Cha-to établis dans le Chansi font la conquête des autres Provinces de la

Chine. Dans la Corée, les Rois de Kao-li acquierent le Royaume de Sin-lo. En Europe, Edouard I. réunit l'Estangle à sa Couronne: le Royaume de Germanie sort de la Maison de France : le Royaume de Provence est uni à celui de la Bourgogne Transjurane : la Castille a ses Princes particuliers sous le titre de Comtes, en 940. En Afrique, Obeidallah, dit Méhédi, fait la conquête du pays des Rostamites.

Le *vingt-uniéme intervalle* comprend les révolutions depuis le rétablissement de l'Empire de la Chine sous des Princes naturels du pays, jusqu'au partage des Etats de Sanche III. Roi de Navarre. Les Heou-han, Turks d'origine, sont réduits à la Province de Chan-si, qui prend le titre de Royaume de Pe-han ; le reste de la Chine est gouverné par les naturels du pays. Les Turks de Ghazna, dans le Can-

dahar, font disparoître la puissance des Samanides & des Dilémites. On voit encore s'établir en Asie, les Royaumes de Cochinchine, de Tong-king & d'Ormus, & les Principautés de Miafarekin & de Kharizme. En Europe la Dalmatie est partagée en deux parties; celle du midi fait le Royaume de Servie. Othon le grand acquiert le Royaume d'Italie; Canut Roi de Danemarck fait la conquête de l'Angleterre. Les Empereurs de Constantinople soumettent la Bulgarie, & cédent aux Patzinaces ce qui en dépendoit au delà du Danube. La Gothie est unie à la Suéde: les Slaves de Boheme subjuguent ceux de la Moravie: le Royaume d'Arles est uni à celui de Germanie.

Le *vingt-deuxiéme intervalle* embrasse les événemens depuis le partage des Etats de Sanche III. jusqu'aux conquêtes des Maures Al-

moravides en Eſpagne. Après la mort de Sanche le grand, ſes quatre fils partagerent ſes Etats; Garcie eut la Navarre, Ferdinand la Caſtille, Gonzales le pays de Sobrarve, & Ramire eut l'Arragon: le Royaume de Sobrarve ne dura que trois ans. Ferdinand Roi de Caſtille, deux ans après cette diviſion s'empara du Royaume des Aſturies & de Léon: Sanche Roi d'Arragon acquiert la Navarre, en 1063. La Carte n'a pu repréſenter qu'avec des traits de même couleur le partage de la Caſtille après la mort de Ferdinand: on n'a pu y diſtinguer auſſi les unions & ſéparations de la Norwége avec le Danemarck. Au milieu du onziéme ſiécle paroiſſent les Comtés de Maurienne & de l'Apouille. En 1075, la Croatie eſt unie au Royaume de Dalmatie qui paſſe cinq ans après au pouvoir des Hongrois. En Aſie, les Turks Seljoucides s'éta-

bliſſent dans la Perſe, la Syrie & l'Aſie mineure. On voit ſe former la Principauté de Schizour ou Céſarée, & celle de Rondbar ou des Iſmaëliens de Perſe. Les Patzinaces ſubjuguent les Uziens ; les Polouczy, connus par les annales de Ruſſie, s'étoient déja emparés d'une partie du pays occupé par les Uziens. En Afrique, les Almoravides Marabouths fondent le Royaume de Segelmeſſe & de Marok.

Le *vingt-troiſiéme intervalle* fournit depuis les conquêtes des Maures en Eſpagne, juſqu'à celles des Atabeks de l'Eraque. Joſeph, Roi de Marok, s'empare des Royaumes que les Arabes avoient formés en Eſpagne. Le Comté de Portugal eſt érigé en Royaume ; la Navarre reprend ſa forme de Royaume particulier, ainſi que celui de Léon : le Comté de Barcelonne eſt uni à l'Arragon. Plu-

sieurs Villes d'Italie, Genes, Bologne, Pise & Lucques, s'érigent en République: la Sardaigne devient Royaume. La Monarchie Russienne se divise en trois couronnes, savoir, de Novogorod-veliki, d'Halicz & de Kiow. La Finlande est jointe à la Suéde. Les Croisades contribuent à l'établissement du Royaume de Cis en Cilicie; elles forment aussi la Principauté d'Antioche & le Royaume de Jérusalem. Les Bathéniens ou Assassins étoient alors cantonnés sur le Liban. Un nouveau Royaume de Kharizme, celui de Khelath, les Principautés des Atabeks d'Adherbigiane, des Atabeks du Laristan, & des Salgouriens du Farsistan, prennent naissance aux dépens de l'Empire des Seljoucides d'Iran. Les Turkomans établissent les Royaumes de Cappadoce, de Maredin & de Miafarekin, d'Emed & de Khipha.

L'Empire des Khitans ou Léao eſt abſorbé par les Niut-chi & les Kéraites ; ces derniers fondent le Royaume de Kin, dont le Prince a été connu ſous le nom de Prêtre-Jean : cette révolution tranſporte les Khitans à Kaſchgar. Le Royaume de Ghour ſe ſépare de celui des Ghaznevides, & s'étend dans l'Inde juſqu'à Delly. Les Almohades enlevent Marok aux Almoravides, que les Rois d'Arragon dépouillent auſſi du Royaume de Valence. Roger, Roi de Sicile fait la conquête du Cairoan. En Amérique, l'Empire des Incas du Perou commence à paroître.

Le *vingt-quatriéme intervalle* offre les changemens depuis les conquêtes de Nourreddin Atabek de l'Eraque, juſqu'à celle du Royaume de Kharizme par Genghiz-Khan. Noureddin Atabek d'Alep conquiert l'Egypte, l'Hegiez & l'Yemen; ſa puiſſance

paſſe comme un éclair : Salaheddin ſon Lieutenant en Egypte s'empare de tous ſes Etats, & y ajoute le Royaume de Jéruſalem qu'il enleve aux Francs. A peine celui-ci eſt-il mort, que ſes Etats ſe diviſent : l'Egypte, l'Yemen, les Principautés d'Emeſe, d'Alep, de Damas, de Hama, de Kelath, de Miafarekin, ſont gouvernées par différens Princes Ajoubites. Takſch, Sultan de Kharizme, enleve l'Iran aux Seljoucides ; Alaheddin-Mohammed, un de ſes ſucceſſeurs, ajoute à cette acquiſition le Kherman & le Royaume de Ghour ; Gelalheddin y joint l'Adherbigiane. La puiſſance des Mogols commence ; Genghiz-khan ſubjugue les Kéraïtes ; les Naïmans, une des hordes Mogoles, ſe ſoumettent à lui, & l'année ſuivante lui aſſujettiſſent le Royaume des Cara-Khitans, de Kaſchgar & d'Akſou : ce Conquérant ſou-

met

met ensuite les Turks Hoei-ke d'occident & les Polouczi. En Europe, le Duché de Lithuanie & de Volhinie est séparé de la Russie: Henri II Roi d'Angleterre, fait la conquête de l'Irlande. Le Royaume des Valaques de Bulgarie & l'Isle de Chypre, sont détachés de l'Empire de Constantinople. Ce même Empire est enlevé par les Francs aux Grecs qui fondent des Etats à Nicée & à Trébizonde. Vers ce même tems a commencé la Principauté d'Epire & d'Albanie. En Afrique naissent les Royaumes de Tunis, de Tripoli, d'Angola & de Dongo: l'Empire des Maures est détruit; les Mérinites ou Zénétes s'emparent des pays que ceux-ci possédoient en Afrique, & fondent le Royaume de Phez.

Le *vingt-cinquiéme intervalle* contient les faits depuis la conquête du Kharisme par Genghizkan jusqu'à l'établissement de

plusieurs nouveaux Etats dans l'Iran & le Zagathay. Jamais il n'y a eu d'Empire aussi étendu que celui de Genghiz-khan, si l'on ajoute aux possessions de ce conquerant celles de ses descendans : il comprenoit toute la Tartarie, l'Etat des Russes de Kiow, les Royaumes de Kharizme, de Tanguth, de Kin & de Tibeth, les Principautés de Rondbar ou des Ismaëliens de Perse, des Atabeks de l'Eraque à Moussoul, de Miafarekin, d'Alep, du Farsistan, enfin l'Empire de la Chine : quinze ans environ après la mort de ce puissant Prince, ses descendans se rendirent indépendans dans leurs Gouvernemens, & formerent divers Royaumes dont la Carte marque les limites par des traits de même couleur, pour ne pas multiplier les exemplaires. Dans l'Asie mineure, dix ou douze Principautés succédent au Royaume

des Seljoucides de Roum ou de Coigni : celle des Othmanides les a toutes abſorbées. Dans l'Arabie, les Emirs de Médine & de la Mecque ſe rendent indépendans : les Arabes Bédouins paroiſſent. La Principauté des Kurts s'éléve dans le Candahar : les Tunkinois font la conquête de la Cochinchine : le Royaume de Caket ſe ſépare de celui de Géorgie qui prend le nom de Royaume de Carduel. En Europe le thrône de Léon eſt réuni à celui de Caſtille : le Royaume de Murcie s'établit, & vingt neuf ans après il eſt conquis par les Rois de Caſtille : ceux d'Arragon acquiérent le Royaume de Valence : celui de Majorque commence. Les Francs perdent Conſtantinople. Les Rois de Norwége font la conquête de la République d'Irlande. Un nouveau Royaume de Bulgarie & celui de Boſnie, ſe forment. Edouard I.

ſoumet la Principauté de Galles. Onze ans après que les Rois d'Arragon ont perdu la Sicile, ils acquierent la Sardaigne. La République des Suiſſes devient indépendante. La Navarre eſt unie à la France, Les Soudans d'Egypte font pluſieurs conquêtes : la République d'Alger prend naiſſance: les Mérinites enlévent aux Almohades le Royaume de Marok : on voit paroître le Royaume de Barca.

Le *vingt-ſixiéme intervalle* trace les révolutions depuis l'établiſſement de pluſieurs Etats nouveaux dans les Royaumes d'Iran & de Zagathay, juſqu'aux conquêtes de Tamerlan. Outre les diviſions de l'Empire de Genghiz-khan, dont il a été mention, on voit encore s'élever dans ſon ſein les Principautés de Kerman, du Ségeſtan, du Mazaudéran, du Loreſtan, du Giorgian, d'une partie du Kho-

rafan ; celles ci s'établirent dans l'Iran : un nouveau Royaume de Kharizme & les Principautés de Kefch & de Balkh fe formerent dans le Zagathay. La Chine enlevée à la principale branche des Mogols, prit le nom de Royaume de Kalkas. Vers le même-tems la petite Bukharie & le Tibeth reconvrerent leur indépendance. On voit auffi naître un Royaume de Bulgarie en Afie, & le Royaume de Schirvan. Les Soudans d'Egypte étendent leur domination jufqu'en Cilicie. En Europe la France perd la Navarre, & acquiert le Dauphiné. Le Royaume de Majorque eft uni à celui d'Arragon, & la Bifcaye paffe au Roi de Caftille. La Valaquie & la Moldavie fe rendent indépendantes des Hongrois. Cafimir, Roi de Pologne, s'affujettit les Ruffes d'Halicz.

Le *vingt-feptiéme intervalle* eft le tableau des événemens depuis

les conquêtes de Tamerlan jusqu'aux premiers démembremens de son Empire. Le Kharizme, le Giorgian, le Candahar, le Ségestan, le Kerman, le Lorestan, ce qui restoit aux Mogols dans l'Iran & le Zagathay, le Masaudéran, le Marédin & le Royaume de Delly, deviennent la proie du cruel Tamerlan. Marguerite, Reine de Dannemarck, unit à sa Couronne celles de Suéde & de Norwége. Le Royaume de Barca rentre sous la domination des Mam-luks, Soudans d'Egypte & de Syrie. Les Turks Othmanides s'emparent de la Bulgarie d'Europe : neuf ans après, la Principauté d'Aladulie commence à paroître.

Le *vingt-huitiéme intervalle* est destiné aux faits mémorables depuis les premiers démembremens de l'Empire des Timurides jusqu'à son extinction. Les Turko-

mans du mouton noir & du mouton blanc démembrent l'Empire des Timurides ; le Royaume de Delly, les Kalmoukes & le Khorasan s'en séparent aussi. L'établissement des Khans de Krimée affoiblit l'Etat du Captchac ; dans son sein se forment encore les Royaumes de Kasan & d'Astrakan, & la Principauté de l'Ukraine. Dans la Tartarie orientale, les Mantchéoux subjuguent les Kalkas. En Europe, Mahomet II prend Constantinople, & conquiert la Servie, l'Empire de Trébizonde, la Bosnie, l'Albanie & la Caramanie. Les Florentins soumettent les Pisans : la Sicile est réunie à l'Arragon : Venise acquiert le Royaume de Cypre. En Espagne, Ferdinand le Catholique, maître de la Castille & de l'Arragon, chasse les Maures d'Ardgiouna & de Grenade. La Prusse est unie à la Pologne. Les

Pays-Bas cessent de dépendre de l'Empire d'Allemagne. En Afrique, le Royaume de Congo s'éléve, & les Rois de Phez conquierent le Tréméçen.

Le *vingt neuvieme intervalle* représente les changemens depuis les conquêtes de Sçhaïbek jusqu'au rétablissement de la Monarchie Portugaise par Jean Duc de Bragance. On y voit Sçhaïbec, descendant de Genghiz-khan, éteindre la puissance des Timurides, & s'emparer de l'Andekan. Babour qui regnoit dans cette derniere Principauté se sauve dans l'Inde, y conquiert le Royaume de Delly, & fonde l'Empire du Mogol. Les Sophis, Auteurs du Royaume de Perse, ajoutent à leur Principauté d'Adherbigiane le Ghilan & l'Isle d'Ormus. La Cochinchine se sépare du Tunking. Selim s'empare de l'Aladulie, & dépossède les Mamluks

d'Egypte. Jean IV, Prince des Russes, fait la conquête des Royaumes de Kasan & d'Astrakan; ses successeurs se rendent maîtres du Touran ou Sibérie, étendent leur domination jusqu'à la Mer glaciale & au Kamschaktka. Les Tartares Nogaïs s'étoient soumis aux Khans d'Astrakan; la Principauté des Circasses subsiste sous la dépendance des Russes. La Pologne acquiert la Lithuanie, la Volhinie, la Samogitie & la Livonie. L'Arragon séparé de la Castille, y est réuni douze ans après: dans cet intervalle il s'empare de Naples & de la partie de la Navarre située au midi des Pyrénées; ce qui étoit au nord de ces monts passe à la France à l'avénement d'Henri IV. Philippe II. se rend maître du Portugal, Bologne est réunie au St. Siége; Parme & Plaisance en sont séparées. Les Médicis font passer au pouvoir des Florentins les Républiques

de Sienne & de Piſe. Les Friſons ſe ſoumettent à Charles-quint. Les Pays-Bas ſecouent le joug de la puiſſance Eſpagnole. L'Ecoſſe & l'Angleterre ne font plus qu'un Royaume. Genéve s'érige en République. La Lorraine eſt déclarée indépendante de l'Empire d'Allemagne. Les Suédois ſe détachent du Dannemarck. La Tranſylvanie ſe ſépare de la Hongrie. En Afrique, les Schérifs de Marok enlevent aux Oatazes le Royaume de Phez : celui de Tafilet s'éleve & prend trente-ſept ans après le nom de Royaume de Marok. Les Eſpagnols font la conquête du Méxique & du Pérou.

Enfin le *trentieme intervalle* s'étend depuis le rétabliſſement du Royaume de Portugal juſqu'à préſent. Les Portugais s'affranchiſſent de la domination Eſpagnole, & prennent pour Roi Jean, Duc de Bragance. En Aſie, les Tartares

Mantcheoux s'emparent de la Chine : les Kalmoukcs ou Eleuths ſe rendent maîtres de la petite Bukharie & du Tibeth. En Europe, la Tranſylvanie paſſe au pouvoir de la Maiſon d'Autriche. La Pruſſe eſt déclarée Royaume. La Savoye échange la Sicile contre la Sardaigne qu'elle poſſéde à titre de Royaume. Les Ruſſes dépouillent la Pologne du Palatinat de Smolensko : Pierre le Grand ſoumet le Dagheſtan. Le Danemarck céde à la Suéde le pays de Bahus, le Bléking, le Schonen & l'Halland. Les deux Siciles font de nouveau un Royaume particulier gouverné par des Princes de la Maiſon de Bourbon. La France acquiert l'Alſace, la Franche Comté & une partie de la Flandre : le Duché de Lorraine lui eſt uni éventuellement.

Tels ſont les événemens qu'expoſe l'Atlas des Révolutions de

l'Univers, & dont il conduit le tableau jusqu'en 1736. Nous ne connoissons rien de plus utile pour l'étude de l'Histoire Universelle: les faits sont rendus sensibles, & se tracent dans la mémoire sans confusion pour peu que l'on se familiarise avec cette Carte. On nous permettra de joindre à ce témoignage sur l'utilité de ce travail, quelques observations que nous avons faites à l'inspection de la Carte qu'il ne nous a pas été possible d'examiner dans tous ses points.

On ne peut faire un crime à l'Auteur de n'avoir point distingué par des couleurs particuliéres les anciens Royaumes de Tyr, de Sidon, de Pyle, d'Itaque & Dulychium, de Bazan, de Gerrare, de Salem, de Sodome & de Gomorrhe, ainsi qu'une multitude d'autres dont l'établissement & la position ne sont point assez déter-

minés, dont les bornes ſont inconnues, & qui ont peut être eu auſſi peu d'étendue que de durée. Quelquefois auſſi la projection de la Carte ne l'a pas permis.

Il nous a ſemblé cependant que, dans le troiſieme intervalle, l'Iſle de Rhodes, alors appellée *Ophiuſa*, auroit pu être enluminée comme Royaume particulier ſous Phorbas, l'an 1571, ſelon Euſébe. Ce n'eſt que dans cet intervalle que la Créte figure comme un état formé, apparemment ſous Cydon, en 1567, ſuivant le même Euſébe. Le Géographe n'a point eu égard aux regnes précédens qui ſont couverts du voile épais de la fable.

Les marbres d'Arondel font mention d'un certain Amphictyon, fils de Deucalion, qui regnoit près des Thermopyles, l'an 1522 avant J. C. Ils marquent auſſi qu'il donna le nom de païs des

Amphictyons à la contrée voiſine. On auroit pu au moins écrire le nom de ce petit Peuple. Il auroit de même été poſſible de faire paroître dans le ſein de l'Attique le nom de la Lycorie près du Parnaſſe, où Deucalion commença à regner, ſuivant les Marbres, l'an 1574 avant l'Ere Chrétienne. On a marqué la Phthiotide où regna Hellen, autre fils de Deucalion.

Peut-être deſirera-t on auſſi de voir paroître les Amorrhéens près du Liban, les Leſtrygons dans la Campanie, les Véyens, les Volſques, les Sabins, les Aborigenes, les Rutules, & pluſieurs autres Peuples qui ont eu leurs Rois particuliers, & dont les rapports ſont très intimes avec Rome ancienne ou moderne.

Dans le même intervalle la Laconie & l'Argolide ne devroient plus être unies ſous la même enluminure. Le Royaume de Sparte

avoit été fondé par Lélex, vers l'an 1516 avant J.C. On auroit dû aussi détacher le Royaume de Mycénes fondé par Persée. Ne pourroit-on pas encore regretter que l'Auteur ne fasse pas appercevoir que Thébes fondée par Cadmus, l'an 1519 avant J. C. selon les Marbres, commence à faire un Etat particulier ?

Bien des gens demanderont aussi pourquoi, dans le même intervalle, un seul trait n'embrasse pas la Lydie & la Phrygie qui furent réunies sous Manès ou Mæon, dont le fils Atys donna le nom à la race des Rois Atyades.

On ne voit point les Ismaëlites. Si l'Auteur en a fait, comme quelques uns, le même Peuple que les Madianites, il avoit de la place pour écrire, *Madianites* ou *Ismaëlites.*

L'enluminure de l'Ionie d'Asie

auroit pu comprendre les Isles de Chio & de Samos qui en ont été long-tems dépendantes. L'Ionie & l'Eolide asiatiques ne sont pas indiquées dans leur position sur la grande Carte, quoiqu'il eût été possible de les y distinguer dans l'emplacement de l'Asie propre sur les côtes de la mer Egée; mais on les voit chacune à leur place dans le petit quarré qui représente la Gréce à plus grand point, au bas de la Carte.

Memphis, qui a donné le nom à une dynastie d'Egypte, que l'Auteur a eu soin de distinguer, auroit pu n'être pas oubliée. Elle n'a pas été exactement remplacée par le Caire, que l'on voit figurer sur la rive orientale du Nil : Memphis étoit située sur la rive occidentale.

On sait qu'il y a eu un tems où le nom d'Œnotrie se donnoit à toute l'Italie; ce qui feroit ce sen-

ble, une raiſon ſuffiſante pour n'avoir pas omis d'indiquer cette partie. L'Œnotrie s'étendoit depuis le détroit de Sicile juſqu'au golfe de Tarente, & même juſqu'au golfe Poſidoniate, c'eſt-à-dire, ſelon toutes les apparences, juſqu'à la mer Ionienne, à l'embouchure du golfe que l'on a appellé mer Adriatique, & qui porte aujourd'hui le nom de golfe de Veniſe. L'Ionie de Gréce s'appelloit autrefois Poſidonie.

Nous ne propoſerons à l'Auteur de faire imprimer un petit *Errata* pour diſtribuer aux acquéreurs de ſa Carte, que parce que nous ſommes convaincus qu'il a cherché à perfectionner ſon travail qui mérite la plus grande attention. Le Graveur a mis aux confins de la Cyrénaïque *Autels des Philiſtins*, au lieu d'*Autels des Philéniens*; dans la Gréce *Sicyan* pour *Sicyone*. L'Auteur, que nous

nous faiſons un devoir de reſpecter dans nos obſervations, pourra découvrir quelques autres inéxactitudes qui ne tombent point ſur lui.

Nous croyons rendre juſtice au travail de M. D. P**, en prévenant nos Lecteurs que nous n'avons examiné de ſi près quelques parties de ſon Ouvrage que parce qu'il peut ſoutenir la critique. On voit même que nos réflexions tombent pour la plûpart ſur des objets qui peuvent échapper au Géographe le plus habile & le plus attentif. Peut-être même l'Auteur a-t-il eu des raiſons pour les négliger. Il a ſurmonté bien des difficultés; perſonne ne pourroit en pareille matiere les faire toutes diſparoître.

Au premier coup d'œil on eſt étonné de voir figurer ſur la même Carte les Villes & Peuples modernes avec l'antiquité la plus re-

culée : mais ce qui paroîtroit un désordre, si l'on perdoit de vue la fin de cet Atlas, devient un nouveau mérite pour cet Ouvrage que nous regardons comme très-digne d'occuper une place distinguée dans le cabinet des gens de Lettres, & de tous ceux qui veulent se graver dans la mémoire les faits les plus importans. L'enluminure ne s'étendant qu'à mesure qu'il survient des changemens notables dans l'Univers bien connu des historiens, on ne court plus risque de confondre les époques, & l'on peut comparer en même-tems la position des contrées & leur état politique.

Cette Carte se débite chez M. Julien, Géographe, cour de l'Hôtel de Soubise : elle se vend 60 liv. en feuilles. Le sieur Monier Relieur, rue St. Jean de Beauvais, l'arrange d'une maniere également commode & propre. On trouve chez Cavelier, Libraire, rue St. Jacques, des Exemplaires du vol. *in*-12. dont le titre est à la tête de notre analyse.

ARTICLE XI.

LA MORALE EVANGELIQUE expliquée par les SS. Peres, ou Homélies choisies des Peres de l'Eglise sur tous les Evangiles des Dimanches & Fêtes de l'année : Ouvrage très-utile aux Curés, aux Ecclésiatiques chargés d'instruire les Peuples, & généralement à tous les Fideles qui veulent s'instruire à fond des vérités de la Religion : par M. l'Abbé Mery de la Canorgue, Prêtre, Licentié en Théologie. *Paris, Lottin le jeune, 1763. in-12. deux volumes, dont le premier contient plus de 580 pages, & le second plus de 430.*

RIen de plus important pour l'instruction des fideles que

la *Morale évangélique*, ſurtout lorſqu'elle eſt *expliquée par les SS. Peres.* C'eſt véritablement à ces ſources pures qu'il faut recourir lorſqu'on veut puiſer des inſtructions ſolides & exemptes de tous les affoibliſſemens que le relâchement des mœurs & la licence des opinions ont pu introduire dans les ſiécles poſtérieurs. « Conſiderez, nous dit Jérémie de la part » du Seigneur, demandez quels » ſont les anciens ſentiers, & où » eſt la bonne voie : marchez-y, » vous trouverez le repos de vos » ames ». *Hæc dicit Dominus : ſtate ſuper vias, & videte, & interrogate de ſemitis antiquis, quæ ſit via bona & ambulate in ea, & invenietis refrigerium animabus veſtris.* (*Jerem. vj, 16.*) On ne peut donc rien faire de plus utile pour ceux qui inſtruiſent les peuples, & pour le commun des fideles même, que de leur mettre en

main les ouvrages des SS. Peres traduits en une langue qui ſoit entendue de tous : & entre les ouvrages des Peres, la partie la plus utile pour les uns & pour les autres, eſt ſans doute celle qui a pour objet d'expliquer les ſaintes Ecritures, & particulierement les Evangiles dont l'Egliſe propoſe la lecture à ſes enfans dans les Dimanches & Fêtes de l'année.

On ne peut donc qu'applaudir au projet conçu par M. l'Abbé Méry de nous donner en françois un Recueil d'*Homélies choiſies des Peres de l'Egliſe ſur tous les Evangiles des Dimanches & Fêtes*. C'eſt ſuivre l'eſprit de l'Egliſe, qui dans ſon Office fait lite de ſemblables Homélies. Ces textes des ſaints Peres inſérés dans tous les Bréviaires ſont certainement un ſecours pour MM. les Curés & d'autres Eccléſiaſtiques chargés d'inſtruire les Peuples. L'inten-

tien de l'Eglise en leur mettant sous les yeux ces fragmens des saints Docteurs, est sans doute de les inviter à puiser dans ces sources pour l'instruction des fideles confiés à leurs soins. Les traductions des Offices de l'Eglise ont mis aussi cette partie des Bréviaires à la portée du commun des fideles. Mais tous les fideles n'ont pas, & tous ne peuvent pas avoir ces traductions. D'ailleurs ces Homélies proportionnées à l'étendue des Offices de l'Eglise, forment toujours une lecture fort courte, qui communément n'embrasse pas toutes les parties de l'Evangile du jour. Il étoit donc utile & conforme à l'esprit de l'Eglise, de donner des Homélies plus étendues, & d'en former une collection qui pût être d'un plus grand usage parmi les fideles. C'est ce que fait ici l'Auteur de l'Ouvrage que nous annonçons.

M. l'Abbé M. met à la tête une Préface où il expose les motifs de son entreprise, & la méthode qu'il a suivie dans l'exécution. Les motifs sont à peu près ceux que nous venons d'exposer, mais particulierement la préférence due aux Ouvrages des SS. Peres. Après avoir parlé de cette multitude d'ouvrages qu'on a donnés pour expliquer aux fideles les saints Evangiles. « Il est surprenant, dit » dit M. l'Abbé M. qu'on ne se » soit pas d'abord avisé de remon- » ter à la source, c'est à-dire, » qu'en fait de livres spirituels, » les anciens étant les plus surs & » les meilleurs, il étoit naturel de » préférer à tous ces autres Traités » ceux des SS. Docteurs, parce » qu'ils sont aussi anciens que l'E- » glise, & qu'ils nous ont conser- « vé la tradition dans toute sa » force & dans toute sa pureté. » Il développe sa réflexion, & il en ajoute

ajoute une seconde ; c'eſt que l'on trouve dans les ſaints Docteurs non-ſeulement la doctrine la plus pure dont on doit inſtruire les fideles, mais la maniere même la plus convenable de la leur préſenter. » Quelle éloquence, dit-il,
» quelle variété ne trouve-t on pas
» dans leurs ouvrages! On admi-
» rera toujours la douceur & la
» force d'un S. Jean Chryſoſtome,
» la fécondité & l'élévation d'un
» S. Auguſtin, la profondeur lu-
» mineuſe d'un S. Ambroiſe, la
» ſcience d'un S. Jerôme, la péné-
» tration d'un S. Grégoire, l'éner-
» gie d'un S. Hilaire : quelle di-
» gnité ne trouve-t-on pas dans
» S. Léon! quelle aménité dans
» les écrits du vénérable Bede!
» quelle onction dans ceux de S.
» Bernard! » Il faut avouer qu'un Prédicateur, un Paſteur qui réuniroit en ſa perſonne tous ces talens, & y joindroit la pureté de

la doctrine qu'il auroit puisée dans l'Ecriture & dans les Peres, auroit atteint la perfection de l'éloquence de la chaire. Or comment acquerra-t-on ces talens, sinon en s'appliquant à étudier ces grands modeles, & en se les rendant familiers par un usage fréquent? C'est l'avantage que M. de la Canorgue veut ici procurer à ceux qui sont chargés du soin d'instruire les Peuples.

La méthode qu'il a suivie est de présenter d'abord le texte même de *l'Evangile en François*. Il avertit que cette *traduction* est celle *du P. Amelotte*, qu'il a préférée comme *très-connue & approuvée par le Clergé de France*; il ajoute qu'il s'est servi *de l'édition que l'Auteur a corrigée de sa propre main*; & il assure qu'il a poussé sur cela le scrupule jusqu'à prendre *dans la même source les autres passages du Nouveau Testament*,

cités dans le corps des Homélies. A-t il été assez heureux pour que cette traduction s'accordât toujours avec les Commentaires des saints Docteurs ? Car quelquefois les mêmes expressions peuvent être susceptibles de plusieurs sens, & alors le Commentaire doit déterminer la traduction. M. l'Abbé M. aura eu sans doute cette attention.

Il est certainement fort utile de trouver ainsi dans un même volume, & immédiatement joints le texte sacré & l'explication qui y convient : mais d'un autre côté, ce texte prend sur les volumes une place qui nécessairement resserre les instructions ou charge les volumes. Il est bien rare que les personnes qui se procurent ces explications du texte sacré, n'aient déja ce texte. Est-il bien nécessaire de leur donner de nouveau un texte qu'elles ont déja? Ne suf-

firoit il pas d'indiquer ce texte? C'est ce que M. l'Abbé M. a fait ici lui-même au Vendredi Saint pour le texte de la passion de N S. Par ce moyen les volumes seroient moins chargés, ou du moins on pourroit y étendre davantage les instructions. C'est une économie que nous proposons par occasion. Les instructions que l'on nous présente ici sont si utiles, que nous regrettons de voir que quelquefois elles ne soient pas assez étendues.

Chaque Evangile est ici suivi d'une *Homélie tirée* soit des sermons mêmes *des Peres*, soit de leurs commentaires sur l'Ecriture ou autres ouvrages. On a placé à la fin du second volume une *Table alphabétique des SS. Peres dont on a tiré les textes qui forment ces Homélies*; & l'on a indiqué les textes que l'on a empruntés de chacun d'eux. Voici ce que nous y

remarquons : on y trouve douze Homélies de *S. Ambroise ;* vingt-neuf de *S. Augustin ;* une de *S. Basile ;* cinq du vénérable *Bede ;* trois de *S. Bernard ;* une de *S. Pierre Chrysologue ;* cinq de *S. Jean Chrysostome ;* une de *S. Cyrille d'Alexandrie ;* une seule de *S. Grégoire de Nazianze*, encore n'est-il pas certain qu'elle soit de lui comme nous le dirons dans la suite ; vingt-trois de *S. Grégoire Pape ;* deux de *S. Hilaire ;* onze de *S. Jerôme ;* & une de *S. Léon.* On voit par-là que ce sont S. Augustin & le Pape S. Grégoire qui ont fourni le plus grand nombre de ces Homélies.

Il nous a paru que *le choix de ces Homélies* est fait d'après celles qui se trouvent dans le Bréviaire Romain : elles en seront d'un usage plus étendu : n'étant affectées à l'usage d'aucun Diocèse particulier, elles peuvent servir égale-

ment dans tous les Diocèses. Au reste quand nous disons qu'elles nous paroissent tirées principalement du Bréviaire Romain, il faut observer qu'elles ont ici plus d'étendue qu'elles ne peuvent en avoir dans aucun Bréviaire. Mais l'Auteur se sert de l'indication que lui fournit ce Bréviaire; & consultant le texte du S. Docteur dont le Bréviaire ne rapporte que quelques fragmens, il y prend tout ce qui convient à l'Evangile qu'il s'agit d'expliquer, & à la disposition du commun des fideles qu'il faut instruire.

De ce choix & de cette méthode, il résulte qu'en effet, comme l'observe l'Auteur, » le sens » littéral & spirituel, l'allégorique » & le figuré sont expliqués dans » ces discours, qui renferment » beaucoup de morale & d'instruc- » tion. En général ils sont écrits » avec clarté & sans enflure; les

» comparaifons font admirables,
» & y répandent beaucoup de lu-
» miere, parce qu'elles font naturel-
» les, & que la fimplicité fait leur
» parure ; la même fimplicité regne
» dans tout le refte du difcours.
» Enfin cet Ouvrage eft un choix
» de divers traités qui par leur nom-
» bre & leur variété forment un
» corps de morale & de doctrine,
» que l'on peut regarder comme un
» précis des vérités effentielles de
» la Religion. » Voilà l'avantage que M. l'Abbé M. s'eft propofé de procurer aux Pafteurs & aux fideles, en leur préfentant ce recueil : avantage qui réfulte en effet de cette méthode, mais qui deviendroit plus étendu & plus complet, fi aux Homélies fur les Evangiles des Dimanches & Fêtes on ajoutoit des Homélies fur les Epîtres de ces mêmes jours, & quelques autres Homélies pour les principales féries, telles que cel-

les du Carême, & même de l'Avent. Il faut espérer que le succès de ces deux volumes aménera cette suite.

Les *Homélies tirées de S. Grégoire* sont toutes prises des discours mêmes prononcés par ce saint Pape devant son peuple; & nous croyons qu'en effet dans ce genre d'instructions destinées pour le commun des fideles, il convient de préférer les discours que les saints Peres adressoient au peuple. Les Commentaires fournissent beaucoup moins : car il y a grande différence entre un commentaire & un sermon; souvent on dit dans un commentaire ce qu'on ne diroit pas dans un sermon. Les discussions critiques qui font presque toujours partie des commentaires, ne conviendroient nullement pour l'instruction du peuple; & c'est une attention que l'Auteur aura sans doute, s'il con-

tinue ſon travail. Par cette raiſon il tirera peu de S. Jerôme, parce que ce Pere n'a jamais parlé devant le peuple, & que communément ſes commentaires ſont peu propres pour des Homélies.

Les *Homélies tirées de ſaint Auguſtin* ſont priſes de ſes Traités ou Homélies ſur S. Jean, de ſes ſermons ſur les paroles de l'Evangile, & ſur les paroles de l'Apôtre, de ſon explication du ſermon de J. C. ſur la montagne, de ſon traité de l'accord des Evangéliſtes, de ſon explication des Pſeaumes, & de ſon traité de la Cité de Dieu. Ses traités ſur S. Jean ſont la partie qui a le plus ici fourni ; & c'eſt encore une très-bonne ſource, puiſque ce ſont en effet des diſcours prononcés devant le peuple.

Quant à la maniere dont ces fragmens des Peres ſont ici traduits, voici l'idée qu'en donne l'Auteur même de cette traduc-

tion : « J'ai tâché, dit il, de ré-
» pondre par un style simple &
» naturel à l'éloquence mâle & su-
» blime de ces Peres de l'Eglise ;
» & de ne point affoiblir leurs pen-
» sées par des couleurs brillantes
» qui n'auroient qu'un faux éclat
» & rien de solide. J'ai cru aussi
» que je ne devois pas me borner
» à une traduction purement lit-
» térale, qui auroit été séche &
» ennuyeuse, & seroit même sou-
» vent devenue très-obscure. On
» ne traduit pas un ouvrage dog-
» matique & profond, comme
» on traduit une histoire ou un
» discours ordinaire. »

Pour mettre nos Lecteurs en état de juger par eux-mêmes de la maniere dont M. l'Abbé M. traduit ici les saints Peres, nous allons rapporter un fragment de S. Augustin qui contient un principe important pour profiter des instructions que renferment les

miracles de J. C. rapportés dans l'Evangile. Ce fragment se trouve dans le *sermon 98* de ce Pere *sur les paroles de l'Evangile*, d'où M. l'Abbé M. a tiré l'*Homélie* qu'il donne *sur l'Evangile du XVe Dimanche après la Pentecôte*, contenant la résurrection du fils de la veuve de Naïm : nous en donnons le latin afin qu'on puisse le comparer avec la traduction.

« On ne trouve dans l'Evangile que trois morts ressuscités par Notre Seigneur (*a*); mais il en a arraché plus de mille des bras de la mort, sans qu'il en soit fait mention dans l'Evangile. Qui peut savoir en effet le nombre des ré-

(*a*) *Aug. serm.* 98 *de verb. Evang.* Tres autem mortuos invenimus à Domino resuscitatos visibiliter, millia invisibiliter. Quot autem mortuos visibiliter suscitaverit, quis novit ? Non enim omnia quæ fecit, scripta sunt :

ſurrections viſibles que le Sauveur a opérées durant ſa vie ? Surtout ſi l'on conſidere ce que S. Jean rapporte, que J. C. a fait tant de choſes que ſi elles étoient décrites en détail, le monde même ne ſeroit pas capable de contenir les livres que l'on en feroit. On peut donc croire ſans difficulté, qu'il y a (ou qu'il y a eu) beaucoup d'autres perſonnes reſſuſcitées par Notre Seigneur, quoique l'Evangile

---

Joannes hoc dicit : Multa alia fecit Jeſus, quæ ſi ſcripta eſſent, arbitror totum mundum non poſſe libros capere. Multi ergo ſunt alii ſine dubio ſuſcitati ; ſed non fruſtrà tres commemorati. Dominus enim noſter Jeſus Chriſtus ea quæ faciebat corporaliter, etiam ſpiritaliter volebat intelligi. Neque enim tantum miracula propter miracula faciebat : ſed ut illa quæ faciebat, mira eſſent videntibus, vera eſſent intelligentibus. Quemadmodum qui vidit litteras in codice optimè ſcripto, & non novit legere, laudat quidem antiquarii manum, admirans apicum pulchritudinem ; ſed

n'en parle pas. Cependant ce n'est point sans dessein qu'il fait mention de trois résurrections opérées par J. C. ; puisque ce Dieu Sauveur a voulu nous apprendre de grandes vérités cachées sous ces miracles. Son intention n'étoit pas seulement de faire des prodiges pour étonner ceux qui en étoient les témoins ; mais il avoit principalement en vue de faire comprendre de grands mysteres aux

---

quid sibi velint, quid indicent illi apices nescit ; & est oculis laudator, mente non cognitor : alius autem & laudat artificium, & capit intellectum, ille utique qui non solùm videre, quod commune est omnibus, potest ; sed etiam legere, quod qui non didicit, non potest. Ita qui viderunt Christi miracula, & non intellexerunt quid sibi vellent, & quid intelligentibus quodam modo innuerint, mirati sunt tantùm quia facta sunt ; alii verò & facta mirati, & intellecta assecuti. Tales nos in schola Christi esse debemus.

eſprits éclairés. Pour prouver ceci d'une maniere ſenſible, figurons-nous que différentes perſonnes jettent les yeux ſur un livre qui eſt bien écrit : de ces perſonnes les unes ſavent lire, les autres ne le ſavent pas: ces dernieres en conſidérant les caractères du livre, loueront la main habile qui les a tracés; mais elles ne comprendront pas ce qu'ils ſignifient:les premieres au contraire, ſans s'arrêter ſimplement à conſidérer ou admirer la beauté de l'écriture, comprendront, en la liſant, ce que l'Auteur a voulu exprimer par ces lettres. Telle eſt auſſi la différence remarquable qui ſe trouve entre ceux qui conſiderent les miracles du Sauveur : car les uns ne comprenant pas l'inſtruction qu'ils offrent aux hommes ſpirituels, ſe contentent d'admirer les effets ſurprenans qu'ils étalent à nos yeux; les autres qui en pénétrent la ſignification, ne ſe bornent point à

une admiration stérile, mais ils en retirent encore le fruit d'une instruction solide : & c'est ainsi que nous devons profiter des leçons que J. C nous donne par ces prodiges. » Nous croyons seulement appercevoir que S. Augustin ne parle pas de mille résurrections visibles, mais de mille résurrections invisibles ; *millia invisibiliter* : & qu'il dit seulement des résurrections visibles, qu'on ne peut pas en savoir le nombre. Du reste nous présumons que nos lecteurs reconnoîtront aisément dans la traduction les pensées du saint Docteur.

A ses traductions M. l'Abbé M. a joint de tems en tems quelques *notes*, soit pour avertir des raisons qui lui ont fait passer quelques mots, quelques phrases, quelques fragmens, soit pour éclaircir certains textes des Peres relatifs aux hérésies de leur tems, &c. Tout cela

montre l'exactitude de M. l'Abbé M. dans ses Extraits, & son attention à prévenir toutes les difficultés qui pourroient arrêter les Lecteurs. Sur *l'Homélie* qu'il a *tirée du Traité 6 de S. Augustin sur S. Jean*, & qu'il applique à *l'Evangile de l'octave de l'Epiphanie*, nous trouvons une de ces notes où nous lisons : « Pour bien entendre le » sens de cette Homélie, il faut » savoir que S. Augustin a pour » but de confondre les Donatistes » qui disoient que dans la sainte » Trinité le Fils étoit inférieur au » Pere, & le S. Esprit inférieur » au Fils ; ils assuroient aussi qu'on » devoit rebaptiser les Catholi» ques ; c'est pour cela que S. Au» gustin répéte si souvent qu'il y a » égalité dans les trois personnes » qui n'ont qu'une même divi» nité ; & que le Baptême est tou» jours le même, quelque minis» tre que ce soit qui le donne. »

L'Arianiſme des Donatiſtes eſt une queſtion aſſez problématique : ou plutôt cette queſtion eſt décidée par S. Auguſtin même dans ſon livre *de Correctione Donatiſtarum*, au commencement duquel il déclare poſitivement que la différence qu'il y a entre les Ariens & les Donatiſtes, c'eſt que les Ariens diſent que le Pere, le Fils & le ſaint Eſprit ſont trois ſubſtances différentes, au lieu que les Donatiſtes ne diſent point cela, mais confeſſent qu'il n'y a dans la Trinité qu'une ſeule ſubſtance : (*a*) *Unam*

(*a*) *Aug. de cor. Don. ep. 185.* Ut ergo breviter inſinuem dilectioni tuæ, (*c'eſt à Boniface qu'il écrit*) inter Arianorum & Donatiſtarum quid interſit errorem; Ariani, Patris & Filii & Spiritûs ſancti diverſas ſubſtantias eſſe dicunt; Donatiſtæ autem non hoc dicunt, ſed unam Trinitatis ſubſtantiam confitentur. Et ſi aliqui ipſorum minorem Filium eſſe dixerunt quàm Pater eſt, ejuſdem tamen ſubſtantiæ non negârunt. Plurimi verò, &c.

Trinitatis ſubſtantiam confitentur. Il avoue que quelques uns d'eux ont dit que le Fils étoit inférieur au Pere ; mais il ajoute que cependant ils n'ont pas nié qu'il ne fût de même ſubſtance, & il obſerve que la plûpart d'entr'eux diſent que leur foi ſur la Trinité eſt tout à fait conforme à celle de l'Egliſe Catholique : *Plurimi verò in eis hoc ſe dicunt omninò credere de Patre & Filio & Spiritu ſancto, quod Catholica credit Eccleſia* ; enfin il dit qu'il n'y a point de diſpute avec eux ſur cela. *Nec ipſa cum illis vertitur quæſtio.* Ce n'eſt donc pas contre eux, mais contre les Ariens, que S. Auguſtin ſoutient qu'il y a égalité dans les trois perſonnes divines. S. Auguſtin a ſoutenu contre les Ariens l'égalité des perſonnes divines ; & contre les Donatiſtes, la validité du Baptême par quelque Miniſtre qu'il ſoit donné.

Sur *l'Homélie* tirée *du même S.*

Docteur pour *l'Evangile du Ve Dimanche après l'Epiphanie*, nous trouvons une autre note ſur un texte où S. Auguſtin parlant des *Maximianiſtes*, M. l'Abbé M. a cru devoir dans ſa traduction les déſigner en général ſous le nom de *certains hérétiques*. Sur quoi dans ſa note il dit : « S. Auguſtin » appelle ici ces hérétiques *Maxi-* » *mianiſtes* ; d'autres les appel- » loient *Primianiſtes*. » Ceci a beſoin d'éclairciſſement. Les *Maximianiſtes* étoient eux-mêmes Donatiſtes comme ceux dont S. Auguſtin parle en cet endroit ; mais ils avoient formé un *ſchiſme* dans la ſecte de Donat, & ils donnoient à leurs adverſaires, Donatiſtes comme eux, le nom de *Primianiſtes*.

Sur *l'Evangile du IIIe Dimanche de Carême*, où M. l'Abbé M. a fait mettre par-tout exactement dans

ſa traduction, *Béelzébub*; il remarque très-bien que ce nom eſt *mal écrit* lorſqu'il eſt terminé par un *t* ou par un *l*. Cela eſt contraire à l'étymologie, qui décide pour *Béelzébub*.

Au *Dimanche des Rameaux*, M. l'Abbé M. prend pour texte l'Evangile de la Proceſſion, & donne une *Homélie* tirée *du Commentaire de S. Ambroiſe ſur S. Luc*: il la termine par une note où il dit qu'il a retranché du texte de ce ſaint Docteur, *quelque choſe qui convenoit plutôt à un Commentaire qu'à une Homélie*. Cela eſt d'un très-bon goût; & voilà pourquoi il vaut mieux puiſer dans les ſermons des Peres que dans leurs commentaires, quand il s'agit d'inſtruire le Peuple. Lorſqu'on prend dans leurs Commentaires, il arrive qu'on eſt obligé, ou de mutiler ainſi leurs textes, ou de rapporter des obſervations très-

séches & très-inutiles pour le peuple.

Sur *l'Homélie* appliquée au Dimanche de *Quasimodo*, une note dit : « *S. Grégoire* donne ici un » avis important aux Confesseurs; » ils feront bien de le lire dans le » texte même de ce Pere. On s'est » dispensé de le traduire ici pour » ne pas interrompre la suite du » discours, qui est fait principale- » ment pour les simples fideles. » Voilà encore une attention bien placée ; ce n'est pas le seul endroit où M. l'Abbé M. invite ses Lecteurs à consulter les textes mêmes des saints Peres, & cela est très-bien.

Au *Dimanche de la Trinité*, il donne sous le nom de *S. Grégoire de Nazianze* un texte tiré d'un discours sur la Trinité, qui se trouve en effet employé pour *Homélie* sous le nom de ce Pere dans le Bréviaire Romain ; & dans le

Bréviaire même Parisien. Mais dans une note il prend soin d'avertir que » quoique ce discours » soit généralement attribué à S. » Gregoire de Nazianze, & qu'on » le trouve inseré dans ses Œuvres, » cependant *Dom Ceillier* dans son » *Histoire générale des Auteurs Ec-* » *cléſiaſtiques*, *tomes VI & VII*, » ne croit pas qu'il soit de ce saint » Docteur, mais plutôt de Gré- » goire, Evêque d'Elvire, ou de » quelqu'autre Auteur Latin. » Il est quelquefois fâcheux que l'on ne puisse pas mettre de semblables notes dans les Bréviaires : ou plutôt le mieux ne seroit-il point de ne pas mettre dans les Bréviaires les textes qui exigeroient de semblables notes ? Aujourd'hui surtout qu'en France on est si occupé de la réformation des Bréviaires, c'est une attention que l'on devroit avoir, de n'y rien mettre qui pût exiger des com-

mentaires ou des notes. Dans de pareils ouvrages il convient que tout soit parfaitement clair, & hors d'atteinte à la critique.

Dans la *note de la page 61 du tome II*, il s'est glissé deux petites fautes d'impression : *dydrachme* pour *didrachme*, & *cicle* pour *sicle*: cela est assez différent; mais on entend bien ce que l'Auteur a voulu dire.

Sur *l'Evangile du Ve Dimanche après la Pentecôte*, où nous lisons ces mots : *Quiconque se fâchera contre son frere*, M. l'Abbé M. prend son *Homélie* dans *S. Augustin*; & après avoir traduit fidelement le texte du S. Docteur, il met au bas cette note : « A ces » paroles de l'Evangile où il est » dit : *Quiconque se fâchera contre* » *son frere*, S. Augustin ajoute ces » deux mots, *sine causâ*, sans » sujet; paroles qui ne se trouvent » point dans notre Vulgate; &

» cela prouve que ce Pere, ainsi » que d'autres Auteurs anciens, » ne se servoient pas toujours de » la même Version de l'Ecriture » que l'Eglise a reconnue depuis » pour authentique. » Quant au Nouveau Testament, c'étoit bien au fond la même Version; mais il y avoit quelques variétés dans les exemplaires, comme ici où la différence ne consiste qu'en ce que ce *sine causa* étoit dans les uns & n'étoit pas dans les autres : en sorte que ce n'est pas S. Augustin qui ajoute ces mots; il ne les place ici que parce qu'il les trouvoit dans son exemplaire. Le S. Docteur revient sur cela dans le *Livre de ses Rétractations*, (*c.* 19. *n.* 4.) il avoue qu'il ne trouve pas ce mot dans les exemplaires Grecs; mais en même-tems il témoigne qu'au fond le sens est le même : *Codices Græci non habent* sine causa; *sicut hic positum est, quamvis idem ipse*

sit

ſit ſenſus. Aujourd'hui on trouve ce mot dans la plûpart des exemplaires Grecs, & les plus anciens Peres le liſoient. On peut voir ce que diſent ſur cela les Commentateurs.

Nous paſſons ſur pluſieurs autres notes qui nous ont paru fort judicieuſes ; car nous les avons lues toutes avec une attention particuculiere, & nous eſpérons que ce que nous en avons dit ne déplaira pas à l'Auteur, qui lui-même ſans doute feroit diſpoſé á donner à ſes lecteurs les petits éclairciſſemens qui nous ont paru néceſſaires.

Le ſecond volume eſt terminé par une *Table des matieres* aſſez étendue. On eſt étonné que l'article de la *Grace* y ſoit ſi court : quand un Auteur ne parle que d'après les Peres, & qu'il a ſoin de rendre fidélement leurs penſées, il ne riſque pas de s'écarter des vrais principes. On eſt fâché de

trouver dans cette Table, à l'article *Trinité*, un renvoi unique pour l'article *Donatistes*; & à l'article *Donatistes*, la seule imputation *d'erreur sur la Trinité*, c'est-à-dire précisément l'indication de la note dont nous avons parlé. Il faut espérer que dans une seconde édition, l'Auteur rendra aux *Ariens* ce qu'il attribue aux *Donatistes*. D'ailleurs *l'hérésie d'Arius* se trouve très-bien caractérisée dans l'Homélie tirée de S. Augustin pour l'Evangile du Mardi de la Pentecôte.

ARTICLE XII.

ŒUVRES DIVERSES DE M. l'Abbé CLÉMENT, *Chanoine de S. Louis du Louvre.* Paris, Cl. Hérissant, rue Neuve Notre-Dame. 1764. *in*-12. de 200 pages.

« TOut le monde sait, dit M. l'Abbé CLÉMENT, qu'au décès d'un homme, Messieurs les Notaires & autres Gens de Pratique inventorient tous les papiers bons ou mauvais qui se trouvent sous le scellé, pour multiplier les vacations; & j'aime mieux que mon livre aille tout imprimé chez l'Epicier, que s'il y alloit en feuilles manuscrites, après avoir passé sous les yeux de la Justice, laquelle se feroit payer cherement le plaisir

de les avoir cotées. » Tel eſt, s'il en faut croire le modeſte Auteur de ce Recueil, le motif qui l'a porté à faire imprimer ſes Poëſies. Nous ne nous accordons pas du tout ſur ce point avec M. *Clément*; nous penſons que le très-grand nombre des pièces qu'il donne aujourd'hui au Public peut ſoutenir les regards des critiques les plus ſéveres ; enfin nous trouvons dans cet Ecrivain de l'invention, de la facilité, de l'agrément même, ſurtout dans les Pièces de ſociété, Entrons dans quelques détails.

Ce Recueil contient XVI Odes, XV Epîtres, des Poëſies diverſes, c'eſt-à-dire, Epithalames, Bouquets, Rondeaux, Fables, &c. des Cantatilles, & enfin des Reflexions Philoſophiques (en Proſe) les unes ſur la vieilleſſe, les autres ſur les plaiſirs & le bonheur de l'imagination.

Nous diſtinguons dans les Odes

cinq pièces sur des sujets sacrés, sçavoir, deux Paraphrases des Pseaumes 18 & 13, & trois traductions d'autant d'hymnes du Breviaire de Paris; arrêtons-nous à ces dernieres que nous appellerions plutôt des *imitations* que des *traductions*; voici le début de celle du jour de la Pentecôte :

A travers les carreaux, les éclairs & la foudre,
Quand tout semble devoir être réduit en poudre,
Sur le mont Sinaï qui tremble à ton aspect,
Tu donnes, Dieu terrible, à ton Peuple indocile
Une loi dure, mais utile,
Si pour toi son amour eût suivi son respect.

Cette strophe est très bien; cependant nous trouvons dans le latin le *son de la trompette* que ne

rend point le Traducteur, & qui fait une image de plus dans l'original :

Inter ſulphurei fulgura turbinis
Flammarumque globos ET SONITUM *tubæ*,
Antiquam veteri, monte Sinâ ſuper,
Legem das populo, Deus.

Qui ſuis-je hélas! grand Dieu, ſans ton flambeau propice ?
Aveugle, je m'égare & cours au précipice
Que mon œil *impuiſſant* ne ſauroit éviter.
Eclaire mon eſprit, Seigneur, rends mon cœur tendre,
Parle; mais pour te faire entendre,
Donne-moi, Dieu puiſſant, la grace d'écouter.

Il nous ſemble que le Poëte latin eſt plus précis, que ſes idées ſont plus fortes & plus fortement rendues :

Heu! mens noſtra, Deus, TE SINE
NIL POTEST :
Lucem prome animis ; cordis aheneam
Molli duritiem ; redde, potes, Deus,
Voci nos dociles tuæ.

Nous ne parlerons pas de la ſixiéme Ode ſur ce ſujet : *les Progrès de la Muſique ſous le regne de Louis le Grand.* Cette pièce qui a remporté le prix à l'Académie Françoiſe eſt au deſſous de nos Eloges ; elle ſe trouve dans le Recueil imprimé de cette Compagnie. Deux autres Odes de M. l'Abbé Clement ont concouru pour le prix à la même Académie ; le ſujet de la premiere étoit *les Progrès de l'Eloquence ſous le regne de Louis XIV.* Voici comment l'Auteur y peint les deux plus grands Orateurs de la Chaire Françoiſe.

Qu'entends-je ? Quels divins Oracles !
Les *Hilaires* pour nous ſeroient-ils reproduits ?

Nos Prêtres inſpirés enfantent des miracles
Dont nos cœurs changés ſont les fruits.
Au gré de la raiſon, dont ſa voix eſt l'organe,
Bourdaloue invective, & dans un cœur profane
Jette le trouble & le remors :
L'Athée en l'écoutant croit le Dieu qu'il annonce,
Aux plaiſirs défendus le libertin renonce
Et l'avare ouvre ſes tréſors.

Par lui ce champ rendu fertile
N'offre plus à mes yeux qu'une heureuſe moiſſon.
Je ne réſiſte plus aux traits de l'Evangile ;
Je viens d'entendre *Maſſillon.*
La voix du ſentiment s'exprime par ſa bouche ;
Sa force me terraſſe & ſa douceur me touche ;
Sa parole enrichit ma foi.

De mon coupable cœur il ſonde le myſtere ;
Et les portraits affreux qu'il fait de ma miſere
Sont autant d'armes contre moi.

La ſeconde Ode qui a concouru pour le prix n'eſt pas moins bonne que la précédente ; le ſujet ne prêtoit pourtant pas beaucoup à l'enthouſiaſme ſi eſſentiel à l'Ode ; il s'agiſſoit de chanter *les accroiſſemens de la Bibliothèque du Roi :* le Poëte a peint les Auteurs dont les ouvrages ſont conſervés dans ce dépôt immenſe de la littérature. Portrait bien reſſemblant des Peres de l'Egliſe :

Mais quels hommes vois-je paroître
A leurs pieds le vice abbattu
Reſpecte le ſouverain Etre
Qui fut leur force & leur vertu.

Ils parlent : l'erreur consternée,
Dans les Enfers dont elle est née
Pleure ses Autels désertés ;
Et leur plume docte & fertile
Anéantit ces Dieux d'argile
Que la fable avoit enfantés.

L'Epître plus paisible que l'Ode, marche d'un pas moins inégal ; les élans d'une imagination forte qui donne de l'ame à la matiere brute n'y sont pas nécessaires, elle n'exige que du sentiment, que des mouvemens tranquilles & égaux ; ce genre de Poësie paroît plus du goût de M. l'Abbé C. que l'autre ; en général il y réussit très-bien. Son Recueil en présente XV. qui ont toutes leur beauté ; mais la premiere nous paroît aussi la meilleure de toutes. L'Auteur la fit il y a quatorze ans pour un François qu'il n'a jamais vû ni connu sur les prieres réitérées que

lui en avoit faites celui-ci. La pièce fut accueillie & même récompensée ; mais l'homme qui en avoit profité, n'a jamais daigné faire seulement des remercimens à M. C. Cette Epître est adressée à l'Impératrice Reine de Hongrie, Princesse Auguste qui fait par ses vertus l'admiration de l'Europe & le bonheur de ses sujets ; donnons-en quelques Vers.

Chanter une héroïne est un pénible emploi :
La Lyre d'*Arouet* seule est digne de toi.
J'avouerai cependant qu'entré dans la carriere
Je ne puis sans regret retourner en arriere.
Faut-il, dis-je en moi-même, un génie étendu
Pour donner aux vertus l'encens qui leur est dû ?
Lorsqu'on peint un objet dont on sent les atteintes,

La main forme les traits, le cœur place
les teintes ;
Si l'eſprit ſe refuſe aux traits ingénieux,
Le ſentiment ſupplée, & ſouvent il fait
mieux.

. . . .

Lorſque dans ce qu'on dit on ne veut
point flatter,
Doit-on perdre le droit de ſe faire écou-
ter ?
Si livrée au plaiſir, comme tant d'autres
Princes,
Inſenſible aux beſoins de tes vaſtes Pro-
vinces
Et de la royauté ne gardant que l'éclat ;
Si d'odieux tributs groſſiſſant ta finance,
Tu fermois ton oreille aux cris de l'in-
digence,
Sur ta vaine grandeur mon regard dé-
trompé,
Ne verroit en tes mains qu'un pouvoir
uſurpé.
En vain tu regnerois : ton nom & ta
puiſſance
Ne me forceroient point à rompre le ſi-
lence :

Gémiſſant en ſecret ſur ton peuple abbatu,
Ce ſeroit un mérite en moi de m'être tu, &c.

Parmi les Poëſies diverſes nous trouvons de très jolis morceaux, en particulier *l'allégorie de Janus*, le Placet préſenté à M^de^ la Marquiſe de Pompadour par un Eccléſiaſtique qui cultive les arbres & les fleurs, &c. Nous tranſcrirons ici une Fable, afin que les lecteurs ayent une idée au moins legere de chaque eſpèce de Poëſies renfermées dans le volume de M. *Clement*.

L'ENFANT ET LA RAQUETTE.

Un enfant joli comme un cœur,
Récitoit à trois ans pluſieurs fables par cœur,
Savoit ſon catéchiſme & commençoit à lire :

Je n'ai besoin de vous dire
Que de sa mere il étoit le bijou,
Et que, sans le gâter, son pere en étoit
fou.
Trop s'appliquer nuit à l'enfance;
Il lui faut de l'amusement!
La mere le sentit; on achete un Volant,
On le donne au *Petit* comme une récompense
Du devoir fait diligemment.
L'enfant armé de sa raquette,
Ne s'occupe plus que du jeu;
Pour son volant il est tout feu;
Dix fois par jour en public, en cachette,
Il s'exerce, c'est-là son unique recette.
De catéchisme point, de lecture très-peu.
Tant il fut procédé, qu'enfin la *chere Bonne*
Va dire à la maman que le petit garçon,
Au lieu d'apprendre sa leçon
Malgré sa remontrance, au jeu seul s'abandonne.
La mere fait venir l'enfant,
Lui reproche ses torts, & reprend le volant;

Lui dit : mon fils, je veux bien qu'on
s'amuſe ;
Mais quand de mes bontés je vois que
l'on abuſe,
je ſçais comment il faut punir.
Du volant enlevé perdez le ſouvenir.
Croyez-vous qu'en jouant on acquiert
la ſcience ?
Je ne ſaurois, mon fils, trop vous le ré-
péter,
Le jeu pour les enfans eſt une récom-
penſe ;
Et c'eſt par le travail qu'on doit la mé-
riter.
Le *Petit* mis en pénitence,
Prouve les yeux en pleurs, le cœur plein
de ſoupirs,
Que ſouvent nos chagrins naiſſent de
nos plaiſirs.

Après les *Poëſies diverſes* viennent les *Cantatilles* au nombre de ſept ou huit, nous voudrions pouvoir nous y arrêter ; mais cet Extrait étant peut-être déja trop long,

nous diſons encore un mot des *Réflexions* en proſe de M. l'Abbé Clement qui terminent ſon volume.

Les premieres roulent ſur la Vieilleſſe, cet âge auquel il eſt accordé à un ſi petit nombre d'hommes de parvenir aujourd'hui, & qui fait pourtant l'objet des deſirs de la multitude malgré les infirmités de toute eſpèce qui environnent ceux qui s'y trouvent. Tout le monde connoît le beau Traité de Ciceron ſur cette matiere; on nous le fait lire dans l'enfance, lorſque nous ne voyons la vieilleſſe que dans un lointain immenſe, & malheureuſement nous n'ouvrons plus ce bon Ouvrage dans l'âge mur, c'eſt-à-dire, dans le tems où nous ſerions plus en état d'en profiter. On peut aſſurer, ſans outrer la choſe, qu'aucun de ceux qui ont écrit ſur ce ſujet depuis l'Orateur Romain, n'a rien

dit qui ne ſe trouvât éminemment dans ſon admirable Traité *de Senectute.* Ecoutons néanmoins M. l'Abbé C. reflèchiſſant ſur la même matiere : « La vieilleſſe, dit cet Ecrivain, eſt un tems de ſtérilité & de diſette. Heureux celui qui l'ayant prévu, s'eſt pourvû d'avance d'un bon eſtomac par la ſobriété, d'une vigueur de corps par l'exercice, d'une force de courage par les épreuves, de ſageſſe par l'expérience, d'un eſprit orné par la lecture. Ce ſont là les étais *qui* ſoutiennent la maiſon *qui* menace ruine. Comme tout manque au dehors, il faut tirer de ſon propre fond de quoi repouſſer les infirmités, l'ennui & la triſteſſe *qui* ſont les ennemis *qui* aſſiegent l'âge avancé. Un vieillard *qui* trouve en lui toutes ces reſſources eſt à mes yeux comme un de ces anciens

temples *qui* a résisté aux injures du tems, & dont on admire encore les précieux restes : des morceaux d'architecture conservés, des statues d'un goût exquis, quoique mutilées, qu'il offre à la curiosité des voyageurs, en font un monument respectable. » La nature, dit ailleurs M. C., défend à la vieillesse les plaisirs des jeunes gens sous peine de la vie. La pensée suivante est-elle bien exacte ? « Plus nous devenons incapables d'agir en homme, plus nous sommes obligés d'agir en Chrétien. » Nous craignons que ce mot ne soit entendu dans un sens très-faux, & qui n'est certainement pas celui de l'Auteur. Mais disons encore quelque chose des *reflexions sur les plaisirs & le bonheur de l'imagination.* « *L'Espérance, toute trompeuse qu'elle est*, dit le judicieux la Rochefoucault, *sert au moins à*

mener à la vie par un chemin agréable. Pour qu'elle ait cet avantage, reprend M. Cl., il faut qu'elle soit raisonnable & assortie à notre état. Si elle tient plus de la chimere que de la vraisemblance, elle ne doit passer que pour la saillie d'un cerveau creux. » Ici nous oserions presque n'être pas de l'avis de l'Auteur, & maintenir la vérité de la proposition de M. de la Rochefoucauld sans aucun correctif: en effet est-il bien certain que pour que l'espérance nous *méne à la vie par un chemin agréable*, il faut que l'objet de nos desirs soit *raisonnable & assorti à notre état?* N'est-il pas au contraire très-évident que le désir le plus fol & le plus déraisonnable peut faire & fait tous les jours notre bonheur momentané, ou, ce qui est la même chose, nous occupe très-

agréablement? L'imagination nous cauſe bien des chagrins : mais ne ſoyons pas ingrats à ſon égard ; les plaiſirs qu'elle nous procure, quoique l'objet ſoit chimérique, n'en ſont pas moins des plaiſirs très-réels ; auſſi M. l'Abbé C. dit-il ailleurs lui-même, que nous ne ſommes heureux que par nos déſirs, ce qui eſt très-vrai, puiſque la poſſeſſion produit preſque toujours la ſatieté. Voici une penſée auſſi finement exprimée qu'elle eſt judicieuſe : « uſons modérément de notre imagination, de peur que l'illuſion fréquente ne devienne habitude, & qu'elle ne ceſſe de nous toucher. » Les Extraits que nous avons préſentés des Œuvres de M. l'Abbé *Clément* nous paroiſſent devoir en donner une idée avantageuſe ; ſon livre fera certainement beaucoup de plaiſir aux lecteurs qui aiment les mélanges, les variétés littéraires,

& qui ne peuvent ou ne veulent pas s'occuper long-tems du même objet. Nous ne doutons pas qu'il ne se débite promptement, & nous invitons très-sincérement l'Auteur à l'enrichir de nouveaux morceaux dans une nouvelle Edition.

ARTICLE XIII.

DISCOURS PRONONCÉS EN différentes solemnités de piété. Par M. le Cousturier, Chanoine de l'Eglise Royale de Saint-Quentin, & Prédicateur du Roi. *A Paris, chez Brocas & Humblot, Libraires, rue St. Jacques, au Chef S. Jean.* 1764.

CE volume, *in*-12. de plus de 300 pages, contient huit Discours, tant Sermons que Panégyriques de Saints. Le premier fut prêché dans la Chapelle de Versailles devant le Roi, le jour de la Pentecôte 1753. Cette solemnité fait envisager à l'Orateur le sujet de nos espérances & celui de notre crainte Dieu nous découvre un mystere de miséricorde

& de bienfaiſance à l'égard des Apôtres : il exerce un jugement de juſtice & de réprobation à l'égard des Juifs. Ces deux réflexions font l'objet du Diſcours.

Les Apôtres étoient encore mal aſſurés dans leur foi malgré la multitude des prodiges que J. C. avoit opérés ſous leurs yeux. Leur divin Maître, avant de les quitter, leur avoit promis que leur ignorance & leur foibleſſe diſparoîtroient ſitôt qu'il leur auroit envoyé l'Eſprit de force & de conſeil. *Eritis mihi teſtes.* « Promeſſes honorables, engagemens ſacrés ; quel en eſt l'accompliſſement ? O ſouvenir glorieux pour la Religion, ſpectacle bien conſolant pour ceux qui ſont encore ſenſibles à ſa gloire ! Embraſés, enyvrés de cet Eſprit puiſſant, ſelon l'expreſſion de S. Chryſoſtome ; animés de cette confiance que l'eſprit de Dieu ſeul peut donner ; ſupérieurs aux

craintes de la politique, aux conſeils du reſpect humain, aux jugemens, aux erreurs du monde, les Apôtres ſe préparent à rendre ce témoignage glorieux; ils partagent entr'eux toute la terre; &, pour les peindre d'un ſeul trait qui fait tout leur éloge, ils paroiſſent, ils parlent, ils ſouffrent, ils meurent, ils triomphent. Surleurs pas & par leur témoignage, cette Religion ſainte pénétre juſqu'aux extrémités du monde; je la vois victorieuſe de la ſuperſtition des Egyptiens, de la molleſſe des Aſiatiques, de la ſageſſe des Grecs, de l'orgueil des Romains.... Le ſigne de la Croix, objet du ſcandale des Juifs indociles, ſe trouve placé ſur le front des Rois & des Empereurs, & fait le plus bel ornement de leur couronne. »

« Effet prodigieux, effet admirable du courage des Apôtres, & du témoignage qu'ils rendent à la

Foi

Foi qu'ils professent; témoignage qui devient & le modele & la regle de celui que tous les hommes doivent lui rendre; qui devient la loi de tous les âges, de tous les états, de toutes les conditions; qui doit consacrer les liens de la société, les droits de la nature, l'harmonie de la subordination. Quand il s'agit de la gloire du Prince, tout sujet doit être soldat; quand il s'agit de la gloire de Dieu, tout Chrétien doit être Apôtre. » Ce témoignage que nous devons à la Religion ne consiste pas dans des éclats inutiles, imprudens, & quelquefois dangereux : il n'est point de langage plus éloquent en faveur du Christianisme que la conduite éclairée du vrai Chrétien.

La même Sagesse infinie qui étend ses miséricordes sur qui il lui plaît, exerce aussi sur les coupables, sans blesser sa justice, des

vengeances d'autant plus terribles que souvent elles sont secrettes. « Le Seigueur a aveuglé les yeux » de son Peuple infidele, dit le » Prophète; il a endurci leur cœur, » *pour qu'ils ne se convertissent pas,* » *& qu'il ne les guérisse pas.* Où pou» vons-nous reconnoître un plus » terrible exemple de ces oracles » menaçans, & toujours exécutés » conséquemment au démérite des « hommes, que dans l'exemple » des Juifs en ce jour? »

Après avoir peint l'aveuglement de la Synagogue, M. le Cousturier nous représente celui des Incrédules qui se sont obstinés de tout tems contre l'évidence des preuves, & qui cherchent si fréquemment aujourd'hui à détruire ce qui subsistera malgré eux, & à se déguiser des faits manifestes, parce qu'ils consacrent des maximes qui les condamnent. « Oui, Chrétiens, à entendre ces prétendus

ſages, ce n'eſt d'abord, comme le feignoient les Juifs, que précaution contre l'égarement & la ſurpriſe; ce n'eſt qu'équité naturelle, attention néceſſaire pour ne pas ſe laiſſer ſéduire par l'erreur : mais bientôt la paſſion venant au ſecours, c'eſt infidélité naiſſante, c'eſt opiniâtreté ſecrette, c'eſt endurciſſement formel aux vérités les plus claires. Eh! l'on ſauroit bien à quoi s'en tenir, ſi le cœur ſe défendoit toujours des attraits du vice & de la paſſion : mais parce que ces paſſions toutes ſeules ſont trop foibles pour ſe ſoutenir; parce qu'étant ſi chéres, on voudroit bien qu'elles ne fuſſent par ſi criminelles; parce que c'eſt trop acheter le crime, que de l'acheter au préjudice du repos de ſon cœur; parce que l'alternative cruelle, ou de ſacrifier ces paſſions, ou de s'y calmer, eſt le ſeul parti à prendre; parce que ce ſacrifice coûteroit

trop, & que d'un autre côté le doute sur ces vérités trouble encore ; on se détermine, on veut s'endurcir, on reçoit enfin des mains de la passion même le bandeau d'un aveuglement volontaire ; on puise dans le sein du crime l'oubli des vérités, parce qu'il entraîne celui des devoirs & des vertus »

Le second Discours est un *Panégyrique de S. Louis*, prononcé dans la Chapelle du Louvre, en présence de Messieurs de l'Académie Françoise le 25 Août 1746. La sainteté établie sur la grandeur, la grandeur soutenue par la sainteté ; tel est le sujet de l'éloge. S. Louis trouva dans sa dignité les motifs les plus puissans pour parvenir à la sainteté ; c'est dans la sainteté qu'il puisa des secours pour soutenir sa dignité.

« Regarder le rang & l'élévation comme un privilége qui dis-

penſe des devoirs du Chriſtianiſme, ou qui en adouciſſe les obligations; croire que la ſévérité des maximes de l'Evangile doit s'évanouir parmi les douceurs de la proſpérité & les délices de l'abondance; ſe forger un phantôme de Religion, qui ne reçoive d'impreſſion que de nos caprices, qui nous raſſure ſur nos ſcrupules & nous endorme ſur nos obligations, qui contente notre raiſon & conſacre nos défauts, qui n'exige qu'un hommage ſuperficiel de l'eſprit, ſans gêner les inclinations ſecrettes du cœur; n'eſt-ce pas l'illuſion de la plupart des Grands? Dangereuſe & trop commune illuſion que S. Louis condamne par une conduite oppoſée! Grand dans le monde & aux yeux du monde, il ne ſe crut que plus obligé à être grand devant Dieu & ſelon Dieu: des obſtacles de la grandeur mondaine, il s'en fit autant de moyens

pour parvenir à la grandeur Chrétienne. Dangers de la grandeur qui séduisent, embarras de la grandeur qui dissipent, exemples contagieux de la grandeur qui corrompent, faux éclat de la grandeur qui trompe & qui abuse, autant de motifs & de moyens dont S. Louis se servit pour se sanctifier; & c'est ainsi qu'il nous montre la sainteté établie sur la grandeur.»

Après avoir développé ces objets dans la premiere partie, le Panégyriste nous fait voir dans la seconde la grandeur soutenue par la sainteté. S. Louis puise dans les maximes du Christianisme toutes les vertus qui rendent la grandeur aimable & respectable; la fermeté de sa foi dans le Dieu des combats anime sa noble bravoure, & lui fait affronter des dangers auxquels il ne peut succomber qu'en signalant sa constance ou échangeant une vie passagere contre une

glorieuse immortalité qui fait l'objet de ses plus douces espérances ; c'est dans la morale de l'Evangile qu'il trouve les motifs de sa générosité ; c'est cette même doctrine qui lui apprend à soutenir les droits de sa Couronne, & à renoncer à propos à de vils intérêts ; c'est dans ce livre qu'il se forme à la modération dans les succès, & à la constance héroïque dans les revers,

L'Eloge de notre saint Monarque est suivi du *Panégyrique de S. Corneille & de S. Cyprien*, prononcé dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de S. Corneille, à Compiegne, le 14 Septembre 1744. Dans celui-ci l'élévation de deux Pontifes est l'ouvrage seul de la Religion ; leur conduite dans leur élévation est le triomphe de la Religion.

« Dans ces jours malheureux (tems où le Christianisme dans

ſon enfance étoit l'objet des plus affreuſes perſécutions, tems où le ſceptre paſtoral n'étoit point encore un honneur ſelon le monde, mais un nouveau crime aux yeux des Puiſſances de la terre) » quelle pouvoit être la route qui conduiſit les deux Saints aux honneurs du Sacerdoce? L'ambition? Eh! que pouvoit-elle ſe promettre autre choſe que ſouffrir & mourir? Etre élevé à l'Epiſcopat, c'étoit n'être que plus en butte aux traits de la haine & de la fureur de ſes ennemis. Quelle reſſource pour des deſirs ambitieux dans un honneur qui n'offroit que la pauvreté pour appanage, que des fatigues à eſſuyer, que des tourmens à attendre, que la mort à eſpérer? Etoit-ce l'intrigue & la cabale? De quoi pouvoient être capables deux hommes ſans autre appui que leurs vertus? Corneille élevé dans le ſilence & la retraite, à l'ombre

de l'Autel, n'eſt encore connu que par l'odeur de ſa piété : Cyprien, élevé & trop admiré dans le parti de l'erreur, n'avoit d'un côté qu'une fauſſe gloire, mais ſenſible à conſerver ; & de l'autre, en ſuivant le parti de la foi, que des maux, glorieux il eſt vrai, mais certains à attendre. Etoit-ce la faveur & l'autorité ? Sur qui pouvoient-elles s'étendre ? Sur un peuple de proſcrits, condamnés aux larmes & au ſilence ? Et de qui pouvoit-elle venir ? De la part de ceux qui ne l'employoient que pour détruire la Religion, qui regardoient les amis de Dieu comme les ennemis de l'Etat. Et l'Empereur Déce lui-même avoit juré qu'on le verroit plutôt partager ſon trône, qu'on ne verroit un Evêque à Rome. Vous vous trompez, Prince impie ; des armes plus fortes que celles de votre fureur, triompheront de toute votre puiſ-

ſance. Les cris des orphelins, les larmes des veuves, les pleurs que vous faites répandre, le ſang que vous verſez, voilà la voix puiſſante qui demande au Ciel un Conſolateur, un Pere, un Evêque: elle ſera exaucée. »

Si l'élévation de St. Corneille & de St. Cyprien fut l'ouvrage de la Religion, elle en fit auſſi la gloire. Dès qu'ils furent appellés au glorieux miniſtere de l'Epiſcopat, on les vit marcher ſur les traces des Apôtres qu'ils remplaçoient dans l'Egliſe. Doctrine & Vérité, deux myſtérieuſes paroles attachées autrefois, par l'ordre de Dieu même, ſur la poitrine du Grand Prêtre, furent les ſymboles & l'ame des vertus paſtorales qu'ils firent éclater. Leur zéle pour la Religion, zéle éclairé, mais qui ne connoît point la fauſſe prudence humaine, eſt un feu qui anime toutes leurs démarches;

s'ils cessent d'élever leur voix pour la défense de la foi, ce n'est qu'en lui rendant un témoignage solemnel par l'effusion de leur sang.

Nous en sommes au *Panégyrique de St. Sulpice, Archevêque de Bourges*, prononcé dans l'Eglise de St. Sulpice de Paris, le 17 Janvier 1752. Le Panégyriste distingue dans le saint Evêque l'Esprit de foi qui l'inspira, l'éclaira, le préserva, opposé à l'aveuglement qui nous égare & nous perd; l'Esprit de douceur & de charité dans l'élévation, qui condamne notre orgueil dans l'humiliation: par l'un St. Sulpice fit triompher la Religion dans lui-même; par l'autre il la fit regner sur le cœur des témoins de sa vertu.

« Sulpice, au milieu des ennemis de sa Religion & de sa personne (semblable à cet astre qui nous éclaire, & qui, malgré les nuages qui se rencontrent dans son

cours, suit toujours la même égalité) ne paroît qu'avec une douceur & une tranquillité que rien ne peut altérer : elle éclate dans toute sa conduite, sur son visage, dans ses paroles, dans ses manieres. Quel en est le fruit ? La fille de Sion (l'Eglise) long-tems exposée aux insultes de ses ennemis, sort du sein des ténébres, reprend tout son lustre & les ornemens de sa gloire. .... Le zéle peut-il n'être pas efficace quand il porte ce caractere ? La vérité ne trouve guères de cœurs rébelles, quand la douceur parle pour elle. Et n'est-ce pas vouloir anéantir ses succès, que de l'assujettir aux caprices de la prévention ? La défigurer par le ton d'aigreur, la deshonorer par les hauteurs de l'orgueil, lorsqu'on parle avec faste, lorsqu'on s'éléve avec audace, lorsqu'on éclate avec inconsidération, lorsqu'on corrige

avec amertume, lorſqu'on ne diſtingue point les erreurs d'avec les perſonnes; lorſque, bien éloignés de la belle maxime de St. Auguſtiu *, on cherche à triompher des fautes des autres, plutôt qu'à les relever de leurs chûtes; lorſqu'on s'aveugle juſqu'à vouloir faire parler à la charité un langage qu'elle condamne, juſqu'à lui prêter les défauts qu'on a en ſoi-même? »

Après le Panégyrique de S. Sulpice ſe préſente un Diſcours prononcé le jour d'une centiéme année d'établiſſement à Compiegne, chez les Dames Religieuſes de la Congrégation, le 7 Octobre 1746. Cette ſolemnité, dit M. le Couſturier aux Vierges Chrétiennes auxquelles il s'adreſſe, doit être pour vous un jour de joye & de

* Sic ſuccenſe iniquitati ut conſulere humanitati memineris. *Ep. ad Maced.*

reconnoiſſance, un jour de ferveur & de confiance. Les graces dont Dieu vous donne un témoignage viſible, doivent être la ſource inépuiſable de votre reconnoiſſance, & la regle de vos ſentimens. Ce Diſcours nous a paru un des meilleurs du Recueil.

Celui qui ſuit, eſt un *Panégyryque de Ste Elizabeth, Princeſſe de Thuringe*, prononcé dans l'Egliſe des Religieuſes Cordelieres, à Saint-Quentin, le 19 Novembre 1754. L'Orateur nous y fait admirer une Princeſſe quelquefois heureuſe, toujours Chrétienne; long-tems malheureuſe, & plus Chrétienne encore alors: il nous montre une ame à qui la Religion apprend à ſanctifier ſon élévation & ſes malheurs: en un mot, une ame, par ſa Religion, ſupérieure à ſes grandeurs; une ame, par ſa Religion, ſupérieure à ſes diſgraces.

Après ce Panégyrique, on trouve un *Discours sur l'Esprit de Prière*, prononcé dans une Assemblée d'Eccléſiaſtiques, le 3 Mai 1762. M. le Couſturier, pénétré de ſon ſujet, en fait ſentir l'importance aux Eccléſiaſtiques ſes auditeurs. Sans l'eſprit de Priére, dit-il, nous ne pouvons eſpérer de douceur dans notre état; ſans lui, point de ſureté dans notre état. Voici un trait qui nous paroît bien mériter d'être cité. « Oüi, placés entre le veſtibule & l'Autel pour être les interceſſeurs, les interprètes du Peuple auprès de Dieu, c'eſt notre voix qu'ils employent, & qu'ils ont droit de réclamer; je le dis après un pieux perſonnage, la deſtinée des Etats & des Empires, le repos des familles, la fertilité des campagnes, la victoire des armées, la ſageſſe des conſeils, l'équité des jugemens, la ſanctification des Peuples, le ſuccès de

l'Evangile, l'Eglise entiere reclame nos priéres, & l'Univers notre secours : telle est notre destination. Or en raisonnant sur ce principe même, si la terre est désolée, si l'iniquité regne dans les Etats, si l'impiété domine & dogmatise, si l'Eglise reçoit de nouvelles plaies, si elle voit tous les jours périr ses enfans & se séparer du sein maternel : si même, je ne crains point de le dire, le sanctuaire est déshonoré, profané ; ce n'est pas qu'on n'assiége les Autels ; ce n'est pas que les heures prescrites pour la priére, si vous le voulez, soient moins reglées ; ce n'est pas que dans l'Univers Chrétien le nombre des hommes destinés à la priére soit retranché : c'est, comme se plaignoit le Prophéte, c'est qu'il n'en est point, c'est qu'il en est peu qui pensent du cœur, qui prient du cœur ; c'est que nos priéres, faute de cet esprit qui en fait la

vie, l'ame, le mérite, n'ont pas cette force qui ouvre le Ciel, comme parloit Tertullien de l'efficacité des priéres des premiers Chrétiens, pour en faire descendre la rosée sur la terre ;.. c'est que notre oisiveté & notre indifférence nous empêchent de détourner les fleaux dont Dieu punit son peuple. Les priéres de dix justes auroient suffi pour sauver autrefois cinq villes criminelles : les priéres d'un nombre considérable de Ministres des Autels suffisent-elles pour sanver une ville ? Et ne peuvent-ils pas nous dire ces hommes malheureux par notre faute, & ne nous disent-ils pas en effet par leurs regards languissans, si nous entendions ce langage : Votre insensibilité à prier pour nous, comme il faut, est une injustice & une cruauté : *Injustus es.* Nous sommes chargés de tout le travail,

nous ne vous laiſſons que la tranquillité & le repos, nous vous demandons ſeulement votre médiation ; nos mains occupées à vous nourrir, à vous défendre, ou à vous ſupplier vous-mêmes, demandent ſeulement que vous leviez les votres au Ciel pour nous avec attention, & vous nous refuſez ce ſecours par injuſtice & inhumanité : *injuſtus es.* »

Le huitieme & dernier Diſcours a été prononcé dans une Aſſemblée de Charité. C'eſt l'intérêt de Dieu-même ; c'eſt l'intérêt de ſa Religion ſainte qui vous impoſe le devoir de ſoulager les pauvres, dit M. le Couſturier aux Dames qui compoſoient cette Aſſemblée ; vous n'y pouvez manquer, ſans manquer à ce que vous devez à ſa gloire, ſans que la Religion en ſouffre. Il attend ce tribut des biens dont ſa main libérale vous a enrichies. Votre cha-

rité honore Dieu, elle honore la Religion.

On trouve encore dans cet entretien des morceaux pleins de force & d'onction. « Il y a donc sur la terre, dit l'Interpréte de la Charité, il y a des fonds suffisans, des trésors nécessaires pour le soulagement, pour le bonheur de ces hommes infortunés qui languissent autour de nous? Ainsi me le persuade la connoissance seule que j'ai d'un Dieu: il est pour tous le même Pere; ses yeux, dit le Prophète, sont également ouverts sur tous ses enfans, & ses miséricordes abondantes s'étendent sur tous ses ouvrages. Mais pourquoi, parmi ses enfans communs, ceux qu'il nous assure lui être les plus chers, sont-ils si rigoureusement traités? Et s'ils sont si rigoureusement traités, pourquoi lui sont-ils si chers? Pourquoi? C'est, nous répondra

St. Paul, que de cette inégalité de conditions, de cette diversité de rang & de fortune, dont votre raison trop foible, se scandalise, il doit naître l'ordre, l'économie des desseins de la Providence : *Ut fiat æqualitas....* Dieu a fait le pauvre pour le riche, & le riche pour le pauvre, dit S. Augustin ; de là la subordination des membres pour les chefs, & l'autorité des chefs sur les membres, le pouvoir des Princes & l'obéissance des sujets : delà la vigueur des loix, l'ordre dans les familles ; la punition des crimes, la sûreté des Peuples : delà la nécessité de recourir les uns aux autres, pour soutenir, pour entretenir, pour conserver les Etats & les Royaumes, qui, sans cette liaison réciproque, ne seroient bientôt qu'un cahos informe, dont les parties diverses, mal assorties, entraîneroient la ruine du corps entier.

Pauper propter divitem ; & dives propter pauperem. »

« Combien de tems (dit d'après St. Chryfoftome, le Prédicateur de l'humanité aux riches impitoyables) combien de tems vous flattez-vous de vivre encore dans les délices de l'abondance, pendant que vos femblables languiffent dans les horreurs de la pauvreté ? *Quandiù tu dives, ille pauper ?* Jufqu'au foir, répond le même Docteur (S. Chryfoftome) *ufque ad vefperam.* Encore quelques momens rapides & paffagers d'un beau jour qui luit à vos yeux: déja ces momens s'échappent, s'envolent avec rapidité ; ce jour ferein paffe, s'éclipfe, s'enfuit ; la nuit vient, elle s'avance, & vous touchez à cette heure éternelle où tout vient aboutir & où tous font égaux : *Et jam omnia funt in januis.* Ces biens fragiles & inconftans, ces biens d'un jour, d'un

moment, qui vous ont coûté tant d'allarmes, qui déja peut-être vous coûtent tant de regrets ; ces biens frivoles qui ne vous contentent pas ; ces biens inutiles qui ne vous ſervent peut-être pas ; ces biens dangereux qui, pour vous, ont été l'appas & l'inſtrument de pluſieurs prévarications contre la loi de Dieu ; comment devez-vous les regarder ? Que comme des dons d'un jour, dont l'uſage vous eſt encore permis pendant un moment bien court : *Brevis hora.* Encore quelques heures, quelques inſtans ; ils ne ſont plus, vous n'êtes plus vous-mêmes ; il ne vous reſte que le regret de les avoir mal employés : *Brevis hora omnia exiſtimanda ſunt.*

Tels ſont les Diſcours de M. le Couſturier. On regrette de n'y pas trouver plus de diſtinction dans les preuves des ſous diviſions, plus de préciſion dans les

expreſſions, plus de conſtruction dans les phraſes, plus de correction dans le ſtyle, & moins de tours communs. Mais auſſi a-t-on la ſatisfaction d'y trouver des diviſions bien priſes, de la force & de la juſteſſe daus le raiſonnement, du feu, de l'onction & l'abondance du ſtyle; ſi la diction n'eſt pas toujours ſans taches, elle eſt en général noble, énergique & revêtue des ornemens qui conviennent à l'éloquence ſacrée. Enfin malgré leurs défectuoſités ces Diſcours placent leur Auteur dans un rang diſtingué parmi les Orateurs évangéliques.

ARTICLE XIV.

ESSAI POLITIQUE SUR LA Pologne. 1. vol. *in*-8°. de 240 pages. *A Warsovie, de l'Imprimerie de Psombka : Et se vend à la Science, chez Briasson, Libraire, rue S. Jacques, à Paris.*

CEt Essai renferme en douze Chapitres ce qui concerne le Roi de Pologne & son pouvoir, le Sénat & les Ministres d'Etat, l'Ordre Equestre & les principaux Officiers de la Couronne & du grand Duché de Lithuanie, les assemblées politiques tant pendant le regne que dans l'interregne, les Loix & les Assemblées civiles, la Milice & les forces de la Pologne, les droits, prétentions & interêts de la République, la Religion

établie dans ce Royaume, les mœurs & le caractere de la nation, la qualité du climat, les productions du pays, enfin la République des Babins. Nous rassemblerons dans notre analyse les objets les plus intéressans.

Le Roi qui depuis quelques siécles est élu par la Nation, nomme les Ministres d'Etat, les Sénateurs, les Archevêques & Evêques, les Officiers de l'armée, les Officiers Auliques tant de la Pologne que du grand Duché. Il confére les principaux Bénéfices Ecclésiastiques, les Staroſties & autres biens royaux qui sont en grand nombre. Il est le protecteur immédiat des grandes Villes auxquelles il peut dispenser des priviléges, sans préjudicier aux droits de la Noblesse. C'est lui qui convoque les assemblées du Sénat & les Diètes, qui donne l'investiture aux Vassaux de la Couronne, qui reçoit les

Ambassadeurs, d'intelligence cependant avec les Sénateurs nommés pour composer son Conseil; mais il lui faut le concours de la République pour envoyer des Ambassadeurs, lorsqu'il s'agit de la guerre, de la paix & des alliances. Il crée les Chevaliers des différens Ordres, & peut en instituer de nouveaux à son gré. Il a le pouvoir de créer des Gentils-hommes, pourvu qu'ils soient étrangers, afin qu'ils n'acquiérent pas le droit de suffrage dans les Assemblées. C'est la République qui fait frapper la monnoie au coin du Roi. Il ne peut faire arrêter un Noble qu'il n'ait été condamné juridiquement. L'institution & l'abrogation des loix, l'établissement des impôts, la levée & la réforme des troupes; sont des actes pour lesquels il lui faut le consentement de la République; ainsi que pour faire des Nobles Polonois, & pour

donner à des Etrangers l'*Indigenat* ou droit de naturalité. Son pouvoir eſt quelquefois encore plus borné par les conditions qu'il plaît aux Electeurs d'inſérer dans les *Pacta conventa*, ou qu'il s'eſt impoſées lui-même pour diſpoſer la Nation à l'élire. Le Roi tire communément chaque année, tant de la Pologne que du grand Duché, environ ſeize cents mille livres de notre monnoie : cet argent eſt uniquemeut deſtiné pour l'entretien de ſa perſonne & les honoraires de ſes domeſtiques.

Les Sénateurs qui forment l'ordre mitoyen entre le Roi & l'ordre Equeſtre, ſont ſes Conſeillers nés. Ils ſe diviſent en Eccléſiaſtiques & ſéculiers ; les derniers ſe ſubdiviſent en Sénateurs du premier & du ſecond rang. Les Sénateurs Eccléſiaſtiques ont le pas ſur tous les autres Membres

du Sénat. Les Sénateurs séculiers du premier rang sont les Palatins, les Castellans supérieurs, & un un seul Staroste, qui est celui de Samogitie. Ceux du second rang sont les Castellans inférieurs, nommés Castellans du petit Siége. Il y a cent trente-six Sénateurs, dont dix-sept sont Ecclésiastiques : l'Archevêque de Gnesne est Primat du Royaume & du grand Duché de Lithuanie.

Les Ministres de la République ont aussi séance dans le Sénat ; leurs charges leur donnent même une étendue de pouvoir & de fonctions que n'ont point les simples Sénateurs. Ces Ministres sont au nombre de dix ; deux grands Maréchaux, deux grands Chanceliers, deux Vice-Chanceliers, deux grands Tréforiers, & deux Maréchaux de la Cour que l'on nomme aussi Petits Maréchaux : chacun de ces Offices est double, parce

qu'il y en a un pour la Couronne, & l'autre pour la Lithuanie.

L'Ordre Equeftre n'eft autre chofe que toute la Nobleffe de Pologne & de Lithuanie. Quant aux franchifes & aux priviléges, toute cette Nobleffe jouit d'une parfaite égalité. Ce que l'on appe le haute Nobleffe, n'a tout au plus pour avantage qu'un certain éclat de plus dans le cours de la vie ordinaire : ce font les Charges qui donnent la préléance, & qui conférent plus ou moins d'autorité dans les fonctions publiques, Le moindre Gentilhomme eft autant maître dans fa Terre, & auffi libre dans la République, que le mieux titré. Il a droit de vie & de mort fur les payfans qui font fes fujets. Non-feulement on ne peut l'arrêter qu'après l'avoir juridiquement convaincu ; mais fa maifon même eft un afyle inviolable pour les coupables qu'il lui

plaît d'y mettre à couvert ; la Justice peut cependant les consigner entre ses mains, & l'en rendre responsable. S'il est Nonce, il peut rompre une Diéte par sa seule opposition. Outre qu'il a droit de suffrage pour l'élection du Roi, il peut aspirer aux principales Charges de la République & à la Couronne même.

Pourvu que le Pere soit Gentilhomme, sa Noblesse se transmet à ses enfans, quelque soit la condition de la mere. Lorsqu'il arrive qu'un Plébéïen s'arroge les honneurs & les prérogatives de l'Ordre Equestre, tous ses biens sont confisqués ; & s'il est *impossessioné*, on le renferme dans un cachot pendant six mois : quelquefois même il est permis à chacun de le tuer, sans craindre de poursuite ; & si des amis ou des parens s'avisent d'intenter procès pour venger sa mort, en vertu de

la Constitution de 1557, on les condamne à une amende considérable & à un an & demi de prison.

La Noblesse en Pologne se perd par les crimes de leze-Majesté, & par ceux qui portent visiblement atteinte au bien de l'Etat. Elle est aussi anéantie pour un Gentilhomme qui donneroit ses armes à un Roturier, & le reconnoîtroit publiquement pour être de son sang. Elle se perd encore par les professions sordides, & par les emplois purement plébéïens : cependant un Polonois ne déroge pas à sa noblesse pour être domestique d'un de ses compatriotes ou d'un étranger ; il en reprend tous les droits dès qu'il quitte sa condition.

Les Assemblées Politiques pendant le regne sont les Diétes, les Diétines, le *Senatûs Consilium*, le Grand Conseil de l'Etat, les

Confédérations, l'arrière-Ban, & autres Assemblées de cette nature, à l'exclusion des Tribunaux qu'il faut regarder comme des assemblées civiles.

La Diéte, qui n'est autre chose que l'assemblée générale des trois Ordres, dépendoit autrefois de la volonté des Rois qui en fixoient à leur gré le tems & le lieu. Mais les loix ont arrêté depuis, que la Diéte ordinaire, qui est de six semaines, s'assembleroit tous les deux ans, de façon que pour deux Diétes pareilles assemblées à Warsovie, il ne s'en tiendroit qu'une à Grodno. Quand le Roi a envoyé les Universaux, qu'il ne peut signer hors des Terres de la République, les Diétines des Palatinats & autres districts s'assemblent dans les lieux désignés par les Constitutions, toutes dans un même jour & six semaines avant la tenue de la Diéte. C'est dans

ces Diétines que l'on nomme les Nonces qui doivent repréſenter à la Diéte les Diſtricts qui les députent. Autrefois la pluralité des voix ſuffiſoit tant dans les Diétes que dans les Diétines ; mais un amour exceſſif pour une liberté dangereuſe a profité de la foibleſſe de quelques Rois pour exiger l'unanimité des ſuffrages, qui doit être telle aujourd'hui que l'oppoſition conſtante d'un ſeul rend ces aſſemblées infructueuſes. Quand les Nonces ſe ſont rendus à la Diéte, ils forment une Chambre dans laquelle tout Gentilhomme peut entrer pour éclairer leur conduite. Ces ſortes d'Auditeurs, que l'on nomme Arbitres, ſont tantôt amenés par quelque intérêt ſérieux, tantôt par un ſimple mouvement de curioſité. L'uſage a donné à ces arbitres un droit très-ſingulier : dès que quelqu'un des Nonces ouvre la bouche pour nom-

mer un Maréchal de la Diéte, le Gentilhomme peut lui objecter, ou qu'il n'a pas été élu légitimement, ou qu'il est chargé d'une Sentence juridique qui porte punition, ou qu'enfin il est accusé en Justice de crimes dont il ne s'est pas encore purgé. Le Nonce est alors obligé de se taire, & n'a pas même la liberté de répondre à son agresseur. On voit par ces traits que l'animosité, l'humeur & la cabale ont beau jeu dans toutes ces Assemblées. Souvent les Diétes dégénerent en Confédérations : chaque parti se retourne & s'agite pour faire valoir son avis. Alors l'unanimité des suffrages n'est plus requise; la pluralité des voix suffit: mais les Ordonnances qui émanent de la Confédération ne sont que provisionnelles; & ne deviennent Loix permanentes qu'après avoir été confirmées par la Diéte de Pacification à laquelle la Nation a

secours, lorsqu'elle est fatiguée du trouble.

A ces traits nous ajouterons quelques autres qui feront connoître de plus en plus la politie de Pologne. Quand le thrône est vacant par la mort, la démission ou la déposition du Roi, le Primat envoye les Universaux pour notifier la vacance du thrône, & pour indiquer la *Diéte de Convocation* : les Diétines s'assemblent & nomment leurs Nonces. Les mêmes constitutions qui ordonnent de signifier aux Ministres des Puissances étrangeres qu'ils ayent à s'éloigner de Warsovie pendant la Diéte de Convocation, recommandent en même tems de ne point leur faire violence, & de se se contenter d'observer leur conduite, s'ils s'obstinent à demeurer dans la ville. Les Polonois s'en tinrent au parti de la condescendance dans le dernier interregne,»

leur sommation ayant été sans effet à l'égard de MM. de Monty, de Lowenvolde & de Welszeck, Ambassadeurs de France, de Russie & de Vienne.

Entr'autres objets que l'on examine dans la Diéte de Convocation, on met sur le tapis la matiere des *Exorbitances*, qui sont principalement les griefs que la Nation peut objecter au feu Roi. Ces reproches roulent le plus communément sur la violation des *Pacta conventa*, les impôts déplacés ou trop onéreux, le mauvais emploi de l'argent du trésor, l'iniquité des Jugemens, la violence exercée contre les Citoyens, la vénalité des Starosties & des dignités, la prédilection marquée pour quelque famille, la déclaration de guerre & la conclusion des traités faits sans l'aveu de la République, &c. On examine aussi les *exorbitances* ou injustices commises

par des Particuliers notables, & spécialement par les Ministres & Officiers de l'Etat. De cet examen résultent assez souvent des nouvelles conditions dans les *Pacta conventa* qui doivent être signés par le Roi futur.

En vertu des Diétines qui suivent la Diéte de Convocation & précédent celle d'Election, la Noblesse de chaque District monte à cheval, & passe en revue devant ses Palatins ou Castellans. Chaque Corps s'avance par différentes routes vers Warsovie en ordre de bataille, & va occuper dans la plaine de Wola le terrein que lui désigne l'*Obozny* ou Maréchal de Camp. Il n'est pas rare de voir dans ce lieu cent vingt-mille Gentilshommes qui demeurent sous la tente en attendant l'élection. Quelque tems avant l'ouverture de la Diéte d'Election on forme sur la Wistule un pont de bateaux

pour faciliter le tranſport des vivres & le paſſage de la Nobleſſe qui vient des Provinces ſituées au-delà de ce fleuve. Enſuite dans la plaine de Wola qui prend le nom d'un village voiſin ſitué à une lieue environ de Warſovie, on conſtruit un grand bâtiment de bois que l'on nomme *Szopa* : cet édifice paſſager eſt conſacré aux Conférences du Primat avec les Sénateurs & les Miniſtres de la République. Le *Szopa* & pluſieurs bancs placés en plein air, pour les Nonces, ſont environnés d'un rempart & d'un foſſé ſec où l'on laiſſe quatre ouvertures pour communiquer avec la Nobleſſe répandue autour de cette enceinte. Telle eſt la face du Champ Electoral.

Enfin la Diéte d'Election s'ouvre pour durer ordinairement ſix ſemaines. Ne pouvant entrer dans le détail de toutes les formalités qui s'obſervent dans l'Election

pour laquelle les Gentilshommes les plus récens ont droit de suffrage, nous nous bornerons à exposer quelques réflexions de l'Auteur. Une Election sagement conduite est un chef-d'œuvre d'adresse : mais la plus grande habileté peut rarement empêcher qu'il n'arrive des scissions toujours funestes á la République. Deux Candidats, nommés chacun par leur parti, la plongent dans les horreurs d'une guerre civile qui devient plus ou moins longue & sanglante, suivant la disproportion ou l'égalité des forces des deux Compétiteurs.

Ordinairement la faction du Roi qui est nommé par le Primat, est la plus puissante d'abord ; mais l'indécision, la timidité & les lenteurs ruinent souvent un parti qui devoit naturellement écraser la confédération opposée. C'est ainsi que Radzieconiki & Potocki ont

perdu le fruit de leurs manœuvres préliminaires, qui avoient été bien concertées. On convient aujourd'hui que s'ils avoient sçu se déterminer sur le champ, & s'ils eussent commandé à l'immense multitude qui les suivoit, de fondre sur leurs Adversaires le sabre à la main, ils auroient épargné beaucoup d'inquiétudes, tant à eux mêmes, qu'à leurs Candidats & à leurs amis.

Dans le cas de scission, c'est encore une faute considérable que de ne pas accélérer autant qu'il est possible le Couronnement du nouveau Roi. La majesté de la Religion & la pompe des cérémonies peuvent beaucoup sur l'esprit des Polonois. Auguste II. & son fils ont gagné presque autant de monde par leur sacre que par la terreur de leurs armes.

Toute Cour qui travaille à placer un Prince étranger sur le

thrône de Pologne commet une lourde faute, si elle ne le porte pas avec assez d'efficacité pour qu'il puisse entrer dans le Pays & briller à la tête de ses Partisans, aussitôt qu'ils l'auront nommé. La présence d'un homme que la gloire & l'intérêt animent, produit beaucoup dans une circonstance pareille. Plusieurs bons Mémoires font foi que les Adversaires du Prince de Conty auroient généralement plié devant lui, s'il eût paru aussitôt après son élection.

Quelque différence qu'aient pu mettre d'abord dans une double nomination le nombre & la qualité des partisans, tout Compétiteur devient légitimement Roi en Pologne, lorsqu'après avoir dissipé la faction ennemie, il réunit les esprits dans une Diéte de Pacification ; parce que l'accession subséquente est censée dans cet Etat équivaloir à l'unanimité des

ſuffrages donnés dans le Champ Electoral.

L'article des Loix & des Tribunaux de Pologne n'eſt pas un des moins intéreſſans. Dans les premiers tems, les Rois de Pologne jouiſſoient du pouvoir légiſlatif, & adminiſtroient la Juſtice par eux-mêmes. Ils parcouroient les Provinces pour y décider les cas civils & criminels, & terminer les différends des Citoyens. Delà vient cette multitude de Charges dans chaque Palatinat & dans chaque Territoire, Charges dont la Nobleſſe ambitionne encore aujourd'hui les titres, quoiqu'ils ne ſoient pour la plûpart que des qualités ſans émolumens & ſans fonction. Chaque Contrée où le Roi établiſſoit ſon Tribunal pour quelques jours, étoit obligée de le nourrir, de le défrayer & de lui procurer des Officiers pour le ſervir dans cet intervalle : l'E-

chanſon, le Pannetier, le Chambellan, le Veneur & autres Dignitaires du Diſtrict, avoient alors leurs devoirs à remplir. Les Rois ſe fatiguerent de cette Juſtice ambulante : *Par ma foi*, diſoit Henri de Valois las de ſa beſogne, *ces Polonois n'ont fait de moi qu'un Juge ; & ſi Dieu n'y met la main, ils me feront bientôt Avocat.* Etienne Battori ſon ſucceſſeur, pour ſe décharger de ce fardeau rebutant, créa des Tribunaux ſuprêmes, & ne ſe réſerva que la connoiſſance des cauſes principales qui pouvoient l'intéreſſer. Ceux qui vinrent après lui laiſſerent peu à peu paſſer toute la Judicature & la Légiſlation au pouvoir de la Nobleſſe & du Clergé. Les Rois en livrant le droit de punir, ont perdu le moyen de faire véritablement reſpecter la Majeſté du Thrône. Le pouvoir légiſlatif réſide aujourd'hui dans les trois Ordres.

Au premier coup d'œil, les Loix Polonoiſes ſemblent faites pour aſſurer le bonheur de l'homme : elles paroiſſent avoir pour but de retracer l'égalité primitive, au moins entre les Nobles ; car elles ont réduit le plébéien à une ſervitude humiliante. Ces Loix n'annoncent que clémence & modération ; elles ne connoiſſent point les grands ſupplices, ſans doute parce que les grands crimes ſont aſſez rares chez cette Nation qui, fougueuſe en apparence, eſt en effet très douce & très humaine.

Mais l'extrême puiſſance de la Nobleſſe & ſon goût pour une liberté preſque ſans bornes, ont ſuggéré quelques Loix qui tendent manifeſtement à l'abus. La prérogative qu'ont les Nobles de ne pouvoir point être arrêtés qu'ils n'ayent été condamnés juridiquement ou ſurpris en flagrant-délit, donne très-ſouvent lieu à l'impu-

nité On ſent que ce n'eſt pas communément le vaſſal qui profite de la loi qui abſout le coupable, qu'aucun particulier n'accuſe & ne pourſuit en Juſtice. Par une ſuite de cet eſprit d'indépendance & du peu de vigueur des Loix, l'exécution des Sentences juridiques d'un Tribunal produit quelquefois des déſordres qui ne peuvent s'accorder avec l'idée d'une ſage police. Qu'un puiſſant Adverſaire ſe ſoit emparé de mon bien; ce n'eſt pas aſſez que la Juſtice décide en ma faveur: il faut que, le decret à la main, j'aſſemble des troupes pour rentrer, ſi je le puis, en poſſeſſion de mon patrimoine; faute de quoi j'eſſuyerai chicane ſur chicane, & n'obtiendrai peut-être jamais ce que la Sentence du Juge ſembloit m'avoir rendu.

Nous ne pouvons nous arrêter plus long-tems aux différens ob-

jets que renferme l'Essai politique dont nous rendons compte : on ne regrettera point d'avoir consulté l'Ouvrage même, dont la matiere est intéressante, surtout dans les circonstances actuelles. L'Auteur a joint l'exactitude à la méthode : il a ajouté quelques détails peu connus à ceux que nous ont déja fournis plusieurs Ecrivains, entre lesquels on nommeroit un Prince qui fait les délices de son Peuple & l'admiration des Gens de Lettres.

ARTICLE XV.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

DE VENISE.

LA *Frusta letteraria di Aristarco Scannabue*, c'est-à-dire, *le Fouet litteraire* de SCANNABUE, *in*-4°. de 12 pages. C'est le Prospectus & le premier *numero* d'une feuille périodique dans laquelle l'Auteur qui se cache sous le masque d'*Aristarco Scannabue*, a pris la résolution de poursuivre à outrance cette multitude de mauvais Ecrivains qui, selon lui, inondent aujourd'hui l'Italie : il

ne fera grace à aucune platte Comédie ou Tragédie, il dévoilera la puérilité de certains Critiques, la futilité des Romans, l'inutilité des Dissertations qui se répandent à flots au dela des monts, en un mot il s'élevera contre toutes les productions méprisables : *Che non hanno in se il minimo sugo, la minima sostanza, la minimissima qualita de renderle o dilettose o giovevoli a i leggitori ed alla Patria.* S'il est vrai que l'Italie soit aussi féconde que l'est depuis quelques années notre Pays en Poësies froides, en Romans languissans, en libelles téméraires contre la Religion &c., nous plaignons l'Aristarque Italien, & nous doutons qu'il puisse soutenir long tems un travail aussi rebutant que celui qu'il a entrepris. Au reste *Scannabue* paroît armé de toutes pièces, il a juré une haine implacable à tous les mauvais Ecrivains; il les poursuit en

en appeſantiſſant ſur eux les coups de ſon *fouet* redoutable, & il s'en faut bien que le courage paroiſſe devoir l'abandonner ſi-tôt. Ce Cenſeur s'attend vraiſemblablement à être accablé des calomnies & des atrocités de toute eſpèce, que la vengeance inſpirera aux Rhapſodiſtes ſes compatriotes; eh! comment lui pardonneroient-ils ſes Epigrammes, ſes Ironies, ſes Sarcaſmes, puiſque les Critiques les plus ſages & les plus modérées toujours mal reçues des Auteurs, produiſent le plus ſouvent des effets tout contraires à ceux qu'on devoit en eſpérer? Les premiers coups que porte l'Ariſtarque *Scannabue*, tombent ſur quatre ou cinq Ouvrages que nous n'avons point lûs; ainſi nous ne pourrions ſans injuſtice adopter les jugemens qu'il en porte. Tout ce que nous

aſſurons, c'eſt que, ſi l'Auteur continue comme il a commencé, ſes feuilles ſeront lues avec avidité de tous ceux qui aiment dans les jugemens littéraires l'ironie perçante, la tranchante épigramme, & ce ſel dont l'âcreté flatte ſi fort le goût de quelques critiques. Ce *fouet littéraire* compoſé chaque année de 20 *numeros* de deux feuilles d'impreſſion, ſe diſtribue tous les 15 jours depuis le mois d'Octobre dernier : il s'imprime à Veniſe, & on le trouve dans les principales villes d'Italie ; le prix de la ſouſcription annuelle eſt d'un *ſequin* de Veniſe ; nos Libraires de Paris, diſtributeurs des nouveautés, feront bien d'en avoir quelques exemplaires ; ils les vendront aiſément, nous aimons tant la critique & ſi peu à être critiqués !

ALLEMAGNE.

D'Altenbourg en Saxe.

Bibliotheca Scriptorum venaticorum continens Autores qui de Venatione, Sylvis, Aucupio, Piscatura & aliis eo spectantibus commentati sunt. Congessit GEORG. CHRISTOPH. KREYSIG. *Altenburgi apud P. Eman. Richterum.* 1750. *in* 8°. pag. 190. Imaginez un littérateur qui fouille dans toutes les Bibliothéques, parcourt tous les Catalogues, & consulte tous ses amis pour en obtenir les titres des Ouvrages anciens & modernes sur la Chasse, la Fauconnerie, les Bois, la Pêche &c; concevez ensuite que cet homme surchargé de tous ces titres, imagine un ordre, un systême se on lequel il les arrange, & vous au-

rez une idée assez exacte du livre de M. Kreysig. Il faut certainement des soins, du tems & de la constance pour remplir une tâche aussi fastidieuse que celle ci; ainsi l'on doit toujours savoir gré à ceux qui veulent bien s'en charger. Au premier coup d'œil on ne saisit pas trop bien l'utilité d'une Nomenclature telle que celle-ci ; car à quoi bon cette suite immense de titres de livres dont le copiste ne donne pas la plus legere idée, la notice la plus succinte ? C'est bien là la premiere idée que l'on pourroit avoir de la Bibliographie de M. *Kreysig* ; mais en y réfléchissant de plus près, les personnes non prévenues verront qu'elle peut servir comme de base à une Bibliothéque raisonnée des Ecrivains de la chasse, telle à peu près que celle que publierent l'année derniere à Rouen MM. l'*Alle-*

mant (*) elles verront que dans ſa nomenclature M. K. indique pluſieurs Ouvrages Latins, François, Anglois, Allemands, inconnus à ceux ci; elles verront enfin que l'objet du Bibliographe Allemand n'étant pas ſeulement la Chaſſe, mais les Animaux & les forêts, ſon livre peut ſervir à cet égard de répertoire aux Naturaliſtes qui ont ſouvent intérêt à connoître de petits Traités particuliers dont ils n'ont jamais entendu parler. Ces conſidérations nous ont porté à annoncer la Bibliothéque de M. *Kreyſig*, quoiqu'elle ſoit déja d'une date ancienne D'après la lecture que nous venons d'en faire, nous croyons qu'elle mérite d'être connue en

(*) On en trouvera l'Extrait daus nos Mémoires du mois de Juin dernier, pag. 1340 & ſuiv.

France, & nous ne craignons pas d'assurer MM. l'Allemant en particulier, qu'ils y trouveront la matiere de bons articles pour la nouvelle édition que l'on assure qu'ils préparent de leur *Bibliothéque des Thereuticographes*. Dès la premiere page, ils appercevront une pièce dont ils n'ont pas fait mention, & presque chaque chapitre leur fournira un morceau inconnu. Il nous seroit facile de justifier tout ceci par des exemples, & d'accumuler des titres de livres; mais il vaut mieux inviter MM. *l'Allemant* & tous ceux qui aiment l'Histoire Naturelle, a se procurer le Livre de M. *Kreysig* dont ils tireront un bon parti.

ANGLETERRE.

De Londres.

Universæ Geographiæ Principia Theoretica & Practica.

OPUS.

Complectens projectiones Astronomicas, Nauticas, Terrestres. Latitudines præcipuorum locorum, tùm Meridianorum differentias ex innumeris syderum Observationibus, vel ex Geodeticis atque Itinerariis mensuris deductas.

Facilem insuper Methodum exhibens construendi Globos Tabulas Geographicas, Topographicas, &c.

POSTREMO.

Criticen artem cujus auxilio de Mappis specialibus ab illustribus Mathematicis & Geographis jampridem concinnatis, omnique suppellectili geographicâ certum judicium ferri, ac inter eas dissidia ad concordiam revocari tutô possint.

Adjectæ sunt quam plurimæ Tabulæ Geometricæ, Geographicæ, atque Uranographicæ ad operis intelligentiam necessariæ.

Auct. J. A. B. Rizzi Zannoni, Acad. Scient. & Bon. Art. Societatis Gottingensis. A Londres, chez André Dury, Géographe, dans S. Martin S'Lahn 1764. 2 vol. *in*-8°. Cet Ouvrage est enrichi d'un grand nombre de Planches en taille douce, de Vignettes & de Culs-de-lampes. La réputation de l'Auteur nous fait desirer d'être à portée de conuoître plus particulierement ces Principes Théoriques & Pratiques de la Géographie universelle, afin d'en rendre un compte détaillé.

FRANCE.

De Sedan.

Le Premier Marin, Poëme en trois Chants; par M. Gesner,

*traduit de l'Allemand par M***. A Sedan, chez les Freres Jacquemart.* 1764. Ce petit Poëme répond à la réputation de l'Auteur : il eſt plein de graces & d'aménité. On promet au Public une ſeconde Edition qui paroîtra inceſſamment : il ſeroit à ſouhaiter qu'en corrigeant les fautes de Typographie, on fît auſſi diſparoître les défauts de la traduction. Si l'on veut nous en croire on épargnera les frais de cette ſeconde Edition que l'Ouvrage ſuivant rend tout-à-fait inutile.

Daphnis & le premier Navigateur ; Poëmes de M. Geſner, traduits par M. Huber. 1 vol. *in*-12. A Paris, chez Vincent, Imprimeur-Libraire, rue S. Severin. Ce *Daphnis* a quelques rapports avec celui de Longus, mais il s'en faut bien qu'il ſoit calqué ſur ce dernier : la Muſe décente de M. Geſ-

ner s'eſt ſurtout interdit les tableaux licentieux. Le *Premier Navigateur* n'eſt pas défiguré comme le *Premier Marin*, qui eſt le même Poëme : M. Huber a ſoutenu la réputation qu'il s'étoit déja faite par la Traduction d'*Abel* : il nous promet un Recueil des meilleures pièces de différens Poëtes Allemands ; il peut compter ſur l'accueil le plus favorable de la part de la République des Lettres.

DE PARIS.

Introduction à la ſcience des Médailles, pour ſervir à la connoiſſance des Dieux, de la Religion, des Arts & de tout ce qui appartient à l'Hiſtoire ancienne : Ouvrage propre à ſervir de ſupplément à l'Antiquité expliquée de Dom Montfaucon, par Dom THOMAS MANGEART *Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne & S.*

Hidulphe, Antiquaire, Bibliothéquaire & Conseiller de S. A. R. Monseigneur le Duc CHARLES DE LORRAINE, *A Paris, chez d'Houry, rue de la vieille Bouclerie,* 1763, *in-folio* de 586 pages *sans la Préface & les XXXV. Planches.* Ceux qui n'aiment que les Abregés, les Extraits, les Dictionnaires portatifs devenus si à la mode, verront sans doute de mauvais œil l'Ouvrage dont on vient de lire le titre; ils ne manqueront pas de dire que *l'Introduction* seule à la connoissance des Médailles formant un épais volume *in-folio*, il en faudroit donc plusieurs de la même grosseur, pour un Traité en forme sur cette matiére : cette idée seule les détournera de la lecture du Livre de Dom MANGEART, ils traiteront malhonnêtement cet Ecrivain de compilateur, qui a ramassé sans choix tout ce qu'il a trouvé

dans différens volumes; ils opposeront son *Introduction* de 607 p. *in-folio*, aux deux petits volumes du *P. Jobert*, ils iront peut-être jusqu'à prétendre que le Livre du savant Bénédictin ne peut servir qu'à dégoûter de l'étude des Médailles, les trois quarts des personnes qui se détermineront difficilement à la lecture d'un *in-folio* pour y puiser seulement les élémens de la Numismatique, &c. Les Antiquaires & tous les Amateurs éclairés des Médailles, porteront un jugement tout différent de l'Ouvrage que nous annonçons; ils verront que sous le titre modeste *d'Introduction*, Dom MANGEART donne un Traité aussi complet qu'instructif, & ils en conseilleront la lecture à tous ceux qui veulent approfondir la matiére des Médailles, & en connoître tous les rapports. Il nous convient à bien des égards de nous ranger

du côté de ces derniers ; nous adoptons très-volontiers leur jugement sur le Livre de D. M., & en attendant que nous le fassions connoître par des extraits un peu étendus, nous nous bornons aujourd'hui à en présenter une esquisse legere : tout ce qui regarde les Médailles en général, c'est-à-dire leur fabrique, leur matiére, leurs modules, leurs faces, &c., fait la matiére des quatre premiers chapitres. Après ces connoissances préliminaires, l'Auteur pour soumettre une matiére aussi vaste à un ordre facile à saisir, partage les Médailles en quatre classes particulieres. La premiere contient les Médailles relatives aux Dieux des anciens, à leurs Sacrifices, leurs Autels, leurs Prêtres, & en un mot, à tout ce qui concerne leur fausse Religion. Dans la seconde sont comprises toutes les Médailles qui ont rapport aux Sciences

& aux Arts, c'eſt à-dire, celles ſur les types deſquelles nous apprenons ce que penſoient les Anciens, tant ſur le globe céleſte que ſur le terreſtre, ſur l'hiſtoire naturelle, ſur l'architecture civile & militaire, &c. La troiſiéme claſſe eſt conſacrée aux Médailles qui regardent les jeux des Anciens, leurs danſes, leurs exercices, leurs guerres, leurs armes, leurs victoires, leurs habillemens, &c. Dans la quatriéme enfin, l'Auteur donne tous les noms & les titres, les marques de dignités, des charges & des emplois ſacrés, civils & militaires dont les Médailles font mention. Le Livre eſt terminé par des reflexions inſtructives ſur l'utilité & ſur les avantages de l'étude des Médailles, & par de bons avis aux nouveaux amateurs, ſnr les fraudes de certains Marchands de Médailles, qui par différens procédés difficiles à apper-

cevoir, cherchent à duper ceux auxquels ils ont affaire. On voit par l'idée que nous venons de présenter de l'Ouvrage de D. MANGEART, ce qu'il doit contenir, mais l'on ne sait pas ce qu'il contient en effet; c'est ce que nous essayerons de faire connoître par des extraits un peu détaillés & qui répondent au moins par leur étendue à l'importance du Livre de ce docte Antiquaire.

Abregé chronologique de l'Histoire générale d'Italie depuis la chûte de l'Empire Romain en occident, c'est-à-dire depuis l'an 476 de l'Ere Chrétienne jusqu'au Traité d'Aix-la-Chapelle en 1748; par M. DE *SAINT-MARC, de l'Académie de la Rochelle. Tome second ou seconde Partie du Tome premier. Paris, Jean-Th. Hérissant, rue S. Jacques.* 1763 *in* 8°. de 600 pages. Le premier volume de cet Ouvrage a

paru avec diſtinction dans nos Mémoires : ceux qui l'ont lû ne le confondent certainement pas avec cette multitude d'abrégés ſecs, décharnés, languiſſants dont on a inondé le Public depuis celui de M. le Préſident Hénault. Quoique le Livre de M. *de Saint-Marc* ſoit fait ſur le même plan, l'exécution en eſt toute différente, & on doit le conſidérer comme la ſeule & unique Hiſtoire générale d'Italie qu'il ſoit poſſible de lire dans notre langue, peut-être même dans toute autre. Le volume que nous annonçons commence à l'an 840, & finit à l'an 1027. Il eſt précédé d'un Avertiſſement qui mérite d'être lû, auſſi bien que de pluſieurs *additions & Corrections* dont la multitude prouve l'amour de l'Auteur pour la vérité & les ſoins infinis qu'il ſe donne pour la connoître. M. *de St. Marc* ayant avancé dans ſon premier volume

que S Colomban se retira à Zug, à l'extrémité du lac de Zurich, un financier du premier ordre *qui fait autre chose que calculer des produits*, l'a averti que Zug est à plus de 12 lieues de distance de ce lac; l'Auteur corrige aujourd'hui cette méprise, & il apprend à ses lecteurs qu'il l'avoit puisée dans le 3e volume de l'*Histoire Littéraire de la France* par les PP. Bénédictins. Il seroit à souhaiter que tous ceux qui connoissent des erreurs dans leurs ouvrages voulussent bien suivre l'exemple que leur donne ici M. de Saint-Marc. *Nous consacrerons incessamment un article à ce second volume qui mérite une singuliere attention.*

Nouveau Catalogue de Cartes Géographiques & Topographiques; Plans de Villes, Siéges & Batailles; Cartes marines, Cartes

astronomiques & de Géographie ancienne ; Cartes & Plans de plusieurs feuilles, avec la hauteur & la longueur de chacune en pieds & pouces ; divers Atlas ; Mémoires ou Analyses de Cartes ; méthodes & traités de Géographie ; Sphères & Globes, &c. divisé en deux Parties. 1 vol. *in*-12 de plus de 200 pages. Prix 1 liv. 16 sols broché. A Paris, chez R. J. Julien, à l'Hôtel de Soubise. Et par commission, à Nuremberg, chez les héritiers d'Homann. A La Haye, chez Gosse & Pinet. A Londres, chez André Dury. Ce Catalogue, qui reparoît avec des supplémens, annonce la plus riche Collection Géographique & la mieux assortie qui soit dans Paris : peut être n'en est il pas beaucoup d'aussi étendues en Europe. Il présente les prix & le format des Atlas & Cartes que débite le sieur Julien auquel les Amateurs de la Géogra-

phie peuvent s'adresser en toute confiance.

Histoire générale des Auteurs Sacrés & Ecclésiastiques, par le R. P Dom Remy Ceillier, Religieux Bénédictin, Prieur titulaire de Flavigny, &c. Tome XXIII. *Paris, veuve Pierres & Butard.* 1763. *volume in-4°.* Nous en ferons connoître dans nos Mémoires l'objet intéressant.

Manuel des Champs, ou Recueil choisi instructif & amusant, de tout ce qui est le plus nécessaire & le plus utile pour vivre avec aisance & agrément à la campagne; par M. de Chanvalon, Prêtre de l'Ordre de Malthe. *Paris, Lottin le jeune*, 1764. *in-12. de près de 600 pages.* Ce Recueil est divisé en *quatre Parties*, dont la *premiere* traite du Jardinage; la *seconde*, des Terres labourables, Prés, Vignes, Bois,

Chasse & Pêche ; la *troisieme*, du soin des animaux domestiques ; la *quatrieme*, de la Cuisine, de la Pâtisserie, des Confitures & des Ratafiats ou autres liqueurs. L'Auteur s'est proposé de faire de ce Recueil un Livre utile & d'usage pour le plus grand nombre des Agriculteurs, en renfermant dans un volume unique toutes les connoissances nécessaires pour conduire avec avantage un bien de campagne. Il ne fait pas difficulté d'avouer que les Ouvrages qui lui ont le plus servi pour composer le sien, sont la *Maison Rustique* de Liger ; les *Observations sur le Jardinage* de Bradley ; *l'Ecole du Potager* de M. de Combe ; le *Spectacle de la Nature* de M. Pluche ; le Traité *de la Culture des Fleurs*, donné sous le nom d'*Almanach du Jardinage*. Quant à l'excellent Traité de M. Duhamel du Monceau sur la *Culture des Terres*, dont

le même Académicien a donné un abrégé dans *ses Elémens d'Agriculture* ; l'Auteur du Recueil que nous annonçons a judicieusement compris qu'il lui étoit impossible de donner un précis assez étendu d'un Ouvrage, où, comme il le reconnoît, tout est également digne d'attention ; il se contente donc d'inviter les Agriculteurs à le consulter avec confiance. Nous laissons aux habitans des champs à connoître par l'usage l'utilité de ce *Manuel des champs*, qui renferme une grande multitude de pratiques simples & faciles.

TABLE
DES ARTICLES
Du Journal de Janvier 2me. vol. 1764.

ARTICLE X. *Les Révolutions de l'Univers, ou Remarques sur une Carte géographique destinée à l'étude de l'Histoire Générale*, page 198

ART. XI. *La Morale Evangélique expliquée par les Saints Peres*, &c. 260

ART. XII. *Œuvres diverses de M. l'Abbé* Clement, 291

ART. XIII *Discours prononcés en différentes solemnités de Piété, par M. l'Abbé* le Coufturier, 310

ART. XV. *Essai Politique sur la Pologne*, 336

Art. XV. Nouvelles Littéraires, page 359.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 25 Janvier 1764.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

Fautes à corriger dans le Journal de Janvier, premier volume.

Page 33, *ligne* 20, ſe terminera, *liſez* ſe termina. Pag. 52, *lig.* 15, *racornie*, liſ. *racornis*. Pag. 57, *lig.* antep. aveuglement, *liſ.* aveuglément. Pag. 110, *lig.* 4, les mieux, *liſ.* le mieux. Pag. 123, *lig.* 11, de St. Sauveur, *liſ.* de notre Sauveur. Pag. 124, *lig.* 12, détaillée, *liſ.* abregée. *Ibid. lig.* 18, de S Auguſtin, *ajoutez* ou de S. Benoît. Pag. 125, *lig.* 22, une grille double & quelquefois triple, *liſ.* une ou deux grilles. Pag. 126, *lig.* 13, Aurelien, *ajoutez* dans leurs regles. *Ibid. lig* 20, attention, *liſ.* exactitude. Pag. 132, *lig.* 17, d'une, *liſ.* d'un. Pag. 137, *lig.* 10, placer, *liſ.* à placer. Pag. 139, *lig.* 19, Quand, *liſ.* Quant. Pag. 155, *lig* 2, le ſainfoin, l'hyver pour, *liſ.* le ſainfoin l'hyver; pour.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

FEVRIER, 1764.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Memoires, année 1764, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ., & de 17 liv. 12 ſ dans la Province, où ils ſeront néceſſairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à ſix ſols n'ayant continué d'être accordée par Meſſieurs les Adminiſtrateurs généraux des Poſtes, que ſous la condition expreſſe qu'il n'en ſera expédié aucun ſans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

FEVRIER, 1764.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez CHAUBERT, Quai des Augustins à la Renommée & à la Prudence.

LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe.

M DCC. LXIV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui ci) 823 volumes : Sçavoir,

Années.	Vol.	Années.	Vol.
1701.	9.	1733.	12.
1702.	12.	1734.	12.
1703.	12.	1735.	14.
1704.	13.	1736.	15.
1705.	12.	1737.	13.
1706.	12.	1738.	13.
1707.	12.	1739.	14.
1708.	12.	1740.	13.
1709.	12.	1741.	12.
1710.	12.	1742.	12.
1711.	12.	1743.	12.
1712.	12.	1744.	12.
1713.	12.	1745.	12.
1714.	12.	1746.	15.
1715.	12.	1747.	14.
1716.	12.	1748.	15.
1717.	12.	1749.	14.
1718.	12.	1750.	15.
1719.	12.	1751.	14.
1720.	5.	1752.	15.
1721.	12.	1753.	16.
1722.	12.	1754.	16.
1723.	12.	1755.	16.
1724.	12.	1756.	16.
1725.	12.	1757.	16.
1726.	13.	1758.	16.
1727.	12.	1759.	16.
1728.	12.	1760.	16.
1729.	12.	1761.	16.
1730.	12.	1762.	16.
1731.	12.	1763.	16.
1732.	12.	1764.	3.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

FEVRIER, 1764.

ARTICLE XVI.

DÉFENSE DE LA TRADITION & des Saints Peres par Messire JACQUES-BENIGNE BOSSUET, Evêque de Meaux :

(nouvelle Edition) *Paris, chez J. T. Hérissant & les Freres Estienne, 1763, in-12. deux volumes qui contiennent chacun plus de 500 pages.*

CE titre simple & modeste n'exprime point assez l'étendue ni l'importance de cet Ouvrage, digne d'être plus connu & plus répandu qu'il ne l'a été & n'a pu l'être jusqu'à présent. Ce livre a déja paru, mais confondu avec d'autres dans le Recueil des *Œuvres posthumes de M. Bossuet*, qui forment trois volumes *in*-4°. imprimés en 1753, chez les mêmes Libraires. L'importance de l'Ouvrage, l'estime qu'en témoignent les plus habiles Théologiens, les éloges que lui ont donnés plusieurs Evêques, l'usage qu'ils en ont fait dans leurs Instructions, l'intention même de M. Bossuet, qui en le composant se proposoit

de travailler pour l'inſtruction des *jeunes Théologiens*, tout contribuoit à faire deſirer qu'un Livre ſi utile & ſi eſtimable fût imprimé ſéparément & dans une forme qui le mît en état d'être plus répandu. C'eſt l'avantage que procure au Public la nouvelle édition que nous annonçons.

L'Adverſaire que combat ici le Prélat eſt *Richard Simon*, Ex Oratorien, ſi connu par ſes *Hiſtoires Critiques du Texte, des Verſions & des Commentateurs du Vieux & du Nouveau Teſtament* : mais les points intéreſſans ſur leſquels roule cette controverſe ſont ce qui rend cet Ouvrage ſinguliérement recommandable. Il ne s'agit pas ſimplement ici de manifeſter & de réfuter les erreurs de M. Simon ; il s'agit d'établir les principes & les faits qui le convainquent d'erreur ; il s'agit en un mot d'inſtruire les jeunes Théologiens, & de les pré-

munir contre les erreurs dans lesquelles M. Simon s'est précipité par la hardiesse de ses jugemens sur les points les plus importans de la Religion.

L'Ouvrage ici réfuté est celui qui n'ayant pu être imprimé en France avec permission, parut en Hollande sous ce titre : *Histoire critique des principaux Commentateurs du Nouveau Testament, par* M. *Simon* : Ouvrage presque indéfinissable, où, sous prétexte de l'objet annoncé par le titre, M. Simon parle de qui il lui plaît, & dit ce qu'il veut, sans que son livre puisse se réduire à aucun dessein régulier, en sorte que ce que l'on y apprend de mieux, c'est *à estimer les Hérétiques & à blâmer les saints Peres*, sans en excepter aucun, pas même ceux qu'il fait semblant de vouloir louer. « Voilà, » après avoir lu & relu son livre, » dit M. Bossuet, ce qui en reste

» dans l'esprit, & le fruit qu'on
» peut recueillir de son travail. »

Pour prouver la vérité de ce jugement, le Prélat se propose de faire deux choses : » *la premiere*, » de découvrir les erreurs expresses » de M. Simon sur les matieres » de *la Tradition* & de *l'Eglise*, & » ce qui tend à la même fin, le mé- » pris qu'il a pour *les Peres*, avec » les moyens indirects par les- » quels en affoiblissant la foi de » *la Trinité* & de l'*Incarnation*, il » met en honneur les ennemis de » ces mysteres ; *la seconde*, d'ex- » pliquer en particulier, [& de » combattre] les erreurs [de cet » Auteur] qui regardent *le péché* » *originel* & *la grace* ; parce que » c'est à ces mysteres qu'il s'est » particulierement attaché. » (*a*)

(*a*) Nous soupçonnons que M. Bossuet avoit écrit, *attaqué* : car M. Simon ne

C'eſt le ſujet des *deux Parties* qui diviſent cet Ouvrage, mais dont la ſeconde eſt beaucoup plus étendue que la premiere.

La *premiere Partie* qui ne contient qu'environ les trois quarts du premier volume, eſt diviſée en *quatre livres*. Le *premier* a pour objet les *erreurs* de M. Simon *ſur la Tradition & l'infaillibilité de l'Egliſe*. M. Boſſuet fait voir que *la Tradition* ſe trouve ouvertement attaquée en la perſonne de *S. Auguſtin* par M. Simon ; mais que cet Auteur ſe condamne lui-même en avouant que S. Auguſtin

---

s'attache pas proprement à ces myſteres, puiſqu'il les contredit & les combat; mais il *s'y attaque* en les combattant. On ſait que *s'attaquer* à quelqu'un, c'eſt s'élever contre lui; & c'eſt ce que fait ici M. Simon contre ces myſteres. M. Boſſuet emploie cette expreſſion en ce ſens dans cet Ouvrage même, Livre V. Ch. VIII. Tom. I. p. 352.

qu'il accuſe d'être novateur, a été ſuivi de *tout l'Occident.* Afin qu'on pénétre mieux l'attentat de ce Critique, le Prélat tire du livre même de M. S. une eſpèce d'hiſtoire abrégée des approbations de la doctrine de ce Pere dans l'Occident. Enſuite il examine ſi M. Simon peut légitimement oppoſer *l'Egliſe Orientale* à *toute l'Egliſe d'Occident* ayant dans ſon ſein la principauté de la Chaire Apoſtolique. En cela M. Simon imite Julien le Pélagien, & s'attire la même réponſe, qui eſt que *l'Orient & l'Occident ne formant qu'une ſeule Egliſe*, *ont une même foi*. M. Simon traite S. Auguſtin comme un *novateur*, & entreprend de lui faire ſon procès ſelon les regles de *Vincent de Lérins*. M. Boſſuet fait voir que cette accuſation d'erreur retombe ſur le S. Siege, ſur tout l'Occident & ſur toute l'Egliſe; & que ce Critique renou-

velle les queſtions décidées par les Peres, avec le conſentement de toute l'Egliſe Catholique. M. Simond répond que S. Auguſtin n'eſt pas *la regle de notre foi* : mais malgré cette *cavillation*, c'eſt-à-dire, cette chicane, ce Critique ne laiſſe pas d'être convaincu d'avoir condamné les Papes qui ont approuvé la doctrine de ce Pere, & toute l'Egliſe qui les a ſuivis : c'eſt ce conſentement unanime qui eſt *la regle de notre foi*. M. Simon ne prétend pas condamner S. Auguſtin ; mais ſa doctrine en ce point établit la tolérance & l'indifférence des Religions. Il combat la tradition ſous prétexte de la défendre ; & avec les Hérétiques il accuſe d'erreur l'Egliſe dès les premiers ſiécles. Pour ruiner une des preuves fondamentales de l'Egliſe ſur le péché originel, tirée *de la néceſſité du Baptême pour les enfans mêmes*, il la confond avec

celle que les Peres tiroient *de la nécessité de l'Eucharistie.* En soutenant que l'Eglise ancienne a cru faussement la nécessité absolue de l'Eucharistie, il favorise les Hérétiques condamnés par les Conciles œcuméniques de Bâle & de Trente. Il dissimule le sentiment de S. Fulgence qui explique celui de S. Augustin & de toute la tradition en reconnoissant qu'*en certains cas le Baptême peut suffire*, parce que le Baptême nous incorporant à J. C. anticipe pour nous l'effet de l'Eucharistie. Toute la Théologie de S. Augustin tend à établir la solution de S. Fulgence qui est celle de toute l'Eglise. Ainsi S. Augustin & les anciens ont dit que *l'Eucharistie est nécessaire*; & la parole de J. C. démontre qu'elle l'est en effet, *mais en son rang & à sa maniere.* La discipline de l'Eglise quant à l'administration du Baptême &

de l'Euchariſtie, a donc pu changer ſans que la preuve que les Peres ont tirée de la néceſſité de ces deux Sacremens perde rien de ſa force. M. Simon mépriſe encore la Tradition en excuſant ceux qui, contre le ſentiment de tous les ſaints Peres, n'entendent pas de l'Euchariſtie *le Chapitre VI. de l'Evangile de S. Jean.* Pour excuſer un ſentiment, il ne ſuffit pas de dire qu'il n'eſt pas hérétique. » L'amour de la vérité, dit M. » Boſſuet, doit donner de l'éloi- » gnement pour tout ce qui l'af- » foiblit, & je dirai avec confiance » qu'on eſt proche d'être héré- » tique, lorſque ſans ſe mettre en » peine de ce qui favoriſe l'héré- » ſie, on n'évite que ce qui eſt pré- » ciſément hérétique & condamné » par l'Egliſe. »

Le *ſecond Livre* a pour but également de montrer les *erreurs* de M. Simon *ſur la Tradition & l'in-*

faillibilité de l'Eglise, mais sous un autre point de vue. M. Simon auroit pu se plaindre qu'on l'accusoit à tort d'affoiblir la Tradition, puisqu'il en établit la nécessité ; & qu'il l'appelle partout au secours de la Religion. M. Bossuet fait voir que l'esprit de M. Simon est de ne louer la Tradition que pour affoiblir l'Ecriture, & enlever tout à la fois à l'Eglise les deux principales sources de ses argumens, savoir, *l'Ecriture & la Tradition*. M. Simon commence par affoiblir directement les preuves de *l'Ecriture* sur *la Trinité ;* & du même coup il affoiblit celles de la *Tradition* ; il détruit l'autorité des Peres qui mettoient leur confiance dans les preuves tirées de l'Ecriture. Il s'est aussi efforcé de détruire l'autorité de la *Tradition*, comme celle de *l'Ecriture*, sur *le péché originel*. Il attaque également *S. Augustin*, en disant

que ce Pere n'allégue la Tradition que quelquefois, c'est à-dire, par accident & comme un accessoire. Il affoiblit encore la Tradition par *S. Hilaire*, à qui il impute de l'avoir négligée. Les Peres ont également soutenu les preuves de l'Ecriture & de la Tradition. M. Simon affoiblit les unes & les autres, particulierement par le mépris qu'il montre pour les écrits & les preuves de *S. Basile*, de *S. Grégoire de Nysse*, & de *S. Gregoire de Nazianze*, dans leur dispute contre Eunome Arien. Ce critique, en cela semblable aux Sociniens, affecte de faire les Peres plus forts en raisonnemens & en éloquence, que dans la science des Ecritures. Sa doctrine est contradictoire : d'un côté il convient que les Peres mettoient leur fort principalement sur l'Ecriture ; & de l'autre il prétend que les preuves tirées de l'Ecriture n'ont rien de convainçant,

Ainſi en détruiſant les preuves de l'Ecriture, il détruit en même-tems la Tradition qui y met ſa confiance, & par-là il mene à l'indifférence en ce qui concerne la Religion. Il attaque ouvertement l'autorité de l'Egliſe ſous le nom de *S. Chryſoſtome;* & il explique ce Pere en Proteſtant déclaré. Il fait mépriſer à *S. Auguſtin* l'autorité des Conciles, & change le ſens d'un texte de ce Pere. La méthode qu'il attribue à *S. Athanaſe*, & aux Peres qui l'ont ſuivi dans la diſpute contre les Ariens, n'a rien de certain & mene à l'indifférence, en donnant lieu de conclure qu'il n'y a ni Ecriture ni Tradition qui puiſſe fournir de bons argumens à la doctrine de l'Egliſe. M. Boſſuet termine ce livre par cette réflexion judicieuſe: « On » dira que je mets moi-même les » libertins dans le doute, en dé» couvrant les moyens ſubtils par

» lesquels M. Simon les y induit,
» & qu'il faudroit résoudre les dif-
» ficultés après les avoir relevées.
» Je l'avoue : mais on ne peut pas
» tout faire à la fois, & il a fallu
» commencer par découvrir ce
» poison subtil, qu'on avaleroit
» sans y penser dans les pernicieux
» Ouvrages de M. Simon. Louons
» Dieu que ses artifices soient du
» moins connus. Par ce moyen les
» simples seront sur leurs gardes,
» & les Docteurs attentifs à re-
» pousser le venin. »

Dans le *troisieme Livre* le Prélat se propose de montrer que *M. Simon* est *partisan & admirateur des Sociniens*, & *en même tems ennemi de toute la Théologie & des Traditions Chrétiennes*. Ce Critique avoit trop d'intérêt à cacher cette pernicieuse disposition pour n'y pas employer tout son art. « Cet
» art consiste, dit M. Bossuet,
» non-seulement à donner aux So-

» ciniens toutes les louanges qu'il
» peut sans se déclarer trop ouver-
» tement, mais encore, & c'est
» ce qu'il a de plus dangereux, à
» proposer leur doctrine sous les
» plus belles couleurs, & avec le
» tour le plus spécieux qu'il lui est
» possible. Pendant que l'explica-
» tion de leurs dogmes qui flat-
» tent les sens, est longue & accom-
» pagnée de tout ce qui est capa-
» ble de les insinuer, on y trouve
» assez souvent des réfutations,
» mais foibles pour la plûpart ; &
» quelquefois un zéle si outré
» qu'il en devient suspect, com-
» me est celui des amis cachés,
» qui affectent, même à contre-
» tems, de s'opposer l'un à l'au-
» tre, pour couvrir leur intelli-
» gence. » La premiere preuve de ce faux zéle se tire de son attention à faire trouver de l'appui à la doctrine Socinienne dans *S. Augustin*, dans *S. Thomas*,

dans *les Interpretes Latins* & même dans *la Vulgate*, en parlant de ce mot de l'Epître aux Romains selon la Vulgate : *Qui prædestinatus est Filius Dei.* Nouvelle chicane de M. Simon pour faire trouver de l'appui aux Sociniens dans la maniere dont *S. Augustin* explique ces paroles de l'Epître aux Galates : *Paulus Apostolus, non ab hominibus, neque per hominem, sed per Iesum-Christum.* M. Simon se trahit par l'affectation avec laquelle il étale les blasphêmes des Sociniens, & premierement ceux de *Servet.* Les prétextes qu'il allégue pour pallier cet excès, ne sont pas recevables. Il prend soin de faire connoître & même de vanter *Bernardin Ochin*, *Fauste Socin* & *Crellius*, trois ennemis de la Trinité. Il réfute foiblement Socin, & se montre vainement émerveillé des progrès de la Secte Socinienne : en vain s'excuse-t-il,

ſur ce qu'il prétend n'écrire que pour les ſavans. Il ſe laiſſe embarraſſer par les opinions des Sociniens, & les juſtifie par ſes réponſes. Il ne repouſſe que foiblement le blaſphême du Socinien *Eniedin*, contre la divinité de J. C., & n'allégue la Tradition que pour affoiblir l'Ecriture. Il affecte de rapporter le ridicule que *Volzogue* Socinien donne à l'enfer. Sa méthode de rapporter les blaſphêmes des hérétiques eſt contraire à l'Ecriture & à la pratique des Saints. Tout l'air de ſon livre inſpire le libertinage & le mépris de *la Théologie* qu'il affecte partout d'oppoſer à la ſimplicité de l'Ecriture : il déprime principalement celle que *S. Auguſtin* & les autres ſaints Peres emploient contre les Ariens ; & prétendant expliquer mieux l'Ecriture, il renverſe les fondemens de la foi, & favoriſe l'Arianiſme. Les inter-

prétations Sociniennes ſont celles qu'il autoriſe ; celles qu'il blâme comme Théologiques, ſont celles où l'on trouve la foi de la Trinité. Les louanges qu'il ſemble donner à *S. Thomas*, ſont bientôt démenties par le mépris qu'il témoigne pour ce Docteur, pour la *Théologie Scholaſtique*, & ſous ce nom pour celle des Peres. Il releve malicieuſement une hiſtoriette du Docteur d'Eſpenſe pour blâmer Rome, & mépriſer de nouveau la Théologie comme induiſante à l'erreur. En parlant d'*Eraſme*, il continue de mépriſer la Théologie comme ayant contraint l'eſprit de la religion : il ſe livre comme Eraſme à la préſomption que lui inſpirent les lettres humaines. Il ignore profondément ce que c'eſt que la Scholaſtique, & la blâme ſans être capable d'en connoître l'utilité. Il donne des louanges exceſſives à

Grotius, encore que celui-ci favorise les erreurs des Ariens, des Sociniens & une infinité d'autres. Il entre dans les sentimens impies de *Socin*, d'*Episcopius* & de *Grotius* pour anéantir la preuve de la vérité de la Religion par *les Prophéties*. Contre M. Simon & contre Grotius M. Bossuet démontre que J.-C. & les Apôtres ont prétendu apporter les Prophéties comme des preuves convaincantes auxquelles les Juifs ne pouvoient répliquer. Ce qu'il établit d'abord par les livres du Nouveau Testament, & ensuite par le sentiment de toute l'Eglise, en distinguant trois sources où l'on peut découvrir ce que pense l'Eglise sur le point dont il s'agit. Ces sources sont les Apologies de la Religion Chrétienne, les professions de foi & la démonstration de l'authenticité des livres de l'Ancien Testament : il fait observer

que les *Marcionites* ont été les premiers Auteurs de la doctrine d'Epiſcopius & de Grotius, qui réduiſent la conviction de la foi en Jeſus-Chriſt aux ſeuls miracles, à l'excluſion des Prophéties. Il fait voir & confirme par le témoignage de *S. Juſtin*, que la force de la preuve tirée des Prophéties ne dépend point des explications des Rabbins comme l'inſinue M. Simon. Il montre la prodigieuſe oppoſition qui ſe trouve entre la doctrine d'Epiſcopius, de Grotius & de M. Simon, & celle des Chrétiens de la primitive Egliſe & des ſiécles ſuivans. Puis il conclud ainſi : » Quand après cela, M. Simon fera ſemblant de louer la Tradition, nous lui dirons qu'il veut nous tromper ſous cette apparence, puiſque déja nous la lui avons vu détruire par *ſept moyens*: le *premier*, en diſant qu'elle a varié ſur la matiere de la Grace du

tems

tems de S. Augustin : le *second*, en soutenant qu'elle nous trompoit en établissant du temps de ce Pere la nécessité absolue de la communion : le *troisieme*, en permettant d'expliquer le Chap. VI. de S. Jean sans y trouver l'Eucharistie, contre le sentiment de tous les Peres, de son propre aveu: le *quatrieme*, en affoiblissant, sous prétexte de favoriser la Tradition, toutes les preuves de l'Ecriture que la Tradition elle même proposoit comme les plus fortes : le *cinquieme*, en détruisant l'autorité de l'Eglise *Catholique*, sans laquelle il n'y a point de Tradition : le *sixieme*, en décriant la Théologie, & non seulement la scholastique, mais encore celle des Peres dès l'origine du Christianisme ; & le *septieme*, qui surpasse tous les autres en impiété, en affoiblissant avec les Sociniens

& les libertins la preuve des Prophéties, qui eſt la choſe du monde la plus conſtamment oppoſée à la Tradition & à tout l'eſprit du Chriſtianiſme. » A cette récapitulation il ajoute un avis important qui termine ce livre : « Quant aux Critiques modernes, qui s'imaginoient faire *les Savans & les grands Hébreux*, en ſoutenant les ſolutions des Rabbins contre les Peres, & même leur en fourniſſant de nouvelles à l'exemple de Grotius, nous diſons avec S. Juſtin : *que s'ils ne mépriſent ceux qui s'appellent Rabbi, Rabbi, comme Jeſus-Chriſt le leur reproche, ils ne tireront jamais aucune utilité des Propheties;* ce qui, pour des Chrétiens, eſt une perte irréparable, puiſqu'elle entraîne avec elle celle de la foi, & nous empêche de nous établir, comme nous l'enſeigne S. Paul, *ſur le fondement des Apôtres & des Prophètes, dont Jeſus-*

Christ est la principale pierre de l'angle. »

L'objet du *quatrieme Livre* est de montrer que *M. Simon* est *ennemi & téméraire censeur des Peres.* Pour prouver cette accusation, M. Bossuet commence par faire voir que M. Simon tâche d'opposer les opinions des Peres aux sentimens de l'Eglise. Et d'abord ce Critique releve avec soin tous les passages des anciens Commentateurs qui semblent confondre l'Episcopat & la Prêtrise, tels que sont ceux de *S. Jerôme*, d'*Hilaire Diacre* & de *Pélage.* Il impute à *S. Chrysostome* l'erreur de Nestorius en suivant une traduction qui a été rétractée comme infidelle par le Traducteur de S. Chrysostome, & condamnée par l'Archevêque de Paris. M. Bossuet rassemble les raisons générales ou particulieres qui montrent que M. Simon affecte de donner en la per-

ſonne de S. Chryſoſtome, un défenſeur à Neſtorius & à Théodore de Mopſueſte. Il recueille divers paſſages qui font voir combien ce Pere étoit éloigné de tenir le langage Neſtorien que M. Simon lui attribue : il obſerve que ſi S. Chryſoſtome avoit parlé au ſens que lui impute M. Simon, ce paſſage auroit été relevé par les ennemis de ce Pere ou par les partiſans de Neſtorius, ce qui n'a jamais été ; que Théodore & Neſtorius ne parloient pas eux-mêmes le langage qu'on veut que S. Chryſoſtome ait eu commun avec eux ; & qu'enfin l'expreſſion de S. Chryſoſtome eſt orthodoxe. Il expoſe les manieres outrageuſes & moqueuſes dont M. Simon ſe ſert contre les Peres. Enſuite pour juſtifier les ſaints Docteurs, il fait voir l'ignorance & le mauvais goût de leur Cenſeur dans ſa Critique ſur *Origene* & ſur *S. Athanaſe*. M.

Simon éleve * *S. Chryſoſtome* & le loue en haine de *S. Auguſtin.* Il préfere *Hilaire Diacre*, Schiſmatique Luciférien, & *Pélage* l'Héréſiarque à tous les anciens Commentateurs, & met au deſſous d'eux *S. Ambroiſe* & *S. Jerôme.* En continuant de marquer ſon mépris pour *S. Auguſtin*, il affecte de lui préferer *Maldonat* dans l'application à l'étude des ſaintes Ecritures. Ceci donne lieu à M. Boſſuet de montrer la vive ardeur dont S. Auguſtin étoit pénétré pour les ſaints Livres, l'intelligence profonde qu'il en avoit acquiſe, la maniere admirable dont il les manioit, ſoit qu'il eût à combattre les hérétiques ou à inſtruire ſon peuple, & enfin le

* Nous ſoupçonnons qu'il faut lire ainſi *éleve*, & non pas *avilit* dans le ſommaire du Chap. XIII. de ce IV^e Livre.

vif amour de ce ſaint Docteur pour la vérité. Ce Prélat continue de montrer comment M. Simon obligé de donner quelques louanges à *S. Auguſtin*, pour ſe conformer à l'uſage, les efface auſſitôt par les reproches qu'il lui fait. Après quoi il caractériſe ainſi ce ſaint Docteur : « Un ſavant homme de nos jours dit ſouvent qu'en liſant S. Auguſtin, on n'a pas le tems de s'appliquer aux paroles, tant on eſt ſaiſi par la grandeur, par la ſuite, par la profondeur des penſées. En effet le fond de S. Auguſtin, c'eſt d'être nourri de l'Ecriture, d'en tirer l'eſprit, d'en prendre les plus hauts principes, de les manier en maître & avec la diverſité convenable. Après cela qu'il ait ſes défauts, comme le Soleil a ſes taches, je ne daignerois ni les avouer, ni les nier, ni les excuſer ou les défendre. Tout ce que je ſais certainement, c'eſt que

quiconque ſaura pénétrer ſa Théologie, auſſi ſolide que ſublime, gagné par le fond des choſes & par l'impreſſion de la vérité, n'aura que du mépris ou de la pitié pour les Critiques de nos jours, qui ſans goût & ſans ſentiment pour les grandes choſes, ou prévenus de mauvais principes, ſemblent vouloir ſe faire honneur de mépriſer S. Auguſtin, qu'ils n'entendent pas. » Delà il paſſe à l'idée que l'on doit avoir *des Peres en général*, & conclut ainſi ce livre: » Quiconque veut devenir un habile Théologien & un ſolide Interprete, qu'il liſe & reliſe les Peres. S'il trouve dans les modernes quelquefois plus de minuties, il trouvera très ſouvent dans un ſeule livre des Peres plus de principes, plus de cette premiere ſeve du Chriſtianiſme, que dans beaucoup de volumes des Interprétes nouveaux, & la ſubſ-

tance qu'il y ſucera des anciennes traditions le récompenſera très-abondamment de tout le tems qu'il aura donné à cette lecture. Que s'il s'ennuie de trouver des choſes qui pour être moins accommodées à nos coutumes & aux erreurs que nous connoiſſons ; peuvent paroître inutiles ; qu'il ſe ſouvienne que dans le tems des Peres, elles ont eu leur effet, & qu'elles produiſent encore un fruit infini dans ceux qui les étudient, parce qu'après tout ces grands hommes ſont nourris de ce froment des élus, de cette pure ſubſtance de la Religion ; & que pleins de cet eſprit primitif qu'ils ont reçu de plus près & avec plus d'abondance de la ſource même, ſouvent ce qui leur échappe & qui ſort naturellement de leur plénitude, eſt plus nourriſſant que ce qui a été médité depuis. C'eſt ce que *nos Critiques* ne ſentent pas ;

& c'eſt pourquoi leurs Ecrits, formés ordinairement dans les libertés des Novateurs & nourris de leurs penſées, ne tendent qu'à affoiblir la Religion, à flatter les erreurs, & à produire des diſputes. »

Nous donnerons l'Extrait de la ſeconde Partie dans un de nos plus prochains Mémoires.

ARTICLE XVII.

LETTRE ADRESSÉE AUX Auteurs de ces Mémoires, par l'Auteur de l'Amuſement Phyſique ſur le Syſtême de Neuton.

PErmettez-moi, Meſſieurs, de vous adreſſer quelques réflexions relatives à ce que j'ai vû il y a quelques jours dans votre volume de Décembre dernier. Je ne m'attacherai qu'à un point de l'Article CXXI. C'eſt celui où l'on dit dans une lettre qui vous eſt adreſſée, *qu'il eſt démontré dans toute la rigueur géométrique, que dans le ſyſtême Neutonien, toutes choſes d'ailleurs égales, la Lune doit être également périgée, & lorſqu'elle eſt pleine, & lorſqu'elle eſt*

nouvelle. Le savant Auteur de cette lettre me permettra de dire que j'ose contester ce point, & continuer à soutenir ce que j'ai fait observer autrefois, que dans le systême de l'attraction, la nouvelle Lune ne doit point être périgée, mais apogée. Pour le faire voir, je procéderai en preuves, & non par autorités qui m'ont trop souvent trompé. Si l'on a la patience de me suivre, je tâcherai de n'en point abuser, du moins par l'abondance du discours & les réflexions inutiles.

Certainement la Lune seroit apogée en cette position ou cette phase que l'on a appellée nouvelle Lune, si la Terre étoit fixe, & que la Lune tournât autour de la Terre, comme les Planetes autour du Soleil; en sorte que la Lune fût cependant toujours attirée par la Terre & par le Soleil suivant les regles Neutoniennes. Car il est

manifeste que dans cette supposition, la Lune quand elle seroit nouvelle, & un peu avant & un peu après, seroit plus attirée par le Soleil, & dans une direction plus contraire à l'attraction vers la Terre que dans aucune autre position. Or dans l'hypothese du mouvement annuel de la Terre, l'attraction de la Lune par le Soleil, doit avoir un effet aussi réel & aussi sensible pour rapprocher la Lune du Soleil, & pour l'éloigner de la Terre depuis la quadrature jusqu'au point de la nouvelle Lune. Je prie le Lecteur d'en examiner la preuve.

En effet, lorsque la Lune est dans la quadrature qui la rapproche de la conjonction avec le Soleil, elle a comme la Terre une projection suivant l'ordre des signes célestes, laquelle combinée avec l'attraction vers le Soleil, la fait tourner autour de cet astre avec

la Terre. Ainsi tout l'effort d'attraction qui tend à la porter vers la Terre, est directement contredit alors par la projection qui l'emporte devant la Terre suivant l'ordre des signes, ces deux efforts étant directement opposés : de sorte que la Lune quoiqu'attirée vers la Terre ne peut s'avancer réellement du côté de la Terre ; mais seulement céder un peu moins à la projection qui l'emporte devant la Terre, & attendre la Terre, dont la projection n'est point retardée par une semblable cause. Il arrive donc delà, 1°. que la seule attraction qui puisse avoir un effet réel pour approcher la Lune de l'astre qui l'attire, c'est l'attraction vers le Soleil : 2°. que la Lune suivra une route à chaque instant, comprise entre la direction de l'attraction vers le Soleil & la direction de la projection qui emporte la Lune devant la Terre : 3°. que

l'effet de l'attraction vers le Soléil augmentera à chaque instant par la diminution de la projection qui emporte la Lune dans le même sens que la Terre : 4°. que l'effet de cette attraction vers le Soleil ne sera nullement diminué par l'attraction vers la Terre dont l'effort est totalement vaincu par une force supérieure & opposée, qui est la projection dont nous avons parlé : 5°. que tous ces effets depuis le point de la quadrature seront suivis à chaque instant, d'effets semblables pendant un tems d'autant plus long, que cette route de la Lune sera moins propre à l'approcher de la position qui nous la fait voir entre le soleil & la Terre. Or on voit sensiblement que ces effets & cette route sont tout propres à approcher la Lune du Soleil, & à l'éloigner des points successivement parcourus par la Terre.

Après cela si l'on fait encore attention que la Lune en sa quadrature a une autre force de projection qui lui est particuliere, & dont la direction fait angle droit avec la projection qui porte la Lune & la Terre dans le même sens & suivant l'ordre des signes, on voit ce me semble, à n'en plus douter, que tout est d'accord pour précipiter la Lune vers le Soleil; & que c'est dire peu, que d'assurer précisément que la Lune doit avoir son apogée en sa conjonction avec le Soleil, ou lorsqu'elle est nouvelle. Car on feroit peut-être fondé à croire qu'elle ne reviendroit pas de cet apogée.

Ce qui peut tromper ici, c'est que l'on imagine que la Lune au point de sa quadrature, obéit en partie & par quelque mouvement réel à son attraction vers la Terre, & qu'elle suit quelque diagonale entre l'attraction vers la Terre : ce

qui diminueroit l'effet réel de l'attraction vers le Soleil, & pourroit empêcher la Lune de s'éloigner de la Terre, ou diminuer cet éloignement. Mais ce cours de la Lune tel qu'on peut l'imaginer, n'est qu'un faux supposé, comme on l'a fait observer.

Ce seroit encore bien autre chose & un nouveau point bien décisif pour l'apogée de la nouvelle Lune, si l'on s'en tenoit aux regles Neutoniennes de l'attraction en raison inverse du quarré des distances, & en raison directe des masses; & que l'on supposât que la densité du Soleil est un million de fois plus forte que celle de la Terre: puisque dans ce cas, l'attraction de la Lune par le Soleil seroit beaucoup plus forte que l'attraction de la Lune par la Terre.

De tout ce que nous venons d'observer & de ce que l'on se rappelle à cette occasion, on re-

vient aſſez naturellement à conclure que dans les plus ſublimes opérations de calcul & de Géometrie auxquelles on veut quelquefois nous renvoyer, il y a toujours quelque choſe à craindre de ces ſuppoſés faux ou incertains, dont un ſeul ſuffit pour ôter à l'édifice le plus magnifique en ce genre, l'avantage de la ſolidité. Ces beaux & ſçavans procédés ne laiſſent gueres voir le ſuccès du plus habile homme que dans un crépuſcule d'évidence où il eſt très-aiſé de confondre les objets. Il me ſemble toujours, comme je l'ai déja fait ſentir dans *l'Amuſement Phyſique* ſur le ſyſtême Neutonien, qu'on ſeroit bien plus ſûr de parvenir aux vrais éclairciſſemens ſur ces matieres en conſultant les effets les plus ſenſibles. Qu'on examine par exemple, ſi la Lune ou des maſſes énormes telles qu'on peut les trouver ſur

la Terre, attirent véritablement les corps, lorſqu'ils ſont tellement placés qu'ils ne doivent réſiſter à une vraie attraction ni par un obſtacle de frottement, ni par une impulſion ou attraction contraire. Telle ſeroit, ce me ſemble, une boule bien arrondie ſur un plan horizontal fort uni & préſentée à la Lune, lorſqu'elle ſe leve ou ſe couche. On pourroit encore placer la même boule ſur un plan ſemblable, à un demi-pouce des énormes Falaiſes de Dieppe, dont on peut dire qu'elles forment le commencement d'un continent immenſe. Si ces procédés ne ſont pas ſavans, ils ſeroient du moins aiſés à ſuivre & aſſez concluans. Mais on veut de la ſcience, & de la ſcience profonde, qui eſt en effet quelque choſe de très-eſtimable; & en ſa conſidération on admet les obſcurités qui en ſont les compagnes très-ordi-

naires, du moins en cette matiere.

Je ne crierai point ici au préjugé. Chacun croit le voir du côté de fon adverfaire. Je répéterai feulement ce que j'ai dit très hautement & plus d'une fois, que fi l'on veut bien oppofer des difficultés à ce que j'ai propofé dans *l'Amufement Phyfique* & dans quelques autres réflexions relatives aux mêmes objets, inférées en divers volumes du Journal de Trévoux, j'y ferai les plus férieufes attentions, pourvû que j'y trouve de la clarté, de la fimplicité, & furtout ce ton de bonté & de politeffe qui va fi bien avec des talens diftingués, tels que font ceux de l'Auteur dont j'ai lu la lettre dans le volume de Décembre dernier à l'article que j'ai cité.

J'ai l'honneur d'être avec bien du refpect . . . .

J. L. D'HAUTECOUR.

A Paris, ce 10 Février 1764.

P. S. Lorſque cette lettre étoit déja écrite, on m'a fait obſerver que dans l'hypotheſe de l'attraction, la force centrifuge qui tend à éloigner la Lune de la Terre, & que l'on peut appeller *terrifuge*, devoit être beaucoup plus forte que la force *ſolifuge* de la Lune, ſi les forces *ſolipete* & *terripete* du même aſtre ſont à peu près égales; parce que dans le cas même où la Lune ſeroit éloignée de la Terre de plus de cent mille lieues, la diſtance de la Lune à la Terre ſeroit toujours bien plus inférieure à la diſtance de la Lune au Soleil, que la viteſſe qui emporte la Lune autour de la Terre, n'eſt inférieure à la viteſſe qui l'emporte autour du Soleil. Nouvelle raiſon pour l'apogée de la Lune en ſa conjonction.

ARTICLE XVIII.

LETTRE AUX AUTEURS *de ces Mémoires*, en réponse à la *précédente.*

JE ne puis, Messieurs, qu'être extrêmement sensible à la confiance que vous avez bien voulu me marquer, en me communiquant en manuscrit la Lettre de M. d'Hautecour : elle est bien écrite, claire & méthodique ; on y reconnoît un esprit juste & un jugement solide ; tout y caractérise l'ingénieux Auteur de l'*Amusement Philosophique*. Je ne crois pas cependant devoir céder à ses raisonnemens ; il remarque très-judicieusement lui-même que toute autorité doit être ici mise de côté. En effet, quelle autorité

que celle du grand Descartes ! Fût-il jamais un Philosophe plus intelligent, un Géometre plus éclairé, un génie plus vaste & plus profond ? Que de lumiere n'a-t-il pas répandu sur toutes les Sciences & principalement sur la Physique ! Newton n'eût peut-être jamais été, si Descartes ne l'eût précédé. C'est de notre célebre François que l'illustre Anglois avoit appris que l'homme étoit né pour penser par lui-même, que les sciences, & sur tout la Physique, ne peuvent se perfectionner que par de nouveaux raisonnemens fondés sur de nouvelles expériences, que c'est dégrader l'Humanité que de la réduire à renoncer à la raison, pour y substituer des autorités purement humaines, souvent trompeuses & toujours équivoques. Un Astronome du dernier sie-

cle (a) difoit que nous n'étions que des Nains, que les Anciens étoient des Géans, mais que montés fur leurs épaules, nous voyions de plus loin qu'eux : pour moi je regarde Defcartes & Newton comme deux Géans, Newton s'eft élevé fur Defcartes, il a vu de plus loin, il a perfectionné ce que le premier n'avoit pû qu'ébaucher (b). Voulons-nous profiter des découvertes de ces grands hommes, gardons nous bien de nous tenir fervilement affis à leurs pieds; ayons plus de courage, élevons-nous fur leurs épaules, & nous pourrons prétendre à la gloire d'avoir étendu la fphere des connoiffances humaines.

Je vous prie, Meffieurs, de

(a) Petit Differt. des Cometes.

(b) Je ne parle ici que du fyftême de l'Univers.

me pardonner cette digreſſion, ſi c'en eſt une ; j'ai voulu manifeſter ce que j'ai toujours penſé de notre illuſtre compatriote le grand & immortel Deſcartes ; mon deſſein a de plus été de me laver d'un ſoupçon que M. d'H. paroît avoir conçu contre moi. Après avoir dit dans la Lettre que j'ai eu l'honneur de vous adreſſer en Décembre (c), qu'*il eſt démontré rigoureuſement que dans le ſyſtême Newtonien, toutes choſes étant d'ailleurs égales, la Lune doit être également périgée & lorſqu'elle eſt pleine, & lorſqu'elle eſt nouvelle* ; je renvoyois le Lecteur Géometre aux *Inſtitutions Aſtronomiques* de M. le Monnier, aux *Elémens d'Aſtronomie* de M. l'Abbé de la Caille, à Grégori, aux *Principes*

(c) Mém. de Trev. Déc. 1763. pag 2958.

mêmes

mêmes de M. Newton. Je n'ai point du tout prétendu écraser les Cartésiens sous le poids de ces grands noms : si les savans Auteurs que j'ai cités se contentent de dire ce que j'ai dit, je consens qu'on les abandonne : mais s'ils ne se contentent pas de le dire, si de plus ils le prouvent, s'ils le *démontrent* rigoureusement, il est juste de se rendre, non pas à leur autorité, mais à l'évidence de leurs raisons.

J'avoue que les preuves de ces Auteurs sont revêtues de tout l'appareil Géometrique & même analytique. Un homme qui a donné autant de preuves de la justesse de son raisonnement que l'a fait M. d'H. est fort éloigné de révoquer en doute la certitude des vérités & des démonstrations géometriques: mais il desireroit qu'on les dépouillât, s'il étoit possible, de cet extérieur qui étonne ceux

qui n'y sont pas habitués, & qui après les avoir en quelque sorte terrassés, laisse leur esprit plongé dans une obscurité plus accablante que l'erreur même. J'ai cru du moins entrevoir ce desir dans la lecture que je me suis permise de la Lettre de M. d'H. Il est hors de doute que la méthode synthétique satisfait & tranquillise bien plus parfaitement l'esprit que la méthode analytique; mais celle-ci est plus générale : pour peu que la question soit compliquée, que les conditions du Problême soient multipliées, que la solution doive être appliquée à un grand nombre d'objets; la méthode ordinaire devient alors plus fatigante par son extrême prolixité, que l'analyse ne l'est par l'espèce d'obscurité dont elle semble environnée. Je croyois donc d'abord ne pouvoir répondre à M. d'H. sans recourir à l'analyse, ni par con-

féquent fans répéter ce qui a déja été dit mille fois. J'ai cependant fait réflexion qu'il ne s'agiffoit entre nous que d'une propofition fimple, que d'une vérité dont je concevois évidemment la caufe, & dont je pourrois peut-être donner une démonftration dépouillée de tout l'attirail analytique & géometrique qu'on a coutume d'y joindre : je l'ai tenté ; je crois y avoir réuffi.

Voici donc la propofition qu'il s'agit de *démontrer rigoureufement* : » Dans le fyftême Newtonien, » c'eft-à-dire, dans le fyftême de » la pefanteur univerfelle en rai- » fon directe des maffes, & en » raifon inverfe du quarré des » diftances, toutes chofes d'ail- » leurs égales, la Lune doit être » périgée, & lorfqu'elle eft pleine » & lorfqu'elle eft nouvelle.

Pour que *toutes chofes foient d'ailleurs égales*, il faut néceffai-

rement ſuppoſer d'abord que la Lune a été créée pour tourner circulairement autour de la Terre, tandis que la Terre emportant la Lune avec elle, tourneroit auſſi circulairement autour du Soleil. Cette ſuppoſition faite, nous examinerons en quel ſens l'action du Soleil a dû altérer le mouvement circulaire de la Lune autour de la Terre.

Nous ſuppoſerons de plus, ce qui eſt à-peu-près vrai, que la diſtance de la Terre au Soleil eſt 340 fois plus grande que celle de la Lune à la Terre, & qu'en conſéquence les diſtances du Soleil à la Terre, & de la Lune à la Terre ſont comme 340 & 1 : cela poſé, la diſtance de la Lune au Soleil ſera 341 dans ſon plein, 340 dans ſes quadratures, & 339 dans ſa conjonction ou lorſqu'elle eſt nouvelle.

Enfin nous pouvons faire ici

abſtraction des maſſes du Soleil & de la Terre, puiſque ces maſſes ſont toujours conſtantes; & qu'il n'y a que les quarrés des diſtances qui en variant puiſſent faire varier l'action du Soleil ſur la Lune, & par conſéquent la diſtance de la Lune à la Terre.

Cela poſé, je raiſonne ainſi : la Lune doit être périgée lorſque l'action de la Terre ſur elle eſt la plus petite; elle doit au contraire être apogée, lorſque cette action eſt la plus grande qu'il ſoit poſſible. Or l'action de la Terre ſur la Lune eſt la plus petite dans les Syzygies & la plus grande de toutes dans les quadratures. Donc la Lune doit être périgée dans les ſyzygies & apogée dans les quadratures. Je conçois qu'avant que de m'accorder la vérité de la concluſion, on exigera que je prouve les deux premieres propoſitions : la premiere ſurtout doit paroître

un vrai paradoxe aux yeux de la plûpart des Cartésiens. Je commence par prouver la seconde.

Je dis donc que l'action de la Terre sur la Lune est plus petite dans les Syzygies & plus grande dans les quadratures. En effet cette action seroit toujours égale à elle-même, si l'action du Soleil n'y apportoit aucune perturbation : or c'est ce qu'on ne peut dire, comme M. d'Hautecour l'a très-judicieusement remarqué : le Soleil en agissant sur la Lune peut la rapprocher ou l'éloigner de la Terre, selon que son action concourra avec celle de la Terre ou y sera opposée. Il est une autre action du Soleil qui peut encore perturber celle de la Terre sur la Lune ; c'est l'action du Soleil sur la Terre. M. d'H. n'a pas cru devoir y faire attention : cette action cependant, suite nécessaire des loix reconnues par les Newtoniens, n'est pas

moins efficace que celle du Soleil ſur la Lune pour altérer la tendance de la Lune à la Terre. Cette tendance ou l'action de la Terre ſur la Lune ſera également augmentée ſoit que le Soleil attire la Lune vers la Terre, ſoit qu'il attire la Terre vers la Lune; elle ſera diminuée par des attractions contraires. Donc pour apprétier avec juſteſſe la tendance actuelle de la Lune à la Terre, il faut à l'action abſolue & conſtante de la Terre ſur la Lune ajouter ou en retrancher l'effet des perturbations occaſionnées par l'action du Soleil, tant ſur la Lune que ſur la Terre.

Lorſque la Lune eſt nouvelle, elle eſt plus près du Soleil que la Terre; donc le Soleil l'attire plus à lui qu'il n'attire la Terre; donc l'action perturbatrice du Soleil tend à ſéparer la Lune de la Terre, à l'en éloigner; donc l'action abſolue de la Terre ſur la Lune eſt

diminuée par celle du Soleil dans la premiere syzygie.

La Lune pleine est plus éloignée du Soleil que la Terre; donc le Soleil l'attire moins que la Terre; donc l'action perturbatrice tend encore à séparer les deux Astres, à les éloigner l'un de l'autre : donc l'action absolue de la Terre sur la Lune ou la pésanteur absolue de la Lune sur la Terre est encore diminuée par l'action du Soleil dans la seconde syzygie.

Dans les Quadratures, la Terre & la Lune sont à égales distances du Soleil; les deux actions du Soleil sur la Lune & sur la Terre sont égales & paralleles; elles ne peuvent altérer en aucun sens l'action de la Terre sur la Lune.

Donc dans les Quadratures l'action absolue de la Terre sur la Lune est sans altération; elle est au contraire diminuée dans les syzygies; on conçoit facilement que cette

action sera d'autant moins diminuée que la Lune approchera plus de ses quadratures. Donc toutes choses d'ailleurs égales, *l'action de la Terre sur la Lune est la plus petite dans les syzygies & la plus grande de toutes dans les Quadratures.*

Les raisonnemens que fait M. d'H. pour prouver que la pésanteur de la Lune sur la Terre est moindre dans la Conjonction que dans l'Opposition, sont-ils donc tous également caducs? Je suis très-éloigné de le penser. Oui, sans doute, l'évidence force de reconnoître que l'action de la Terre sur la Lune est moindre dans la conjonction que dans l'opposition : mais la différence est beaucoup moindre qu'entre l'Opposition & les Quadratures : une simple opération d'Arithmétique suffit pour le prouver. Les distances du Soleil à la Lune nouvelle, à la Terre,

& à la Lune pleine, sont 339, 340 & 341 : donc l'action du Soleil sur la Lune nouvelle, sur la Terre & sur la Lune pleine sera comme les quarrés de 341. 340 & 339, c'est à dire comme 116281, 115600 & 114921. Ainsi dans la nouvelle Lune, le Soleil attirera la Lune, & l'éloignera par conséquent de la Terre comme 116281; il attirera la Terre & la rapprochera de la Lune comme 115600: donc l'effet total de son action sera d'éloigner la Terre de la Lune comme 681. Dans la pleine Lune, la Lune sera attirée vers le Soleil, & par conséquent vers la Terre comme 114921; la Terre sera attirée vers le Soleil, & par conséquent vers l'opposite de la Lune comme 115600: l'effet total sera d'éloigner la Lune de la Terre comme 679. Ainsi dans les quadratures l'action absolue de la Terre sur la Lune n'est point di-

minuée ; dans la conjonction elle est diminuée de 681 ; & dans l'opposition seulement de 679 ; c'est-à-dire que la différence entre la conjonction & l'opposition n'est que la trois cent quarantieme partie de la différence qui se trouve entre les syzygies & les quadratures.

Il me reste à prouver que la Lune doit être périgée, lorsque l'action de la Terre sur elle souffre la plus grande diminution de la part du Soleil ; & qu'elle doit être apogée, lorsqu'au contraire l'action de la Terre ne souffre aucune diminution, lorsqu'elle est la plus grande. Cette proposition, comme je l'ai déja dit, paroîtra sans doute à plusieurs un paradoxe ; il est cependant certain que la proposition contraire seroit encore plus paradoxale. En effet, si l'action de la Terre sur la Lune périgée étoit plus forte que sur la Lune apogée,

puisque l'effet de cette action est d'approcher la Lune apogée de la Terre, à plus forte raison la Lune périgée devroit-elle aussi s'approcher de nous, & se confondre bientôt avec notre Planete. Mais c'est ce que nous ne devons point appréhender. La Lune apogée s'approchoit de nous, parce que la Terre exerçoit toute son action sur elle, sans éprouver aucun obstacle ni du côté de l'action du Soleil, ni du côté de la force centrifuge de la Lune dont la direction ne contrarioit plus sa force centripete : elle est enfin devenue périgée dans une de ses syzygies, tant à la faveur d'un moindre obstacle de la part du Soleil, que par le concours de la force centrifuge ou *tangentielle* qui par sa direction aidoit la Lune à s'approcher du Soleil : il est hors de doute que dans cette situation de la Lune, l'action absolue de la Terre, étant

en raiſon inverſe du quarré des diſtances ne ſoit un peu plus forte qu'elle n'étoit dans l'apogée; mais cette action n'eſt plus favoriſée par la direction de la force tangentielle, elle eſt contrariée plus fortement que jamais par l'action du Soleil; le réſultat eſt que l'action totale & effective de la Terre ſur la Lune eſt moindre que dans l'apogée, & que la Lune va dorénavant s'éloigner de la Terre.

Je prouve ma propoſition plus directement & plus méthodiquement. Puiſque nous ſommes convenus que l'action de la Terre ſur la Lune ne pourra reſter toujours égale, vû qu'elle ſera différemment altérée par l'action du Soleil ſur ces deux Planetes; il eſt clair que l'orbite de la Lune ne pourra reſter toujours circulaire; elle s'applatira néceſſairement, & en s'applatiſſant elle formera une Ellipſe: la Lune ſera périgée aux points où

son orbite se sera le plus applatie, c'est-à-dire, aux extrémités du petit axe; elle sera au contraire apogée aux points où la courbure sera la plus considérable, ou aux extrémités du grand axe. Or il est facile de concevoir que l'applatissement sera d'autant plus considérable que l'action de la Terre sera moindre; en voici la preuve. Si la Terre n'avoit aucune action sur la Lune, celle-ci seroit emportée par sa force tangentielle dans la direction d'une ligne droite, sans aucune courbure; c'est l'action de la Terre qui ramenant sans cesse la Lune vers elle, la retient toujours dans son orbite. Donc plus l'action de la Terre sera forte, plus elle ramenera la Lune vers elle, plus la courbure de l'orbite de la Lune sera sensible: au contraire moins la Terre agira sur la Lune, moins elle la détournera de la ligne droite qu'elle décriroit sans

l'action de la Terre. Donc l'applatissement de l'orbite de la Lune sera le plus considérable aux points où l'action de la Terre est la plus foible ; & la courbure de l'orbite sera au contraire la plus sensible aux points où l'action de la Terre est la plus forte. Donc *la Lune doit être perigée, lorsque l'action de la Terre sur elle est la plus petite, & elle doit être apogée lorsque cette action est la plus grande.* J'ai prouvé plus haut que *l'action de la Terre sur la Lune étoit la plus petite dans les syzygies & la plus grande dans les Quadratures.* Donc dans le systême Newtonien, toutes choses d'ailleurs égales, *la Lune doit être périgée dans les syzygies & apogée dans les Quadratures.*

Si je me suis hâté de répondre à la difficulté que M. d'H. a proposée sur un endroit de ma lettre, c'est que j'entrevoyois que je ne pourrois le faire de quelques mois,

pour peu que je différasse de quelques jours; & d'ailleurs la difficulté méritoit réellement attention : elle paroît fondée sur des raisonnemens spécieux; il est facile de s'appercevoir qu'elle est proposée par un homme au fait de la matiere dont il traite; je suis assuré que les lecteurs auront été très-satisfaits de sa lettre, je désire, pour l'intérêt seul de la vérité que je crois soutenir, qu'ils soient également contents de ma réponse. Je ne prétends cependant pas contracter ici un engagement de répondre à tous ceux qui jugeroient à propos d'attaquer ou cette lettre-ci ou la précédente : je ne jugerai devoir le faire que quand je croirai le Public intéressé à la dispute, & surtout lorsque la vérité sera respectée dans les attaques. Je suis, &c.

PINGRÉ.

A Paris le 16 Février 1764.

ARTICLE XIX.

ECOLE DE LITTÉRATURE, tirée de nos meilleurs Ecrivains. 2 vol. *in*-12. *A Paris, chez Babuty fils, Libraire, Quai des Augustins; & chez Brocas & Humblot, Libraires, rue St. Jacques.* 1764.

JAmais l'Empire de la Littérature ne fut aussi étendu qu'il l'est aujourd'hui; les plaintes cependant retentissent de toutes parts sur sa décadence. La République des Lettres auroit elle éprouvé le sort de ces vastes Etats, dont la trop grande étendue n'a fait qu'avancer la ruine; & la multitude de ses Membres a-t-elle énervé les ressorts de son Gouvernement? Il est vrai que dans une

politie aussi libre que celle de cette République, où chacun a droit de parler bien ou mal, si l'on compte les voix sans peser les suffrages, le mauvais goût doit bien-tôt présider aux décisions. Avant néanmoins qu'elles passent en usage & qu'elles fassent faire la Loi universelle, il faut qu'elles étouffent la réclamation du bon goût : c'est alors que le désordre s'introduit, non par la force ou par une irruption subite, mais par la défection successive de ceux dont les talens pourroient venger la cause des Lettres.

Notre Nation qui a produit des chefs-d'œuvre en tout genre, n'a-t-elle point causé chez elle cette triste catastrophe par sa foiblesse à résister au torrent; & n'a-t-elle pas tout lieu de se reprocher la disette actuelle de bons ouvrages? Entre les obstacles qui s'opposent à la splendeur de la

Littérature, l'Homme de Lettres en fait naître quelques-uns en lui même, ses contemporains lui préparent les autres.

Dans la position où sont nos mœurs, on répétera souvent, sans persuader, que les plaisirs sont l'écueil le plus dangereux pour les Gens de Lettres. Il est certain cependant que le poison flatteur de la volupté dénature aussi puissamment les esprits que la coupe enchantée de Circé défiguroit les corps. Le Génie se flétrit au sein de la mollesse : c'est un Hercule qui languit aux pieds d'Omphale ; sa vigueur disparoît. L'imagination livrée à des objets qui la séduisent & l'affoiblissent, perd cette force heureuse qui auroit communiqué tant de noblesse, d'énergie & de graces aux productions du Peintre : elle n'a plus cette brillante fécondité qui enfante la variété des touches ; les

couleurs ternies n'étalent plus que les foibles restes de leur éclat. La Lyre d'Anacréon refusoit de chanter les Héros ; que sera-ce donc, si les excès de la licence enlevent tout ressort aux doigts de celui qui la touche ? De funestes atteintes altéreront l'organisation des fibres ; leur activité sera enchaînée ; le feu sacré s'éteindra pour ne plus se rallumer. Dans les tableaux même de la passion favorite, l'expression n'aura plus de délicatesse, le coloris perdra cette fraîcheur séduisante qui caractérisoit la primitive innocence.

La contagion de la frivolité s'oppose encore aux progrès de la Littérature françoise. Nourri des vapeurs légeres de quelques Romans futils, un homme s'arroge le droit de régler les rangs sur le Parnasse : cent autres esprits follets comme lui, dictent leurs arrêts d'un ton imposant, & jugent

ſans appel les écrits même qui paſſent leur portée. Nos mœurs peuplent cette claſſe de Juges & l'accréditent ; ils nous trouvent diſpoſés à ne goûter que ce qui porte l'empreinte de la futilité.

Sans conſulter ſes forces, &, ce qui eſt bien moins excuſable, ſans avoir appris la route qu'indiquent nos Maîtres, une foule indiſcrette s'empreſſe de gravir au ſommet du Pinde : ce n'eſt plus émulation, mais témérité. Les genres les plus ſublimes ſont nos premiers eſſais ; à quelque prix que ce ſoit, il faut que nous nous élancions juſqu'au ſiége des Sophocles, quelque diſproportion que le génie & l'imagination aient mis entre eux & nous. Un ſquelette ſans ame ſe traîne ſur la ſcene & déclame quelques vers heureux, ſouvent dérobés ou revernis ; la Cabale applaudit, le déſœuvrement la ſert : la rapide

mutation des objets de ſpectacle produit au moins le plaiſir de la variété; les drames ſe multiplient; les bonnes piéces deviennent très-rares. L'homme eſt trop pareſſeux, pour faire des effors ſuperflus : il eſt trop preſſé de jouir, pour acheter au prix du travail des applaudiſſemens que de foibles tentatives peuvent lui faire recueillir. Eſt-il donc étonnant que les génies deſtinés par la Nature aux plus belles productions ne donnent que des fruits abortifs, auxquels on s'accoutume par la même raiſon que le Sauvage s'habitue à vivre de racines agreſtes ?

Servez le goût du grand nombre, vous ſerez aſſuré d'être lû : mais mériterez-vous toujours de l'être ? Qu'une mince brochure offre quelques tableaux au gré de la licence, qu'elle lance contre le gouvernement ou la Religion

quelques traits frappés le plus souvent au seul coin de l'audace ; on se l'arrachera. Quelle tentation pour de jeunes Auteurs, qui n'auront d'autres frais à faire que ceux de l'impertinence!

Trop de gens sont dans le cas d'attendre leur subsistance de la presse; trop de paresseux prennent le parti d'écrire, moins par goût que par nécessité. La besogne se sent alors du besoin pressant qui l'a suggérée. Tandis que les accidens du siécle répandent la stérilité sur quelques terres fertiles, les autres précipitamment cultivées ne fournissent qu'une chétive récolte, & l'on est tenté d'attribuer la pénurie de bonnes productions à l'infécondité du sol national.

Que Neptune frappe la terre de son trident, il en fera sortir un coursier généreux. Que les Grands, moins surchargés par les excessives dépenses dont l'amour

frivole du luxe & de l'ostentation les accable, tournent leurs regards sur les Gens de Lettres, & répandent leurs bienfaits sur cette classe d'hommes faits pour leur dévoiler le vuide du faste, & le ridicule de la mollesse. C'est à la voix de ces nouveaux Tyrtées qu'ils voleront aux champs d'honneur. Les dons distribués à propos aux disciples d'Homere ou de Thucidides imprimeront le sceau de l'immortalité à la gloire des exploits, qui, sans le secours des Lettres, passe à peine à la seconde génération. On applaudit assez aujourd'hui aux succès de la Littérature; mais elle ne recueille qu'une stérile admiration; il en est d'elle comme de la vertu, *laudatur & alget*.

Il est encore cependant des Littérateurs qui, peu sensibles à un vil intérêt, n'envisagent que le bien de leurs concitoyens, ou n'aspirent

n'aspirent qu'à cette noble illustration dont l'éclat rejaillit sur toute une nation. Mais ce n'est pas assez qu'ils soient découragés par les clameurs d'une foule de Juges précoces, & par le tumulte des factions qui déchirent le sein de la République des Lettres, il faut encore que chaque mois ils soient en proie à la fureur cynique de Censeurs partiaux qui encensent l'imbécillité, écrasent les talens naissans, & préférent le sarcasme pointilleux aux décisions réfléchies d'une Critique sensée. Que peut un Auteur, qui peut-être n'osera plus se produire au grand jour, contre de satyriques Écrivains qui journellement sont à portée de lui décocher un trait empoisonné? Il faut avoir enfanté la Henriade, Zaïre ou Mérope, pour ne point craindre d'être flétri par ces caustiques Arrêts.

Mais ce qui retarde ſurtout le progrès des Lettres, c'eſt l'ignorance ou le mépris des préceptes. La lecture des chefs-d'œuvre peut bien animer le feu du génie; mais elle ne ſuffit pas pour régler ſes mouvemens : l'éclat du tableau nous éblouit & nous diſtrait ſur ſes défauts. Il faut que les connoiſſances ſe mûriſſent, & qu'une étude ſuivie cherche à pénétrer l'eſprit des regles de l'art. Ces regles, il eſt vrai, ſont éparſes & répandues dans un ſi grand nombre de volumes qu'on ne peut les raſſembler qu'en conſacrant à leur recherche bien du tems & des veilles. Un Littérateur qui a fait ſes preuves avec honneur & diſtinction, vient d'abréger ce travail en publiant l'*Ecole de Littérature*.

L'Auteur de cet utile Recueil en a fait un Cours complet de Belles Lettres, composé par tout

ce que nous avons eu de meilleurs Ecrivains. Il s'eſt attaché, autant qu'il lui a été poſſible, à ceux qui, joignant la pratique à la théorie, ont excellé dans les genres dont ils dictent les principes.

Les préceptes généraux de l'art d'écrire, les régles particuliéres de chaque genre, ont naturellement diviſé cette Ecole Littéraire en deux Parties. La premiere traite de la ſignification, du choix & de l'arrangement des mots; des Synonimes, des Tropes, des Figures, de l'Eloquence, du Style & du Goût. La ſeconde détaille les principes propres de chaque genre de littérature : elle a donc pour objet le Style Epiſtolaire, le Dialogue, la Critique, les Journaux, les Romans, l'Hiſtoire, le Diſcours oratoire, les Sermons, le Panégyrique, l'Oraiſon funébre, l'Eloquence du Barreau, l'Art

de traduire ; la Poëſie en général, la Verſification, l'Epopée, la Tragédie, la Comédie, le Comique larmoyant, le Comique Bourgeois, l'Opéra, l'Opéra-Comique, la Parodie, la Farce, la Parade, l'Eclogue, la Fable, l'Ode, la Chanſon, la Cantate, l'Elégie, la Satyre, l'Epître, le Poëme didactique, l'Epithalame, les Stances, l'Enigme, le Logogryphe, l'Epigramme, la Deviſe & les autres petits Poëmes. Enfin depuis l'Inpromptu juſqu'à l'Epopée, & depuis la ſimple Lettre juſqu'à l'Hiſtoire Univerſelle, il n'eſt point de genre qui ne trouve ici ſes régles tirées des Auteurs les plus diſtingués de notre Nation. En faveur de ceux qui voudront conſulter les ſources même, on a mis à la fin de ce Recueil le Catalogue des Livres qui ont fourni à ſa compoſition.

On conçoit qu'il ne nous eſt

pas possible de donner une analyse détaillée de cet Ouvrage : qu'il nous suffise d'en avoir fait sentir l'utilité, & de rendre justice au bon goût & à l'esprit méthodique du Rédacteur.

ARTICLE XX.

LE NÉGOCIANT CITOYEN, ou Eſſai dans la Recherche des moyens d'augmenter les lumiéres de la Nation ſur le Commerce & l'Agriculture, *in*-8°. de 63 pages. *A Amſterdam : Et ſe trouve à Paris, chez Duchesne, Libraire, rue St. Jacques, au Temple du Goût.* 1764.

SI la guerre eſt un mal pour l'Etat, ſa tranquillité & ſa proſpérité un bien, nous devons, dit l'Auteur, changer de ſyſtême, rendre active la profeſſion du Laboureur & du Négociant, d'où doit réſulter ce bien; & retenir, autant qu'il dépendra de nous, dans un état paſſif celle du Militaire, d'autant que celui-ci ne peut

agir, même dans les néceſſités les plus urgentes, ſans faire à la Patrie des plaies qui ſaignent long-tems. Que le Militaire ne paroiſſe ſur la frontiere que comme une forteresse redoutable qui en impoſe aux ennemis de notre repos : mais excitons, mettons en action le Négociant & le Laboureur ; qu'ils ſoient les moteurs & les artiſans de cette proſpérité que le Militaire peut bien défendre, mais qu'il ne peut faire naître.

Dans la poſition actuelle de notre continent, où les Etats ne peuvent guères s'aggrandir que par des ſucceſſions très-rares & ſouvent diſputées, les ſouverains ont ſongé à étendre leur domination & leurs richeſſes dans les autres parties du monde : le Commerce a augmenté ou plutôt amélioré leurs poſſeſſions. L'agriculture d'où dépend la population, & qui multiplie les objets de Com-

merce a dû néceſſairement entrer dans le plan des Puiſſances qui ont ſenti à quels moyens il falloit néceſſairement recourir pour maintenir leurs forces & parvenir à la ſupériorité, ou du moins s'entretenir en équilibre avec leurs voiſins.

Quel avantage un Peuple qui réfléchit n'a-t-il pas ſur les autres, dans cette ſituation des intérêts reſpectifs ? Son élévation eſt dans l'ordre des choſes : il eſt naturel qu'il acquiere la prééminence & qu'il la conſerve juſqu'à ce que ſes imitateurs l'en dépoſſédent par des efforts ſupérieurs aux ſiens ; ce qui n'eſt pas impoſſible, mais très difficile. Ce peuple entré le premier dans la carriere a pris les avances ; il a cependant contre lui tous les hazards qui peuvent précipiter la courſe de ſes concurrens ou retarder la ſienne. Il ne faut donc jamais déſeſpérer

d'atteindre nos rivaux, mais recourir ſans délai aux moyens qui appellent les ſuccès.

Le Négociant, dit notre Auteur, n'eſt pas aſſez directement ſous les yeux du Miniſtere. Ses opérations mieux connues donneroient des vues précieuſes pour la Patrie. Il eſt aiſé d'établir entre le Miniſtre & le Négociant une correſpondance qui, ſans porter atteinte à la liberté du Commerce, étende les lumieres ſur cet objet Cette relation & la confiance du Miniſtre, qui ſembleroient en quelque ſorte aſſocier le Négociant à l'adminiſtration de l'Etat, feroient diſparoître de ſon cœur l'amour exceſſif de l'intérêt propre.

Mais on s'éclaire peu de Concitoyen à Concitoyen, davantage de Nation à Nation voiſines, & beaucoup de Peuple à Peuple ſéparés par un large continent ou de vaſtes mers : les Nations qui ont

eu des relations ou des démêlés avec quantité de Peuples différens, ont toujours été les plus éclairées. Il ne suffiroit donc pas d'examiner & de bien connoître les opérations des Commerçans & Cultivateurs regnicoles : il faut mettre un certain nombre de Négocians à portée d'étudier le Commerce des autres Nations ; de s'instruire de leurs fabriques en tous genres, & de leurs progrès ; des matieres qui croissent chez elles ou qu'elles achettent ; comment elles cultivent leurs terres ; quelle est la nature du sol ; quelles en sont les productions ; quelles mines s'y rencontrent, & quelle est la meilleure méthode pour les exploiter ; de prendre enfin des lumieres sur tout ce qui est relatif au Commerce & à l'Agriculture.

D'ordinaire les Négocians qui voyagent ne font que des décou-

vertes superficielles, se bornent à s'informer précipitamment de ce qui peut avoir rapport à la branche de Commerce qu'ils adoptent, & tiennent par intérêt leurs connoissances secrettes : la Nation n'en retire donc que peu de fruit. Mais ceux que l'on propose pour l'établissement dont il s'agit, seroient, continue l'Auteur, des Citoyens choisis & gagés par l'Etat, vertueux, zélés & portés par sentiment à remplir dignement leur emploi, & qui vraisemblablement ne négligeroient rien de ce qui pourroit contribuer à l'utilité & à la gloire de la Patrie. On leur prescriroit d'informer le Ministere de leurs observations, & d'envoyer de tems en tems des Mémoires qui feroient connoître ceux qui s'acquiteroient bien ou mal de leur commission. Les Chambres de Commerce pourroient leur demander les éclaircissemens dont

elles auroient besoin, & les charger de leurs intérêts qui toujours seroient subordonnés au bien général de la Nation. Ils correspondroient avec le Bureau d'Agriculture de la Généralité de l'Isle de France, pour tous les objets qui pourroient concerner l'économie champêtre. Enfin ils seroient, relativement au Commerce & à l'Agriculture, comme les surveillans & la boussole de la Nation.

On envoyeroit ces Inspecteurs, non-seulement chez les principales Nations de l'Europe, mais encore dans nos diverses Colonies & dans les pays d'Asie où nous avons la liberté de commercer. On feroit attention que ces derniers eussent les connoissances particulieres propres à accélerer les progrès de nos Colonies; qu'ils connussent notre Commerce maritime & celui des autres Nations : on leur défendroit de commercer

pour eux-mêmes, soit directement, soit indirectement. Il seroit très-utile d'en embarquer aussi sur les Vaisseaux du Roi : leur emploi seroit d'étudier la navigation, & de prendre des lumieres sur le Commerce des Nations dans les ports desquelles ils relâcheroient.

Après avoir distribué dans les différentes Contrées commerçantes de l'Univers ces Inspecteurs externes au nombre de quarante, l'Auteur remarque judicieusement qu'ils doivent bien entendre la langue de la Nation pour laquelle ils seront destinés. S'ils savent de plus une ou deux Langues les plus usitées de l'Europe, ce sera un nouvel avantage qui les mettra en état de converser avec les voyageurs que l'on rencontre dans tous les Pays. Il demande encore qu'ils soient au moins âgés de trente-cinq ans, qu'ils soient consommés dans les grandes spé-

culations de Commerce, & qu'aux connoiſſances fondamentales de l'Agriculture ils joignent quelque teinture d'Hiſtoire Naturelle. Il faudroit, pourſuit-il, qu'ils fuſſent un peu au fait des Fabriques & Manufactures du Royaume, pour faire des obſervations exactes ſur les progrès dont elles peuvent être ſuſceptibles, ainſi que celles des autres Nations, ſauf à aſſigner à chacun d'eux le diſtrict le plus analogue à ſes lumieres : enfin on obſerveroit que leurs mœurs fuſſent ſans reproche ; qu'ils fuſſent éclairés, laborieux, déſintéreſſés, zélés pour le bien public.

Les meilleurs établiſſemens, dit encore l'Auteur, ne tombent d'ordinaire que parce qu'on n'apporte pas aſſez d'attention au choix des hommes qui ſont chargés de les conduire : le Miniſtere ne pouvant entrer dans tous les détails que demandent ces ſortes de choix,

ceux sur lesquels il est obligé de se décharger de ce soin, cédent souvent à des sollicitations qui placent des sujets que l'on n'a pas trop bien connus.

Pour remédier à cet inconvénient, on propose de chercher ces Inspecteurs parmi les Négocians expérimentés ; l'habitude du Commerce leur donne déja de grandes lumieres sur les objets relatifs à cette fonction. Mais si l'on veut trouver dans cette classe des sujets qui ayent les qualités requises, il est nécessaire de leur faire un sort qui les empêche de regretter les avantages qu'ils auroient lieu de se promettre de leurs talens, s'ils les tournoient vers des établissemens de Commerce. On découvrira des malheureux respectables dont la fortune a été détruite par les déprédations de la derniere guerre, & dont les talens restent

maintenant inutiles, faute de fonds ou de crédit.

Les Négocians étant obligés de se connoître, soit pour découvrir les idées les uns des autres sur les spéculations de Commerce, soit pour pénétrer leur fortune, leur capacité & leur situation réciproques, afin de régler leur confiance dans les négociations, il est naturel de s'adresser à eux pour découvrir dans leurs Corps les sujets les plus propres à ces Inspections. Le Ministre écriroit donc à cinq des Négocians les plus distingués de chacune de nos principales villes commerçantes, de lui désigner chacun en particulier & sans se concerter ensemble, six Négocians de leur ville qui fussent pourvus des qualités dont on a fait mention, & dont l'état fût assez indépendant pour qu'ils pussent s'expatrier pendant quelques années. On demanderoit pareil-

ſement à la Chambre de Commerce de chacune des mêmes villes les noms de ſix ſujets ſemblables. Il ſeroit même à propos de conſulter auſſi quelques autres villes du Royaume. Rarement ſe tromperoit-on en choiſiſſant ceux qui réuniroient le plus de ſuffrages. On pourroit auſſi prendre à peu près les mêmes précautions pour établir au-dedans du Royaume d'autres Inſpecteurs qui auroient l'œil ſur nos Manufactures & nos Fabriques, & dont on prendroit conſeil pour l'application des obſervations faites par les Inſpecteurs externes. Il faudroit s'y prendre pour ces ſurveillans internes, autrement que l'on n'a fait juſqu'ici : on les tireroit du Corps des Fabriquans & Manufacturiers; il ne leur ſeroit plus permis d'être intéreſſés dans aucune Fabrique ou Manufacture, afin qu'ils n'euſ-

ſent d'autres vues que le bien général.

Ceux qui voudront connoître tous les détails du projet que nous venons d'expoſer en gros, ne regretteront point d'avoir conſulté l'Ouvrage même qui eſt plein de vues patriotiques & très bien écrit. On concevra de l'eſtime pour l'Auteur qui s'énonce, ſur l'amour du bien public & ſur la vertu, avec trop d'énergie pour n'être pas lui-même Patriote & vertueux.

ARTICLE XXI.

A MESSIEURS LES DOCTEURS de la Maison & Société de Sorbonne & de la Faculté de Théologie : Epître en Vers *in* 4°. sans nom d'Auteur ni d'Imprimeur.

QUand Solon & les sages de sa compagnie se trouverent à Mitylene, ils entendoient, sans s'effaroucher, les Poëtes de cette République. Ils crurent pouvoir encourager par leur présence & leurs suffrages un Art divin dans son origine, inventé pour honorer les Dieux ou leurs images sur la terre dans les Princes, les sages & tous les grands hommes. Ils ne censurerent de cet Art que l'abus coupable qu'en faisoit alors un cer-

tain Alcée qui inondoit perpétuellement cette République de ses plaisanteries satyriques, où son fiel n'épargnoit aucun genre d'autorité, de crédit & de talent. A Mitylene on aimoit la Poësie, mais surtout la satyre; Alcée qui avoit essayé, pour captiver le goût du Peuple, de toutes sortes de personnages qu'il avoit mal soutenus, trouva dans un cercle de mauvaises plaisanteries versifiées, un moyen sûr de se mettre en valeur. La même sagesse qui croyoit ne pouvoir déplorer assez dans ce Poëte le malheureux talent de faire des vers, prenoit plaisir à entendre chanter des Hymnes à la louange des Dieux & des Héros.

La sévérité de la vraie Religion n'empêche point qu'on ne puisse offrir aux sages qui l'enseignent l'hommage d'une Poësie qui raconte & qui célébre les exploits de ses Héros. Un zéle louable a

dicté le morceau que nous annonçons au Public. Et, quand on ne pourroit pas le citer parmi ces phénomenes littéraires qui saisissent & qui enchantent par la force du talent, au moins on trouvera dans beaucoup d'endroits des pensées & des sentimens qui font honneur au caractere & au bon esprit de l'Auteur.

D'abord l'Auteur compare à l'extravagance des Titans les efforts des ennemis de la Religion que les Docteurs, auxquels il adresse cette Epître, ont eu à combattre.

Aujourd'hui que la Terre & son antique audace
Enfante de Titans une nouvelle race,
Qui toute prête encor d'escalader les Cieux,
Menace du très-haut le Trône radieux ;
Milice redoutable en cette horrible guerre,
Armez-vous de vos traits, devancez le tonnerre,

Qu'*Emile*, que l'*Eſprit*, & cent monſtres pareils,
Frémiſſent à l'aſpect de vos fiers appareils.
Et que, frappés ſoudain de la céleſte foudre
Sous ſes coups redoublés ils ſoient réduits en poudre.

Ce qui ſuit eſt particulier aux Docteurs de Sorbonne. L'établiſſement de cette Ecole célébre, les bienfaits du Cardinal de Richelieu ſont les premieres époques de ſon illuſtration. Mais elle ne doit qu'à elle-même cette célébrité qu'elle s'eſt acquiſe en Europe, & qui fixe beaucoup plus particulierement la plume de l'Auteur.

Les écarts d'un ſiécle prétendu philoſophique préparent ici le lecteur à ſentir tout le prix des ſages Maîtres qui s'efforcent de le ra-

mener, & qui ne ceſſent de lutter contre le torrent.

Tout renaît aujourd'hui, l'abſurde Pyrrhoniſme
Et la *ſubſtance unique*, ame du Fataliſme.
L'un tombe de lui-même, à force de douter;
Si rien n'eſt établi, rien ne peut exiſter.
Le Scepticiſme alors eſt-il moins un menſonge,
Que ce concours d'objets qui pour lui n'eſt qu'un ſonge?

On parcourt ici les ſyſtêmes impies que les paſſions ſe ſont tranſmis dans tous les âges, comme par tradition, & qu'elles ont ſingulierement renouvellé dans le nôtre.

Jeune homme prends & lis: à des mœurs ſurannées
Tu ſauras préférer ces vertus raiſonnées,

Février, 1764.

Qui mettant tout à l'aiſe & l'eſprit & le cœur,
T'éleveront ſans peine au faîte du bonheur,
D'où tu verras ramper dans des ſentiers arides
Des préjugés reçus les eſclaves timides
. . . .
La route la plus ſûre à la célébrité
Eſt celle qu'aujourd'hui trace l'impiété.

Si les paſſions n'élevoient ſans ceſſe des vapeurs pour offuſquer la raiſon de l'homme, la vraie Religion n'auroit beſoin pour captiver les eſprits que de ſe montrer elle-même Il lui ſeroit auſſi facile de diſſiper cette foule de ſyſtêmes qu'il l'eſt au Soleil de chaſſer les ténébres. Son origine céleſte, ſa perpétuité, cette chaîne merveilleuſe qui, par la foi du Rédempteur, la conduit du premier des hommes juſqu'à nous, occupent ſolidement notre Auteur qui parcourt

court ici les différentes époques du culte du vrai Dieu sous les tems de la loi de Nature, de la loi écrite & de la loi de Grace. L'Evangile, la divinité de son Auteur, la sublimité & la perfection de sa morale, le merveilleux de ses miracles, le miracle particulier de son établissement, la prédication des Apôtres & la force de la tradition qui nous a transmis tous ces faits, sont les armes que l'Auteur oppose à l'incrédule pour le combattre, & les motifs qu'il lui présente pour le ramener. L'établissement du Christianisme est une de ces preuves victorieuses qu'on employera toujours avec succès. Le tems ne lui ôtera rien de sa force; elle se soutient sans le mérite de la nouveauté, qui n'en seroit point un pour elle.

Douze hommes ſans crédit, ſans naiſſance, ſans bien,
Perſécutés du Juif, abhorrés du Payen,
Vont répandre la foi ſans que rien les arrête,
Et mépriſés du monde, ils en font la conquête;
Le Paganiſme croûle, il n'a plus de ſoutien.
L'Univers eſt ſurpris de ſe trouver Chrétien.

. . . .

Du Dieu qui les ſoutient la vertu ſe déploye,
Le mal fuit devant eux, le tombeau rend ſa proie;
Arbitres du pouvoir qui regne dans les Cieux,
Pour convaincre l'eſprit, ils démontrent aux yeux.

. . . .

Qu'armé d'objections, l'incrédule s'annonce,
Le monde converti voilà notre réponſe;
Et, s'il ne veut pas croire aux faits prodigieux,

Qui des Peuples ſoumis ont frappé tous
les yeux ;
Qu'il en croye un plus grand qui trouvoit plus d'obſtacles ;
L'Univers devenu fidele ſans miracles.

C'eſt à l'occaſion de ce prodige que l'Auteur dit très-ſenſément :

Il eſt de certains faits,
Qui pour être anciens ne s'éloignent
jamais.

L'Auteur rapproche avec adreſſe ces faits de ceux de l'Hiſtoire Prophane dont l'incrédulité reſpecte les monumens. Elle n'a garde d'étendre ſon Pyrroniſme à des faits dont la vérité n'humilie point l'orgueil, ne contrarie point les paſſions, & ne donne aucun frein à la licence. Changeons la thèſe, dit l'Auteur :

Que Céſar, Alexandre & leurs fameux projets
De la Religion deviennent les objets;
Bientôt, n'en doutez pas, l'altiere indépendance
Oſera vous nier juſqu'à leur exiſtence.
Ainſi, comme l'a dit un ſage obſervateur [M. de la Rochefoucault]
L'eſprit dans nos penchans eſt la duppe du cœur.

Nous finirons notre Extrait par quelques vers de cette Epître ſur un trop fameux Ecrivain; l'homme du ſiécle qui pouvoit dans l'art d'écrire ſervir le plus utilement la Religion, les bonnes mœurs, l'Etat & les Lettres, & qui s'en eſt rendu le fléau par l'abus de ſon talent & les écarts de ſon génie.

Rouſſeau qui voit ſans voir, que l'Evangile enflamme,
Et qui ſur ſon Auteur répand toute ſon ame;

Entre le Ciel & lui ne voit point de milieu ;
Sa vie est un prodige & sa mort est d'un Dieu :
Son zéle, sa bonté, ses vertus, sa doctrine,
On ne sauroit dans l'homme en trouver la racine.
Mais..... ô bandeau funeste ! il se jette à l'écart,
Et court déraisonner avec son *Savoyard*.

Quoique la marche de l'Epître doive être bien moins pompeuse & moins animée que celle de l'Ode, nous croyons que l'Auteur auroit pu mettre plus de chaleur dans son style, plus de coloris dans ses images, & rendre sa versification plus coulante & plus animée. Cette critique fera peu d'impression si l'on fait attention au caractere de probité, au zèle, à l'esprit de religion, à la sagesse des

réflexions, à beaucoup de traits d'érudition & à quelques caracteres bien frappés qui font le mérite principal de cet Ouvrage. L'Auteur a voulu intéresser par le fonds des choses & y a réussi.

Ce motif empêchera nos Lecteurs de prendre trop littéralement quelques traits que nous ne pouvons entierement excuser. Les Docteurs de Sorbonne ne sont point reconnus & ne se donnent point pour *arbitres de la Foi.* Ce n'est point d'eux, mais des premiers Pasteurs de l'Eglise unis à son chef, qu'on peut dire, *vous que de son esprit il favorise*, du moins au sens où nous l'entendons pour assurer l'infaillibilité des decrets qui en émanent. L'Auteur appelle les écarts de l'incrédulité des *forfaits littéraires.* Ce nom ne caractérise point des attentats contre la Religion & la Société, des crimes que l'Auteur

lui-même appelle, *ſcandale de notre âge, opprobre de nos freres.*

Nous laiſſons quelques autres expreſſions qui ne ſont qu'impropres ou inuſitées, parce qu'on n'en peut pas également abuſer. Nous félicitons ſincérement l'Auteur d'avoir conſacré ſon loiſir & ſes talens à l'honneur de la Religion, dans un tems où elle ſouffre beaucoup du loiſir de gens déſœuvrés, & où la hardieſſe qui l'attaque, fait ſouvent toute la célébrité d'un Auteur.

Cette Epître ſe trouve à Paris, chez Butard, rue S. Jacques.

ARTICLE XXII.

OBSERVATIONS SUR LA petite Vérole naturelle & artificielle. A La Haye : Et se trouvent à Paris, chez P.-Fr. Didot le jeune, Libraire, Quai des Augustins. Prix 12 sols.

Nouveaux Eclaircissemens sur l'Inoculation de la petite Vérole; pour servir de Réponse à un Ecrit de M. Rast, Médecin de Lyon. A Paris, chez Musier fils, Libraire, Quai des Augustins.

Avis sur l'Inoculation de la petite Vérole. A Paris, chez P.-Fr. Didot le jeune, Libraire. Prix 12 sols.

DE ces trois petits Ouvrages, les deux premiers prêchent l'Inoculation ; le troisiéme, qui

eſt de M. Le-Hoc, expoſe ſommairement les dangers de cette pratique. L'Auteur des *Obſervations* propoſe d'abord pour la petite Vérole tant naturelle qu'artificielle, une méthode thérapeutique bien raiſonnée & fondée ſur l'expérience de quarante années depuis leſquelles il exerce la Médecine. Un long exercice de cette profeſſion, joint à la juſteſſe de raiſonnement dans un Obſervateur attentif & dégagé de tout ſyſtême hazardé, ſera toujours une autorité bien reſpectable : tous ces titres nous paroiſſent appuyer les obſervations dont il eſt ici queſtion ; ce ſeroit donc manquer à l'humanité que de négliger de les faire connoître autant qu'il dépend de nous.

La petite Vérole, dit notre Auteur, n'eſt pas une maladie ſimple & identique dans tous les ſujets. Elle différe beaucoup ſelon l'eſ-

pèce, le climat, les saisons, l'âge des malades, la qualité de leur sang, le régime qui a précédé, la nature de l'épidémie, & la complication des maux qui s'y joignent ou qui se développent avec elle. Cette maladie est essentiellement inflammatoire; comme toutes les inflammations, elle est phlegmoneuse, érysipélateuse, œdémateuse ou crystalline: les filles qui ont les pâles couleurs, les personnes convalescentes d'une grande maladie ou de quelque blessure, sont sujettes à la crystalline, parce que leur sang étant appauvri, la lymphe domine sur la partie rouge. De toutes ces espèces la phlegmoneuse & discrete est la moins dangereuse; il est rare que l'on en meure lorsqu'on a été bien préparé, & que l'effort de la nature n'est point contredit par l'imprudence ou l'impéritie de ceux qui gouvernent le malade. La meil-

leure préparation consiste à vuider plus ou moins les vaisseaux sanguins par la saignée, & à débarrasser l'estomac & les premieres voies. Cette méthode est aussi ancienne que la maladie. Comme dans le premier effort du mal le sang se porte violemment à la tête, on préfere la saignée du pied, & les vomitifs qu'indiquent les maux de cœur qui précédent l'éruption : le tartre stibié est l'émétique auquel on donne la préférence, parce qu'il est tout à la fois vomitif, purgatif & diaphorétique....

La petite Vérole érysipélateuse est ordinairement maligne ; & lorsqu'elle prend une mauvaise tournure, les pustules tombent en gangréne. Dans la crystalline, la suppuration est communément difficile ; elle est généralement parlant une des espèces les plus dangereuses. Il faut suppléer au défaut de la maturité des pustules

par les diaphorétiques, par exemple l'hydrogala, quand la fiévre est médiocre, & par les boissons aigrelettes telles que la limonade, l'esprit de souffre dulcifié & étendu dans une quantité suffisante de liquide, lorsque la fiévre est vive.

La petite Vérole cohérente & la confluente, qui ne sont pas accompagnées de fiévre putride ou maligne, se terminent heureusement le plus souvent, lorsque le malade a été préparé avant ou au commencement de l'éruption, & que le traitement est méthodique pendant les différens périodes de la maladie, en préférant les délayans aux cordiaux, & en réparant le défaut de salivation par les évacuations. Dans la petite Vérole simple la fiévre cesse après l'éruption, & se réveille peu à peu dans le tems de la suppuration : dans la confluente, elle diminue considérablement, ce qui établit

diſtinctement une fiévre premiere & une ſécondaire. C'eſt dans cet intervalle que notre Auteur conſeille, d'après Freind, d'évacuer le malade lorſqu'il ne l'a pas été ſuffiſamment avant l'éruption. Si la fiévre ne diminue que médiocrement entre les deux tems remarquables de la petite vérole, il y a tout lieu de ſoupçonner une maladie indépendante, ſurtout quand les accidens ne ceſſent point.

Après la fiévre peſtilentielle, il n'y a point de maladie plus à craindre qu'une petite Vérole compliquée de fiévre maligne ou putride, ſurtout lorſqu'elle eſt confluente. Ordinairement elle commence avec moins d'éclat que la ſimple, & ſes ſymptômes ſont équivoques. Elle demande un traitement particulier. Indépendamment de la ſaignée du pied répétée, des émétiques & des emplâtres véſicatoires auxquels on doit avoir

recours avant l'éruption ou au moins dans ſes commencemens, il faut, pendant tout le cours de la maladie, entretenir la liberté du ventre avec le tartre ſtibié en lavage, ayant l'attention de le ſuſpendre dans les redoublemens de fiévre; le malade boira abondamment d'une tiſanne légere : ſi la fiévre eſt vive, on calmera l'effervefcence du ſang par les boiſſons acides & nitrées. On aura grand ſoin d'entretenir l'écoulement des véſicatoires. Dans le cas de violens redoublemens de fiévre ou de douleur de tête, délire, battement conſidérable des carotides, rougeur des yeux, ſaignement de nez, on doit avoir recours à la ſaignée du pied dans tous les périodes de la maladie, ſans reſpecter le préjugé populaire, & ſans craindre que l'humeur rentre dans le ſang. Cependant avant de décider la ſaignée,

il faut tâter le pouls long-tems & avec attention : lorſqu'il eſt gros & plein, mais ſans fermeté, ce reméde devient inutile, & ne fait qu'avancer la cataſtrophe fatale ; mais quand à la plénitude & à la fréquence le pouls joint la dureté & la réſiſtance, on ſaigne alors utilement. Cette obſervation, dit notre Auteur, eſt très-importante & fondée ſur l'expérience.

Ce qu'il y a d'effrayant dans cette maladie, c'eſt que ſouvent les cataſtrophes ſont ſubites ; le Médecin doit donc être bien circonſpect dans le prognoſtic. Les hémorrhagies ſont fréquentes dans la petite vérole ; celles qui ſe font par le nez ou par l'*uterus*, ſont ordinairement ſalutaires, pourvû qu'elles ne ſoient pas exceſſives. Celle qui ſe fait par les conduits urineux, eſt communément un ſigne mortel, ſi le malade n'y eſt pas ſujet par quelque vice local.

La rougeur des yeux qui n'eſt pas douloureuſe, & qui a pour cauſe l'injection des membranes, ſuppoſe un engorgement ſourd dans le cerveau; elle eſt donc d'un mauvais préſage, ainſi que la dilatation des prunelles qui indique la compreſſion des nerfs optiques. Le clignotement des yeux, lorſqu'il n'eſt pas naturel, doit être ſuſpect, parce qu'il dénote la convulſion. Les fréquentes envies d'uriner que l'on ne peut pas attribuer à l'action des véſicatoires, la loquacité & la jactation des membres, ſont des ſignes d'un délire prochain.

Les femmes groſſes attaquées de la petite vérole avortent ſouvent par une perte de ſang, dans le tems de l'éruption. L'Auteur rapporte une obſervation qui prouve qu'une ſaignée du pied peut prévenir l'avortement & faciliter l'éruption, lorſqu'on s'apperçoit que l'hémorrhagie & la difficulté de

l'éruption font causées par la pléthore.

Le ptyalifme dans les adultes, & le cours de ventre dans les enfans attaqués de la petite vérole confluente, font des évacuations que la nature fe ménage ; mais elles ont quelquefois de grands inconvéniens, foit en défaut, foit en excès. Dans les uns l'ardeur de la fiévre fecondaire épaiffit les humeurs & arrête la falivation ; delà un étouffement prompt & funefte : l'ufage immodéré & déplacé des cordiaux échauffans eft fouvent la caufe de cet épaiffiffement du liquide falival. Chez les autres le cours de ventre tourne quelquefois en dyfenterie. On prévient ces accidens par les boiffons délayantes & adouciffantes, & par la prompte application des véficatoires ; cette méthode eft celle du célébre Sydenham qui indique les cas où elle convient.

Février, 1764.

Les véſicatoires ſont inutiles dans la diſcrete ſimple, dangereux dans les petites véroles accompagnées de fiévre ardente & d'hémorrhagie : ils ſont ſalutaires dans la confluente, quand l'éruption ſe fait difficilement, que la fiévre eſt médiocre, le pouls concentré, le malade diſpoſé à l'aſſoupiſſement & fort abbatu ; ils nuiſent quand les puſtules ont un caractere éryſipélateux. La grande action de ce reméde n'étant pas ſubite, il faut y recourir dès les commencemens de la maladie, & entretenir l'écoulement juſqu'à ce qu'il n'y ait plus lieu de craindre les dépôts. Ce reméde eſt très-utile lorſqu'on voit les puſtules, au lieu de prendre une figure pyramidale entourée d'un cercle rouge, s'applatir, & le cercle s'éteindre : ou quand le malade, au lieu d'éprouver de la douleur & des élancemens dans les boutons,

ne ſent que de l'engourdiſſement dans ſes membres ; accident très-grave, lorſqu'il n'y a pas lieu de l'attribuer à l'extrême gonflement de ces parties.

L'éruption entremêlée d'éryſipeles eſt un ſymptome facheux : mais les taches pourprées ſont encore d'un plus mauvais augure. En général, dit notre Auteur, le pourpre eſt moins commun à Paris dans les maladies aigues, parce que les Médecins méthodiques ont ſoin dès le commencement de pratiquer les ſaignées. Il obſerve auſſi que le pourpre eſt l'effet & non l'eſſence d'une maladie, & qu'en conſéquence on le prévient en remédiant à la maladie eſſentielle.

Les acides végétaux calment l'efferveſcence du ſang, & en préviennent la diſſolution, quand la violence de la fiévre & la ſécchereſſe de la peau rallentiſſent l'élévation & la maturation des

pustules. Lorsqu'il y a de l'érysipéle ou du pourpre, les acides sont bien préférables aux cordiaux incendiaires. On ne peut employer les cordiaux que dans le cas de foiblesse du pouls & d'affaissement des boutons. Ceux dont on doit alors user sont le lilium, l'essence de myrrhe, ou le baume de Vinsgherre qui est le *Balsamum Lectorense* du *Codex*. Quelques cuillerées de vin d'Alicante ou d'Espagne, ou la thériaque, dissiperont les simples maux de cœur & les légeres défaillances. Ces dispositions à la Lipothymie viennent souvent de l'excessive chaleur & de l'infection de l'air renfermé dans la chambre : on aura donc soin en été d'ouvrir de tems en tems les fenêtres dans la journée pour renouveller l'air. L'Auteur suppose certainement que l'on n'exposera pas le malade immédiatement au courant direct de

l'air frais. L'hyver on fera un feu égal & modéré : on ne couvrira les malades que comme dans leur état de santé. En été il sera utile de les lever quelques heures & de les tenir couverts dans un fauteuil : on leur mettra les jambes jusqu'aux genoux dans l'eau tiéde pour détourner l'effort du sang qui ne peut se porter au cerveau dans ces maladies qu'en causant des accidens funestes.

Lorsque dans le tems de la maturité des boutons la fiévre est trop vive, on en calme quelquefois la violence en les ouvrant. La snppuration étant finie, on purgera promptement & plusieurs fois de suite pour prévenir les dépôts. On se souvient que dans la petite vérole confluente l'écoulement des vésicatoires doit, pour la même raison, continuer au-delà de la suppuration.

Voilà, dit notre Auteur, les

plus ſages précautions que l'on puiſſe prendre pour prévenir les accidens & les ſuites de la petite vérole ; mais le plus ſûr, ajoute-t-il, eſt de la procurer par la voie de l'inoculation.

Ici M. Le-Hoc, autre Praticien diſtingué dans la Faculté de Médecine de Paris, oppoſe ſon *Avis ſur l'Inoculation* au ſentiment de ſon Confrere. Quelles ſont ſes raiſons ? Les voici. La petite vérole eſt contagieuſe ; elle ſe gagne par attouchement, par communication, par fréquentation. On peut être attaqué plus d'une fois de cette maladie ; les preuves de fait n'en ſont pas rares. L'Inoculation ne garantit pas de la rechute ; il eſt encore prouvé par les faits que l'on meurt très-bien de la petite vérole artificielle. L'inſertion de cette maladie expoſe la vie des Citoyens qu'elle livre au danger de la gagner par commu-

nication. En inférant le virus variolique, on peut introduire d'autres miaſmes dans le ſang de l'Inoculé. La pratique de l'Inoculation ne doit donc être ni permiſe ni même tolérée. Demander ſi l'on peut permettre ou tolérer l'Inoculation, c'eſt demander à quelqu'un qui ſe porte bien, s'il lui eſt permis de ſe donner une maladie dont il peut mourir, & par conſéquent s'il peut courir les riſques d'être homicide de lui-même, & de ceux qu'il pourra infecter par les émanations de ſon corps. Il ne faut point en pareille matiere s'en rapporter à l'opinion d'un grand nombre de perſonnes d'un rang diſtingué, qui, ou ſe ſont ſoumiſes volontairement, ou ont ſoumis aux épreuves de l'Inoculation ce qu'elles avoient de plus cher, & cela par un principe ou d'affection naturelle pour leur propre conſervation, ou de

tendresse pour leurs enfans. Un Médecin qui mérite vraiment ce titre doit avoir assez de courage & de fermeté pour résister aux demandes inconsidérées des personnes de distinction qui le consultent : son honneur y est intéressé. M. Le-Hoc, qui signe *Candide* ; va donner prudemment aux faits la dénomination modérée de supposition. « Supposons, dit-il, » qu'un grand Seigneur, qui aura » été inoculé, soit quelques an- » nées après attaqué d'une petite » vérole naturelle : quel person- » nage fera le Médecin ? Il me » dira peut-être, je n'y serai plus » quand cela arrivera. Mais, hom- » me d'honneur, puisque vous » êtes Médecin, vous est-il indif- » férent que l'on remue vos cen- » dres pour vous taxer d'impéritie » ou d'infidélité ? Un Médecin » doit travailler de façon à laisser » après sa mort des traces de sa can- » deur

» deur & de ſon ſavoir ; la com-
» plaiſance eſt pour les eſclaves :
» s'il eſt le Médecin d'un Prince,
» il en a la confiance ; s'il ne l'a
» pas, il n'eſt point ſon Médecin,
» ce n'eſt plus que l'intérêt qui
» le lie. »

Les *nouveaux éclairciſſemens ſur l'Inoculation de la petite Vérole* répondront à quelques points de l'*Avis* de M. Le-Hoc, s'il faut s'en tenir aux raiſonnemens qu'ils renferment. M. Raſt, Médecin de Lyon, avoit cru pouvoir aſſurer, d'après la confrontation des Regîtres Mortuaires de Londres, que l'inoculation avoit rendu la petite vérole plus commune dans cette ville, & que l'augmentation alloit juſqu'à un tiers. L'Auteur des *Eclairciſſemens*, qui ne ſe montre que Calculateur, prétend prouver que l'excès de mortalité peut ſuppoſer ſouvent plus de malignité de la petite vérole dans certaines

années que dans d'autres, & qu'il ne s'ensuit pas toujouts que la contagion ait été plus étendue. A cela M. Rast pourroit répondre que s'il n'est gueres possible de savoir par ces Regîtres s'il faut imputer l'excédent des morts à une plus grande malignité de la maladie dans certaines années, plutôt qu'à son extension, il est au moins de la prudence d'ôter à la petite vérole une des branches de son expansion en détruisant l'Inoculation, ou prenant au moins de justes précautions pour empêcher qu'elle n'augmente la contagion, d'autant que cette pratique tend directement à la propager.

Enfin, dit M. Le-Hoc, « si la » Cour, souveraine maîtresse de » ses décisions, tolére l'inoculation de la petite verole, elle est » suppliée, pour le bien public » dont elle est l'ame, d'ordonner » qu'aucune inoculation ne pourra

» être faite qu'à trois lieues de la
» Capitale, & des autres villes
» du Royaume, avec défenſe aux
» Inoculés d'entrer dans la ville
» ſans avoir fait quarantaine. »

L'Auteur des *Obſervations* attend auſſi de la ſageſſe des Magiſtrats des ordres ſur ce point. Il deſire que l'on établiſſe un Hôpital d'Inoculation pour le Peuple & pour les Etrangers qui n'ont point de domicile, & que l'on déſigne dans les Fauxbourgs des quartiers où les gens riches & aiſés ſe tranſporteront pour ſe faire inoculer, & où ils reſteront juſqu'à parfaite guériſon, s'ils n'ont pas des maiſons de campagne dont ils puiſſent diſpoſer pour cette opération. Pour prevenir les abus autant qu'il eſt poſſible, on défendroit expreſſément aux gens de l'art qui ſe mêlent d'inoculer, de le faire ailleurs que dans les lieux déſignés ; enfin on ne confieroit point le ſoin

d'inoculer à des gens qui, trop prévenus en faveur de leur méthode, n'exigent aucune précaution, n'employent qu'une préparation légere, & inoculent ſi foiblement que l'on n'a nul eſpoir d'être garanti de la petite vérole naturelle.

La préparation la plus convenable avant d'inoculer, pourſuit le même Auteur, conſiſte principalement dans un régime antiphlogiſtique, comme la nourriture de légumes, de viandes blanches, & de lait pour les enfans & les jeunes gens auxquels il n'eſt pas contraire, la privation totale de vin, ſi l'eſtomac s'y prête, celle du caffé, des liqueurs ſpiritueuſes, des veilles & du commerce des femmes : ceux qui ont la poitrine délicate prendront utilement quelques verres de petit lait à jeun; la limonade ſera bonne pour les autres. Les bains domeſ-

tiques ramolliront la peau, & disposeront les pores à donner issue à la matiere morbifique. Cette préparation sera plus ou moins longue, selon le tempérament, l'état actuel de la santé, & le régime de vie qui a précédé : en général elle doit durer au moins un mois.

Quelques jours avant l'inoculation, on saignera, suivant le dégré de la pléthore sanguine, & on purgera selon le besoin : on préférera la saignée du pied à celle du bras, & les émétiques doux aux purgatifs résineux. Quand la petite vérole artificielle sera déclarée, on conduira les malades comme dans la naturelle.

On ne doit point inoculer les enfans avant ni pendant la dentition, d'autant plus qu'étant très-susceptibles de convulsions dans le travail des dents ; les mouvemens convulsifs qui leur surviennent communément avant l'érup-

tion, pourroient être augmentés par cette disposition, & avoir de funestes suites. On s'abstiendra aussi d'inoculer les jeunes personnes du sexe dans l'état de pâles couleurs, & au terme où les régles se déclarent ordinairement. Il ne seroit pas mal de ne point inoculer les garçons dans le commencement de la puberté; ce moment est un tems d'effervescence peu propre aux maladies inflammatoires.

Mais il est important de s'assurer si le sujet n'a point dans les humeurs de vice inné ou acquis, tels que sont surtout les levains vérolique, dartreux, scorbutique ou écrouelleux: dans les deux derniers cas principalement la petite vérole est toujours dangereuse. Avant d'inoculer il faut débarrasser radicalement les humeurs de ces affections vicieuses.

Le choix des saisons n'est pas

indifférent : le printems & l'automne sont préférables. Il faut être encore très-attentif sur la qualité du levain que l'on doit inférer : on le tirera de pustules d'un corps sain, attaqué d'une petite vérole bénigne.

Des deux manieres d'inoculer, qui sont en usage, l'Auteur des *Observations* préfere l'incision aux véficatoires, parce qu'elle introduit plus immédiatement le levain dans le sang. On entretiendra la suppuration des plaies avec un onguent légérement animé de poudre de cantharides.

Il est aisé de juger par l'analyse de ces *Observations*, qu'elles sont d'un Médecin très-instruit dans son art : il n'auroit point perdu à se nommer ; le mérite d'un Auteur ne se mesure point sur le plus ou moins d'étendue de l'Ouvrage qu'il met au jour.

ARTICLE XXIII.

RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES sur quelques Editions des premiers Imprimeurs de Rome. Par M. MERCIER, Bibliothécaire de Ste. Genevieve.

IL feroit difficile de fixer précisément le temps où les Imprimeurs & Libraires, laſſés de ne pouvoir ſe défaire de certains Livres ſortis de deſſous leurs preſſes, ont eu recours à l'adreſſe & à la ruſe pour les vendre plus promptement. Tout le monde ſait que pluſieurs d'entr'eux ſe ſont ſouvent contentés de donner un nouveau frontiſpice à des livres qui avoient vieilli dans leur magaſin, & qu'à la faveur d'un ſimple renouvellement de date ou d'un titre ſouvent très peu analogue à l'Ou-

vrage qu'ils en décoroient, ils ſont venus à bout de tromper les acheteurs peu attentifs. On n'accuſe pas préciſément les premiers Imprimeurs de Rome de cette eſpèce de friponnerie ; mais on prétend que pour tirer parti du préjugé auſſi général de leur temps que du nôtre en faveur de toutes les nouveautés, ces Artiſtes adroits mirent ſouvent différentes dates à la même Edition d'un Livre, & qu'ils vendirent enſuite comme nouveaux des Ouvrages déja anciens. Cette prétention de quelques Bibliographes eſt-elle fondée ? Les preuves qu'ils alléguent pour l'établir ſont-elles admiſſibles ? En un mot Swenheym & Pannartz qui porterent en Italie l'art merveilleux de l'Imprimerie dont on a ſi fort abuſé depuis, ſont-ils réellement coupables d'une manœuvre auſſi mépriſable, d'une ſuperche-

rie aussi grossiere? C'est ce que je me propose d'examiner ici, moins pour prouver que l'usage de multiplier les dates des mêmes livres est plus récent dans l'histoire de l'Imprimerie que quelques Littérateurs ne l'ont pensé, que parce que les premieres Editions étant fort recherchées des Bibliomanes, il est important pour ceux-ci de savoir si réellement telle ou telle Edition ancienne ne différe d'une autre que par la date, comme n'ont pas craint de l'assurer des Bibliographes d'ailleurs très-instruits.

S'il falloit s'en rapporter à Richard Simon, la question seroit bientôt décidée, & l'on devroit regarder les deux premieres Editions de S. Jerôme (de 1468 & de 1470) aussi bien que celles de Lactance des mêmes années comme une seule & unique Edition de chacun de ces Peres de l'Eglise.

« J'ai reconnu, dit ce Critique (*a*), » en comparant ensemble quelques-unes de ces premieres » Éditions que les Imprimeurs de » ce tems là marquoient une même » édition sous différentes années, c'est pourquoi l'Edition (de » S. Jerôme) de 1470 est *la même* » *que celle de* 1468. » Ailleurs parlant de Lactance (tom. 2. pag. 176) il dit en termes exprès, que les deux Editions de ce Pere données en 1468 & en 1470, lui *paroissent être la même chose.*

Richard Simon n'est pas le seul qui ait accusé les premiers Imprimeurs de Rome d'avoir mis des dates différentes à la même Edition d'un Livre : sans parler ici de ceux qui, comme Prosper Mar-

(*a*) Lettres, tom. 1. pag. 287, édit. de 1730.

chand (*a*) n'ont adopté une imputation aussi fausse que d'après la décision de ce Critique fameux, Jean-Albert Fabricius a eu la même pensée, & a prononcé sans hésiter, que l'Edition de la Cité de Dieu de St. Augustin publiée en 1470, étoit la même que celle de 1468; ajoutant que cette date avoit été mise à l'ancienne édition, selon l'usage des Libraires qui se conduisent ainsi pour que leurs Livres paroissent plus nouveaux aux acheteurs (*). Rien, comme l'on

(*a*) *Hist. de l'Imprimerie*, pag. 41. Note Eee. & ailleurs.

* *Ego his oculis vidi*, dit-il, *exemplum ejusdem editionis quod praeferebat annum 1470 .... nimirum ut hodie etiam fieri solet, ejusdem editionis exemplis Typographi aliis anno quo absolvitur Editio, aliis sequentem proximum vel tertium etiam inscribunt ut semper recentissimus liber emptoribus appareat.* (Bibl. Lat. Lib. IV. cap. 14. Tom. 3. pag. 895.)

voit, de plus précis que les témoignages de Fabricius & de Simon : si l'on s'en rapporte à ce qu'ils disent, il faut regarder Swenheym & Pannartz comme des artistes très-peu délicats sur le choix des moyens les plus efficaces pour vendre leurs Ouvrages, & l'on doit faire remonter jusques à eux l'usage devenu de nos jours trop général de renouveller les dates des Livres. Mais on va voir que, faute d'avoir examiné les volumes dont ils parloient, ces deux savants Littérateurs en ont parlé sans exactitude, & que leur assertion n'est rien moins que fondée : commençons par Lactance.

I. L'Edition donnée à Rome en 1470 des œuvres de ce Pere de l'Eglise est si singulierement différente de celle de 1468 publiée dans la même ville, qu'il est impossible de les confondre toutes deux si l'on veut les examiner avec

la plus legere attention. Cette Edition de 1470 commence par une Epître d'André Evêque d'Alerie à Paul II, que l'on chercheroit inutilement dans la premiere Edition, & qui augmente d'un douzieme les onze feuillets séparés qui se trouvent à la tête de l'Ouvrage. Cette Epître même de l'Evêque d'Alerie prouve la différence des deux Editions de 1468 & de 1470, puisque ce savant Prélat y invite les Gens de lettres à se servir de Lactance imprimé déja deux fois par les mêmes artistes [a]. Outre cette Epître je trouve entre les deux Editions de Lactance bien d'autres différences très-marquées ; mais je me borne

---

[a] *Sumant igitur studiosi .... per nostros opifices Lactantium* SEMEL AEIIS ITERUMQUE *impressum* PRIUS, en quoi il fait allusion aux deux Editions de 1465 à Sublac, & de 1468 à Rome.

à une ou deux seulement, pour éviter les longueurs. Dans le Lactance de 1470, les titres des chapitres sont imprimés, au lieu que dans celui de 1468 on s'est contenté d'en laisser la place en blanc pour qu'ils pussent être écrits par un Enluminéur. De plus, la souscription de la premiere Edition est écrite sur le *verso* du dernier feuillet, & elle est composée des trois vers, *hoc Conradus opus*, &c. au lieu que dans la seconde Edition la souscription imprimée sur le *recto* de la derniere feuille contient les huit vers si connus, *aspicis illustris*. Enfin plusieurs Variantes remarquables distinguent ces deux Editions très-différentes l'une de l'autre; le dernier vers latin, par exemple, des huit qui se trouvent à la fin de la Table est ainsi écrit dans la premiere :

I Cubitum : nam te pensitat Eleborum.

Au lieu que dans la ſeconde il eſt orthographié de cette maniere :

*1 Cubitum : nam te penſitat*h Ellebo-*rum*.

Tout cela me paroît prouver évidemment que Richard Simon n'avoit pas examiné avec ſoin ces deux Editions : j'ajouterai qu'il s'eſt encore mépris en les donnant pour *les deux premieres* de ce Pere de l'Egliſe, puiſque les mêmes Imprimeurs en avoient donné une dès 1465 avant d'arriver à Rome, dans le Monaſtere de Sublac, laquelle eſt très-rare, & dont il y a un Exemplaire à Paris dans le Cabinet de M. *de Cotte*.

II. Les Editions de S. Jerôme publiées par les mêmes Imprimeurs en 1468 & 1470, ne different pas moins l'une de l'autre que celles de Lactance dont je viens de parler. Elles ſont toutes

deux partagées en deux grands volumes *in-folio* très-bien exécutés (*) ; toutes deux elles contiennent les mêmes Epîtres dédicatoires ; mais il eſt facile de les diſtinguer en les comparant avec quelque attention. 1°. Les titres des Lettres & des autres Ouvrages du S. Docteur, qui dans l'Edition de 1468 avoient été laiſſés en blanc, ſont imprimés en entier dans celle de 1470. 2°. Les pages de ces deux Editions ne ſe rapportent point les unes aux autres, comme je pourrois le prouver ſi je n'appréhendois que des détails de cette nature

(*) L'Epître d'André d'Alerie à Paul II. qui ſe trouve à la tête du ſecond volume porte que l'on ſe propoſoit d'en donner un troiſieme, dans lequel on devoit ramaſſer les autres Ouvrages de St. Jerôme qui ne ſont pas dans les deux premiers. Mais il paroît certain que ce projet ne fut pas exécuté.

ne fussent fastidieux, & s'il n'étoit d'ailleurs aisé à ceux qui voudront vérifier mon assertion de le faire quand ils voudront. 3°. A la fin du premier volume de l'Edition de 1470, on trouve la date de l'impression & une souscription, tandis qu'il n'y a ni date ni souscription au premier volume de l'Edition de 1468. 4°. Enfin la souscription qui est à la fin du second volume, édition de 1470, est entierement semblable à celle du premier volume de la même Edition [a]; & elle est conçue en ces termes : *Impressum Rome opus in domo Petri & Francisci de ma-*

---

[a] Le Cardinal *Quirini* s'est donc mépris en assurant que dans la souscription du second volume, il n'est point fait mention de *François*, mais seulement de *Pierre* de Maximis. Voyez son livre *de optim. scriptorum Editionibus*, pag. 122. Edit. de 1761. donnée par M. Schelhorn.

ximis juxta campum flore &c., au lieu que la souscription qui est imprimée sur le dernier feuillet *recto* du second volume dans la premiere Edition est ainsi énoncée : *Eusebii Hieronimi Doctoris eximii secundum Epistolarum explicit volumen* . . . . *in domo magnifici viri Petri de maximo.* J'avoue qu'en comparant ces deux Editions de St. Jerôme, j'ai toujours craint de me tromper & de me faire illusion à moi-même : frapppé de l'assertion de Richard Simon, je me suis assuré plus d'une fois de la réalité de chacune des différences qui les distinguent l'une de l'autre, & après avoir inutilement essayé d'excuser ce Critique de précipitation, je me suis convaincu qu'il étoit impossible de ne l'en pas taxer. En effet, dès qu'il *croyoit avoir vû* lui-même *un Exemplaire de* 1468 *dans la Bibliothéque de Colbert où les titres sont écrits à la*

main en lettres rouges ; pourquoi ne vérifioit-il pas, avant de prononcer, ce soupçon dont la vérité l'auroit empêché de porter un jugement aussi peu fondé ? Pour le Cardinal QUIRINI, je ne dissimulerai pas qu'il m'a encore plus embarrassé que M. Simon. Ce Cardinal assure expressément dans son Ouvrage cité ci dessus, qu'il a comparé avec attention ces deux Editions de S. Jerôme, & qu'il s'est convaincu que ce n'en est qu'une seule & unique dont il a plû aux Libraires de dater quelques exemplaires de 1468, & d'autres de 1470, afin de les vendre plus aisément, *ut venaliora redderentur* (*a*). Les preuves que

(*a*) M. Quirini dit dans le même Ouvrage (pag. 104) qu'il a eu occasion de montrer une ou deux fois dans son Livre *de Brixiana Littèratura*, pourquoi les Imprimeurs avoient jugé à propos de

j'ai données de la différence de ces deux Editions n'en ſont pas moins inconteſtables, & tous ceux qui voudroient les vérifier peuvent le faire à la Bibliothéque du Roi où elles ſe trouvent toutes deux (*a*).

---

donner différentes dates à la même Edition d'un Ouvrage, furtout quand il avoit pluſieurs volumes. J'ai parcouru avec attention cette *Littérature de Breſcia* de notre Cardinal, & je n'y ai rien trouvé qui ait rapport à ce ſujet; il eſt ſeulement queſtion aux pages 155 & 156. d'une friponnerie littéraire, mais elle ne reſſemble point du tout à celle dont il s'agit. Peut-être auſſi le Cardinal a-t-il effectivement prouvé ce qu'il aſſure dans une des parties de ſa littérature qui nous manquent; car on ſait qu'il en a publié deux ſeulement [en 1739] & que les deux autres n'ont pas encore paru.

(*a*) L'exemplaire du ſecond volume de l'Edition de 1468 eſt défectueux des onze derniers feuillets; ainſi j'ai été obligé de recourir à ce ſecond volume de la Bibliothéque de St. Germain-des-Prés, où en revanche on ne trouve pas le premier qui eſt à Ste. Genevieve.

III. On ſçait que la premiere Edition de la Cité de Dieu de St. Auguſtin eſt de 1467, ſans nom de ville ni d'Imprimeur. Il n'eſt point ici queſtion de cette Edition, non plus que de celle de Veniſe, par Jean & Vendelin de Spire en 1470. Tout le monde convient que ces deux rares Editions ſont très-différentes entre elles, & abſolument diſtinctes de toutes celles qui ont paru. Il s'agit ſeulement de ſavoir ſi celles de Rome publiées par Swenheym & Pannartz en 1468 & en 1470 ſont, comme l'a prétendu Fabricius, une ſeule Edition dont on s'eſt contenté de varier la date. Ces deux Editions ſont à la Bibliothéque du Roi & dans celle de Ste. Genevieve; je les ai examinées avec tout le ſoin dont je ſuis capable, & il réſulte de cet examen que, quoique l'on en puiſſe dire, elles ſont très-différentes

l'une de l'autre. Dans toutes les deux la Table qui eſt avant l'Ouvrage remplit à la vérité quatorze feuillets ; toutes deux paroiſſent avoir été exécutées avec les mêmes caracteres : mais en les rapprochant, on apperçoit dans celle de 1468 pluſieurs abrégés qui ne ſe trouvent plus dans celle de 1470. De plus les titres qui ſont imprimés dans celle-ci ont été laiſſés en blanc dans la premiere, & l'on a même changé celui de la premiere page qui porte dans celle de 1468 : *Aurelii Auguſtini de Civitate Dei primi libri incipiunt Rubrice*, tandis que dans celle de 1470 il eſt conçu en ces termes : *Aurelii Auguſtini* HIPPONEN EPISCOPI *de Civitate Dei*, &c. Il me ſeroit très-facile de rapporter pluſieurs autres différences qui prouvent auſſi bien que les précédentes la diſſemblance de ces deux Editions ; mais je me bornerai à

Février, 1764.

celles qui ſuivent : la ſouſcription de l'édition de 1468 imprimée ſur le *verſo* du dernier feuillet eſt exprimée par les trois vers, *hoc Conradus opus ... in domo Petri de maximo.* M. CCCC. LXVIII. Celle au contraire de l'Edition ſuivante eſt énoncée par les vers *aſpicis illuſtris*, &c. & elle eſt imprimée ſur le *recto* du dernier feuillet. Enfin la conjonction *&* qui eſt écrite par la ſeule lettre *&* dans la premiere Edition, eſt pour l'ordinaire écrite par deux dans la ſeconde qui paroît beaucoup plus exacte que l'autre pour la correction typographique (*a*).

(*a*) La premiere page du texte de St. Auguſtin en fournit une preuve péremptoire. En 1468 l'Imprimeur avoit écrit par inadvertance *Mam ſcio quibus viribus opus ſit*, *&c.* & cette faute a été corrigée en 1470, puiſque dans l'édition de cette année on lit *Nam ſcio*.

IV.

IV. La premiere Edition de la Géographie de Strabon traduite en latin par *Guarinus Veronensis* & *Gregorius Tiphernas*, a paru à Rome chez les mêmes Imprimeurs, comme le prouvent les vers *aspicis* qui sont à la fin. Swenheym & Pannartz n'y mirent point de date; mais, comme l'Epître dédicatoire d'André d'Alerie est adressée au Pape Paul II. qui mourut le 25 Juillet 1471, il faut en conclure que cette impression est d'environ 1470. En 1473 parut une seconde Edition du même Ouvrage de Strabon, laquelle, selon le témoignage de M. Maittaire, est absolument la même que la premiere non datée. Quelques recherches que j'aye faites dans les Bibliothéques de Paris les mieux fournies en livres rares, je n'ai pu trouver aucun Exemplaire de ce Strabon imprimé à Rome; ainsi je ne puis parler aussi affirmative-

ment sur ce livre que sur les autres: néanmoins il me paroît certain que le Strabon de 1473 n'est point le même que celui qui avoit été publié auparavant, & je crois pour établir cette conjecture n'avoir pas de meilleur moyen que le texte même de M. Maittaire qui veut prouver le contraire. L'Edition de Strabon de 1473, dit ce savant Annaliste de l'Imprimerie (*a*),

(*a*) Je transcrirai ici son texte qu'on sera charmé d'avoir sous les yeux. « Hæc » editio eadem prorsus est ac illa prior » sine anno [at, ut puto, circiter 1470] » nisi quod in hac absit Jo. Andreæ Epis- » tola; & tituli librorum [non ut in illâ » rubricâ scribantur, sed] atramento » imprimantur; versus finales [*aspicis* » *illustres*, &c.] in illâ octo sint, in » hâc tantum sex. Utramque contuli & » observavi singulas paginas singulis pa- » ginis omnino consentire usque ad me- » dium ultimi quaternionis folium, scil. » Lib. XVII. in-folio quod incipit *nunc* » *pelagus*. Præterea ad calcem Librorum » index qui in illâ comparet, in hâc » deest. » *Annal. Typogr.* Tom. I. Part. pr. Pag. 329. Edit. 1733.

eſt précifément la même que celle qui n'eſt pas datée, ſinon que dans celle de 1473 on ne trouve pas l'Epître d'André d'Alerie; que les titres des livres (écrits à la main dans l'autre) y ſont imprimés; que la ſouſcription *aſpicis illuſtres*, &c. eſt contenue en ſix vers ſeulement dans l'une, tandis que l'autre en contient huit, & qu'enfin l'Edition ſans date contient à la fin une Table des livres qui ne ſe trouve pas dans l'édition de 1473. J'ai comparé, ajoute M. Maittaire, ces deux Editions, & j'ai remarqué que dans toutes deux les pages ſe rapportoient exactement juſqu'au feuillet du dernier cahier qui commence par ces mots *Nunc Pelagus*. Ce texte par lequel on veut établir l'identité de ces deux Editions, me paroît au contraire en prouver la diverſité: 1°. M. Maittaire ne dit pas ſi depuis ce feuillet du dernier cahier

qu'il cite, les pages ſe répondent dans les deux Editions, & cela étoit néceſſaire, 2°. Cet Annaliſte nous laiſſe ignorer ſi les caracteres des deux Editions ſont abſolument les mêmes, & ſi les mêmes abrégés ſe trouvent dans l'une & dans l'autre. Or avant d'adopter ſon aſſertion il eſt néceſſaire de ſavoir ces deux faits, puiſque quoique les pages de deux Editions ſe répondent, elles n'en ſont pas moins différentes, lorſque pour les faire cadrer enſemble on a eu la précaution de mettre certains mots en abrégé dans l'une des deux, ce qui eſt arrivé dès le XV^e^ ſiécle (*a*) &

(*a*) Les Inſtitutes de Juſtinien imprimés à Mayence par Schoiffer en 1472 & 1476 en fourniſſent un exemple : les pages ſe répondent preſque toujours les unes aux autres dans ces deux Editions qui ſont néanmoins très-différentes, comme je m'en ſuis convaincu par la comparaiſon que j'en ai faite,

ce qui arrive encore de nos jours pour les contrefactions de certains livres, dans lesquelles on veut suivre page pour page les originaux. 3°. Puisque, de l'aveu de M. Maittaire, les titres des Livres imprimés dans l'édition de 1473 sont seulement écrits à la main dans l'autre, ces deux Editions sont donc très-différentes, très-distinctes; & il est clair que nos Imprimeurs de Rome ont suivi pour Strabon la même marche que pour les autres livres dont j'ai parlé plus haut, je veux dire que pour ce Géographe comme pour les autres Auteurs dont ils publierent les Ouvrages, ils ont laissés en blanc dans les premieres éditions les titres des livres ou des chapitres qu'ils imprimerent depuis dans les suivantes.

Quoiqu'en ait donc dit M. Maittaire; il paroît très-constant que l'on doit bien distinguer ces deux

Editions de Strabon, puiſque les raiſons qu'il donne pour en établir l'identité ſervent au contraire à en prouver la différence. Combien d'autres preuves ne fourniroit pas un Exemplaire de chacune de ces deux Editions ?

V. Aulu-Gelle fut imprimé pour la premiere fois à Rome, en 1469 *in-folio.* Je ne ſçais ſi quelques Bibliographes ont prétendu que l'édition qui parut en 1472 le 6 d'Août, étoit la même que la premiere; mais il pourroit ſe faire qu'on le ſoutînt, & par cette raiſon je crois devoir décrire celle de 1469, afin que ceux qui auront la ſuivante que je n'ai pas vue ſoient à portée d'éclaircir ce fait. Je connois à Paris deux Exemplaires de la premiere Edition, l'une au Collége de Mazarin, l'autre chez M. le Préſident de Cotte. J'ai tenu en mains ces deux Exemplaires, & voici ce que j'y

ai remarqué. 1°. L'Epître d'André d'Alerie à Paul II., forme cinq feuillets séparés après lesquels commence l'Ouvrage. 2°. Dans tout le volume on n'apperçoit ni chiffres ni signatures. 3°. Les titres des premiers chapitres de chaque Livre d'Aulu-Gelle sont écrits à la main, ou ont été laissés en blanc, tandis que les titres des autres chapitres sont imprimés : ainsi M. Maittaire a eu tort de dire (*) que dans cette Edition *les sommaires des livres sont écrits à la main*, ce qui peut induire en erreur. 4°. A la fin du volume il doit y avoir une Table imprimée des sommaires de chaque chapitre des *Nuits attiques*, laquelle remplit quatorze feuillets séparés ; Table impor-

(*) *Librorum argumentis rubricâ per calamum depictis.* Annal. Typogr. tom. 1. pag. 46. edit. 1719.

tante ſans laquelle les Exemplaires ſont imparfaits, & dont M. Maittaire ne dit pourtant rien, ſans doute parce qu'elle ne ſe trouvoit pas dans l'Exemplaire qu'il avoit, comme elle manque dans un de ceux que j'ai vus. 5°. Enfin avant cette Table & à la fin de l'Ouvrage on lit une piéce de vers qui commence par ces mots : *Aulia mi quondam*, &c. au bout de laquelle on lit la ſouſcription ſuivante : *Anno Chriſti* M. CCCC-LXIX. *Paulo regnante II. anno ejus V. die vero* XI. *menſis Aprilis in domo Petri de Maximis.* Le Rédacteur du Catalogue de M. de Boze aſſure mal-à-propos (pag. 230) qu'*il y a à la fin* de cette Edition les ſix vers *Aſpicis illuſtris* &c. ; ces vers n'y ſont certainement pas, & je croirois aſſez que l'on a confondu l'Edition de 1469 avec celle de 1472 (toutes deux étoient chez M. de Boze) ;

c'eſt-à-dire que l'on a attribué à la premiere ce qui ſe trouve vraiſemblablement dans la ſeconde, laquelle, en ce cas, ſeroit différente de l'autre. J'ai vû moi-même l'Exemplaire de M. de Boze de l'Edition de 1469 chez M. le Préſident de Cotte, & je puis aſſurer que les ſix vers ne s'y trouvent pas. Il y a, pour le dire en paſſant, bien d'autres mépriſes dans le Catalogue de M. de Bozé, (*a*) & quelques-unes ont été copiées ſans examen par des perſonnes trop favorablement prévenues ſur le compte de celui qui l'a rédigé.

(*a*) On y dit, par exemple, (pag. 72), que le *Speculum vitæ humanæ* de 1477, eſt le premier livre imprimé à Lyon; or ſans parler du *Livre de Beaudoin* publié dans cette ville dès 1474, n'y a-t-il pas une *légende dorée* ſortie de l'Imprimerie de Barthelemi Buyer en 1476? On qualifie, page 29, l'Imita-

Il résulte, ce semble, des détails dans lesquels je viens d'entrer, que l'on ne peut désormais accuser sans injustice les premiers Imprimeurs de Rome d'avoir artificieusement multiplié les dates des mêmes Editions ; toutes les preuves que l'on allégue de cette prétendue falsification de leur part sont détruites par les Exemplaires encore subsistants des livres par lesquels on a prétendu la démontrer : l'opinion de FABRICIUS, de RICHARD SIMON, du Cardinal QUIRINI & de ceux qui l'ont adoptée est donc fausse dans tous ses

---

tion de J. C. de 1492 d'*Editio princeps*, tandis que ce n'est peut-être que la quatrieme ou même la cinquieme de cet Ouvrage. P. 55, on nomme Jean Evêque de Chiem comme Auteur de l'*Onus Ecclesiæ*, & il est démontré que ce *Jean* est une chimère. On dit, pag. 16, *RationaLIS divinorum officiorum* au lieu de *RationaLE*, &c.

points, & il faut conclure de là que les assertions les plus positives des Littérateurs les mieux instruits ne doivent souvent être adoptées qu'après un examen très-rigoureux.

P. S. Les Bibliographes qui ont parlé des *Ciceronis officia & paradoxa* imprimés en 1465 & 1466 par Jean Fust & Pierre Schoiffer, assurent presque tous que la seconde édition ne differe de la premiere que par la souscription qui est à la fin du volume ; Prosper Marchand décide même que cette souscription fut renouvellée en 1466 : mais quand le fait (que je n'ai pu vérifier, parce que je n'ai vû que la seconde édition), seroit aussi vrai qu'il est peut-être faux, il ne prouveroit rien contre la certitude des *Recherches* précédentes dans lesquelles on s'est borné aux

ſeuls premiers Imprimeurs de Rome dont les Livres n'ont rien de commun avec ceux que publierent à Mayence les inventeurs de l'Imprimerie.

ARTICLE XXIV.

LETTRE D'UNE DAME aux Auteurs de ces Mémoires.

PErmettez, Messieurs, que, sans ordre ni arrangement, une femme qui n'est pas contente d'une solution de M. Christophe Mantellassi, Apothicaire & Infirmier de l'Hôpital de Pise, de laquelle il est question dans vos Mémoires du mois d'Août dernier, pag. 1968, dise son avis à l'occasion d'une lettre qu'il a écrite sur la mesure & le calcul des Douleurs & des Plaisirs. Je ne l'ai pas vue en entier, mais j'en juge d'après votre Extrait qui rend mot pour mot cette solution de l'Auteur, dont je ne suis point éton-

née que vous ayez été peu satisfaits.

« Plusieurs Philosophes, dit M. » Mantellassi, supposent qu'on » peut mesurer les plaisirs avec les » douleurs, & la somme des uns » avec la somme des autres, c'est-» à dire, le bonheur avec la mi-» sere ; ce qui est faux. Une quan-» tité quelconque ne peut se com-» parer, & par conséquent se me-» surer qu'avec une quantité ho-» mogene ; or le plaisir & la dou-» leur sont tout-à-fait hétéroge-» nes, & ne peuvent par consé-» quent entrer en comparaison » quant à l'intensité de leurs qua-» lités spécifiques. On peut ce-» pendant calculer les effets du » plaisir, & les mesurer avec ceux » de la douleur »

Trouvez bon que j'ajoute à vos réflexions celles que j'ai faites sur

ce ſujet. Je n'entends rien à la *quantité homogene*, au plaiſir & à la douleur *hétérogenes*, ni à *l'intenſité de leurs qualités ſpécifiques.* Je crois qu'il ne faut pas être Philoſophe pour déterminer lequel l'emporte de la meſure du plaiſir ou de la peine : il n'en faut juger que d'après nos ſenſations différentes. Je ſerai très-ſenſible à la peine & peu au bien être, parce que je penſe que je ſuis née pour ce bien être : un autre éprouvera une ſenſibilité extrême pour un leger plaiſir, & la douleur ou la peine l'affecteront moins, parce qu'il eſt né avec moins d'amour propre que moi : ce dernier état eſt cependant le moins ordinaire à l'homme.

L'imagination plus ou moins vive déterminera les peines & les plaiſirs : ce ſont nos paſſions qui

les forment. Un gourmand jouira d'un plaisir sensuel en mangeant outre mesure d'un mets qui lui donnera une cruelle indigestion dont il ne sera pas affecté, puisque deux jours après il s'y exposera de nouveau : au contraire un homme sobre sera peiné de s'être laissé surprendre par un verre de vin qui lui aura fait mal. Un homme rongé d'envie maigrit du bonheur des autres : cette passion le rend totalement malheureux, puisque sa santé s'y trouve intéressée; tous les plaisirs ne sont rien pour lui. Un autre, malheureux par la privation de l'objet aimé, est dans le même cas.

Ce qu'on souhaite fortement & sans succès occasionne le chagrin; tous les hommes plus ou moins dominés par leurs passions sont malheureux quand ils ne jouissent pas. Je ne doute donc plus que la

vie de l'homme ne ſoit plus malheureuſe qu'heureuſe. Toujours en proie aux deſirs, maîtriſés par nos paſſions qui ſans ceſſe tournent autour de nous comme un vent impétueux qui agite les aîles d'un moulin, comment pourrions-nous être heureux? Si nous leur cédons, le plaiſir s'émouſſe; le dégoût & le remords ſont certains & plus durables que la jouiſſance. Voulons-nous leur rompre en viſiere? Il n'y a que la raiſon qui puiſſe les ſubjuguer: or la raiſon nous calme aidée de la vertu; mais il n'eſt pas de ſon reſſort de nous faire goûter des plaiſirs vifs & comparables à ceux que procure la jouiſſance d'un objet aimé, la ſatisfaction d'un vindicatif vengé, d'un avare riche qui compte ſes écus &c., Il eſt de notre être de toujours ſouhaiter: ſans l'eſpérance qui nous ſoutient,

& qui ſouvent dure juſqu'à notre mort, nous nous déſeſpérerions. Voilà preſque toujours le ſeul plaiſir que nous puiſſions mettre en oppoſition avec les malheurs & les chagrins : & cette eſpérance elle-même ne dégénére-t-elle pas le plus ſouvent en impatience ?

En bonne foi, à mon avis la peine paſſe le plaiſir. Nous avons mille moyens pour nous procurer la peine du corps, le feu, le fer, une jambe caſſée, une couche, une dent qu'on arrache, & tant d'autres choſes qui ſans nous faire mourir, cauſent des douleurs inſupportables ! Où trouver des plaiſirs pour antidotes ? Il y en a un entouré de bien des peines, de courte durée, & aſſez rare chez la plûpart des femmes, qui le payent cher, étant en riſque de leur vie dix ou douze mois de ſuite.

Combien éprouve-t-on de peines vives dans une difgrace, dans l'infortune, dans fes enfans quand ils tournent à mal, dans la perte d'un pere, d'un fils, d'un ami !

Nous nous accoutumons au bonheur prefque infenfiblement, & fans le goûter : pourquoi cela ? C'eft qu'il femble qu'il doive être notre état naturel. J'avoue que quand il vient nous chercher fans être prévû, un moment charmant enveloppe tout notre individu; mais que cela eft rare ! nous fommes nés pour le bonheur, c'eft toujours mon idée, puifque nous le defirons toujours : d'où je conclus que la fomme, pour me fervir des termes de M. Mantellaffi, des peines & des maux paffe de beaucoup celle du bonheur & des plaifirs.

C'eft une foible efquiffe; Meffieurs, que je vous préfente

ſur un ſujet qui pourroit être très-intéreſſant, développé avec ordre & détail. Je ne doute pas que tout ce que je vous mande n'ait été penſé par toute la terre ; pardonnez à une femme qui ſans vouloir faire peine à M. Mantellaſſi, déſireroit qu'il appréciât les choſes à leur juſte valeur : c'eſt un petit aiguillon pour animer ſa plume.

J'ai l'honneur d'être, Meſſieurs, &c.

Le 22 Décembre 1763.

La Lettre eſt timbrée de METZ ; D'H ** *en eſt la ſignature.*

ARTICLE XXV.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

DE TURIN.

RÉflexions sur la théorie & la pratique de l'Education, contre les Principes de M. Rousseau. Par le P. G. B. *A Turin*, 1763, *chez les Freres Reycends & Guibert, Libraires, au coin de la rue Neuve, in-8°. de près de 200 pages.* On en trouve des exemplaires *à Paris, chez Chaubert*, rue du Hurepoix, & autres Libraires. Nous rendrons compte incessamment de ces Réflexions; elles sont d'un Académi-

cien de Turin, connu par d'autres Ouvrages qui annoncent un eſprit exercé aux queſtions les plus épineuſes de la Métaphyſique.

D'AVIGNON.

Traité de Paix entre Deſcartes & Newton, précédé des vies de ces deux Chefs de la Phyſique moderne. Par le P. Aimé-Henri Paulian, *Profeſſeur de Phyſique au Collége d'Avignon, de la Compagnie de Jeſus*, 3 vol. *in*-12. 1763. À Avignon, chez la veuve Girard, Imp.-Libr. à la Place St Didier. On en trouve des exemplaires *à Paris*, *chez Chaubert*, *Libraire*, *rue du Hurepoix*. L'Auteur, dont l'objet principal eſt de concilier ces deux illuſtres Philoſophes, diſpoſe à l'intelligence de ſon ſyſtême Newto-Cartéſien, par l'expoſé des ſentimens qu'ils développent dans leurs Ecrits. Les Ouvrages de Deſ-

cartes ſont les *Météores*, ſa *Méchanique*, ſon *Traité de l'Homme*, ſes *Méditations*, ſon *Traité des Paſſions*, ſon *Livre des Principes*, ſa *Géométrie*, ſa *Dioptrique*, ſa *Géoſtatique*, & des *Lettres* : c'eſt dans ces ſources que le P. Paulian a cherché à connoître la doctrine de ce Philoſophe ; l'examen critique qu'il en fait occupe le premier volume du *Traité de Paix*. Dans le ſecond, l'Auteur fait l'analyſe raiſonnée des Ouvrages de Newton ; l'*Optique*, le *véritable ſyſtême du monde*, & les *Principes Mathématiques de la Philoſophie naturelle*, ont ſurtout fixé l'attention du P. Paulian, parce que leurs objets ont un rapport plus direct au but qu'il s'eſt propoſé ; il a recueilli les Propoſitions de la Phyſique répandues dans les autres Ouvrages du Philoſophe Anglois, qui ſont, l'*Arithmétique univerſelle*, l'*Analyſe par les équations*

infinies, la *Méthode des fluxions & des ſéries*, la *Quadrature des courbes*, l'*énumération des Lignes du troiſieme ordre*, la *méthode différentielle*, les *Obſervations ſur Daniel* & l'*Apocalypſe*, une *Diſſertation ſur les Coudées des Juifs & celles des autres Nations*, & un grand nombre de *Lettres*. Le troiſiéme volume contient le ſyſtême Newto-Cartéſien, imaginé par l'Auteur pour rapprocher Deſcartes & Newton. L'Ouvrage du P. Paulian eſt trop intéreſſant pour que nous nous en tenions à cette ſimple notice.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Inſtitutions militaires pour la France, ou le Végéce François. Par M. de Biliſtein. *A Amſterdam, chez E. Van-harrevelt, vol. in-8°.*

in-8°. Une partie de cet Ouvrage a été imprimée en 1762, & l'autre en 1763, sous le titre de Fragmens militaires pour servir de suite au Végéce François, &c. Nous n'adopterions pas toutes les vues de M. de Biliſtein; ce qui n'empêche point qu'il n'en propose de très utiles. L'Auteur s'eſt fait connoître l'année derniere par un *Eſſai ſur la ville de Nancy* : il avoit déja donné au Public ſes *Eſſais ſur les Duchés de Lorraine & de Bar.*

Mes Récréations ou Recueil de diverſes piéces choiſies. A Amſterdam : Et ſe trouve à Paris, chez Langlois fils rue de la Harpe, à la Couronnne d'Or, 1 vol. in-12. de 144 *pages.* Il y a du bon & du mauvais.

Mémoires hiſtoriques, critiques & Anecdotes de France :

Copia judicium ſæpè morata meum eſt. Ovid.

Nec in cunctis servat fortuna tenorem.
Manil.
Utile quid sit
Prospiciunt aliquandò. Juv. satyr. 6.

*Quatre tomes en huit parties in-*12. *A Amsterdam, chez Neaulme, Libraire, à la Bible*, 1764, *sans nom d'Auteur :* Et se trouve *à Paris, chez Charpentier.*

Une Lettre d'un Officier général qu'on ne nomme point, & une réponse courte de l'Auteur anonyme servent de Préface à cet agréable ouvrage qui se représente après ces Lettres sous le titre *d'Anecdotes des Reines & Régentes de France.* C'est le vrai titre de l'Ouvrage que nous annonçons. Le coup d'œil rapide que nous y avons donné nous le fait déja regarder comme un trésor pour notre Littérateur, & comme un supplé-

ment très-intéressant à notre Histoire de France. Une lecture plus réfléchie nous mettra à portée d'analyser ce riche fonds dans nos prochains Mémoires.

De La Haye.

Mémoire pour servir à l'histoire de l'usage interne du Mercure sublimé corrosif ; par M. le Bégue de Presle, *Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Censeur Royal.* On y a joint un Recueil d'Observations faites sur l'usage interne de ce reméde en Allemagne, en Angleterre, en Italie, &c. *A La Haye : Et se trouve à Paris, chez P.-Fr. Didot le jeune,* 1763. *vol. in-*12. *de* 500 *pages environ.* Les Médecins & les particuliers apprendront à se tenir en garde contre les suites dangereuses que peut avoir l'usage inconsidéré de ce médicament.

FRANCE.

DE BREST.

Manuel de la Saignée, pour l'instruction des Eleves Chirurgiens de la Marine de l'Ecole de Brest. Par M. de Courcelles, *premier Médecin de la Marine à Brest, brochure in-12. de 70 pages. A Brest, chez Malassis, Imprimeur du Roi & de la Marine,* 1763.

DE DIJON.

Sujet du Prix de l'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de Dijon pour l'année 1765.

Il est d'usage en Bourgogne de semer suivant trois différentes méthodes :

1°. On seme dans les mêmes terres la premiere année du bled, la seconde des Mars, & succes-

ſivement ainſi d'année à autre. 2°. On y ſeme alternativement une année du bled, l'autre des Mars, & la troiſieme on laiſſe la terre en jachere. 3°. On y ſeme une année du bled, la ſeconde année la terre reſte en jachere, & cette pratique s'obſerve conſtamment d'une année à l'autre.

D'après l'expoſition de ces diverſes façons d'enſemencer les terres en Bourgogne, l'Académie demande :

Quelles ſont les raiſons Phyſiques qui doivent engager relativement aux différens terroirs, à préférer l'une de ces trois méthodes ?

Les regles & les formalités qui s'obſervent dans les concours académiques, ſont aujourd'hui ſi généralement connues, qu'il eſt inutile de les répéter au ſujet de ce Programme. Il ſuffit d'avertir ici que les Mémoires qu'on doit adreſſer à M. Michault, Secrétaire

perpétuel de l'Académie, rue de Guiſe à Dijon, ne ſeront reçus, francs de port, que juſqu'au premier Avril 1765 incluſivement, paſſé lequel tems ils ne pourront ſous quelque prétexte que ce ſoit, avoir aucun droit au Concours; ainſi que ceux dont l'Auteur ſe ſera fait connoître directement ou indirectement.

DE PARIS.

Troiſieme ſupplément à la France Littéraire de l'année 1758 *pour les années* 1762 & 1763. *A Paris, chez Ducheſne*, 1764. *in*-12. Tout le monde connoît le plan de cette Nomenclature dont l'utilité ſe manifeſte de plus en plus; il eſt à ſouhaiter maintenant que l'Editeur prenne la peine de fondre les trois ſupplémens dans le Livre même, & que ces quatre Brochures ſoient réunies en une ſeule.

Comme nous en désirons très-sincérement la perfection, nous donnerons ici les Remarques qui peuvent y contribuer. On sait que l'Ouvrage est distribué en trois parties dont la premiere contient un Tableau historique de nos Académies, la seconde une Liste Alphabétique des Ecrivains, & la troisieme une Nomenclature (aussi par ordre alphabétique) des Ouvrages de chaque Auteur. Ces trois parties sont susceptibles d'améliorations, d'augmentations, de corrections même, &c.

I. *Académies.* Dans les années 1762 & 1763, il y a eu beaucoup de changemens dans ces Compagnies littéraires, on en indique très peu ici, ce qui vient peut-être du peu de secours que l'Editeur a eu de la Province; il faut écrire avec instance aux Secrétaires des Académies, & ces Messieurs fourniront certainement tout ce qui

sera nécessaire. Voici une faute qui n'auroit pas dû échapper : art. *Académie des Sciences*, on écrit M. *Anquetil du Perron* qui devoit être dans le Tableau de l'Académie des Belles-Lettres, & non pas où il est placé.

II. Il y a beaucoup d'omissions dans cette seconde Partie, nous n'en indiquerons que quelques-unes : on y a oublié MM.,

Irail (l'Abbé) Aut. des *Querelles Littéraires*, *en* 4 vol. *in*-12. Ouvrage contre lequel ont paru *neuf* Lettres critiques de M. l'Abbé *Barral*, sous le nom duquel on n'en indique qu'une seule.

Premagny (M. de) de l'Acad. de Rouen, il a traduit en François *deux Epîtres de S. Clément Romain*; sa Traduction a été imprimée deux fois, la premiere en 1757, & la seconde en 1763.

Paul (M. le Chev. de St.) ancien Mousquetaire, de l'Acad.

de Rouen, Auteur d'un *Appel du Jugement rendu par M. l'Abbé Ladvocat dans la cause où il s'est constitué Juge de quatre Traductions des Pseaumes*, 1763. *in*-12. Il y en a eu deux Editions, l'une de Rouen sous le titre de Geneve, l'autre de Paris avec l'indication *en France*. Nous pourrions nommer plusieurs autres Ecrivains dont on ne fait pas mention dans ce supplément quoiqu'ils dussent s'y trouver, mais les exemples précédens suffisent; d'ailleurs nous ne voulons pas tout dire.

III. Dans la Nomenclature des Ouvrages nous remarquons que les Anonymes ne sont pas distingués de ceux auxquels les Auteurs ont mis leur nom, & il seroit à propos, ce semble, de distinguer par une marque quelconque les uns des autrus. De plus les Auteurs de plusieurs de ces Livres anonymes sont très-connus, & ce-

pendant ils ne ſont pas nommés. En voici quelques exemples qu'il nous ſeroit facile de multiplier :

Mémoire pour la libération des Finances, par M. le Baron D'OGILVY.

De la Bibliomanie, par M. BOLLIOUD-MERMET, Secrétaire de l'Académie de Lyon.

Eſſai ſur l'Homme traduit de Pope, par M. l'Abbé MILLOT, ci devant Jéſuite.

Hiſtoire critique des Coqueluchons, par Dom ..... Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe, demeurant aujourd'hui dans l'Abbaye de S. Pierre à Chaalons-ſur-Marne.

Lettre à l'Abbé Prévôt, concernant les Miſſions du Paraguai, par M. ANDRÉ, ci devant de l'Oratoire.

Recueil de Médailles de Peuples & de Villes, par M. PELERIN, Commiſſaire de la Marine.

Lettre de Miladi Montagute, par le P. BRUNET Dominicain, *ajoutez* : en ſociété avec M. *Richer* (adrica) &c. &c.

Dictionnaire raiſonné univerſel d'Hiſtoire Naturelle, contenant l'Hiſtoire des Animaux, des Végétaux & des Minéraux, & celle des Corps céleſtes, des Météores & des autres principaux Phénomenes de la Nature : Avec l'Hiſtoire & la deſcription des Drogues ſimples tirées des trois Regnes, & le détail de leurs uſages dans la Médecine, dans l'économie domeſtique & champêtre, & dans les Arts & Métiers, par M. Valmont de Bomare, *Demonſtrateur d'Hiſtoire Naturelle, honoraire de la Société Economique de Berne ; Aſſocié de l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen ; Correſpondant de la Société Royale des Sciences de Montpellier ; Aſſocié de l'A-*

cadémie Royale des Belles-Lettres de Caën ; Membre de la Société Littéraire de Clermont-Ferrand. A Paris, chez Didot le jeune ; & Musier fils, Quai des Augustins ; de Hansy, Pont au Change ; & Panckoucke, rue de la Comédie Françoise, 1764. 5 *vol. in-*8°. Ce n'est point ici un simple Vocabulaire, mais une analyse raisonnée, une suite complette de Mémoires sur tous les objets que présente la nature : les articles n'ont été rangés dans un ordre alphabétique, que pour la commodité des recherches. Nous nous occuperons de cet utile Dictionnaire dans un de nos prochains journaux : aujourd'hui nous nous contenterons de faire part à nos Lecteurs du jugement qu'en porte M. Macquer qui en a été Censeur ; on connoît le prix de son suffrage. « Cet Ouvrage, si impor-
» tant par la nature & l'étendue de

» son objet, m'a paru d'ailleurs, » dit-il, recommandable par le » grand nombre d'observations & » de recherches dont l'Auteur l'a » enrichi. »

Dissertation sur différens points de Géographie, adressée à l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Gottingue, par M. Rizzi-Zannoni. 1764. L'objet de cette Dissertation est de repousser quelques traits décochés par M. Bonne, Auteur d'un Atlas maritime, & de dévoiler la charlatanerie de ceux qui pour donner du nouveau, publient des Spheres & des Cartes applaties par les Poles. Mr. Rizzi-Zannoni se défend avec l'ascendant que lui donne une parfaite connoissance de la Géographie. Nous pensons, ainsi que lui, qu'il n'y a que du ridicule à faire sonner si haut les Spheres & les Cartes applaties par les Poles. On ne sait

point encore quel eſt le dégré de cet applatiſſement, ni quelle eſt ſa gradation proportionnelle d'un parallele à l'autre ; on ne pourroit donc que hazarder des projections en figurant l'Ellipſoïde. Auſſi M. d'Alembert, dont le ſuffrage eſt aſſurément très-reſpectable en pareille matiere, a-t il conſeillé à l'Auteur de s'en tenir à la configuration ſphérique.

Poëſies de Malherbe, rangées par ordre chronologique, avec la Vie de l'Auteur & de courtes Notes. Nouvelle Edition, revue & corrigée avec ſoin. 1. *vol. in-8°. A Paris, chez J. Barbou, rue St. Jacques, aux Cigognes.* 1764. Cette Edition eſt pour le fond, celle qu'a donnée M. le Febvre de St. Marc en 1757 : mais elle eſt ſous un format plus portatif & plus commode, & purgée de beaucoup de fautes qui s'y étoient gliſſées. L'Editeur, qui eſt

avantageusement connu dans la République des Lettres, a réduit avec précision à une moindre étendue les Mémoires du Marquis de Racan sur la Vie de Malherbe. Le texte est éclairci par de courtes notes qui expliquent l'historique de certaines Piéces, les noms Géographiques & Mythologiques, & quelques termes surannés qui pourroient embarrasser le Lecteur. On a mis en tête de l'Edition un portrait de Malherbe, que l'on vend aussi séparément.

De Imitatione Christi Libri quatuor, ad Manuscriptorum ac primarum Editionum fidem castigati, & mendis plus sexcentis expurgati. Recensuit J. Vallart, Acad. Amb. Dissertationemque de ejusdem operis Autore addidit Nova Editio. Paris. Typis J. Barbou, viâ San-Jacobeâ. 1764. 1 *vol. in*-12. On n'a rien négligé de ce qui pouvoit per-

fectionner cette nouvelle Edition d'un Livre qui, « comme a » dit M. de Fontenelle, eſt le plus » beau qui ſoit parti de la main » d'un homme, puiſque l'Evangile » n'en vient pas. » Les amateurs de la gravure y trouveront cinq eſtampes en taille douce qui leur feront plaiſir; on les vend auſſi ſéparément. Cet Ouvrage, ainſi que les Poëſies de Malherbe, eſt exécuté avec la correction & l'élégance typographiques qui caractériſent le travail du ſieur Barbou. On a imprimé quelques exemplaires de ces deux Livres ſur du papier de France, que bien des connoiſſeurs pourront préférer à celui de Hollande.

Le ſieur Barbou débite auſſi l'Imitation de J. C. traduite par M. Vallart. Le même Libraire a reçu d'Angleterre les Livres ſuivans:

Homeri Ilias & Odyſſea Græcè

& Latinè, cum annotationibus Charke. 4 *vol. in*-4°.

Callimachi Hymni & Epigrammata, in-8°.

Lucani Pharſalia, cum notis Grævii & Bentleii, in-4°. 1760.

Manilius Aſtronomicon, ex recenſione Bentleii, in-4°.

Recherches ſur la maniere d'agir de la Saignée, & ſur les effets qu'elle produit relativement à la partie où on l'a fait. Par M. David, ſeconde Edition, revue & corrigée. A Paris, chez Vallat-la-Chapelle, Libraire, au Palais, ſur le Perron de la Ste. Chapelle, au Château de Champlâtreux. 1763. Cet Ouvrage & celui de M. de Courcelles que nous avons annoncé ſous l'article de *Breſt*, ſont excellens chacun dans leur partie.

AVIS.

Le ſieur Deſnos ſe plaint de ce que par la voie de la Gazette d'Utrecht, on a publié contre lui une calomnie. Il s'agit de l'Eclipſe du premier Avril prochain, dont ce Géographe a donné une Carte qui a paru à peu près dans le même-tems que celle du ſieur Latré. On veut que le ſieur Deſnos ait été plagiaire, & condamné comme tel par Arrêt du Parlement. Pour ne nous point départir de l'exacte impartialité, dont nous faiſons profeſſion, nous nous renfermons à dire ici que nous penſons très-ſincérement que M. Rizzi Zannoni, Auteur de cette Carte, n'a pas beſoin des aîles d'autrui pour s'élever à la région des Aſtres; il eſt très-en état d'en ſuivre les mouvemens.

Nous croyons aussi devoir publier que le sieur Desnos continue toujours à débiter cette Carte de l'Eclipse qui nous a paru exécutée avec beaucoup de netteté & de justesse (prix 1 liv. 4 s.) il demeure rue St. Jacques à l'enseigne du Globe.

On trouve chez le sieur Desnos de nouveaux Globes terrestres & célestes, & des Spheres de toutes les grandeurs, proportionnés aux Cabinets & aux Bibliothéques; les Atlas historiques & géographiques, tant anciens que modernes; l'Altas particulier de la France ancienne & moderne, représentée dans tous ses différens âges par autant de Cartes particulieres, & adaptées aux Ouvrages de Mezerai, du P. Daniel, de M. le Président Hainault, & particulierement propres à accompagner l'Histoire de France de MM. Vely &

Vilaret ; enfin l'Atlas chorographique de la Généralité de Paris, vol. *in* 4°. même grandeur. On trouve auſſi généralement chez lui tous les inſtrumens qui concernent les ſciences.

N. B. Le nombre, toujours trop grand, de fautes typographiques qui échappent malgré nos ſoins & ceux de notre Libraire aux Imprimeurs de ces Mémoires, nous fait certainement plus de peine qu'à aucun de nos Lecteurs. Quelque attention que l'on apporte à la correction des épreuves, il eſt bien difficile qu'un Ouvrage périodique dont la publication n'eſt jamais aſſez prompte, ne ſoit défectueux à cet égard. Tout homme qui voudra réflechir ſans prévention ne ſera donc pas affecté ſur ce point plus qu'on ne doit l'être, & il ſe gardera bien ſurtout d'attribuer à des Journaliſtes, les fautes qui

n'appartiennent qu'à leurs Imprimeurs. Tout cela n'a pas empêché un anonyme de nous adresser une lettre de quatre pages dans laquelle il releve avec humeur des fautes que nous avions apperçues avant lui, & dont quelques-unes même avoient déja été corrigées dans les *Errata* précédens. Conçoit-on qu'un Littérateur perde sérieusement son tems à relever des erreurs de Copiste ou d'Imprimeur, parce que, selon lui, nous n'avons pas assez préconisé un de ses Ouvrages auquel nous avons pourtant fait meilleur accueil que personne? Des mortifications de cette espece sont réservées, nous osons le dire, aux Journalistes seuls; &, quelques soins qu'ils ayent de mén ger l'amour propre des Auteurs, & de le concilier avec les intérêts de la vérité, il leur est comme impossible de fournir leur carriere sans mécontenter quelqu'un.

Février, 1764.

TABLE
DES ARTICLES
Du Journal de Février 1764.

ARTICLE XVI. *Défense de la Tradition & des saints Perés*, par M. JACQUES-BENIGNE BOSSUET. Nouvelle Edition, pag. 389

ART. XVII. *Lettre adressée aux Auteurs de ces Mémoires*, par l'Auteur de l'Amusement Philosophique sur le systême de Newton, 418

ART. XVIII. *Lettre aux Auteurs de ces Mémoires*, en réponse à la précédente, 429

ART. XIX. *Ecole de littérature tirée de nos meilleurs Ecrivains*, 449

ART. XX. *Le Négociant Citoyen*, 462

ART. XXI. *A Messieurs les Docteurs de la Maison & Société de Sorbonne & de la Faculté de Théologie*, Epître en vers, 475

ART. XXII. *Observations sur la petite Verole naturelle & artificielle... Nouveaux éclaircissemens sur l'Inoculation de la petite Vérole..... Avis sur l'Inoculation de la petite Vérole*, 488

ART. XXIII. *Recherches Bibliographiques sur quelques Editions des premiers Imprimeurs de Rome*, par M. MERCIER, Bibliothécaire de Ste. Genevieve, 512

ART. XXIV. *Lettre d'une Dame, aux Auteurs de ces Mémoires, au sujet de la mesure & du calcul des Douleurs & des Plaisirs*, 541

ART. XXV. Nouvelles Littéraires, 549.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15 Février 1764.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

Fautes à corriger dans le second volume de Janvier.

Pag. 245, *lig.* 9. reconvrerent, *lis.* recouvrerent. Pag. 262, *lig.* derniere & premiere de la 263, l'intentien, *lis.* l'intention. Pag. 295, *lig.* 11, au-dessous, *lis.* au-dessus. Pag. 329, *lig.* 15, sanver, *lis.* sauver. Pag. 364, *lig.* 17, en y réflechissant, *lis.* en y regardant de plus près. Pag. 368, *lig.* 15, conuoître, *lis.* connoître.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

MARS, 1764.

AVIS.

Le prix dè l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Memoires, année 1764, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ., & de 17 liv. 12 ſ dans la Province, où ils ſeront néceſſairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à ſix ſols n'ayant continué d'être accordée par Meſſieurs les Adminiſtrateurs généraux des Poſtes, que ſous la condition expreſſe qu'il n'en ſera expédié aucun ſans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

MARS, 1764.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe. }

M DCC. LXIV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui ci) 824 volumes : Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1733.	12.
1702.	12.	1734.	12.
1703.	12.	1735.	14.
1704.	13.	1736.	15.
1705.	12.	1737.	13.
1706.	12.	1738.	13.
1707.	12.	1739.	14.
1708.	12.	1740.	13.
1709.	12.	1741.	12.
1710.	12.	1742.	12.
1711.	12.	1743.	12.
1712.	12.	1744.	12.
1713.	12.	1745.	12.
1714.	12.	1746.	15.
1715.	12.	1747.	14.
1716.	12.	1748.	15.
1717.	12.	1749.	14.
1718.	12.	1750.	15.
1719.	12.	1751.	14.
1720.	5.	1752.	15.
1721.	12.	1753.	16.
1722.	12.	1754.	16.
1723.	12.	1755.	16.
1724.	12.	1756.	16.
1725.	12.	1757.	16.
1726.	13.	1758.	16.
1727.	12.	1759.	16.
1728.	12.	1760.	16.
1729.	12.	1761.	16.
1730.	12.	1762.	16.
1731.	12.	1763.	16.
1732.	12.	1764.	4.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

MARS, 1764.

ARTICLE XXVI.

DISSERTATION SUR LA POLOGNE.

L'Auteur de l'*Essai politique sur la Pologne*, dont nos

avons rendu compte dans nos derniers Mémoires, aſſure à la premiere page de ſon Ouvrage, que ce Royaume n'eſt électif que depuis Sigiſmond Auguſte, quoiqu'en diſent les Polonois. Cette aſſertion au premier coup d'œil ſe trouva en oppoſition avec les notions que nous avions de la conſtitution politique de la Pologne ſous les regnes qui ont précédé celui de Sigiſmond Auguſte : mais nous avons attendu, pour nous décider ſur cet objet, que des recherches nous euſſent procuré les éclairciſſemens que nous allons expoſer à nos Lecteurs.

Que les Polonois d'aujourd'hui prétendent ſans preuves faire remonter juſqu'aux tems les plus reculés le droit dont ils jouiſſent d'élire leurs Rois, c'eſt ce que ſuppoſe l'Auteur ; mais nous ne voyons pas comment on pourroit leur conteſter cette prétention fon-

dée ſur le témoignage unanime de leurs Hiſtoriens ? Les récits de ces Ecrivains ne ſont pas plus des démonſtrations irréfragables, que ceux des autres Hiſtoriens qui n'ont pas été témoins oculaires des faits ; mais s'il eſt permis de les contredire ſans leur oppoſer au moins des autorités équivalentes, l'hiſtoire ſera livrée à la licence du Pyrrhoniſme.

Dlugoſſus, dont l'exactitude & la fidélité hiſtoriques ſont reconnues, a ſervi de baſe à nos recherches : nous avons eu ſoin de le comparer avec d'autres Ecrivaiṅs pour diſſiper les doutes, autant qu'il étoit poſſible. Suivons donc avec cet Hiſtorien les Annales de Pologne, & remontons avec lui juſqu'à Leck que l'on regarde communément comme le fondateur de cet Etat Monarchique & Républicain.

Pour ce qui concerne les re-

miers descendans de Leck, il avoit été réglé que successivement l'aîné des enfans monteroit sur le Thrône; mais il n'en prenoit possession qu'après une Assemblée de la République, ... *Communi omnium deliberatione major natu in solium & principatum decedentis succedebat.*

Dans le courant du septieme siecle de l'Ere Chrétienne, la race des Leckites étant éteinte, on délibéra sur le choix d'un Prince; mais au lieu d'en élire un, on convint unanimement de s'en tenir au gouvernement Républicain, & de créer seulement douze Préfets dont chacun devoit administrer sous les ordres de la République une des douze Provinces qui composoient alors la Pologne. ... *Stirpe Lech primi parentis & Principis Polonorum radicitùs sublatâ, primis Polonorum proceribus & Nobilitate apud Gnesnam de Principe subrogando deliberantibus,*

id omnibus pro eâ tempestate optimum visum est, ut, Principatûs jugo soluti, omnibus viribus Libertatem sectarentur..... Monarchiæ itaque statum abrogant.

Mais les discordes civiles ayant changé la République en Anarchie, & l'Etat se trouvant d'ailleurs exposé aux insultes du dehors, on commenca à redemander un Monarque:... *Rursùs omnis Nobilitas vulgusque desiderare unum Principem Monarchamque cœpit.* Ce fut alors que les Polonois élurent Grak ou Grachus, fondateur de Cracovie, autrefois Gracovie.

Après la mort de Grak, Lechus, le second de ses enfans, tua son frere aîné. Ayant réussi à cacher son crime pendant quelque tems, il gagna adroitement la faveur des Grands, & fut élu Roi.... *Polonorum proceribus circumventis & delusis, Rex ab eis constituitur, & imprimis illi decernitur*

Principatus. Il faut remarquer que Grak en mourant avoit demandé pour recompenſe de ſes ſervices, que l'on voulût bien préférer ſes enfans, ... *ut prolem ſuam dignam Principatu judicarent.*

Le fratricide de Lechus ayant été découvert, il fut dépoſé & banni ſelon quelques Hiſtoriens; d'autres diſent ſeulement qu'il perdit la bienveillance de ſes Peuples. Quoiqu'il en ſoit, il ne laiſſa point de poſtérité. Vanda ſa ſœur fut choiſie pour le remplacer, & les ſuffrages unanimes des Polonois lui decernerent la Couronne. ... *Principatûs Polonorum gubernacula unicæ filiæ Grachi; quæ Vanda, quod hamus in Latino ſonat, nominabatur; Polonorum univerſali conſenſu delata ſunt.*

Vanda étant morte, l'Etat Républicain recommença: les douze Provinces de la Pologne furent confiées à des Gouverneurs, que

l'on appella Vaivodes, c'eſt-à-dire, Généraux d'Armée. Quelque tems après, Przemyſl, qui s'étoit diſtingué par ſes exploits militaires, fut élu Roi.... *In Polonorum Monarcham & Principem univerſorum ſuffragiis & conſenſu creatur.*

Przemyſl meurt ſans enfans; pluſieurs concurrens ſe préſentent; enfin après bien des débats, on ordonne une courſe à cheval, & l'on décide que la Couronne ſera donnée à celui des Compétiteurs qui ſera arrivé le premier à un but marqué. Leſzko, qui avoit garni la route de pointes de fer à fleur de terre, contre leſquelles il avoit muni les pieds de ſon cheval, arrive avant les autres, & eſt proclamé Roi. Mais ſa ſupercherie ayant été découverte ſur le champ, la Nobleſſe retire ſes ſuffrages, & il eſt mis en pièces par ſes concurrens. Tous les regards ſe tournent ſur un jeune homme de baſſe ex-

traction qui avoit fourni les preuves de la fraude ; on le fait Roi, & on lui donne le nom de Lesʒek ou Leszko. Celui-ci laisse après lui un fils unique, de même nom que lui, auquel les Polonois accordent le sceptre en reconnoissance des obligations qu'ils avoient à son pere. .... *Leszko decedens unicum filium sui nominis Leszkonem tertium Polonis pro hærede reliquit; qui ob patris præstantes actus & merita in solium paternum dignus judicatus est succedere.*

Ce Prince avant de mourir, fit les arrangemens convenables pour prévenir la dissension entre les vingt-un enfans qu'il laissoit : il désigna pour son successeur Pompilius ou Popiel son fils légitime ; les autres étoient enfans naturels. Les Polonois eurent égard à ces dispositions qui n'eurent lieu qu'après qu'ils les eurent confirmées.... *Ordinationi Leszkonis tertii pari-*

tum est : legitimus enim filius suus Pompilius , tam fratrum quam universorum Poloniæ Procerum approbatione unanimi & consensu, Patre fatis absumpto , in Regem & Monarcham Poloniæ susceptus & surrogatus.

Popiel eut un fils de même nom que lui. Ses vingt oncles le porterent au thrône avec le même désintéressement qu'ils avoient fait paroître à l'élection de leur frere. Popiel II. ayant été dévoré, dit on, par des rats , ainsi que ses enfans , les Grands s'assemblerent pour élire un Roi, & se séparerent sans avoir pu s'accorder ; delà naissent des troubles & des guerres civiles : enfin les Grands s'assemblent de nouveau ; & déterminés par un prodige vrai ou imaginaire, ils choisissent Piast pour regner..... *(Proceres) frequentes in solitum atrium conveniunt, atque universi*

concorditer Piast Regem denunciant & eligunt.

Piast meurt; Sémovit son fils recueille tous les suffrages, & est choisi pour lui succéder.... *Post ejus (Piast) decessum, favore & voluntate concordi totius Nobilitatis filius ejus Semovitus in Ducem assumitur, & thronus paternus illi decernitur gubernandus.* Après la mort de Sémovit, on procéde à l'élection; Leszko IV. son fils est élu pour le remplacer.... *Procerum & Nobilitatis communi assensu... in Principem assumptus.*

Dlugossus dit simplement que Zemomysl fut successeur de Leszko IV. son pere; ce qui n'affoiblit point les autres preuves. Ce Zemomysl étant mort, on s'assemble à Gnesne, & l'on confirme le choix que de son vivant Zémomysl avoit fait de Miecslaw son fils, qui a introduit en Pologne la Religion Chrétienne... *Pro-*

ceres & Nobiles universi Poloniæ unico filio ejus, Miesclaw ultimo Paganorum Duci collatum dudum à patre innovant regnum, & ipsum Gnesnæ in Dominum & Monarcham Polonorum assumunt ac quidem minùs cunctanter, pro majori spe suam Rempublicam per illum, ut divinatores prodiderant, amplificandam credentes.

Miesclaw étant mort, les Prélats, qu'il avoit établis, paroissent pour la premiere fois à la Diète d'Election : Boleslas son fils est nommé son successeur.... *Boleslaus filius ... favore Prælatorum & Baronum Poloniæ, & mirandâ omnium vociferatione, acclamatione & consensu, in locum patris sufficitur, & Principatus regni Poloniæ sibi gubernandus committitur.*

Boleslas, un des plus grands Princes qu'ait eu la Pologne, & le premier qui ait reçu l'onction

» Royale avec les cérémonies Chrétiennes, assembla les Grands du Royaume avant de mourir, & les pria de nommer Miecslaw II. son fils pour lui succéder. Lorsqu'on lui eut rendu les honneurs funébres, on convoqua à Posnanie une Diéte nombreuse où son fils fut élu.... *Corpore Regio cùm debitó honore Ecclesiasticæ sepulturæ mandato, Prælatorum, Comitum & Baronum, Nobiliumque Poloniæ, in Posnaniensi civitate maximus habitus est conventus, ad providendum de futuro Rege Poloniæ in Boleslai locum successuro. Conformis autèm tùnc frequentis Senatûs juxtâ ac multitudinis erat sententia, ut Patri optimo filius Miecslaus Dux succederet, cùm & per patrem futurus Rex designatus foret, & propter paternam probitatem, virtutes & merita, affinitatem insuper quam ex patre uxoris suæ Rikschæ cùm Principibus*

Almaniæ & Imperio retinebat; nulli æquè ut ſibi ſucceſſio, & ſolium Regni Poloniæ debebatur. Publico itaque decreto . . . concorditer confecto, dies Dominica Pentecoſtes ad coronandum illum eſt indicta.

Miecſlaw meurt en démence; les Grands du Royaume s'aſſemblent à diverſes repriſes à Gneſne & à Poſnanie pour lui donner un ſucceſſeur. . . . *Ad ſubſtituendum, in loço Miecſlai Regis Poloniæ defuncti, novum Regem Polonorum, Proceres apud Gneſnam & Poſnaniam aliquot tenuere conventus.* Les uns vouloient que Cazimire ſon fils ſuccédât; les autres le rejetterent, & ce dernier parti prévalut. Il y eut un interregne pendant lequel Cazimire fut envoyé à Paris par Rikſcha ſa mere pour y être inſtruit dans les ſciences: après deux ans d'études ce jeune Prince prit l'habit Religieux dans l'Abbaye de Cluny. Sept ans

de troubles & d'interregne s'étant écoulés, les Polonois s'accorderent à députer des Ambaſſadeurs à Cazimire, qui cédant aux inſtances quitta le Monaſtere où il avoit déja pris le Diaconat, & fut inſtallé ſur le thrône de ſon pere.

Cazimire près de ſuccomber à la maladie qui termina ſon regne, aſſembla les Grands de Pologne, & les diſpoſa adroitement à tranſmettre la Couronne à ſon fils aîné. Les citations qui vont ſuivre, prouvent combien les Rois étoient perſuadés que la puiſſance élective étoit un droit inaliénable de la République : elles montrent auſſi que les déſignations faites par les Princes vivans ne détruiſoient point cette prérogative de la Nobleſſe Polonoiſe.... *Prælatos & Primores Regni ſui Poſnaniam, illic enim decumbebat* (*Cazimirus*), *convocat, & pluribus limatiſque verbis apud eos concionatur...*,

ut morte suâ secutâ primogenitum filium suum Boleslaum, prudentiâ & natu majorem, pro Rege susciperent. Après la cérémonie de ses funerailles, la Diéte d'élection fut convoquée.... *Ad substituendum pro eo alium Regem, universi Pontifices & Proceres Poloniæ tractatus agitabant. Visum autem est Primoribus, & in eam sententiam Nobilitas vulgusque omnis consensit, ut primogenitus Regis Cazimiri filius Boleslaus, tùm quòd major natu esset, tùm quòd suprà ætatem prudentiâ & activitate singulari, &c. cæterisque regiis dotibus relucebat, tùm quòd à patre designatus successor esset, in Regem promoveretur. Accedebant & maternæ Reginæ preces Dobrognievæ, lacrymis & singultibus oneratæ, quæ unumquemque ex Consiliariis obtestans, protelationem quam omnes suadebant, velut perniciosam Reipublicæ res-*

cindi, & Boleslaum filium suum coronari obsecrabat.

Boleslas, coupable du meurtre de St. Stanislas, Evêque de Cracovie, est chassé par les Polonois, qui, pour mieux assurer la liberté de leur République, ne veulent plus que des Ducs, & conferent ce titre à Wladislas, frere de Boleslas.... *Prælatis & Baronibus ad formandum Reipublicæ novum statum conversis Wladislaus ex filiis Regis Cazimiri residuus, & Boleslai Regis germanus, cognomento Hermanus, consensu omnium concordi, in Boleslai locum suffectus est.*

Wladislas, pour prévenir les suites funestes des disputes qu'élevoit entre ses enfans le droit d'hérédité, démembra la Pologne en 1097, donna la meilleure partie à Boleslas son fils légitime, & l'autre à Zbignée son fils naturel. Dlugossus ne dit point expressé-

ment que les Polonois ayent concouru à ce démembrement, ni qu'ils y ayent accédé en l'effectuant après la mort de Wladiſlas; mais outre qu'il donne toujours alors à la Pologne le titre de République, on doit préſumer que cette innovation ne ſe fit que du conſentement de la Nobleſſe : autrement ce qui précéde & ſuit immédiatement cette époque, ſeroit inexplicable. On voit d'ailleurs que Zbignée ayant mérité l'animadverſion de la République, elle lui ôta ſa portion pour la donner à ſon Duc.

Boleſlas ſentant ſa fin prochaine, aſſembla la Nobleſſe Polonoiſe, & lui fit part de la maniere dont il partageoit ſa ſucceſſion à ſes enfans : ce qui n'empêcha pas que les Grands après ſa mort ne délibéraſſent, comme d'ordinaire, ſur l'élection d'un Chef.... *Lugubris & immaturus Boleſlai Polonorum Mars*, 1764.

Ducis è vitâ excessus ... diù Polonos, ne ad substituendum alterum Ducem & ad providendum de Reipublicæ formâ, ordine, statuque procederent, tenuit ... Postquam deindè rerum publicarum vacillatio, Principibus diversa sentientibus, diversaque jubentibus, oriri cœpit, & Principes quatuor filii Boleslai juxtà paternam ordinationem ad Ducatus & terras eis designatas se admitti flagitarent, fit apud Cracoviam omnium terrarum generalis conventus: ubi post varios tractatus & deliberationes Wladislaus primogenitus & natu major Boleslao Patri in Monarcham, omnium Prælatorum & Baronum assensu & ordinatione, successurus decernitur. On donne des appanages à ses freres, en les lui soumettant: il veut les dépouiller, est vaincu & contraint de s'enfuir en Allemagne. Boleslas le Crêpu, un de ses freres, est choisi pour le rempla-

cer.... *Boleslaus, Crispus cognomine, inter fratres secundi matrimonii natu major & fratrum Prælatorumque & omnium Baronum militariumque consensu, majorem Principatum & Monarchiam Polonorum obtinuit.*

A la mort de ce dernier, on élit Miecslaw.... *Miecslaus Dux & Monarcha Polonorum universali consensu Ducum, Prælatorum, & Baronum Poloniæ declaratus, Monarchiæ suscepit Principatum.* A la page suivante, Dlugossus répete encore bien précisément que Miecslaw ne devoit sa dignité qu'aux suffrages des Polonois.... *Monarchale solium Miecslaus, majoris Poloniæ & Pomeraniæ Dux, ex obitu Boleslai Crispi, electione & consensu universali adeptus*, &c.

Miecslaw s'étant mal comporté, les Polonois le déposent, & lui substituent Cazimire son frere. Cazimire étant mort, on lui don-

na pour successeur Leszko-Albus son fils : quelques-uns le rejettoient à cause de sa grande jeunesse .... *Omnibus, quæ in contrarium allegabantur, abrogatis, consurgunt Proceres & milites, & voce cælo tenùs emissâ acclamant, Vivat, vivat Leszko, Dux & Rex noster in æternum.*

Miecslaw profitant de la jeunesse de Leszko & des intrigues de ses partisans, recouvre sa dignité & meurt quelque tems après. Leszko peu ambitieux renonce aux droits que lui donnoit son élection : Wladislas fils de Miecslaw est fait Duc.... *Wladislaus Miecslawic in Cracoviam ascendit, & ab universis Proceribus exceptus, omnium concordi favore & consensu Monarcha factus Cracoviensem accepit Principatum.* Le Palatin de Cracovie, qui étoit le plus ferme appui de Wladislas, étant mort, les Grands élurent de nouveau Leszko-Albus : ils

ils prenoient des arrangemens pour chaſſer Wladiſlas, quand ce Prince mourut; Leſzko fut confirmé dans ſa dignité. Ce Duc ayant été tué par Suantopelck, Préfet de Poméranie, en 1227, la Pologne fut livrée aux troubles, & tour à tour le plus fort s'empara de l'honneur Ducal. En 1241, l'invaſion des Tartares augmenta encore le déſordre. La Pologne démembrée fut en proye aux divers deſcendans des anciens Ducs. On voit cependant par différens traits que dans ces tems même de tumulte la Nobleſſe des Duchés exerçoit ſon droit de ſuffrage pour l'élection & l'inauguration de ſes Ducs.

Enfin, l'an 1295, les Poloncis élurent & firent ſacrer Roi Przémiſlas, Duc de Poſnanie, qui deſcendoit des anciens Rois de la famille des Piaſt... *Univerſorum Prælatorum & Baronum Poloniæ*

concordi voto, deliberatione & pari consensu, diadema decretum. Przémislas meurt après sept mois & onze jours de regne : Wladislas le remplace, toujours par voie d'élection.... *Votis igitur singulorum scrutatis, omnium deliberatione, consilio & assensu, Wladislaus Loktek, Cujaviæ Dux ... in Regem & Dominum Poloniæ eligitur, assumitur, & nominatur.* Quatre ans après, les Polonois ennuyés du gouvernement tyrannique de ce Prince, lui substituënt Wenceslas, Roi de Bohême.... *Prælati & Barones Poloniæ, gravi amaritudine & odio contrà Wladislaum Loktek concepto, quòd, &c. .... conventum apud Posnaniam omnium terrarum agunt ... abrogandum itaque & finiendum ejus regimen, tanquàm inutile sibi, universali sententiâ omnes decernunt. Et... Wenceslaum Bohemiæ Re-*

gen . . . eligunt in Dominum & Regem.

Après la mort de Wenceslas, les Polonois rappellent Wladislas. Celui-ci près de mourir désigne son fils Cazimire pour son successeur : cependant après ses obseques tous les Districts députent pour l'élection, qui tombe sur Cazimire.... *De novo Rege in Wladislai Poloniæ Regis nuper morte absumpti locum surrogando, Prælati & Barones, nobilesque Poloniæ .... conventum omnium terrarum apud Cracoviam agunt, futuri Regis electionem celebraturi.* Après Cazimire, Louis Roi de Hongrie fut élu par les Polonois : le sceptre sortit donc de la famille des Piast. La mort de Louis fut suivie d'un interregne pendant lequel il se présenta bien des concurrens : la couronne fut donnée à Héduige, fille de ce Prince. Les Tablettes de Lenglet Dufresnoy placent à

tort le commencement de la République Polonoiſe à cette époque: long-tems avant, comme on vient de le voir, elle avoit ſubſiſté pluſieurs fois ſous une forme au moins Ariſtocratique dans toute l'étendue de liberté qui conſtitue ce gouvernement; & Dlugoſſus fait bien voir que depuis les premiers tems de l'Etat Polonois elle a toujours exiſté plus ou moins.

En 1386, les Polonois donnerent la Couronne à Jagellon, Grand Duc de Lithuanie, à condition qu'il embraſſeroit le Chriſtianiſme & épouſeroit Heduige leur Reine. Jagellon fut ſacré Roi ſous le nom de Wladiſlas. A ſa mort, en 1434, Wladiſlas ſon fils aîné fut élu: les débats qui accompagnerent ſon élection & ſon couronnement font bien voir quelles étoient de tems immémorial les prérogatives de la Nobleſſe pour ſe donner un Roi. Lorſqu'ils ap-

pellerent au thrône Cazimire, frere & ſucceſſeur du dernier Wladiſlas, ils lui firent bien entendre qu'en s'engageant avec Jagellon à conſerver la Couronne dans ſa famille à des conditions qu'il avoit ſignées de ſon côté, ce n'étoit qu'en conſéquence du droit qu'ils avoient de créer leurs Rois; & que malgré cette convention même, ils retenoient leur plein droit d'élection de tous autres, dans tous les cas où le bien de la République l'exigeroit. Ils avoient effectivement procédé, comme d'ordinaire, à l'élection de Cazimire.

C'eſt à ce regne que ſe termine l'hiſtoire de Dlugoſſus, qui eſt mort le 10 Mai 1480. Si l'on a quelque droit de ſoupçonner que, malgré ſon exactitude, il a pu, faute de monumens, ſe tromper ſur les premiers ſiécles de la Pologne; au moins n'eſt-il pas per-

mis de révoquer en doute son témoignage sur l'élection du Prince dont il a élevé les enfans, & sur celles des autres Monarques peu éloignés de son tems.

Si nous prenons pour supplément de l'histoire de Dlugossus, les Annales estimées de Stanislas Sarnick; nous y voyons les Polonois jouir du droit d'élire leurs Rois. Cazimire, dont Dlugossus n'a pas fini l'histoire, eut pour successeur Jean Albert, qui ne monta sur le thrône qu'après avoir été élu dans une Diéte.... *Cazimiro sepulto ad medium Augusti* (An. 1492) *conventus agitur Petricoviæ novi Regis creandi gratiâ*, dit Sarnick. Après la mort de Jean Albert, on s'assemble & on élit Alexandre son frere.... *Comitia novi Regis eligendi gratiâ indicuntur Petricoviæ; ubi Heroes Polonici, adeòque omnes ordines conveniunt.* Alexandre eut pour suc-

ceſſeur Sigiſmond ſon frere, qui, comme ſes prédéceſſeurs, fut proclamé par la voie des ſuffrages... *Curato ſumptuosè funere Alexandri, Sigiſmundus frater ejus .... Petricoviæ Rex Poloniæ eligitur.* En 1530, les Polonois reconnoiſſans des ſervices que ce Prince leur avoit rendus, déſignerent & élurent pour ſon ſucceſſeur Sigiſmond Auguſte ſon fils, qui regna 18 ans avec ſon pere.... *Sigiſmundus-Auguſtus Sigiſmundi filius Rex Poloniæ eligitur ac coronatur, ac deindè una cum Patre 18 annos regnavit.* Son pere en mourant lui fait ſentir combien il doit à la République qui l'a élu dès ſa jeuneſſe pour le remplacer.

Dans l'hiſtoire de Sigiſmond-Auguſte, écrite par Staniſlas Orzechowsky Okſzyc, on trouve différens traits qui prouvent que les Polonois d'alors penſoient, ainſi que ceux d'aujourd'hui, que

leur République avoit non-ſeulement le droit d'élection, mais encore celui d'inſpection ſur la conduite de ſes Rois.

Lorſqu'on a eu le courage de lire la chronique indigeſte & faſtidieuſe de Vincent Kadlubeck, qui eſt la premiere hiſtoire de Pologne que l'on connoiſſe, & dont l'Auteur eſt mort en 1223, on ne ſait trop à quoi s'en tenir ſur l'objet dont il s'agit ici. Cependant, quoiqu'il n'indique communément les Dièces d'élection que dans les cas où les Princes mouroient ſans enfans, ce que la néceſſité des circonſtances l'a obligé de faire; quoiqu'il parle auſſi de teſtamens qui donnoient, dit-il, le droit d'hérédité au thrône; on voit qu'il approuve la dépoſition de quelques-uns de ces héritiers, ainſi que l'élection qui leur a ſubſtitué d'autres Princes. Or Dlugoſſus, qui parle auſſi quelquefois

d'hérédité, a bien ſoin de faire ſentir que ce n'étoit qu'un préjugé favorable pour le ſucceſſeur, qui ne pouvoit remplacer ſon pere qu'aprés avoir été élu : ceci ſeul ſuffit pour jetter un rayon de lumiere ſur ces endroits équivoques de la Chronique ténébreuſe que nous avons actuellement ſous les yeux. Vincent Kadlubeck donne très-ſouvent à la Pologne le titre de République. Il y a plus : à la mort de Cazimire le Juſte qui laiſſoit deux enfans, on s'aſſemble, dit Kadlubeck, pour élire un Roi. Dans cette Diéte on propoſe de donner l'excluſion à ces enfans de Cazimire, parce qu'ils ſont trop jeunes : ce qui n'étoit point apparemment ſans exemple, puiſque Fulk, Evêque de Cracovie & Préſident de l'Aſſemblée, qui ſoutenoit le parti de ces enfans, ne donne point pour raiſon dans ſes répliques que jamais en Pologne

on n'a exclus du thrône les héritiers du Roi défunt. Il est vrai que Kadlubeck fait dire à Fulck que les enfans de Cazimire ne pourroient être privés du thrône que par une injustice. Mais son Commentateur, qui paroît avoir vécu sous le regne d'Wladislas, fils & successeur de Jagellon, explique ou contredit aussitôt ce Chapitre, en des termes qui exposent la façon de penser des Polonois de son tems, sur la succession au Royaume de Pologne. Après avoir dit qu'il est juste de préferer les enfans des Rois, lorsqu'il n'y a point de bonnes raisons pour leur donner l'exclusion, il ajoute ..... *Differentia est inter Regnum & Ducatum, quia Regnum liberè sibi eligere debet Regem & Dominum prudentiâ & virtutibus redimitum; & filii Regis nequicquam habent successorii juris. Ducatus vero, &c.* Si ce Commentateur n'eût pas été condamné à

être presque aussi peu spirituel & instruit que Kadlubeck, il eût ajouté que la qualité même de Duc, qui dans certains tems a été en Pologne celle des Monarques, n'étoit pas plus héréditaire que celle de Roi dans cette République.

Consultons Cromer & Guaghini, nous trouverons encore dans leurs Ecrits des traces non équivoques du fait que nous venons d'établir. Enfin tous les Historiens Polonois & autres s'accordent sur ce point; & ceux qui ne sont pas entrés dans un détail aussi circonstancié que celui qui est exposé dans l'histoire de Dlugossus, ne disent rien qui ne puisse s'allier avec ses récits. L'Auteur de *l'Essai politique sur la Pologne* n'étoit donc pas fondé à rejetter ces témoignages qu'il contredit sans leur opposer d'autorités prépondérantes. Au reste, son er-

teur n'eſt qu'une aſſertion de Copiſte ; on voit par le tour même de ſa phraſe, qu'il n'a fait que tranſcrire ſans examen ce qu'avance M. l'Abbé Coyer qui s'explique ſur cet article dans les termes ſuivans.

« Preſque tous les Polonois ſoutiennent que leur Royaume fut toujours électif. Cette queſtion les intéreſſe peu, puiſqu'ils jouiſſent. Si on vouloit la décider par une ſuite de faits pendant ſix ou ſept ſiécles, on la décideroit contr'eux, en montrant que la Couronne dans les deux premieres claſſes (des Rois) a paſſé conſtamment des peres aux enfans, excepté dans les cas d'une entiere extinction de la maiſon regnante. Si les Polonois alors avoient pu choiſir leurs Princes, ſe feroient-ils donné pour maîtres des enfans qui pouvoient croître pour le malheur comme pour le bonheur

public ? Il étoit plus naturel de choiſir parmi leurs Palatins des ſages tout décidés. Les eût-on vu aller prendre un Moine dans le fond d'un Cloître pour le porter ſur le thrône, uniquement parce qu'il étoit du ſang de Piaſt ? Ce fut Cazimire I., &c. ... Ce n'eſt qu'á la fin de la ſeconde claſſe que le *droit héréditaire* périt pour faire place à l'*Election*. ... Sigiſmond-Auguſte étant mort, ... on fit un Decret qui portoit que les Rois nommés par la Nation ne tenteroient aucune voie pour ſe donner un ſucceſſeur ; qu'ils ne s'aviſeroient pas même de le propoſer ſimplement à l'Etat, & que conſéquemment ils ne prendroient jamais la qualité d'*héritiers du Royaume.* » *Hiſt. de J. Sobieski. T. 1. pag.* 9. 11. 37.

M. l'Abbé Coyer, Critique

éclairé, ayant eu sous les yeux, comme il le fait bien connoître, les mêmes Auteurs que nous venons de citer, nous aurions lieu de nous étonner qu'il ait été distrait sur la succession de preuves qu'ils lui fournissoient, si nous ne savions qu'un Ecrivain, occupé spécialement d'un but, glisse quelquefois légérement sur le détail des faits qui n'ont pas un rapport direct à son objet principal. Nous en appellons à M. l'Abbé Coyer lui-même; il sait trop bien apprécier les autorités pour ne pas convenir qu'ici son sentiment n'en fait pas une. Cet estimable Ecrivain avance bien que les Historiens contredisent l'opinion des Polonois; mais il n'en cite aucun, & tous ceux dont nous avons ouvert les écrits, déposent unanimement en notre faveur. Il est bien vrai que les Polonois, surtout

dans les deux premieres classes de leurs Rois, ont ordinairement préféré les enfans de ceux qui venoient de mourir sur le thrône; mais ils ne regnoient qu'après avoir pris le sceptre des mains même de la République. La promotion dans ces cas n'étoit pas une simple proclamation de cérémonial; on s'assembloit même alors pour créer un nouveau Roi, *novi Regis creandi gratiâ*, comme le répéte si souvent Dlugossus. Il semble que cet Historien ait prévu les réflexions de M. l'Abbé Coyer: lorsqu'il parle de la succession d'un fils à son pere, il détaille presque toujours les raisons qui ont déterminé les Grands du Royaume à l'Election. Les Polonois pouvoient sans doute alors se donner pour Roi quelque sage choisi parmi leurs Palatins: s'ils ne l'ont pas

toujours fait, c'eſt qu'ils ont ſacrifié leurs droits à la tendreſſe que leur inſpiroit la mémoire des ayeux dont ils élevoient les deſcendans. Mais ce ſacrifice ſe faiſoit ſans étouffer la voix de la liberté Républicaine, & ſans porter préjudice aux loix conſtitutives de l'Etat. Ce n'étoit qu'en les priant qu'un Roi déſignoit un de ſes enfans pour ſon ſucceſſeur; & malgré leur acquieſcement du vivant du Pere, ils s'aſſembloient après ſa mort pour l'Election, & le fils n'étoit porté ſur le thrône que par la voie des ſuffrages. On ſe rappelle ce que diſent à ce ſujet Dlugoſſus, Sarnick & le Commentateur de Kadlubeck. Enfin les Polonois plus attachés à l'indépendance de leur République qu'au ſang de leurs Rois, firent après la mort de Sigiſmond Auguſte le Décret dont parle M. l'Abbé Coyer. Ils craignirent qu'en donnant trop

conſtamment la Couronne aux héritiers de leurs Rois, la liberté Républicaine ne paſſât en déſuétude, & ne ſuccombât avec le tems ſous la chaîne des hérédités.

Dans l'avant dernier Journal, page 337, ligne 8, au lieu de ces mots (*qui depuis quelques ſiécles*,) il faut lire, *qui de tems immémorial.*

ARTICLE XXVII.

HARMONIE DES PSEAUMES & de l'Evangile, ou Traduction des Pseaumes & des Cantiques de l'Eglise, avec des Notes relatives à la Vulgate, aux Septante & au texte Hébreu : Ouvrage posthume de M. PLUCHE. *A Paris, chez les freres Estienne*, 1764. *in-12. de plus de* 500 *pages.*

L'Evangile répand la lumiére sur tous les Livres de l'ancien Testament, mais particuliérement sur les Psaumes, qui partout retentissent du grand Mystere de Jesus-Christ & de son Eglise. C'est sous ce point de vue que M. Pluche entreprend ici de montrer *l'harmonie des*

Pſaumes & de l'Evangile, en donnant une *Traduction* nouvelle *des Pſeaumes*, faite *ſur l'Hébreu*, & accompagnée de *ſommaires* & *d'argumens* deſtinés à en découvrir l'eſprit.

Les RR. PP. Capucins, en traduiſant les Pſaumes ſur l'Hébreu, y ont joint des argumens où ils appliquent ces ſacrés Cantiques *à l'ancien & au nouvel Iſraël*; mais dans leurs notes ils s'attachent uniquement à ce qui concerne *l'ancien Iſraël*, & partout ils ne ſont preſque occupés que *d'Iſraël captif chez les Babyloniens*, & délivré par Cyrus. *M. Pluche* s'attache uniquement à ce qui concerne *le nouvel Iſraël*; par-tout il ne montre que *J. C. & ſon Egliſe* : objet, ſans doute, beaucoup plus intéreſſant pour les fideles, & beaucoup plus digne de l'attention de ceux qui s'appliquent à l'étude des

Livres ſaints, puiſqu'enfin cet objet eſt *l'objet principal*, le ſeul digne de toute la grandeur & de la ſublimité de ces ſaints Cantiques.

M. Laugeois, en travaillant ſur les Pſaumes, ne s'eſt attaché ni à l'ancien ni au nouvel Iſraël: ſon but a été ſimplement de traduire, ou plutôt d'*imiter* les Pſaumes, en leur donnant *une ſuite & une liaiſon* qu'il n'y trouvoit pas, en y ſuppoſant *des Hébraïſmes* que juſqu'à lui perſonne n'y avoit vus, en y préſentant *des ſens tout nouveaux* dont il ne doit qu'à lui l'invention. *M. Pluche traduit*, mais avec une *ſage liberté*, qui, ſans s'attacher trop ſcrupuleuſement aux propres expreſſions du texte, en conſerve le ſens auſſi fidellement qu'on puiſſe le ſouhaiter.

Ainſi, pour caractériſer en deux mots cette nouvelle *Tra-*

duction, on peut dire qu'elle eſt en même temps beaucoup *plus fidelle* que celle de M. Laugeois, & *plus intéreſſante* que celle des RR. PP. Capucins, dont les travaux au reſte pourroient devenir fort utiles, ſi, remplis de l'eſprit des ſaints Docteurs, ils s'appliquoient à étudier, dans les Pſaumes & dans les Prophetes, ce *nouvel Iſraël* qu'eux-mêmes y reconnoiſſent, & qui a fixé l'attention de M. Pluche.

A la tête du Volume que nous annonçons, ſe trouve une *Préface* où M. Pluche éleve d'abord nos idées au *grand & principal objet* des Pſaumes, ſans toutefois méconnoître *l'objet littéral & immédiat* qui en eſt ſouvent le voile : il fait lui-même le parallele de ces *deux ſens*, en caractériſant ainſi l'uſage que les Juifs faiſoient de ce Livre ſacré, & l'uſage que nous en devons faire.

» Comme la Synagogue louoit
» Dieu de ſes faveurs paſſées, &
» chantoit les évenemens qui re-
» gardoient le Meſſie, avant
» qu'ils fuſſent arrivés ; nous
» glorifions aujourd'hui le Sau-
» veur de ſes bienfaits précédem-
» ment accomplis, & nous célé-
» brons par avance les évenemens
» qu'il a mis en réſerve pour les
» derniers temps. « Il inſiſte ſur l'importance de ces objets, & ſur le peu de ſoin qu'on prend de s'en inſtruire. Pour les découvrir, il veut qu'on s'applique à rechercher, dans chaque Pſaume, *la perſonne qui y parle*, & *les circonſtances où elle parle.* Mais quelle regle ſuivrons-nous dans cette recherche? Celle que J. C. même nous donne, & que M. Pluche appelle *la clef des Pſaumes.* La voici.

Jeſus-Chriſt a cité par lui-même, ou par la bouche de ſes

Diſciples, une partie de ceux d'entre les Pſaumes qui le regardent lui-même, ou qui regardent l'incrédulité & la réprobation des *Juifs*, la vocation & la foi des *Gentils*, l'infidélité de ceux-ci, le rappel futur de ceux-là, & leur réunion avec les *Gentils* dans *l'Egliſe de J. C.* Appliquons à ceux qu'il n'a pas cités la lumiere que leur communiquent ceux qu'il a cités: par-là nous découvrirons les perſonnes qui en ſont l'objet. » Alors, dit » M. Pluche, qu'on mette le » nom de ces perſonnes & leur » ſituation à la tête de chaque » Pſaume ; il ne faut plus de » commentaire, l'entrée eſt libre, » & tout ſe ſuit, parce que vous avez *la clef*.

Il avoue enſuite que malgré le grand avantage que cette clef nous procure, nous ne laiſſerons pas d'être encore ſouvent arrêtés

par des *obſcurités de détail*, *ou indépendantes du ſujet :* il cherche ce qui peut les éclaircir ; & il obſerve » qu'elles proviennent » preſque toutes ou du caractere » qui eſt particulier au *langage* » *des Hébreux*, ou du tour de *leur* » *poëſie*, ou de *l'état actuel du* » *texte de l'Ecriture*, ou enfin des » *différens accidens* qui ſont *arri-* » *vés aux Verſions Grecque & La-* » *tine.* « Il traite de chacun de ces objets en particulier.

Le tour du langage des Hébreux eſt ſouvent fort différent des tours propres de notre langue : alors le devoir & le mérite du Traducteur eſt d'être *bon imitateur*, *ſans être paraphraſte ni barbare.* M. Pluche diſtingue ici trois ſortes d'*Hébraïſmes* ; des Hébraïſmes *obſcurs*, que la traduction doit éclaircir par l'addition de quelques mots ; des Hébraiſmes *durs*, qu'on adoucit dans

dans la traduction par un tour de phrase qui s'accommode mieux au goût de l'autre langue ; enfin des Hébraïsmes également *intelligibles & nobles*, qui plaisent à tous les peuples, & qu'on a soin de conserver, quand l'usage les a adoptés dans les langues vulgaires.

La langue des Hébreux, courte & concise par elle-même dans le discours ordinaire, le devenoit encore plus dans *leur poésie*, surtout dans celle qui devoit être chantée. Les paroles alors étoient assujetties au nombre de la mesure. On y faisoit paroître tous les mouvemens du cœur : le discours devenoit impétueux ; les transitions y étoient négligées : l'obscurité devenoit souvent inévitable dans ces chants. Or les Psaumes sont une poésie perpetuelle : » C'est donc une nécessi» té, conclud M. Pluche, à me-

» ſure qu'elle s'éleve, d'élever
» auſſi le ſtyle de la traduction,
» & d'y jetter à propos quelque
» ſupplément qui amene ce qui
» ſuit. « Il avertit qu'il a pris ſoin d'enfermer dans une parenthèſe ces ſupplémens.

L'état actuel du Texte Hébreu eſt une troiſieme cauſe d'obſcurité. Malgré la fidélité & l'exactitude des Juifs à bien tranſcrire la ſainte Ecriture, il s'y eſt gliſſé des *fautes de Copiſtes*, qui en plus d'un endroit ont altéré la clarté du ſens & l'uniformité des exemplaires. On auroit tort d'en conclure que nous n'avons plus les Livres divinement inſpirés. La plupart des Auteurs profanes ſont remplis de fautes ſemblables, ſouvent même plus conſidérables & en plus grand nombre. Les Poëtes que la meſure ſembloit mettre à couvert de cet inconvénient, n'en ſont pas exempts : ceux qui

ont été le plus copiés, parce qu'on en faisoit le plus d'estime & d'usage, sont ceux qui ont le plus souffert. Dira-t-on pour cela que nous n'avons plus Horace ni Ciceron? La critique a ses regles pour remédier à ces accidens; & nos Livres saints ont un secours que n'ont pas les Auteurs profanes; c'est celui que nous tirons des *anciennes Versions* de ce Texte sacré.

La *premiere Version* des Pseaumes a été faite *en Grec*, avant Jesus-Christ, sur le Texte Hébreu tel que les Auteurs de cette Version l'avoient sous les yeux, c'est-à-dire, un peu différent de ce qu'il est aujourd'hui. Leur Version comparée avec le Texte que nous avons, nous y découvre quelquefois une leçon plus exacte que celle que nous y trouvons. Les *autres Versions* les plus *anciennes* après celle-là nous pré-

sentent le même secours. Il est vrai que toutes ces Versions ont été elles-mêmes sujettes à bien des accidens ; & le Texte que nous avons, nous découvre en plus d'une rencontre quels défauts se sont glissés dans les Versions. Ainsi, dit M. Pluche, *les Versions & le Texte s'entr'aident réciproquement.*

La *premiere Version Latine* fut faite dès les premiers siecles de l'Eglise, mais sur le Grec, & par un Interprete qui, vraisemblablement Grec lui-même, connoissoit peu les termes & le génie de la Langue Latine. Cette Version, qui parut en Italie, fut appellée *Italique ;* & telle qu'elle étoit, elle fut reçue dans les Eglises d'Occident jusqu'à ce que saint Jerôme touché des plaintes qu'on faisoit sur cette Version, essaya d'y remédier par deux moyens ; 1°. en faisant une nouvelle tra-

duction ſur l'Hébreu ; 2°. en retouchant la Verſion Italique ſur le Grec. La *Traduction de S. Jerôme ſur l'Hébreu* ne fut point reçue dans la pſalmodie des Egliſes, accoutumées à chanter l'Italique. Elle eſt heureuſement conſervée dans les œuvres de ce ſaint Docteur. L'autre travail de S. Jerôme conſiſte en *deux réformes* qu'il fit *de la Verſion Italique ſur le Grec*, l'une à Rome, l'autre à Bethléhem *. La premiere fut depuis reçue à Rome, & mêlée de pluſieurs phraſes de l'Italique : elle y devint *le Pſautier Romain* qui fut ſupprimé ſous Pie V. La ſeconde,

* On trouve ici dans l'Ouvrage de M. Pluche, *Betléhem* ; d'autres écrivent *Bethléem* : l'une & l'autre leçon eſt également vicieuſe : la vraie leçon fondée ſur l'étymologie eſt *Bethléhem.*

reçue d'abord dans les Gaules, fut appellée *le Pſautier Gallican*. C'eſt celle là qui avec quelques diverſités locales eſt devenue enfin univerſelle, & ſe nomme *Vulgate*. Elle ſe trouve auſſi elle-même quelquefois mêlée de quelques-unes des expreſſions dures de l'ancienne Italique qui en fait le fond.

» Dieu qui, pour fonder ſon » Egliſe, a employé des hommes » ſimples & ſans lettres, a de » même nourri la foi & entretenu la piété par des Ecritures négli» gées. « C'eſt la remarque de M. Pluche; à quoi l'on pourroit ajouter que ces hommes ſans lettres étoient inſpirés par l'eſprit de Dieu; de maniere que leur enſeignement fut la regle de la foi & des mœurs; & que de même ces Ecritures qui nous ſemblent ſi négligées, ont cependant toujours été préſervées de

toute altération capable de préjudicier à la foi ou aux mœurs. D'ailleurs l'Esprit saint qui, en conservant ainsi l'esprit des anciennes Ecritures, a permis qu'il s'y glissât quelques légeres taches, nous présente lui-même les moyens de reconnoître souvent la leçon & l'énergie du Texte primitif. Car, comme l'observe ici M. Pluche, » les irrégularités » des phrases de notre Vulgate » trouvent souvent leur éclair» cissement & toute l'énergie » qui leur manque, en recourant » tantôt à la Version Grecque, » tantôt au Texte original. « En second lieu, » la comparaison » que nous faisons de la Version » Grecque & de la Vulgate avec » le Texte, nous fait souvent » appercevoir le désordre des » Copistes qui ont introduit un » nouveau sens dans le Texte,

» & la juste préférence qu'il faut » donner à celui de la Vulgate. « Enfin, en observant le caractere de toutes ces diversités qui se trouvent dans le Texte & dans les Traductions, » il est sensible » qu'elles ne sont point l'ouvrage » d'une intention réelle d'altérer » l'Ecriture, mais le pur effet de » la négligence des Copistes & » de la grande multiplication des » Copies. « La démonstration de ce fait consiste en ce que ces altérations ou variations ne préjudicient en rien à l'objet essentiel, qui est la doctrine de la foi & des mœurs. » Car on ne fait » point de fraude gratuitement; » & par tout où les fautes ne » donnent rien à l'erreur, & » n'ôtent rien à la vérité, ces » fautes ne peuvent être qu'une » suite de la précipitation, ou » une pure méprise, ou un effet » de l'ignorance, mais non d'au-

» cune mauvaiſe volonté. « C'eſt par cette judicieuſe réflexion que M. Pluche termine ſa Préface.

Sa *Traduction des Pſaumes* les préſente *diſtribués pour tous les jours de la ſemaine*, *ſelon l'uſage du Diocèſe de Paris* ; & par cette raiſon il y joint les *Cantiques de l'Egliſe* employés dans le Breviaire de ce Diocèſe. A la tête de chaque Pſaume, il place un court *ſommaire* pour en faire connoître le ſujet. Ces ſommaires ſont quelquefois d'une conciſion qui étonne. A la tête du long Pſaume 77. *Attendite*, le ſommaire ne conſiſte qu'en ces deux mots, *Le cœur humain.* M. Pluche ajoute preſque toujours à ces ſommaires un *argument* qui développe le ſens exprimé dans le ſommaire, & en montre le fondement. Il ne fait dans ſa Traduction aucune diſtinction de

Verſets, ni même aucune des Diviſions reçues dans le Breviaire de Paris. Il ſuit ſon Texte depuis le premier Verſet juſqu'au dernier, ſans s'arrêter : il marque ſeulement *ſur les marges les nombres des Verſets, & les diviſions des Pſaumes* ſelon le Breviaire de Paris ; excepté néanmoins le Pſ. CXVIII. qu'il diviſe en vingt-deux octonaires, relativement aux vingt-deux Lettres Hébraïques qui en forment, dans le Texte original, un Pſaume alphabétique. Nous allons donner un exemple qui puiſſe faire connoître la maniere de M. Pluche : & comme dans le *parallele* que nous avons fait *du Pſautier des Capucins avec celui de M. Laugeois* *, nous avons choiſi pour exemple *le Pſaume XVIII.* ſelon

* Journal de Trévoux, Décembre 1762, p. 2881 & ſuiv.

la Vulgate ; c'eſt auſſi celui-là que nous allons choiſir dans le Pſautier de M. Pluche.

PSAUME XVIII.

Les Leçons de la Nature & de la Grace.

L'Ame fidele ſe félicite elle-même des invitations par leſquelles Dieu la tourne ſans ceſſe vers lui. Elle les trouve également intelligibles dans la beauté de l'Univers qu'il met au ſervice de l'homme, & dans la beauté de la loi par laquelle il nous conduit.

» Les Cieux célebrent la gloire du Tout-puiſſant, & le firmament ne ceſſe de publier par-tout l'excellence des œuvres du Créateur. Un jour tranſmet à l'autre jour la même prédication : & la nuit qui vient de nous inſtruire, en laiſſe la fonction à la nuit qui va ſuivre. Les diſcours qu'ils nous adreſſent, ne ſont point en une langue inconnue : il n'y a

point d'homme qui n'en comprenne le ſens. Leur annonce ſe fait entendre par toute la terre & juſques chez les nations les plus reculées. Les cieux ſont pour nous une couverture magnifique, un riche pavillon, où le ſoleil fait chaque jour ſon entrée. Il reſſemble à un jeune époux qui ſort de chez lui paré & richement vêtu, (pour ſe rendre au jour de ſes noces dans la ſalle du feſtin:) il reſſemble à un vigoureux athlete qui s'élance dans la carriere. Cet aſtre part d'un bout du ciel: il en traverſe l'étendue immenſe, & arrive immanquablement à l'autre bout: il porte par-tout la lumiere, & rien ne peut ſe ſouſtraire à l'activité de ſa chaleur. La Loi du Seigneur n'eſt ni moins admirable ni moins précieuſe pour nous (que la nature:) c'eſt cette Loi qui touche les cœurs, & qui les ramene de

l'égarement. Elle eſt le fidele témoignage des volontés de Dieu, & remplit de ſens ceux-mêmes qui ont moins d'intelligence. La ſageſſe des ordonnances du Seigneur les rend aimables ; le cœur s'y conforme avec joie : ſes commandemens ſont lumineux, & nous ſervent de guides. La crainte du Seigneur produit la pureté : & le bien qu'elle opere, eſt celui qui nous reſtera. Tous les réglemens du Seigneur ſont fondés ſur l'équité : ils ſont tous également juſtes & ſalutaires. Ils ſont plus dignes de nos recherches que l'or & les pierres précieuſes : ils ſont plus doux que le miel, & que le rayon (qui vient d'être détaché de la ruche.) C'eſt-là, Seigneur, (& non dans les penſées de l'homme,) que votre ſerviteur trouve la lumiere : en accompliſſant vos loix, il éprouve une ſatisfaction inexprimable. Eh !

que ne puis je (me connoître à fond &) appercevoir en moi tout ce qui s'éloigne de vos regles ! Purifiez-moi des illusions & des souillures de l'amour propre : préservez votre serviteur de l'attache à son sens, & empêchez que l'orgueil ne prenne le dessus dans son cœur. Où l'orgueil cesse de commander, là l'innocence commence à renaître, là disparoissent les plus grands vices. Puissent mes paroles se conformer en tout à votre volonté ! Puissent les plus secretes pensées de mon ame être approuvées de celui qui voit tout ! Je vous le demande, ô mon Dieu : c'est vous qui maintiendrez en moi la justice, comme c'est vous qui m'avez affranchi (du peché.) «

Entre les *Remarques* que M. Pluche place à la fin de sa Traduction, il y en a plusieurs sur ce Psaume ; la premiere, qui est

une des plus étendues, a deux objets. M. Pluche fait premiérement obſerver que » S. Paul, » *Rom.* 10. 13. applique au mi» niſtere des Apôtres l'image » brillante qui ſert dans ce Pſaume » à relever la perpétuité de la » prédication des cieux. Nous » pouvons donc, (ajoute-t-il,) » à l'exemple de l'Apôtre, ſuivi » des SS. Peres, chercher la » peinture d'une choſe dans une » autre, de l'Egliſe dans la na» ture, de Jeſus-Chriſt dans le » ſoleil ; du miniſtere qui ne » meurt point, dans la lueur » toujours ſubſiſtante des aſtres. » Ces allégories aident à enten» dre, & ſoutiennent l'attention.« M. Pluche ſemble craindre qu'on ne lui reproche de pouſſer trop loin l'allégorie. » Il ne faut pas, » dit-il, conclure de l'application » faite par S. Paul, que ce *figu-*

» *risme* soit le sens littéral & » principal du Psaume. «

En effet *le sens figuré* n'est pas *le sens littéral* ; cela est d'une évidence palpable : mais il nous paroît d'une égale évidence, que *le sens figuré* d'un emblême en est *le sens principal.* Selon M. Pluche, » la comparaison que fait le » Psalmiste entre les leçons don» nées par la nature & par la Loi » de Dieu, montre clairement » que comme *la Loi de Dieu* doit » s'entendre littéralement dans la » seconde partie, *le ciel & les* » *astres* doivent s'entendre litté» ralement dans la premiere. «

On pensera peut-être qu'il y a encore une liaison plus intime entre *la prédication des Apôtres* & *la Loi Evangélique* ; qu'ainsi, sans supposer dans le Texte une *comparaison* qui n'y est pas, il suffit d'y reconnoître *l'emblême* que S. Paul nous y découvre, &

dont *le ſens figuré* eſt véritablement *le ſens principal*, qui ſeul réunit ſans effort *les deux parties de ce Cantique.* La ſeconde remarque de M. Pluche, beaucoup plus juſte & plus ſolide, a pour objet d'obſerver que ſi dans le ſens littéral de la premiere partie de ce Pſaume *le langage de l'Eſprit ſaint* eſt *plus conforme aux idées populaires qu'à celles des Phyſiciens* qui nous paroiſſent *les plus éclairés*, c'eſt qu'en effet l'Eſprit de Dieu n'ayant pas dicté les Livres ſaints pour nous rendre Phyſiciens, mais pour former nos cœurs à la vertu, *ſon langage eſt tel qu'il doit être pour ſe mettre à la portée de tous*, & pour faire ſentir à l'homme les avantages qu'il tire perpétuellement des ouvrages de Dieu.

Nous ſommes perſuadés que M Pluche ſaiſit le vrai point de vue, en cherchant dans les Pſau-

mes *Jesus-Christ & son Eglise*, composée des *Gentils* & des *Juifs*: mais dans le détail réussit-il toujours également à déterminer pour chaque Pseaume *la personne qui y parle, & les circonstances où elle parle?* C'est ce que nous ne voudrions pas assurer: cependant voilà de son aveu ce qui doit *fixer le sens* des Pseaumes. On a commencé de donner dans le Journal Ecclésiastique une *Analyse des Pseaumes considérés relativement au sens principal qui a pour objet J. C. & son Eglise.* * On y présente quelquefois des vues différentes de celles de M. Pluche, & qui néanmoins semblent fondées sur la lettre même du Texte.

---

* Journal Ecclésiastique de Décembre 1763. pag. 209 & suiv. On y trouve l'Analyse des six premiers Pseaumes.

Il eſt fâcheux que dans l'Ouvrage de M. Pluche, Ouvrage rempli de vues preſque toujours très-juſtes, très-belles & très-grandes, on trouve non-ſeulement des idées qui n'ont pas la même juſteſſe, mais une *opinion ſinguliere* que l'Auteur inſinue dès ſa Préface, qu'il montre plus clairement au Jeudi ſur le Pſ. 67. *Exurgat*, & qu'il acheve de développer au Samedi ſur les Pſ. 75. *Notus*. 28. *Afferte*. 47. *Magnus*. 143. *Benedictus*. & 50. *Miſerere*. Si l'on combine ces différens endroits, on apperçoit que M. Pluche en rejettant ce qu'il appelle lui-même *l'erreur des Millénaires*, ſemble néanmoins tomber dans quelques-unes de leurs opinions. *Contre eux*, il ſoutient que *Jeſus-Chriſt ne viendra point régner viſiblement à Jeruſalem pendant mille ans* au milieu des Juifs convertis : mais il nous annonce

le rétablissement de Jérusalem, le retour des Juifs dans leur patrie, *les vains efforts des flottes réunies* sur la Méditerrannée pour les perdre, de *grands changemens dans la nature* en faveur de ce peuple, *l'enchaînement de Satan entre la chûte de l'Antechrist & le Jugement dernier*; en un mot, *la paix* spirituelle & *temporelle* dont les Juifs convertis jouiront *dans la longue durée des temps*, c'est-à-dire, pendant ces mille ans, *où Satan sera enchaîné* depuis la chûte de l'Antechrist *jusqu'à la résurrection générale*. Ces idées s'accordent-elles bien avec celles de S. Paul, qui place si évidemment la chûte de l'Antechrist au dernier avénement de Jesus-Christ? *Ille iniquus quem Dominus Jesus*... *destruet illustratione adventûs sui.* (2. *Thess.* ij. 8.) M. Pluche semble vouloir prévenir cette objection, en disant que *la diffé-*

rence d'un jour & de mille ans est petite aux yeux de Dieu. Le texte de S. Paul peut-il admettre même en ce ſens un intervalle de mille ans entre la ruine de l'Antechriſt & le dernier avenement de Jeſus-Chriſt ? Il eſt bien certain, au moins, que ce n'eſt pas là l'interprétation commune de ce texte. Nous ſçavons que dans ce dernier ſiecle des hommes ſçavans & reſpectables ont prétendu qu'il y auroit en effet *un long intervalle*, un intervalle même de mille ans *entre la converſion des Juifs & le dernier avenement de J. C.* Mais ceux-là même renvoyoient au dernier avenement de J. C. *la chûte de cet homme de péché*, dont parle S. Paul, & n'admettoient point *ces grands changemens*, cette longue *paix temporelle*, que M. Pluche promet ici à la Nation Juive. C'eſt ſous les yeux de l'un d'eux (François Joubert, Prêtre

de Montpellier, mort le 29 Décembre 1763. Auteur du *Commentaire sur l'Apocalypse*, imprimé en 1762. en 2 volumes *in*-12. sous le titre d'Avignon :) c'est par ses conseils, &, pour ainsi dire, sous sa dictée, qu'a été composé l'Ecrit intitulé *Isaïe vengé*, où l'on trouve *le rappel futur des Juifs réduit à ses justes idées.* Nous en avons parlé dans nos Mémoires * : il doit nous suffire ici d'y renvoyer nos Lecteurs.

---

* Octobre 1762. II^e. vol. pag. 2571 & suiv.

ARTICLE XXVIII.

INSTRUCTIONS FAMILIERES en forme d'Entretiens, sur les principaux objets qui concernent la Culture des Terres : Ouvrage *in*-12. à la fin duquel on trouvera deux Mémoires fort intéressans sur les Bois. Par M. Thierriat, Conseiller du Roi, Garde-Marteau de la Maîtrise des Eaux & Forêts de Chaulny. *A Paris, chez Musier fils, Libraire, Quai des Augustins.* 1763.

IL n'est pas rare de voir les Ecrivains donner dans les deux extrêmes sur la même matiere. Quelques-uns de ceux qui ont traité de l'Agriculture, comptant un peu trop sur la fécondité de la terre,

ont ſemblé regarder les engrais comme des amendemens le plus ſouvent inutiles, & ne prendre confiance qu'à la fréquence des labours. Aujourd'hui M. Thierſiat prétend que la Terre n'ayant nulle fécondité par elle-même, tient des fumiers & des influences de l'air toute ſa vertu fécondante. Arrêtons-nous un inſtant à ce ſyſtême.

« Les meilleurs Auteurs qui » ont écrit ſur l'Agriculture, dit » M. T**, ont regardé la Terre » comme féconde par elle-même. » C'eſt un fait certain; ceux qui » pourroient avoir quelques dou- » tes là-deſſus n'ont qu'à conſulter » leurs ouvrages, & ils trouve- » ront que ces Auteurs donnent » tous à la terre un ſel & un fond » de fécondité qui, ſelon eux, » ne demandent qu'à être aidés » par des engrais. Ce ſyſtême que » le Public a adopté & qu'il a ſuivi

juſqu'à

» jusqu'à présent, ne m'a jamais » paru fondé ; je l'ai trouvé con-» traire à mes expériences. » Quelles sont-elles donc ces expériences ? M. Thierriat n'en produit aucunes ; elles étoient cependant le meilleur appui qu'il pût donner à son opinion. La simple explication qu'il donne dans le premier Chapitre ne tient point assurément lieu de preuve. « La terre, dit il, tire des influences de l'air & des différens amendemens les sucs propres à la nourriture des plantes : « il y a un com-» merce & un mouvement con-» tinuel entre la terre & l'air ; la » terre exhale, & l'air dépose les » matieres que la terre exhale, » ainsi que celles que le Soleil at-» tire du sein de la mer & des » eaux, sont portées dans l'atmos-» phere, d'où elles ne retombent » sur la terre qu'avec les qualités » propres à la fertiliser » On sent

bien que cet expoſé ſuppoſe & ne prouve point du tout que la terre n'eſt qu'une ſimple matrice qui ne fournit point les ſucs propres à la nourriture des plantes ; c'eſt cependant ce que notre Auteur regarde comme démontré.

Mais enfin, en quoi faites-vous conſiſter les influences de l'air, demande-t-on à M. Thierriat ? » Je les fais conſiſter, pourſuit-il, » dans les eaux de pluie, la neige, » les brouillards, les roſées, les » vapeurs, & dans différentes par» ticules nitreuſes, huileuſes & ſul» phureuſes que l'air dépoſe ſur la » ſurface de la terre, & qui la fer» tiliſent plus ou moins bien ſelon » qu'on ſait la mettre en état d'en » profiter. » Et quelles ſont les » matieres propres à la végétation » qui réſident dans le fumier? « Les mêmes particules nitreuſes, hui» leuſes & ſulphureuſes, qui font » partie des influences de l'air. »

Il doit nous être permis maintenant de faire quelques réflexions. 1°. Si M. Thierriat s'est persuadé que les bons Auteurs qui ont écrit sur l'agriculture, n'ont pas regardé l'influence de l'atmosphere comme une condition indispensable pour la végétation, il ne les a pas bien lus. 2°. Ce qu'il y a donc de nouveau dans son système, c'est que l'atmosphere seule contient, selon lui, les particules fécondantes des plantes, que c'est dans son seul sein que se préparent les sucs nourriciers des végétaux. Tout cela, comme nous l'avons déja observé, est avancé sans preuves. 3°. *La terre exhale*, dit M. Thierriat, *& l'air dépose les matieres que la terre exhale.* On ne nie point ce commerce réciproque de la terre & de l'air : mais si celui-ci ne dépose que ce qu'il a d'abord enlevé du sein ou de la surface de celle-là, c'est donc la terre

qui primitivement posséde les particules fécondantes. D'accord, dira M. Thierriat ; mais ces particules n'ont proprement cette vertu fertilisante qu'après la préparation qu'elles subissent dans l'atmosphere. Nous allons répondre. 4°. Il en est à peu près de la germination & de la végétation comme de la génération & la nutrition animales : à peine l'opération progénératrice a-t-elle eu son premier effet que les molécules prolifiques éprouvent une métamorphose produite par l'organisation particuliere du corps dont elles ont excité le développement : une élaboration, différente selon les sujets, fait disparoître la premiere forme des corps. En un mot, l'analyse des végétaux & les phénomenes de la greffe démontrent que les parties des plantes ne sont point exactement telles qu'elles étoient dans le sein de la terre, &

encore moins telles qu'elles sont dans l'atmosphère. Qui a donc dit à M. Thierriat que la chaleur & l'activité de l'air ne suffisent pas pour mettre en mouvement les parties de la plantule, & pour insinuer dans ses canaux les sucs alimentaires qui sont à sa portée dans le sein de la terre ? Cette intromission des sucs une fois faite, la plantule s'étendra en s'incorporant les parties nutritives qu'elle aura reçues & élaborées : aussi voit-on souvent les plantes contracter l'odeur & la saveur du terroir qui les produit. Ce n'est donc pas pour expliquer le méchanisme de la végétation que M. Thierriat a eu besoin d'innovation ; on peut l'expliquer sans recourir à son systême.

5°. On ne voit point sur quoi fondé M. Thierriat avance que les parties nitreuses, huileuses &

ſulphureuſes des fumiers ſont des influences de l'air.

Les prétendues conſéquences de ſon opinion n'y ſont pas plus étroitement liées qu'à toute autre, & les explications qu'il donne de quelques phénomenes relatifs à la fertilité des terres ſont compatibles avec tous les autres ſyſtêmes, ou peuvent être remplacées par d'équivalentes. Cependant, à la fin de ſes *Inſtructions familieres*, M. Thierriat triomphe & chante victoire ſur tous ceux qui adopteront tout autre ſentiment que le ſien. L'interlocuteur qu'il ſe ſuppoſe inſtruire, lui fait cette derniere queſtion; « Je pourrai me » trouver dans des compagnies & » vis-à-vis de certaines perſonnes » qui entreprendront de ſoutenir » l'ancien ſyſtême & de combattre » le vôtre : ces *incrédules* chercheront à m'embarraſſer ; ne pou» vez-vous pas me donner quel-

» ques moyens propres à les dé-
» tromper & à leur faire connoître
» leur erreur ?

» Oui, répond le Maître, je
» pourrois vous en donner plu-
» ſieurs : mais je crois pouvoir me
» borner aux deux ſuivans.

» Nous avons des terres qui ſont
» fertiles, nous en avons qui n'ont
» de fertilité que depuis quatre
» juſqu'à ſix & huit pouces de
» profondeur, & enfin nous en
» avons qui conſervent leur bonté
» & fertilité juſqu'à deux pieds
» & quelquefois davantage ; vos
» *incrédules* ne pourroient diſcon-
» venir de la vérité de ces faits :
» or quand vous leur demanderez
» pourquoi cette ſtérilité dans cer-
» taines terres, & cette inégalité
» ſur la profondeur de bonté dans
» les autres, je doute qu'en ſuivant
» l'ancien ſyſtême, ils puiſſent ja-
» mais vous rien dire là deſſus de
» clair ni de ſatisfaiſant. »

Les *incrédules* répondront ; Il y a des terres qui ne renferment que jusqu'à une certaine profondeur les sucs nourriciers des plantes, ou dont les couches inférieures ne sont pas d'un tissu propre à permettre l'expansion des racines des végétaux. A cela que pourroit dire M. Thierriat?

» Un second moyen d'embar-
» rasser ceux qui prétendront re-
» jetter mon nouveau systême,
» c'est de leur dire que les terres
» arides & sablonneuses, ainsi que
» celles qui sont fortes & argil-
» leuses, sont des terres d'une
» qualité médiocre, & qu'étant
» prises & empouillées séparé-
» ment elles ne donnent le plus
» souvent que des récoltes de peu
» de valeur, ils seront surement
» obligés de convenir de la vérité
» de ce fait : or quand vous leur
» demanderez pourquoi avec le
» mélange de ces deux sortes de

» terres, on en peut faire une
» bonne qui ſera en état de pro-
» duire des récoltes abondantes,
» je ſuis perſuadé qu'ils feront
» obligés de ſe réduire au ſilence,
» ou qu'ils ne vous répondront
» rien de juſte ni de raiſonnable. »

L'une de ces terres, répondront encore les *incrédules*, ne contient point aſſez de ſucs nourriciers; l'autre eſt trop compacte pour qu'ils ſe développent bien, & que les racines des plantes puiſſent les pomper & s'étendre. Mélangez ces deux terres; la ſabloneuſe diviſera la glaiſeuſe, & les végétaux pourront profiter. Que diroit encore M. Thietriat?

Comme les principes pratiques expoſés dans ces *Inſtructions familieres* ſont abſolument indépendans de la partie ſyſtématique, quoique l'Auteur les regarde comme des conſéquences inſéparables de la vertu prolifique des influen-

ces de l'air, le Payſan cultivateur, qu'a principalement enviſagé M. Thierriat, trouve a beaucoup à profiter dans les chapitres qui traitent des différentes qualités des terres, de la profondeur des labours, du tems & de la maniere de labourer & de fumer, de l'amélioration des terres, & de la façon de les enſemencer. On n'y verra que ce qui a été dit par tout le monde; mais ce n'eſt point un mal : on vient encore de ſe convaincre que la nouveauté n'eſt pas toujours un mérite.

Les deux Mémoires qui terminent le volume méritent beaucoup d'attention; l'Auteur y traite de ce qu'il connoît bien. Le premier a pour objets la cauſe du dépériſſement des forêts du Royaume. & les moyens qu'on pourroit employer pour les entretenir bien plantées & pour ſe procurer de beaux arbres. Les bois ne venant

que de souches ou de graines, on doit sentir qu'ils dépérissent nécessairement. 1°. Lorsqu'on néglige de se procurer les graines propres à produire les nouveaux plants qui servent à remplacer les souches qui périssent. 2°. Quand ces graines ne peuvent germer, ou ne trouvent point dans les terreins, sur lesquels elles se répandent, les sucs nourriciers qui leur conviennent. L'Ordonnance des Eaux & Forêts de 1669 inflige des peines séveres contre ceux qui arrachent les nouveaux plants dans les bois; mais M. Thierriat regrette avec raison qu'elle n'ait rien décidé sur la nécessité des bonnes graines, & sur la maniere de se les procurer.

Les graines qui se répandent dans les bois, proviennent, pour la plûpart, des baliveaux qu'on y réserve, & elles n'y manquent ordinairement que parce qu'on n'y marque que peu ou point de ba-

liveaux de bois blancs de différentes espèces, tels que le hêtre, le fresne, le charme, le châtaignier, le tremble, le bouleau, &c. On ne fait pas là-dessus toute l'attention que l'on doit, parce que l'Ordonnance n'en parle point: rien n'est cependant plus certain, continue M. Thierriat. Ce n'est pas sans quelque raison que tout le monde desire avoir des chênes: mais ne vouloir que cette espèce, & ne marquer que des baliveaux de chênes, c'est travailler au dépérissement d'un grand nombre de buissons. Il n'est pas possible de contraindre la terre à produire constamment une seule & même nature de bois; les sucs s'épuisent, & la terre n'est pas toujours également préparée à donner l'accroissement aux mêmes arbres.

Il y a plusieurs attentions à faire dans le choix des baliveaux par rapport aux graines qu'ils pro-

duisent. 1°. Il faut examiner avec soin la position & la qualité des différens terreins, pour ne leur demander que les espèces de productions qu'ils peuvent porter. 2°. Il est intéressant de multiplier différentes espèces de bonne nature, parce que les taillis se dégradent beaucoup moins, & sont vendus plus cher lorsqu'ils portent diverses sortes de bons plants. 3°. Si quelqu'une des bonnes espèces menace de manquer, parce que le terrein ne lui est pas propre, on se contentera d'en marquer de loin en loin quelques baliveaux, afin qu'elle ne périsse pas tout-à-fait; & l'on s'attachera au bois qui réussit le mieux, jusqu'à ce que l'espèce qui veut manquer ait repris le dessus. L'Ordonnance fixe le nombre des baliveaux à dix par arpent pour les futayes, à seize pour les taillis, & veut que l'on n'en coupe aucun qui n'ait plus de qua-

rante ans. M. Thierriat désire que l'on rectifie ces trois articles, & fait à ce sujet les réflexions suivantes.

Lorsque l'on coupe les futayes, la plûpart des souches périssent, & elles ne se replantent ordinairement que par le moyen des graines qui s'y répandent : au lieu que les taillis se reproduisent presque toujours d'eux mêmes, par le moyen des souches. Les graines sont donc beaucoup plus nécessaires pour les futayes que pour les taillis : on y marque cependant moins de baliveaux ; ce qui paroît contraire à une bonne & sage économie. Le nombre de dix baliveaux est d'autant moins suffisant pour les futayes, que souvent ce nombre se trouve diminué de beaucoup par les accidents qui leur arrivent pendant l'exploitation des ventes : d'ailleurs dans les martelages on n'a que trop souvent la mauvaise

coutume de les choisir foibles, élevés & sans branches. Trop foibles & trop élevés, ils se brisent au moindre coup de vent. Ceux qui ne sont pas bien pourvus de branches sont à la vérité moins exposés à rompre par l'effort des vents ; mais un autre inconvénient plus sûr & plus funeste, c'est que leur végétation languit, & que la plûpart périssent ou ne font jamais que de chétives productions Il seroit donc nécessaire de marquer une plus grande quantité de baliveaux dans les futayes, & de les choisir forts du pied, bien fournis de branches, & d'une hauteur médiocre, afin qu'ils puissent mieux résister aux coups de vent.

Pour ce qui concerne les taillis, le nombre de seize baliveaux ne paroît pas non plus suffisant pour chaque arpent. Quelque précaution que l'on prenne, il s'en trouve toujours quelques-uns qui ne

réuſſiſſent pas : outre cela il en périt pendant l'uſance des ventes. Delà il arrive qu'au ſecond âge, & ſouvent avant qu'ils ayent quarante ans, il y en a un tiers ou un quart de défectueux, que l'on eſt cependant obligé de conſerver, parce que l'Ordonnance le veut. Il en réſulte deux fort mauvais effets : le premier, c'eſt qu'on laiſſe occuper inutilement la terre à des baliveaux hors d'état de faire de beaux arbres & de donner de la graine : le ſecond eſt que les laiſſant vieillir, les ſouches périſſent quand on les coupe. Si on les réformoit au ſecond âge, les ſouches produiroient de belles eſpèces de bois qui garniroient les taillis, pourvû cependant que l'on eût l'attention de les couper dans le courant de l'hyver, ſans attendre le tems de la féve pour les écorcer. On obvieroit à tous ces inconvéniens, ſi au lieu de ſeize

baliveaux on en marquoit vingt-quatre par arpent, & si au second âge on avoit la liberté de réformer les huit les plus défectueux, ce qui restreindroit alors le nombre à seize, qui est la quantité prescrite par l'Ordonnance.

En procédant au choix des baliveaux de l'âge des taillis, il ne faut pas, poursuit M. Thierriat, donner dans l'erreur de ceux qui ne marquent que des chênes. Il suffit de marquer en chênes environ les deux tiers de la quantité que l'on doit réserver pour chaque arpent : le tiers restant seroit d'autres espèces convenables aux terreins. Si l'on veut réserver des ormes, il faut que ce soit sur les lisieres : cet arbre aime le grand air & réussit rarement dans l'intérieur des bois. On aura encore l'attention que les baliveaux, autant que faire se pourra, soient distribués dans chaque partie des

ventes, afin qu'il ſe trouve partout des graines propres à entretenir les taillis bien plantés.

A la trop petite quantité & au mauvais choix des baliveaux, M. Thierriat joint encore quatre autres cauſes du dépériſſement des bois : 1°. La mauvaiſe maniere de couper les taillis. 2°. L'enlevement qui ſe fait avant & pendant l'hyver des jeunes plants qui proviennent des graines. 3°. L'entrée des bêtes à cornes dans les taillis qui ne ſont pas défenſables. 4°. La modicité des gages des Gardes-Bois. Quoique l'Ordonnance des Eaux & Forêts ait pris de ſages meſures relativement aux trois premiers articles, notre Auteur trouve encore matiere à quelques obſervations bien réfléchies. On trouvera encore dans ce Mémoire des conſeils intéreſſans ſur la maniere de garnir les bois qui ſe replantent difficilement des

graines que répandent les baliveaux, ou dont les fouches ne fourniffent plus des cepées affez vigoureufes.

Le Mémoire fuivant mérite encore attention : il a pour objet les défauts qui regnent dans la maniere de régir les Bois des Gens de main morte, & les moyens de parvenir à une adminiftration qui leur feroit plus avantageufe, & en même-tems plus utile à l'Etat. Nous nous en occuperions volontiers, fi nous ne craignions de fatiguer nos Lecteurs en les retenant trop long-tems fur la même matiere.

ARTICLE XXIX.

HISTOIRE DES PHILOSOPHES modernes, avec leur portrait dans le goût du craïon. Par M. SAVERIEN : publiée par François, Graveur des Desſins du Cabinet du Roi, rue S. Jacques, à la vieille Poſte. Tome IV. Hiſtoire des Reſtaurateurs des Sciences. Seconde Partie. *A Paris, chez différents Libraires : avec Approbation & Privilége du Roi.* 1764. *in*-12. & *in*-4°.

VOici la ſeconde & derniere Partie de l'Hiſtoire des Reſtaurateurs des Sciences. Elle eſt précédée de la ſuite du Diſcours préliminaire qui eſt à la tête du troiſieme Volume de cet Ouvrage, dont nous avons rendu

compte l'année derniere. L'Auteur n'en avoit pas annoncé la publication ſi prochaine : mais le deſir du Public & ſes propres réflexions lui ont fait changer d'avis. Il convenoit en effet qu'il ne fît pas trop long-temps attendre la ſuite de ſon Diſcours. C'eſt un morceau aſſez étendu, qui contient le développement des principes expoſés dans ce Diſcours, & que nous avons déja fait connoître. Nous allons préſenter actuellement les conſéquences ou les vérités qui en découlent, & donner un précis de l'hiſtoire de Newton, de *Leibnitz*, de Halley, de Bernoulli & de Wolf : ce ſont, comme nous l'avons annoncé dans l'extrait du troiſieme Tome, les Philoſophes qui forment l'objet de la ſeconde Partie de l'Hiſtoire des Reſtaurateurs des Sciences, que l'on publie.

Mars, 1764.

Les Planetes, suivant M. Saverien, sont sorties du globe du Soleil dont elles faisoient partie. En s'échappant elles ont reçu deux mouvemens; l'un imprimé par la force, qui, dirigée du centre du soleil à sa circonférence, les a chassées hors de cet astre: l'autre est le mouvement de rotation qu'elles avoient avec la masse propre du soleil. Le premier a produit la gravité des planetes, & le second leur force centrifuge. Telle est l'hypothèse de M. Saverien: hypothèse que les Newtoniens ne rejetteront pas légérement, dit-il, puisque Newton & ses disciples conviennent qu'il faut recourir nécessairement à une supposition, pour que les corps célestes puissent être en mouvement. M. Maclaurin suppose même que toute la matiere dont le systême de l'univers est composé, fut d'abord créée en

une ſeule maſſe, d'où différens corps furent formés & ſéparés les uns des autres à des diſtances convenables, où ils reçurent leur mouvement projectile; & que les puiſſances qui les ſéparerent, les mirent en mouvement. Il eſt donc abſolument néceſſaire de remonter à l'origine du mouvement des corps céleſtes, ou à la cauſe des forces auxquelles ils obéiſſent, pour en connoître toute la théorie. C'eſt la concluſion de l'Auteur.

Mais ſi les planetes ſe ſont échappées du ſoleil par l'action d'une même puiſſance, les plus voiſines de cet aſtre doivent être les plus denſes, c'eſt-à-dire, les plus peſantes, proportion gardée entre leurs volumes. Mercure, qui eſt la planete la plus proche du Soleil, doit donc peſer plus que la Terre, quoiqu'il ſoit vingt-ſix fois plus petit que ce globe;

& ſi ſa denſité ou ſa peſanteur eſt plus grande, il doit avoir acquis plus de mouvement. Ainſi Mercure doit ſe mouvoir plus vîte dans ſon orbite, que la Terre ne ſe meut dans la ſienne : ce qui eſt conforme aux obſervations. On voit que Mercure parcourt ſon orbite plus vîte que la Terre ne parcourt la ſienne, proportion gardée entre leur grandeur. La même conſéquence a lieu pour les autres Planetes, relativement à leur diſtance du Soleil ; c'eſt-à-dire que les denſités des Planetes ſuivent cette diſtance, & que les plus éloignées ſe meuvent plus lentement à proportion de leur éloignement. De là il ſuit que ſi l'on déterminoit la diſtance d'une Planete au Soleil, celle de la Terre, par exemple ; on détermineroit aiſément la diſtance des autres Planetes. C'eſt toujours l'Auteur qui parle. En ſuivant

les

les conséquences de cette théorie du mouvement des corps célestes, M. Saverien trouve encore que l'obliquité des Planetes doit suivre la proportion de leur gravité. L'inclinaison de l'orbite de Mercure doit donc surpasser celle de Venus, & ainsi de suite jusqu'à Saturne. Les observations astronomiques s'accordent assez avec ce résultat.

L'Auteur examinant avec attention le mouvement qu'acquiert la Planete par la premiere impulsion qu'elle a reçue, fait voir que la rotation des Planetes autour de leur axe dépend de leur figure; de sorte que plus l'équateur d'une Planete est élevé, plus elle est applatie par les poles. Jupiter doit donc être plus applati par les poles que la Terre, parce que sa rotation est plus prompte, & cela de 1 $\frac{1}{5}$ environ; la Terre moins applatie que Mars d'envi-

ron $\frac{1}{24}$: proportions qui dérivent de leur rotation que les Aſtronomes ont évaluée ainſi : La rotation ou le mouvement de Venus autour de ſon axe eſt de 23 heures, 20 minutes ; celle de la Terre de 24 heures ; celle de Mars de 24 heures, 40 minutes ; & celle de Jupiter de 9 heures, 56 minutes.

Sur les Satellites, M. Saverien a une opinion fort ſinguliere. Il croit que ce ſont des parties de leur Planete principale. La Lune ſe meut autour de la Terre : donc elle a reçu d'elle ſon mouvement, ainſi que les Planetes l'ont reçu du Soleil ; c'eſt-à-dire qu'une force d'impulſion a détaché la Lune de la Terre, d'où elle a acquis une peſanteur, une force centripete vers elle ; & la rotation de ce globe ſur ſon axe lui a communiqué une force centrifuge, comme la ro-

tation du Soleil sur le sien l'a communiqué aux Planetes. En vertu de ces deux forces la Lune s'est élevée obliquement au plan de la Terre jusques à sa plus grande distance d'elle : ce qui a incliné sur l'équateur de la Terre l'orbite que ce Satellite décrit. Nous avouerons ici que nous ne concevons pas trop comment l'impulsion qui a éloigné une Planete de celle dont elle faisoit partie, a pu se convertir en force centripete.

Mais si la Lune a été mue avec la Terre, son mouvement doit être proportionnel à la masse de ces deux corps. Or Newton & tous les Mathématiciens estiment que la masse de la Terre est à celle de la Lune environ comme 26. à 1. Donc le mouvement de la Lune doit être environ vingt-six fois plus lent que celui de la Terre. Et puisque sa

révolution autour de la Terre exprime sa rotation, étant sa rotation elle-même, (car la Lune ne tourne pas sur son axe,) cette révolution doit être vingt six fois plus lente que la rotation de la Terre; & cela est vrai, puisque la rotation de la Terre autour de son axe est d'un jour, & que la révolution de la Lune est de vingt-sept jours. Il nous semble encore, en cet endroit, que M. Savérien confond la vîtesse avec la force du mouvement. La force du mouvement se distribue proportionnellement aux masses; mais il n'en est pas de même de la vîtesse.

L'Auteur produit encore d'autres preuves pour donner du poids à son opinion sur l'origine de la Lune. Il explique comment cette Planete secondaire décrit son orbite, & suit en même temps la Terre qui se meut sur

l'Ecliptique. De cette explication il résulte que la Lune change d'orbite à chaque révolution. En combinant les irrégularités de ses mouvemens suivant la loi naturelle des deux forces auxquelles elle est en proie, avec celles qu'éprouve la Terre, il avance qu'on peut soumettre au calcul toutes les inégalités apparentes & absolues du mouvement de la Lune.

C'est ainsi que par les loix de la pesanteur vers le point où elle s'est manifestée, M. Savérien explique le mouvement des corps célestes. En lisant cette explication, il nous a passé dans l'esprit une multitude d'idées que nous pourrions proposer en forme d'objections ou de doutes. Mais l'Auteur ayant averti qu'il lui reste à combiner de nouveau ses principes, & à les assujettir au calcul, nous croyons devoir at-

tendre ce dernier travail, pour apprécier ſon ſyſtême.

M. Savérien n'oublie rien pour démontrer d'avance que la cauſe de la peſanteur des corps provient de l'action d'une puiſſance ſur eux ; & que cette activité qui leur a été imprimée lorſqu'ils ont été mus pour la premiere fois, en ſe détachant du globe dont ils faiſoient partie, produit leur force ou leur peſanteur. De ces raiſonnemens & de quelques expériences qu'il expoſe, il conclud, 1°. qu'un corps n'a pu être détaché de la Terre, & un corps céleſte du Soleil, ſans qu'il ait acquis une activité : 2°. que cette activité eſt diſtribuée inégalement dans le corps : 3°. qu'elle eſt indeſtructible : 4°. qu'elle s'oppoſe au mouvement du corps, & qu'elle le détruit, parce qu'elle ſe déploie quand il eſt livré à lui-même. Mais cette activité eſt

une action libre : elle doit donc diminuer le mouvement du corps le plus qu'il est possible ; & comme la diminution de ce mouvement ne peut pas être plus considérable que quand le le corps suit une direction verticale de haut en bas, il doit par conséquent se mouvoir selon cette direction, c'est-à-dire tomber. Et voilà la cause de la pesanteur découverte, selon M. Saverien. Cet Auteur déduit de là des conséquences par lesquelles il explique quelques phénomènes relatifs à la nature des corps. Il fait voir sur-tout que l'activité qu'un corps a acquise, ne peut être détruite que lorsque toutes ses parties touchent à un corps en repos. Il est aisé de rendre raison après cela de tous les mysteres de la cohésion. Pour que deux corps soient joints ensemble, il faut qu'ils se pénetrent réci-

proquement, afin que leurs parties ſe touchant, leur activité ſoit ſuſpendue. Plus il y aura donc de ces parties qui ſe toucheront, plus la cohéſion des corps ſera grande. Tous ces raiſonnemens ſont de M. Saverien. Les Newtoniens ſont particuliérement intéreſſés à péſer tous les points de ce ſyſtème. Le Diſcours dont nous venons de faire l'analyſe, n'a été compoſé que *pour ſervir de Supplément au Syſtême du Monde de Newton.* Il eſt convenablement placé dans ce Volume, puiſqu'on préſente ce Syſtême quelques pages après.

Dans un ſecond Extrait nous parlerons du travail de M. Saverien à cet égard, & nous donnerons un précis de l'hiſtorique. Terminons celui-ci par ces paroles remarquables qu'on lit à la page 42 de ſon Diſcours. » Je prie » le petit nombre de ceux qui

» s'intéressent encore véritable-
» ment au progrès des Sciences,
» d'être bien persuadés que ces
» progrès seuls me tiennent au
» cœur ; que je n'ai aucune pré-
» tention ; & que la tranquillité
» & le repos me paroissent infi-
» niment préférables à la gloire
» ou à la réputation la plus bril-
» lante, qui pourroient troubler
» l'une & l'autre. « C'est une espece d'avis aux Censeurs de son Systême.

ARTICLE XXX.

RECUEIL D'ANTIQUITÉS *Egyptiennes, Grecques, Romaines & Gauloises* A Paris, chez Tilliard, Quai des Augustins. 1769. *in* 4°. Tomes IV^e. & V^e. le premier de 407 & le second de 341 pages, sans y comprendre les Planches, les Corrections, les Additions, &c.

L'Important Ouvrage de M. le Comte DE CAYLUS est assez connu ; & sa réputation solidement établie n'a pas besoin de nos extraits, pour passer à la postérité. Mais nous n'en sommes pas moins obligés de remplir nos engagemens ; & les personnes qui ne sont pas à portée de se

procurer ce précieux Recueil d'Antiquités, ont droit d'exiger que nous leur donnions au moins quelque idée des deux derniers Volumes, sur lesquels nous n'avons pas eu jusqu'à présent le loisir de nous expliquer.

Un *Errata* fait avec soin pour les trois premiers Volumes, a *paru* au modeste Auteur *la meilleure Préface dont il pouvoit accompagner cette IV Suite.* Outre les fautes typographiques qui y sont réformées, on y trouve un grand nombre de Corrections & d'Additions même. Elles paroîtront toutes au Lecteur aussi utiles qu'elles étoient nécessaires.

Egyptiens. Dans un court *Avant-propos* qui sert d'introduction aux Monumens Egyptiens, M. le C. de C. fait remarquer que les Anciens n'ayant eu aucune connoissance de la Critique, & s'étant peu occupés de la Chronologie,

ne nous ont souvent laissé que la triste ressource des conjectures. On n'a rien, par exemple, de fixe sur l'origine & le premier établissement des Egyptiens dans le pays qu'ils ont occupé. Les Historiens, les Mythologues eux-mêmes, en nous parlant d'Osiris & d'Isis comme des plus anciennes Divinités de ce Peuple, nous le représentent comme déja formé & tout établi; & ils gardent un silence profond sur son origine.

Nous savons que dans des siecles très-reculés les Egyptiens *ont entrepris & souteau des guerres; qu'ils ont fait de grandes navigations*; qu'ils ont établi des Colonies en divers Pays. Mais nous voyons ensuite ce même Peuple comme isolé par rapport à tous les autres; & tellement concentré en lui-même, qu'il n'a plus ni commerce, ni même aucune so-

ciété avec les étrangers, qui ne pouvoient y aborder que par un seul & unique port. Comment & dans quel temps cette sage Nation a-t elle introduit dans son gouvernement un changement si singulier? C'est ce qu'il n'est pas facile de découvrir, & encore moins d'expliquer. *On peut donc*, conclud le sçavant Antiquaire, *se renfermer dans la partie des arts, & se livrer, au moins, par une* espece de *dédommagement, aux conjectures que les Monumens peuvent fournir.*

Ceux qu'on nous donne ici distribués en vingt-trois Planches, sont, pour la plus grande partie, des Divinités, des Prêtres & des animaux du Pays, dont la nombreuse quantité ne nous permet pas de faire le détail. La premiere Figure de la septieme Planche mérite une attention particuliere. M. de C. pense qu'elle re-

préſente un jeune Prêtre Egyptien. Il a deux têtes ; ce qu'on n'a encore vu dans aucun Monument de l'Egypte. Mais ce ſeul exemple ſuffit pour prouver que les deux viſages qu'on trouve aſſez ſouvent chez les Etruſques , les Grecs , les Romains , &c. ont pour origine l'Egypte même ; ce qui n'avoit pas encore été ſoupçonné juſqu'à préſent.

Les Figures des trois dernieres Planches ont été placées dans cette claſſe , parce qu'elles ſont viſiblement des imitations plus ou moins reſſemblantes à celles des Egyptiens.

Etruſques. L'illuſtre Auteur de ce Recueil avoue, avec ſa modeſtie ordinaire , qu'il a , *ſans doute* , *confondu dans les différentes ſuites* qui regardent ce Peuple , *pluſieurs Monumens des Aborigènes* , *des Pélaſges & des autres Nations* ,

qui ont anciennement habité l'Italie, avec ceux des Etrusques : & cette erreur lui paroît même *inévitable.* Les Peuples qui les ont précédés dans cette Partie de l'Europe devenue depuis si célebre, se sont succédés sans laisser de traces après eux. On n'a absolument aucune connoissance des Arts qu'ils ont exercés, ni par conséquent du progrès qu'ils pouvoient y avoir fait. Il est donc naturel de réunir dans une même classe tous les morceaux antiques qui sont sortis du même Pays, & de les placer parmi ceux des Etrusques, parce que ceux-ci sont moins inconnus que les autres Nations Italiennes.

On trouvera, dans les 24 Planches de cette Partie, des Figures humaines de l'un & de l'autre sexe, des Pateres, différens Vases, &c. Monumens très-

propres à fixer utilement l'attention des Connoisseurs.

Grecs. Nous ne pouvons qu'applaudir aux justes plaintes que forme notre sçavant Antiquaire sur l'extrême rareté des Monumens de la Grece. Il est néanmoins persuadé que ce Pays *renferme encore aujourd'hui* des Antiquités, *peut être plus curieuses & plus recommandables* en Sculpture & en Architecture, que *l'Italie* même. La terre, en recelant dans son sein ces précieux restes, les défend contre l'ignorance & la barbarie des hommes, qui portent la destruction dans tous les lieux où ils se fixent. Si on est en droit d'imputer en particulier aux Turcs ces sortes de ravages, qu'ils n'ont que malheureusement trop multipliés; il est certain, d'un autre côté, que *leurs habitations* étant *médiocres*, *& leur pays* assez *mal peuplé*, un très-grand nombre

des anciens Monumens Grecs aura ſans doute échappé à leur goût trop-décidé pour l'anéantiſſement de tout ce qui tombe ſous leurs mains.

Onze Planches forment cette nouvelle ſuite d'Antiquités Grecques. On y verra avec plaiſir des Têtes humaines, des Buſtes, des Animaux, des Teſſéres, des Médaillons & des Médailles, dont pluſieurs ſont remarquables par leur extrême rareté. Entre les Figures entieres qui s'y rencontrent auſſi de tems en tems, nous croyons devoir diſtinguer des autres celle qui eſt repréſentée ſur une pâte (nombre 2. Planch. LIII); elle nous offre un Gladiateur vaincu, & totalement enfermé depuis la tête juſqu'au milieu des jambes par un vaſte filet, dont ſon vainqueur, du nombre de ceux qu'on appelloit *Rétiaires*, l'a adroitement enveloppé. La défaite de ce

lui dont nous parlons eſt annoncée par ſon attitude. Aſſis nonchalament ſur un Cippe, il remet avec honte dans le fourreau ſon épée, devenue inutile entre ſes mains; & le Bouclier qu'on voit à ſes pieds, montre aſſez qu'il n'en a tiré aucun avantage contre l'adreſſe de ſon adverſaire. C'eſt le ſeul Monument que M. de C. ait vû de cette eſpèce.

Romains. Les morceaux antiques de cette claſſe beaucoup plus nombreux que ceux des deux précédentes, rempliſſent ſeuls 48 Planches. La premiere, qui eſt la LIX de ce volume, repréſente quatre Figures, ſavoir deux Victoires, un Bacchus enfant avec des aîles, & dans la main gauche, une groſſe grappe de raiſin; enfin, un Jupiter Grec qu'on n'a pas voulu ſéparer des autres, parce que le tout a été trouvé dans le même lieu.

Ces précieux reſtes de l'Anti-

quité ſont enfin ſortis après pluſieurs ſiécles du milieu des ruines de l'ancienne ville *Veleïa*, retrouvée depuis quelques années dans un lieu nommé aujourd'hui *Maciniſſo* au voiſinage de Florence. On les a même découverts long-tems avant qu'on eût entrepris en 1760 la fouille de ces ruines.

M. le C. de C. qui ſe *contente*, dit-il p. 195, *d'expoſer & de propoſer, en laiſſant aux autres le mérite de découvrir, ou le plaiſir de deviner*, a fait entrer dans cette riche ſuite des Figures d'hommes, de femmes & d'enfans, dont le plus grand nombre repréſente différentes Divinités. On y voit auſſi des Buſtes, des Têtes, des Vaſes, des Teſſéres, des fragmens de Peintures, des Bas-reliefs, des Pierres gravées, des Anneaux, des Lampes, des Balances, dites *Romaines*, &c.

A la Planche CVI. qui eſt la der-

niere de cette ſuite, ſe voyent quatre Cailloux chargés d'Inſcriptions en relief. On en trouve dans le Cabinet de Ste Genevieve & ailleurs. Il y a une maniere aſſez ſimple de les imiter. C'eſt du ſuif fondu & très-chaud, qui s'emploie pour cette manœuvre. On en prend au bout d'un morceau de bois taillé par le bout deſtiné à tracer ſur ces cailloux les caractères, à proportion de la groſſeur qu'on veut leur donner. Lorſque le ſuif eſt ſec, on renverſe le côté écrit, & on le place doucement dans une petite jatte aſſez remplie du plus fort vinaigre, pour qu'il en ſoit entierement couvert, tant deſſous que deſſus. Au bout de 24 heures, l'opération eſt finie, & les lettres tracées paroiſſent en relief, comme ſur les autres morceaux de cette eſpèce qui ſont connus. L'expérience en a été faite pluſieurs fois devant nous, &

nous en avons conclu que cette manœuvre ſi facile à exécuter, eſt propre à multiplier tant qu'on voudra ces ſortes de cailloux, qu'on ne peut par conſéquent examiner avec trop d'attention.

Gaulois. Les Gaulois n'ont gueres à nous offrir de Monumens dignes de notre curioſité, pour le tems qui a précédé le paſſage des Romains dans leur païs. Auſſi M. le C. de C. ne nous donne-t-il pour cette claſſe que des morceaux fabriqués par les Artiſtes de ces fameux vainqueurs, ou tout au plus copiés plus ou moins bien d'après eux. Mais avant d'en faire le détail, il témoigne le juſte empreſſement avec lequel il deſire de voir paſſer entre ſes mains quelques Antiquités Eſpagnoles, dont aucune ne lui eſt encore parvenue. C'eſt pour ſuppléer en quelque ſorte à ce qui lui manque dans cette Partie, qu'il a deſtiné les

trois premieres Planches des Gaulois de ce volume à des Monumens qui subsistent encore à Barcelone, ville autrefois célébre & connue sous le nom de *Barcino.*

Le premier est un ensemble de sept colonnes, dont M. de C. voudroit qu'on connût les Architraves & leurs matériaux, vû la grande distance qui sépare ces colonnes les unes des autres. La Planche suivante, qui est la CVIII^e réunit deux fragmens de Mosaïque *composée de petites Pierres dont les unes sont blanches & les autres noires tirant sur le bleu.* Ces morceaux font partie du pavé de la Paroisse de St. Michel à Barcelone. Enfin le troisieme Monument est un Bas-relief de marbre blanc que notre habile Antiquaire a cru devoir partager en trois parties dans la description qu'il en fait. Au moyen de cette division il a ménagé dans chacune l'unité d'action, qui ne se trouve

point dans le morceau conſidéré en entier.

Ce quatrieme volume eſt terminé par l'explication des ſeize Planches, qui nous montrent, pour la plûpart, des veſtiges de différens Ouvrages faits par les Romains dans pluſieurs endroits de notre France. On y remarquera entr'autres le deſſein d'un Théâtre près des eaux de Néris, Bourg qui étoit anciennement de la Cité *des Bituriges ;* un Camp de Ceſar dans le Bas-Vendomois ; les deux autres Camps, l'un de *Biere*, l'autre du *Chatelier*, tous deux dans le voiſinage d'Argentan en Normandie, & qui n'ont pas encore été publiés ; le plan d'un autre Camp Romain dreſſé ſur le Mont de *Fains*, aux environs de Bar-le-Duc ; une Voye Romaine, qui va de Chartres à Orléans, & ſur laquelle ſe voyent encore deux Colones Milliaires, dont les Inſ-

criptions ne subsistent plus ; une Chaussée aussi Romaine qui conduit à Rheims, &c. Ce n'est qu'à regret que nous passons si rapidement sur ces restes si intéressans de l'Antiquité.

TOME CINQUIEME.

La marche si naturelle que M. le C. de C. s'est prescrite dans les volumes précédens, est encore celle qu'il suit exactement pour ce dernier. Les cinq Peuples, dont il nous décrit les Antiquités, y paroissent successivement selon l'ordre des tems, & leurs Monumens sont précédés de quelques réflexions courtes, mais judicieuses, qui en sont comme les préliminaires. Essayons d'en donner au moins une légere idée.

Les Egyptiens ont toujours passé pour avoir été *grands dans leurs entreprises, & sages dans leur gouvernement.*

vernement. Quant à ce dernier point, les hiſtoires ne s'en expliquent que d'une maniere confuſe, qui ne laiſſe rien entrevoir que de trop général. Mais feroit-il abſolument impoſſible de prendre ſéparément ce qu'on connoît de leur politique, & de remonter des effets aux cauſes, en réuniſſant enſemble *toutes ces pièces détachées*? Les progrès inſenſibles qu'on feroit comme de proche en proche par ces laborieuſes & utiles recherches, pourroient enfin conduire juſqu'à la découverte des vrais principes de cet ancien Peuple, ſur lequel on établiroit un ſyſtême très-approchant de la vérité.

Sa ſupériorité du côté des Arts eſt gravée en caracteres ineffaçables. Cette Nation qui travailloit pour la poſtérité la plus reculée, a ſçu mettre une juſte proportion entre la maſſe immenſe

de ſes Edifices, & l'étonnante ſucceſſion de tant de ſiécles, qui n'ont pu encore les entamer. On voit encore de nos jours, & on ne peut qu'admirer les chefs-d'œuvre de la force & de l'induſtrie, dont jamais aucun autre Peuple n'a eſſayé d'approcher, & qui ſont en effet inimitables. Ce n'étoit donc pas un mépris emphatique qui inſpiroit les Prêtres Egyptiens, lorſqu'ils diſoient aux Grecs : *Vous n'êtes que des enfans*. Tout ce que ces étrangers voyoient dans l'Egypte preſque à chaque pas, étoit pour eux une nouvelle preuve de la juſteſſe d'un reproche dont ils ne pouvoient raiſonnablement s'offenſer.

Ces Egyptiens ſi laborieux & ſi habiles dans le grand, n'étoient pas moins induſtrieux ni moins magnifiques dans les petits objets. On a pluſieurs de leurs Ouvrages en or : d'autres exécutés en

bronze repreſentent divers petits animaux, dont les yeux ſont de grenats & de rubis ; & la *perfection de leurs ſertiſſures & de leurs enchaſſemens, montre le fréquent uſage* que faiſoit cet ancien Peuple d'une pareille magnificence. Il avoit encore le ſecret d'appliquer l'or ſur des Bronzes par le moyen du feu, & ſur des bois de différente eſpèce, par le ſecours des mordans, comme il paroît par des reſtes de dorures qui ont paſſé juſqu'à nous.

Les Etruſques nous laiſſent appercevoir dans leurs Ouvrages les différens degrés par leſquels ils ſe ſont enfin élevés à toute la perfection dont ils étoient capables. Bien différens des Grecs, qui ont *eu la vanité* de ne *pas laiſſer à la poſtérité l'examen de leur enfance & de leurs progrès dans les Arts ;* ceux-là nous découvrent la route qu'ils ont ſuivie depuis le com-

mencement. En marchant ſur leurs pas, on les voit parvenir par des ſuccès preſque inſenſibles, de l'ignorance à une pratique toujours plus éclairée & mieux entendue, à meſure que les tems leur donnent la facilité de ſe ſurpaſſer toujours eux-mêmes.

Mais quelque avantageuſe que puiſſe être l'idée qu'on doit ſe former des Ouvrages de cette Nation, il faut avouer que le goût n'eſt jamais entierement ſatisfait de ceux même dont l'exécution eſt plus parfaite. Il y regne toujours un air de ſéchereſſe qui les dépare, mais qui a du moins l'avantage de les faire reconnoître : en ſorte qu'il n'eſt preſque pas poſſible de les confondre avec les Monumens qui appartiennent aux autres Peuples.

On eſt encore forcé de convenir que *l'étude* des Antiquités que nous ont laiſſées les Etruſques,

est malheureusement accompagnée de la plus profonde incertitude. Il n'y a aucun moyen de fixer leurs dates. Les différences bien sensibles qu'on y remarque, annoncent assez visiblement celles des Provinces & des Contrées où elles ont été fabriquées. Mais le silence absolu de l'histoire sur tous ces objets s'oppose à toutes les recherches qu'on pourroit faire, & ne souffre pas même qu'on se permette des conjectures, parce qu'elles n'auroient aucun fondement solide.

Selon M. le C. de Caylus, les Grecs ont formé la plus agréable Nation de l'Univers; & *le tableau de* leur Païs, *de quelque maniere qu'il soit présenté*, satisfera toujours l'imagination. Les mœurs étoient douces dans la Gréce. Elle avoit sçu réunir les talens de l'esprit & les avantages des Arts dans lesquels elle excelloit. Quel devoit

donc être chez elle le charme de la ſociété ? Une langue riche, pleine de douceur & d'harmonie ſe plioit en quelque ſorte au gré de tous ceux qui en faiſoient uſage. Les Hiſtoriens, les Poëtes, les Orateurs y puiſoient comme dans une ſource intariſſable ce ſtyle doux, naturel, inſinuant, ce ton noble & majeſtueux, ces images vives & ſaillantes, ces tours ingénieux & variés, ces expreſſions heureuſes qui frappent par leur hardieſſe & leur énergie, ou qui touchent, qui remuent, qui ébranlent par leur naïveté & par leur tendre délicateſſe.

Tous les Arts paroiſſoient comme naturels aux Grecs. Des Peintres, des Sculpteurs, des Architectes enfantoient des chefs-d'œuvre, qu'on s'empreſſe encore aujourd'hui de prendre pour modeles. Ce Peuple ſi fécond en habiles Artiſtes, paroiſſoit donc ne travailler

que pour la séduction des sens & la satisfaction de l'esprit. *Mais*, ajoute notre illustre Antiquaire, *il conservoit le véritable objet des Arts, celui de conduire à la vertu*, & de perpétuer la gloire des grands hommes *par des ouvrages qui associoient* ces mêmes Artistes *à l'honneur de leur païs, & les conduisoient à l'immortalité.*

Nous connoissons beaucoup mieux les ROMAINS que les anciens Peuples dont on vient de parler. Le voisinage, la facilité de la communication entre les Gaules & l'Italie, les histoires enfin ont fait passer des Romains jusqu'à nous plusieurs pratiques dont la société peut tirer quelques avantages. Ils les avoient tirées eux-mêmes des Egyptiens par l'entremise des Etrusques & des Grecs, sans parler d'un nombre d'usages que leurs courses fréquentes en Egypte leur avoit donné occasion

d'emprunter d'une Nation *à l'égard de laquelle tous les Peuples de la terre paroissent des ingrats.* Les Monumens Romains sont d'ailleurs sans comparaison beaucoup plus multipliés que tous les autres. Ainsi Rome & l'Italie nous offrent des secours pour retrouver *plusieurs parties des Arts médiocres à la vérité, mais pourtant capables d'en augmenter la facilité & souvent même l'agrément.*

Avouons néanmoins que malgré les ressources que nous pouvons tirer de leurs opérations, dont on fait de tems en tems la découverte, il nous manque encore bien des choses pour les exécuter nous-mêmes avec quelque succès. Nous n'avons pas toujours les matieres qu'ils employoient dans leur travail, & qui se présentoient à eux en abondance ; les outils dont ils faisoient usage d'autant plus utilement, qu'ils contribuoient plus

sûrement à la facilité & au mérite de leurs entreprises nous manquent absolument, & souvent ne nous sont pas même connus. Il ne nous est donc gueres possible de tenter, & encore moins de répéter fréquemment les expériences si nécessaires pour arriver à la perfection qu'on doit toujours se proposer.

Les anciens Peuples civilisés étoient *dans une profonde ignorance* à l'égard de la Gaule & des Gaulois ; & ils n'avoient aucune connoissance ni de leurs mœurs, ni de leur gouvernement, ni de l'étendue du païs habité par cette Nation. Dans les commencemens ces Gaulois encore féroces & barbares *servoient comme* troupes *auxiliaires* les Peuples étrangers, ou plutôt ils *étoient à leur solde.* Devenus plus hardis, à proportion de leur expérience dans le métier de la guerre, ils firent des incur-

ſions & des conquêtes. Ils porterent leurs armes juſqu'en Italie ; & après le ſac de Rome, qu'ils avoient priſe ſans le ſecours d'aucuns alliés, ils firent long-tems trembler les Romains juſques dans leurs foyers. Ceux-ci les ſubjuguerent à leur tour, & c'eſt depuis cette époque qu'ils commencerent à être plus connus.

Céſar eſt le ſeul qui nous ait donné quelque détail ſur leur ancien gouvernement, ſur leurs mœurs, & ſur les diverſes Contrées où ils s'étoient établis. C'eſt donc ſeulement d'après ce grand homme qu'on doit conſidérer la Gaule, & qu'on peut parler plus exactement des Gaulois.

Ce cinquieme volume contient 120 Planches ; ſavoir, 32 pour les Egyptiens, 16 pour les Etruſques, 15 pour les Grecs, 34 pour les Romains, & 23 pour les Gaulois. La plus grande partie de ces

dernieres nous trace les plans de plusieurs Camps Romains. M. de C. ne nous donne le dessein que de ceux qu'on n'avoit point encore publiés. Dans les classes des autres Peuples, outre les Monumens qui ont quelque ressemblance avec ceux qu'on a pu remarquer dans les volumes précédens, on verra des objets singuliers, & qui paroîtront nouveaux. Ils sont en trop grand nombre pour qu'il nous soit possible d'en faire quelque Extrait, même d'une maniere abrégée. C'est l'Ouvrage même qu'il faut consulter, & nous ne pouvons mieux faire que d'y renvoyer.

ARTICLE XXXI.

RÉFLEXIONS SUR LA THÉORIE & la Pratique de l'Éducation, contre les Principes de M. Rousseau. Par le P. G. B. *A Turin, chez les Freres Reycends & Guibert, &c.* On en trouve des Exemplaires *à Paris, chez Chaubert, Libraire, rue du Hurepoix.* 1763.

LA plûpart des Ouvrages de M. Rousseau tendant directement au renversement de l'ordre social, ou à la ruine de la Religion, il n'est pas étonnant qu'un cri universel se soit élevé contre ses paralogismes. Entre ceux qui ont mûrement réfléchi sur les principes attaqués par le Philosophe de Geneve, le P. G., Membre distingué de l'Académie de Tu-

rin, doit être placé aux premiers rangs. Il n'eſt point ici queſtion d'une réfutation compléte d'*Emile*; l'Auteur s'eſt borné à combattre quelques Propoſitions du premier volume des rêveries de M. Rouſſeau ſur l'Education. Arrêtons-nous à quelques-unes des Réflexions du P. G.

Après avoir diſtingué une triple éducation qui nous vient de la nature, ou des hommes, ou des choſes, M. R. explique ce qu'il entend par Nature. « Nous » naiſſons ſenſibles, dit il, & dès » notre naiſſance nous ſommes af- » fectés de diverſes manieres par » les objets qui nous environnent. » Sitôt que nous avons, pour ainſi » dire, la conſcience de nos ſen- » ſations, nous ſommes diſpoſés » à rechercher ou à fuir les objets » qui les produiſent, d'abord ſe- » lon qu'elles nous ſont agréables » ou déplaiſantes, puis ſelon la

» convenance ou disconvenance
» que nous trouvons entre nous
» & ces objets, & enfin selon les
» jugemens que nous en portons
» sur l'idée de bonheur ou de per-
» fection que la raison nous donne.
» Ces dispositions s'étendent &
» s'affermissent à mesure que nous
» devenons plus sensibles & plus
» éclairés; mais contraintes par nos
» habitudes, elles s'alterent plus
» ou moins par nos opinions; avant
» cette altération, elles sont ce que
» j'appelle en nous la nature. »

Voilà donc, selon l'Instituteur d'Emile, observe le P. G., trois penchans ou trois principes naturels de nos déterminations : les sensations agréables ou déplaisantes, la convenance & la disconvenance des objets, enfin les idées que la raison nous donne de la perfection & du bonheur. C'est à peu près ce que les Anciens désiongient par les noms de délec-

table, d'utile & d'honnête. Or ces trois penchans ou dispositions préalablement à toute altération, c'est ce que M. Rousseau appelle la nature de l'homme. Il faut donc qu'il reconnoisse dans la nature de l'homme, indépendammment de toute altération d'opinion & de préjugé, cette contrariété qui a frappé d'étonnement les Philosophes les plus sages du Paganisme. C'est une vérité d'expérience, que les sensations agréables nous portent à rechercher des objets qui réellement ne nous sont pas convenables, & dont la poursuite est contraire aux idées que la raison nous donne de la perfection & du bonheur. Il faut de plus observer que selon M. Rousseau, ces dispositions s'étendent & s'affermissent à mesure que nous devenons plus sensibles & plus éclairés. Or le simple développement des organes suffit bien pour rendre les

hommes plus ſenſibles, mais non pour les rendre plus éclairés. Dans la force du premier âge, l'homme ſe trouve au plus haut degré de la ſenſibilité : peut-on dire qu'à cet âge la raiſon ait acquis aſſez de lumiere & de force pour réprimer cet excès de ſenſibilité, & la diriger convenablement aux idées que la raiſon nous donne de la perfection & du bonheur ? D'où il ſuit que la nature abandonnée à elle-même doit devenir vicieuſe par l'inégalité de l'accroiſſement que prennent les diſpoſitions ou penchans qui ſont les mobiles de nos déterminations. Le penchant qui naît des ſenſations agréables eſt bientôt porté au plus haut point de ſa force, & ce penchant eſt capable de précipiter l'homme dans les plus grands abîmes. Le penchant au contraire qui naît, ou de la convenance réelle des objets, ou des idées que la raiſon nous

donne de la perfection, ne se développe que lentement, quoique ce soit la disposition la plus nécessaire pour la conduite de l'homme. En un mot, beaucoup de sensibilité, peu de jugement, voilà l'état naturel du premier âge. Cette vicieuse inégalité, source de presque tous les déréglemens de la vie, fournit l'indication des remédes que l'éducation doit y apporter : retrancher d'un côté, suppléer de l'autre, c'est à quoi doivent tendre les soins d'un sage instituteur.

Il y a donc une contrariété réelle entre les penchans de l'homme, & cette contrariété se déduit des dispositions primitives qui constituent la nature de l'homme selon M. Rousseau. Ainsi, quand ce Philosophe avancera qu'il « faut » poser pour maxime indubitable, » que les premiers mouvemens de » la nature sont toujours droits, » & qu'il n'y a point de perversité

originelle dans le cœur humain »: nous lui répondrons, dit le P. G., que cette maxime ne s'accorde pas même avec les principes d'où il la déduit.

L'homme iſolé n'eſt pas l'homme de la nature, pourſuit notre Auteur. Tout eſt lié dans l'Univers, & la nature de chaque choſe dépend non-ſeulement de ſa conſtitution intérieure, mais encore des rapports d'action & de réaction qui la lient aux objets environnans. Interceptez la communication qui lie les parties de l'Univers entre elles, vous les dénaturez auſſitôt. Le feu s'éteint dans le vuide de la machine pneumatique, les plantes ceſſent d'y végéter, les animaux y perdent le mouvement, la reſpiration & la vie : c'eſt que le Monde n'eſt pas un amas d'êtres formés ſans rapports, & aſſemblés par hazard ; tout y eſt partie d'un tout, & tient au tout ; c'eſt l'ou-

vrage de la Providence. Or, comme dans le monde physique les natures corporelles perdent leur activité, en perdant les rapports qui les lient les unes aux autres; ainsi les natures intelligentes faites pour tenir une place dans le monde moral, qui n'est autre chose que l'ordre de la société, ne peuvent rompre les liens qui les attachent, sans se dénaturer & se priver de l'exercice de leurs plus nobles fonctions, qui sont celles qui résultent de leurs rapports ou de leurs devoirs à l'égard des autres intelligences. Donc en élevant un Homme pour lui-même, on doit l'élever pour les autres.

Mais, dira M. Rousseau, « il » faut opter entre un homme ou » un Citoyen; car on ne peut faire » à la fois l'un & l'autre ». Je dirois plutôt, reprend le P. G.; on ne peut bien faire l'un sans l'autre. Il n'est pas des œuvres de la na-

ture comme de certains ouvrages de l'art : le Sculpteur ne peut faire à la fois les jambes & les bras d'une ſtatue. Mais l'opération de la nature, dans l'accroiſſement qu'elle donne à ſes productions, s'étend à tout. L'éducation eſt un art, ſi l'on veut ; mais c'eſt un de ces arts qui ne font que diriger & ne forment rien. . . . On ne peut élever un homme pour lui-même, qu'on ne s'applique à former ſa raiſon : c'eſt par la raiſon que l'homme eſt homme. Or la raiſon eſt une faculté ſociale de ſa nature : faire un homme raiſonnable, c'eſt le faire ſociable. On ne peut donc bien former la raiſon que par des exercices relatifs à l'état de ſociété.

Rien ne déſole tant M. Rouſſeau que la dépendance néceſſaire au maintien de la ſociété. Cependant, comme le remarque le Pere Gerdil, on ne peut pas même

éviter cette dépendance dans le ſyſtême tout idéal du Docteur d'Emile. « Par le pacte ſocial, dit » M. R., chacun de nous met en » commun ſa perſonne & toute » ſa puiſſance ſous la ſuprême di- » rection de la volonté générale. » Mais chaque individu peut avoir comme homme une volonté propre, contraire à la volonté générale : « ſon intérêt particulier peut » lui parler tout autrement que » l'intérêt commun. Son exiſtence » abſolue & naturellement indé- » pendante peut lui faire enviſa- » ger ce qu'il doit à la cauſe com- » mune comme une contribution » gratuite dont la perte ſera moins » nuiſible aux autres que le paye- » ment n'en eſt onéreux pour lui ; » .... injuſtice dont le progrès » cauſeroit la ruine du corps po- » litique. Afin donc que le pacte » ſocial ne ſoit pas un vain for- » mulaire, il renferme tacitement

» cet engagement, qui ſeul peut » donner de la force aux autres, » que quiconque refuſera d'obéir » à la volonté générale y ſera con- » traint par tout le corps. Ce qui » ne ſignifie autre choſe, ſinon » qu'on le forcera d'être libre. »

Voilà donc, pourſuit le P. G., dans un ſyſtême imaginé à plaiſir pour conſerver la liberté, l'homme encore obligé de dépendre & de plier ſous l'autorité qui peut le contraindre d'obéir malgré qu'il en ait. Il eſt vrai que M. Rouſſeau a trouvé un expédient admirable pour remédier à cet inconvénient. C'eſt que la Cité en contraignant un homme à obéir malgré lui, ne porte point atteinte à ſa liberté; elle le force au contraire d'être libre. Cela eſt clair. La liberté conſiſte à faire ce que l'on veut; c'eſt l'idée qu'en donne M. Rouſſeau. Ainſi forcer un homme d'être libre, en le contraignant d'obéir,

malgré qu'il en ait, c'eſt forcer un homme de faire ce qu'il veut, tandis qu'on le contraint de faire ce qu'il ne veut pas.

La dépendance n'eſt pas contraire à la nature de l'homme. La nature n'a pas fait les hommes pour vivre ſeuls : elle ne les a donc pas faits pour vivre dans l'indépendance. Société & dépendance ſont des idées relatives : nulle Société ſans ordre ; nul ordre ſans dépendance .... La multitude ſait ou doit ſavoir qu'elle a beſoin d'être gouvernée. Les Peuples les plus jaloux de leur liberté, ont bien ſenti qu'ils ne pouvoient ſe paſſer de Chefs autoriſés à veiller au maintien des loix, & armés de la force publique pour réprimer ceux que l'intérêt particulier ſouleveroit contre l'intérêt général. M. Rouſſeau avoue que le Peuple peut vouloir le bien, mais qu'il ne le voit pas ; il convient que

l'ordre le meilleur & le plus naturel eſt celui où la multitude eſt gouvernée par les ſages.

Ce n'eſt ni la crainte ſeule, ni l'utilité ſeule, ni la ſeule bienveillance qui a porté les hommes à ſe réunir en corps de ſociété, dit encore le P. G.; chacune de ces cauſes eſt incompléte par elle-même, & c'eſt ce qui rend ſi défectueux tous les ſyſtêmes où l'on a prétendu établir ſur l'une ou l'autre en particulier le fondement de la ſociété. Il faut donc les réunir toutes trois, puiſqu'elles ſont de nature à concourir au même but: il faut y joindre l'impreſſion dominante de l'ordre qui leur ſert de lien commun, & l'on aura le vrai principe de toute ſociété civile. La bienveillance eſt en effet le premier ſentiment qui lie les hommes entre eux, comme il paroît évidemment par l'état de famille, par le plaiſir que nous goû-

tons dans le commerce de nos amis, par la ſatisfaction que nous éprouvons à pouvoir obliger les autres, par la reconnoiſſance que nous conſervons envers ceux qui nous obligent. Ces ſentimens peuvent être combattus, quelquefois même étouffés par la cupidité; mais ils ne ſont pas moins dans la nature. L'utilité eſt le ſecond motif qui porte les hommes à ſe réunir. Sans cette réunion, les hommes manqueroient ſouvent du néceſſaire; elles les met à portée de ſe procurer tout ce qu'il faut, non-ſeulement pour les beſoins indiſpenſables, mais encore pour l'agrément de la vie. La crainte eſt le motif de leur aſſociation. La cupidité venant à rompre les premiers liens de la nature, arme les méchans contre les bons, & met ceux-ci dans la néceſſité de raſſembler leurs forces pour repouſſer les inſultes des premiers. Voilà

les causes qui portent les hommes à se réunir ; mais ils ne sont pas plutôt rassemblés, que l'impression de l'ordre leur fait sentir la nécessité d'un arrangement & d'une politie convenable aux fins de leur association. Cet arrangement exige des regles qu'on appelle loix. L'établissement des loix conduit à celui de l'autorité chargée de veiller à leur maintien. Telle est l'origine de l'ordre civil.

Sans qu'il soit besoin d'exposer un plus grand nombre des Réflexions du P. G., on apperçoit aisément qu'elles sont le développement des vrais notions présentées avec toute la précision d'une saine dialectique. Nous laissons à nos Lecteurs la satisfaction de juger l'Auteur par son Ouvrage même : ils y trouveront des raisonnemens bien soutenus & des vues très-lumineuses sur l'éducation.

ARTICLE XXXII.

HISTOIRE DE L'IRLANDE ancienne & moderne, tirée des Monuments les plus authentiques, par M. l'Abbé MAC-GEOGHEGAN. 1762 & 1763. *in-4°.* Tomes II. & III. *A Paris, chez de Bure Pere, Libraire, Quai des Augustins, à S. Paul, & chez l'Auteur, rue des Arcis, au Singe verd.*

En rendant compte du premier volume de cette histoire, nous en fimes connoître (*) le plan, l'ordre & la distribution ; ainsi, sans revenir sur tous ces points, nous allons parcourir les faits les moins connus qui sont la matiere

(*) Voyez nos Mémoires du mois de Mars, année 1759, pag. 688 & suiv.

des deux derniers volumes. Prévenons toutefois les Lecteurs qu'ils trouveront à la tête du ſecond Tome de M. *Mac-Geoghégan* un Avant-propos dans lequel l'Auteur examine en bon Patriote & en Critique éclairé les cauſes de l'invaſion des Anglois en Irlande, auſſi bien qu'un *Eſſai ſur l'origine des Anglo-Irlandois*, qui jette beaucoup de jour ſur l'hiſtoire des principales familles de cette Contrée.

Henri II. Roi d'Angleterre, ayant reçu en 1172 la ſoumiſſion volontaire des principaux Seigneurs d'Irlande, établit dans la Lagénie une Colonie Angloiſe, & nomma des Gouverneurs aux Places les plus importantes. Oubliant enſuite ſes promeſſes les plus ſolemnelles, ce Roi donna les terres des Princes qui venoient de reconnoître ſa domination à pluſieurs de ſes ſujets qu'il avoit

laiſſés en Angleterre, & qui firent de leur puiſſance l'abus le plus étrange : les Irlandois furent dès-lors ſous la domination Angloiſe : pour donner plus de conſiſtance à cet aſſerviſſement de leur liberté, le Cardinal Vivien, Légat du Pape Alexandre III, aſſembla un Concile à Dublin, dans lequel il leur enjoignit ſous peine d'excommunication d'obéir à l'Angleterre. Depuis cette époque l'Irlande devenue, pour ainſi dire, une Province de la Grande Bretagne, ne fournit plus à l'hiſtoire que des faits ſi intimement liés avec les Annales Angloiſes, qu'on ne peut gueres connoître celles-ci ſans ſavoir ceux là au moins en ſubſtance ; cette vaſte Province offre néanmoins des traits particuliers qu'il eſt bon de ne pas ignorer : préſentons-en quelques-uns d'après notre ſavant Hiſtorien.

Les *Juſticiers* étoient des eſ-

pèces de Vice-Rois envoyés en Irlande par les Rois d'Angleterre pour y maintenir les Irlandois dans l'obéiſſance, y faire obſerver les loix &c. Nous remarquons que ſous pluſieurs regnes cette Place ne reſta pas long-tems aux mêmes perſonnes. Du tems d'Edouard I, on compte juſqu'à huit Juſticiers différents, preſque tous rappellés ou diſgraciés. Sous le gouvernement de l'un d'eux (Robert Ufford) les troubles ayant été très-conſidérables par les guerres inteſtines des habitans, le Roi d'Angleterre fit venir Ufford pour rendre compte de ſon adminiſtration. Celui-ci pour ſe juſtifier repréſenta à Edouard qu'il étoit mal informé; que les accuſations intentées contre lui étoient toutes calomnieuſes, & il finit par dire qu'il penſoit qu'il étoit de la bonne politique de fermer les yeux lorſqu'un Rébelle coupe la gorge à

un autre : c'eſt là, Sire, ajouta Ufford, le moyen de ménager vos tréſors & de Procurer la paix à l'Irlande. Cette idée fut goutée du Monarque qui renvoya le Vice-Roi abſous.

M. l'Abbé MAC-G. n'oublie pas de faire connoître les hommes illuſtres par leur piété & leurs talens qu'a donnés l'Irlande : il s'attache particulierement à ceux qui ont laiſſé des monumens de leur ſavoir : ainſi dans ce premier volume on trouve des détails ſur Thomas Palmeran ou Palmerſton plus connu ſous le nom de Thomas *Hibernicus*, ſur Jean de Sacrobofco, Thomas Long, Richard Creagh, Edmond Tanner, Richard Stanihurſt, oncle du célébre Uſſerius, & ſur pluſieurs autres Ecrivains d'Irlande ou qui appartiennent à ce Royaume. Voici ce que dit l'Hiſtorien du fameux SCOT ; nous tranſcrivons en entier ce mor-

ceau, tant pour prouver l'exactitude des discussions de M. Mac-Geoghegan, que pour donner un essai de son style.

« La subtilité de son esprit & sa grande pénétration dans les matieres scholastiques, lui mériterent le nom de Docteur subtil. Il fut élevé à Oxford sous Guillaume de Wara ou Varro, où il écrivit sur les quatre livres des Sentences. Il alla ensuite à Cologne où il mourut subitement en 1308. Trois Nations se disputent la gloire d'avoir donné la naissance à cet homme célébre; les Anglois prétendent qu'il est né à Dunston, village de la Paroisse d'Emildune au pays de Northumberland. Ils font valoir pour cet effet la conclusion des ouvrages manuscrits de ce grand homme qui se trouvent à Oxford, conçue en ces termes: *Ici finit la lecture des Ouvrages de Jean Duns, subtil Docteur de l'U-*

niversité de Paris, qui naquit dans un certain village de la Paroisse d'Emildune, nommé Dunston en Northumberland, apparemment au Collége de Merton, dans l'Université d'Oxford ; mais comme il est douteux si cette finale est de Scot lui-même, ou ajoutée après par une main étrangere, il paroît que la conséquence que l'on en tire en faveur de sa naissance en Angleterre n'est pas suffisante. Les Ecossois le disent natif de Duns en Ecosse, qui est un village éloigné des frontieres d'Angleterre d'environ huit milles. Les Irlandois enfin secondés par *Arthur à Monasterio* & le Martyrologe de *Cavellus* prétendent qu'il est né à Down (en latin *Dunum*) en Ultonie ; en effet les Irlandois n'avoient pas encore quitté entierement en ce siécle le nom de *Scoti* ou *Scots* ; aussi est-il probable que

c'est pour cette raison que le Docteur Jean Duns a été nommé *Scot.*»

Une anecdote assez connue & que l'on chercheroit inutilement dans le très grand nombre des historiens de France, est la réunion des Seigneurs Irlandois avec les François contre l'Angleterre au milieu du xvi^e^ siècle. Dès 1545 les Seigneurs Irlandois mécontents de l'Angleterre, firent faire à François I. des propositions par lesquelles ils promettoient à ce Monarque de devenir ses sujets, & de résister à la tyrannie des Anglois, pourvû qu'il obtînt le consentement du Pape, & qu'il leur fournît deux mille Arquebusiers, deux cents Chevaux Légers & quatre pièces de canon. Le Roi de France croyant que ces propositions pouvoient être utiles à son Royaume, envoya le célébre Jean de Montluc, depuis Evêque de Valence & de Die, pour conférer

avec les parties intéressées, & voir si l'entreprise étoit praticable. Montluc alla en Irlande; mais on ignore quel fut le résultat de sa négociation; on sait seulement qu'il partit sur le champ pour Rome, sans doute pour conférer avec le Pape de cette affaire qui en demeura là pour lors. Quatre ans après Henri II. successeur de François I., renoua avec les Irlandois, & leur envoya le même Montluc avec M. de Fourquevaux, qui négocierent très heureusement avec ô Neill & ô Donnel, Princes d'Ultonie: mais la Paix entre la France & l'Angleterre ayant été conclue au Fort d'Outreau le 24 Mars 1550, le Traité passé avec les Irlandois ne produisit aucun effet avantageux. M. de Fourquevaux ayant dressé dans le tems un Journal de son voyage & de sa négociation, lequel jette beaucoup de lumiere sur ce trait d'histoire,

M. l'Abbé Mac-G. publie presque en entier ce Journal (tom. 2. pag. 339-349) sur une copie tirée en 1747 par M. l'Abbé d'Estrées sur le manuscrit original qui est au Château de Fourquevaux. Ce morceau est très-curieux, & méritoit réellement d'être connu.

TOME. III^e^. Le récit des persécutions & des malheurs de toute espèce que l'Angleterre fit essuyer aux Catholiques d'Irlande depuis la prétendue Réformation, occupe une partie du troisieme volume de cette Histoire : on y voit les Catholiques obligés de fuir leur propre pays pour se mettre à couvert des poursuites de l'hérésie ; ils se dispersent en France, en Italie, en Espagne même où par les libéralités des plus riches d'entre eux ils forment des établissemeus dont le très-grand nombre subsiste encore de nos jours. On trouve ici les Edits des Rois d'An-

gleterre, celui de la Reine Elizabeth entr'autres pour ordonner la Reformation, auſſi bien que les Brefs des Papes en faveur & pour l'encouragement des Catholiques. On y lit le détail de ces guerres cruelles & inteſtines d'autant plus furieuſes que la diverſité de Religion en fut le principe ; & l'on ſait à quel excès ne craignent pas de ſe porter les hommes, quand ils croyent combattre pour les intérêts de Dieu : il eſt ſi difficile à des gens peu éclairés de n'être pas cruels envers ceux que la Religion qu'ils profeſſent condamne à des ſupplices éternels! Le détail de ces guerres affreuſes nous meneroit trop loin ; d'ailleurs les couleurs d'un tableau tel que celui-là ſont ſi ſombres, ſi lugubres, que nous aimons mieux le ſouſtraire aux regards de nos Lecteurs, que de les affliger par le récit de ces ſcènes humiliantes pour l'humanité, tou-

jours désavouées par la vraie Religion sous le voile de laquelle on a pu quelquefois en donner de pareilles, mais qui loin d'en avoir jamais été approuvées, ont fait l'objet de ses douleurs les plus ameres. On ne peut néanmoins, pour revenir aux guerres d'Angleterre & d'Irlande, disconvenir qu'elles n'ayent produit des prodiges de valeur, & qu'à la tête de ces légions de Concitoyens armés les uns contre les autres, il n'y ait eu souvent des hommes très-braves; cette histoire en fournit plusieurs exemples parmi lesquels nous en choisissons un que nous rapporterons dans les termes mêmes de l'Historien d'Irlande. «Pendant le séjour de Tyrone (*) dans

(*) Le Comte de Tyrone fut le chef de la derniere guerre de Religion que soutinrent les Catholiques Irlandois contre la Reine Elizabeth. Cette guerre

la Momonie, les troupes de la Reine Elizabeth étoient renfermées dans leurs garnisons & places fortes, n'osant paroître dans la plaine devant ce Prince, de sorte que le tems se passa sans aucune hostilité, excepté une rencontre arrivée entre Hugue Maguire, Prince de Fermanagh, Général de Cavalerie d'ô Neill, & Saint-Léger, Président de la Momonie, où ces deux Seigneurs périrent. Maguire accompagné seulement d'Edmond Mac Caffry son porte-enseigne, de Niall ô Durnin & d'un Prêtre, sortit un jour du camp, soit pour prendre l'air, soit

---

commença en 1588. Tyrone avoit un goût décidé pour les armes, & la nature lui avoit donné un esprit juste qu'il eut soin de cultiver dans les meilleures écoles. Ce Seigneur se conduisit avec autant de Politique que d'habileté contre la Cour d'Angleterre.

pour reconnoître le pays : s'étant trop avancé il rencontra Saint-Léger à la tête d'un corps de Cavalerie d'environ soixante hommes ; quoique la partie fût trop inégale, Maguire étoit en même tems trop fier & trop téméraire pour refuser le combat ; il picqua son cheval & traversa la foule pour s'approcher du Commandant Anglois qui lui tira un coup de fusil à travers le corps : quoique la blessure de Maguire fût mortelle, cet homme intrépide voulant venger sa mort avant de mourir, frappa Saint-Léger de sa lance, lui perça la tête à travers de son casque, & se sauva après en s'ouvrant un passage l'épée à la main. Ces deux Capitaines moururent de leurs blessures quelques jours après &c. »

M. l'Abbé *Mac-G.* termine son troisieme volume par un *Précis de l'histoire des quatre Stuarts sur le thrône d'Angleterre.* Cette illustre

Maiſon eſt ſi connue par les Ouvrages des Hiſtoriens modernes qui s'en ſont occupés que nous croyons inutile d'en parler ici. Nous obſervons ſeulement que ce *Précis* contient quelques pièces originales dont la publication ne peut qu'être utile, & nous terminons cet Extrait par une eſquiſſe du Portrait de la Reine Elizabeth fait par notre Auteur. Il eſt peu de Princes dont on ait dit à la fois plus de bien & de mal que de cette Reine; on ſait que la prétendue Réformation s'affermit en Angleterre ſous ſon regne; ſi ce changement dans la Religion lui a valu les plus grands éloges de la part des Anglicans, il a auſſi excité très-vivement le zele des Catholiques qui n'ont gueres épargné cette Princeſſe. « Si l'on conſidere Elizabeth du côté du gouvernement

politique, dit notre Hiſtorien fort bon Catholique, on ne peut pas lui refuſer de grands talens ; elle avoit un eſprit bien cultivé ; elle poſſédoit pluſieurs langues & ſurtout la Latine qu'elle parloit avec aiſance ; elle aimoit beaucoup la lecture des Ecritures ſaintes ; elle les citoit ſouvent dans les controverſes.... ſon regne fut brillant; elle avoit d'habiles Miniſtres qui partageoient avec elle les ſoins du gouvernement, & qui avoient beaucoup contribué à ſa prétendue gloire... La Cour de cette Princeſſe étoit un théâtre où chacun de ces Miniſtres jouoit adroitement ſon rôle ; & quoiqu'ils euſſent tous pour objet le bien public & la gloire de la Nation, il n'y a jamais eu Cour où les intrigues furent plus en uſage : de ſorte que Higgons, Auteur non ſuſpect, ne craint pas de dire que

c'étoit le miniſtère le plus pervers qu'on eût jamais vû ſous aucun regne. Le beau génie d'Elizabeth fut obſcurci par les qualités de ſon cœur; l'ingratitude, la jalouſie, la cruauté & la duplicité formoient ſon caractere. Sa conduite par rapport au Comte d'Eſſex & de quelques autres de ſes favoris, eſt une preuve de ſon mauvais naturel. Le deſir d'être admirée étoit la paſſion dominante de cette Princeſſe; ſa vanité fut nourrie par la flatterie de ſes courtiſans &c. » A ces traits M. l'Abbé Mac-G. ajoute l'hiſtoire tragique de l'infortunée Marie Stuart, Reine d'Ecoſſe, & il faut convenir que lorſque l'on examine ſans préjugé toutes les circonſtances de cet attentat, on ne peut qu'avoir en horreur tous ceux qui y contribuerent, quels qu'ils ayent été.

Mars, 1764.

Faiſons en finiſſant une ou deux remarques : l'Auteur parlant de Thadée Dunus, dit (tom. 3. pag. 468) que les Ouvrages de cet Ecrivain Irlandois ont été imprimés à *Tiguri* en Suiſſe ; il falloit écrire à *Zurich* : *Tigurum* eſt le nom latin de cette ville. Ailleurs (dans ce même tome, pag. 621) racontant le trait d'Elizabeth qui parlant latin fit un ſolécifme, (elle dit *fœminilem ſexum* au lieu de *fœmineum*) il raconte que la Princeſſe s'étant repris, dit avec beaucoup de grace qu'ayant prononcé ce mot inuſité, par *ſon autorité royale elle le faiſoit latin.* Le texte original cité par M. Mac-G. lui-même ne nous paroît pas avoir tout-à-fait le ſens qu'il lui donne. *Fœminilem dixi*, repliqua Elizabeth, *fœmineum dixiſſe debui* (ſexum) ; *authoritate meâ regiâ LATINITATEM HAC VOCE DONABO.*

Quoiqu'il en ſoit de ces remarques & de toutes celles que nous pourrions faire ſur quelques autres endroits de cette hiſtoire, elle n'en doit pas moins être accueillie très-favorablement, & tous ceux qui la liront ne refuſeront point à l'Auteur le double titre d'hiſtorien fort ſavant & de très-zélé Patriote.

ARTICLE XXXIII.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

D'AVIGNON.

Dissertation sur les origines de Toulouse. 1. *vol.* 8°. *de* 70 *pages. A Avignon, chez Jean Louis Chambeau, Imprimeur-Libraire:* Et se vend *à Toulouse, chez Birosse, Libraire, à la Bible d'or. Et à Paris, chez Nion, Quai des Augustins.* 1764. Cette Dissertation est divisée en deux Parties : la premiere contient le détail des Monumens de Vieille-Toulouse, & la preuve qui atteste que le nom de cette Paroisse doit être retenu : dans la

feconde, on propofe des conjectures fur ces Monumens. Nous reviendrons à ces recherches curieufes de M. Audibert, Vicaire de Verfeil.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

Vie de Michel de l'Hôpital, Chancelier de France. 1 vol. in-8o. de 469 pages, en y comprenant la Table des Matieres. Prix 2 liv. 8 f. broché. A Londres, chez David Wilfon : Et fe vend *à Paris, chez de Bure Pere, Quai des Auguftins, à l'Image S. Paul.* 1764. Un attrait fecret nous porte vers la vertu; mais c'eft furtout après leur mort que les grands hommes fe rendent maîtres de nos cœurs & fe concilient notre admiration : il ne refte plus alors que le fouvenir de leurs belles actions; &

lorſqu'ils ont dépoſé les dépouilles de l'humanité, ils n'ont plus contre eux l'aſpect de ce qui les rendoit hommes comme les autres. Il n'eſt donc point douteux que le Public n'accueille favorablement l'Hiſtoire du Chancelier de l'Hôpital, dont nous nous occuperons au premier jour.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

De l'Imitation Théatrale : Eſſai tiré des Dialogues de Platon, par M. J.-J. Rouſſeau de Geneve. 1 *vol,* 8°. *de* 47 *pages. A Amſterdam, chez Marc-Michel Rey, Libraire.* 1764. Ce petit Ouvrage eſt une eſpèce d'extrait de divers endroits où Platon traite de l'Imitation Théatrale : nous en ferons inceſſamment une courte analyſe.

L'Eſprit

L'Esprit des Monarques Philosophes, MARC AURÉLE, JULIEN, STANISLAS & FRÉDERIC. 1 *vol. in*-12. *A Amsterdam :* Et se trouve *à Paris, chez Vincent, rue St. Severin.* 1764. Cet agréable & utile Ouvrage nous occupera incessamment.

*L'Incendie de la Foire Saint-Germain, & sa nouvelle construction. Poëme en quatre chants. Par M. De *** 1 vol. 8°. de 32 pages. A Amsterdam :* Et se trouve *à Paris, chez Langlois fils, Libraire, au bas de la rue de la Harpe, à la Couronne d'or.* 1764. Ce Poëme est alternativement burlesque & serieux : L'Auteur assure qu'il s'est amusé en le composant, & desire que l'on s'amuse aussi en le lisant : il proteste encore qu'il n'est point Versificateur de profession ; ceux qui liront sa production auront

bientôt décidé ſi cet aveu ne doit paſſer que pour une expreſſion de modeſtie.

DE LA HAYE.

Recueil de Lettres pour ſervir d'éclairciſſement à l'Hiſtoire Militaire du Regne de Louis XIV. Tomes 7e & 8e *A La Haye :* Et ſe trouve *à Paris, chez Antoine Boudet, Imprimeur du Roi, rue St. Jacques, à la Bible d'or.* 1764. Ces deux volumes termineront la collection de ces Lettres dont un grand nombre méritoieut bien d'être conſervées.

FRANCE.

DE ROUEN.

Pièces concernant l'opération de la Taille. Par Claude-Nicolas le Cat. A Rouen, de l'Imprimerie de

Laurent Dumesnil : Et se trouvent *à Paris, chez Didot le jeune, Quai des Augustins.* On connoit le mérite de l'Auteur qui ne peut que donner des vues très-lumiueuses sur son Art qu'il exerce depuis long-tems avec distinction.

DE PARIS.

Histoire du Bas-Empire, en commençant à Constantin le Grand. Par M. LE BEAU, Professeur Emérite en l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence au Collége Royal, Secrétaire ordinaire de Mgr. le Duc d'Orléans, & Secrétaire Perpétuel de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Tomes 7^e^ *&* 8^e^. *Prix de chaque volume relié, 3 liv. A Paris, chez Desaint & Saillant, rue St. Jean de Beauvais.* Nous donnerons l'analyse de ces deux volumes interessans par leur

objet & par la maniere dont il eſt développé.

Jean-Thomas Hérissant, Imprimeur du Cabinet du Roi, & acquéreur des fonds du ſieur Collombat, diſtribue un *Avis au Public touchant divers Ouvrages* qui ſe trouvent maintenant chez lui, & ſur leſquels il offre un *prix de faveur* pour un certain nombre d'exemplaires *juſqu'au premier Août prochain*. Ce ſont premierement, de Dom Pierre Guarin, Bénédictin, *Grammatica Hebraïca & Chaldaïca*, &c. 2 vol. *in*-4°. & *Lexicon Hebraïcum & Chaldæo-Biblicum*, &c. 2 vol. *in*-4°. Secondement, de Dom Prudent Maran, Bénédictin, *Divinitas Domini noſtri JeſuChriſti manifeſta in Scripturis & Traditione*, vol. *in-folio*, & *la Divinité de N. S. J. C prouvée contre les Hérétiques & les Deïſtes*, 3 vol. *in*-12. Troiſieme-

ment, de M. Hennequin, *Biblia ſacra Vulgatæ editionis, cum ſelectis annotationibus, ex optimis quibuſque Interpretibus.* 2 vol. *in-folio.* Cet Avis qui contient huit pages *in*-4°. bien remplies, eſt trop étendu pour que nous puiſſions l'inſérer ici en entier : nous en préſenterons ſeulement la ſubſtance.

Pour faire connoître l'utilité des ſavans Ouvrages de Dom Guarin, on fait d'abord remarquer ici combien *la connoiſſance de la Langue Hébraïque* intéreſſe *la Religion & la Littérature*, ſurtout dans un ſiécle qui voit paroître tous les jours des *Traductions de l'Ecriture* faites *ſur l'Hébreu.* On pourroit y ajouter *tant d'autres Ouvrages* que notre ſiécle a produits *ſur l'Ecriture*, & qui preſque tous, ainſi que ces Traductions, ont pour baſe *le Texte Hébreu.* Comment pourra-t-on apprécier le mérite de ces

Ouvrages, si l'on ignore la langue sur laquelle leurs Auteurs ont travaillé ? L'étude de cette langue ne doit point effrayer ceux qui aiment la Religion & les Lettres. La langue Hébraïque fort différente des autres, semble d'abord par cela même fort difficile : mais beaucoup plus simple que les autres, elle est à cet égard la plus facile. Entre les Auteurs qu'on peut prendre pour guides dans cette étude, *Dom Guarin* a toujours tenu un des premiers rangs, & il le méritoit par l'étendue de ses connoissances. Sa *Grammaire* & son *Dictionnaire* forment seuls une espèce de *Bibliothéque Hébraïque*, qui peut tenir lieu d'une multitude de volumes.

On donne ici une notice de ces deux Ouvrages. Si la Grammaire forme deux tomes, c'est qu'à ce qui concerne *la Grammaire proprement dite*, c'est-à-dire, les lettres,

les parties du discours & la syntaxe, Dom Guarin ajoute dans le second une *Rhétorique sacrée*, morceau très-intéressant qui fait connoître les beautés de l'Écriture sainte, beautés communément trop peu connues, trop peu remarquées. Ensuite il traite de la *Poësie des Hébreux*, de leurs *nombres*, *monnoies*, *poids*, *mesures*, *calendrier*, &c. Il y joint une *Grammaire Chaldaïque* pour ce qu'il y a de Chaldéen dans les Livres saints, & *six Tables* qui peuvent être fort utiles.

Le *Dictionnaire* renferme tout ce qu'il y a de meilleur dans les autres; & l'ordre que l'Auteur y met est très-commode. Il y insere les *noms propres* même, & prend soin d'en marquer les étymologies les plus naturelles.

Ces deux Ouvrages sont ici présentés comme renfermant foncièrement un excellent *Commentaire*

ſur toute la Bible. Pour juſtifier cette idée, on donne un *Eſſai* qui contient le précis de ce que ces deux Ouvrages fourniſſent *ſur le premier Verſet du Pſaume I.* Nous avons vu cet Eſſai conduit dans le même goût *juſqu'à la fin de ce Pſaume ;* & nous pouvons aſſurer qu'il ſeroit poſſible de le continuer ſur tout le Pſautier, ſur toute la Bible Hébraïque, en ſorte qu'on auroit un *Commentaire littéral ſur tous les Livres de l'Ancien Teſtament écrits en Hébreu ou en Chaldéen*, qui ne feroit preſque *tiré* que *des deux Ouvrages de Dom Guarin.* C'eſt une idée, ou ſi l'on veut un projet qui pourroit ſe réaliſer, ſi les Ouvrages ſavans ſur l'Ecriture Sainte trouvoient aſſez de débit pour engager les Libraires à les imprimer Les deux Ouvrages que l'on propoſe aujourd'hui, & qui ont couté beaucoup de frais pour l'impreſſion, étoient

du prix de *ſoixante & quatre livres* en feuilles, le Libraire offre d'en délivrer juſqu'au premier Août *cent cinquante exemplaires* au prix de *vingt-quatre livres* en feuilles, c'eſt-à-dire, *douze livres* pour les deux volumes de la Grammaire, & *douze livres* pour les deux volumes du Dictionnaire, ces deux Ouvrages pouvant ſe vendre ſéparément.

Nous excéderions nos bornes, ſi nous voulions donner un ſemblable Précis de l'avis qui concerne les trois autres Ouvrages: on peut aiſément ſe le procurer; nous dirons ſeulement que juſqu'au premier Août le Libraire offre *cent exemplaires* de l'Ouvrage de Dom Maran intitulé, *Divinitas D. N. J C. manifeſta*, &c. au prix de *ſix livres* en feuilles, au lieu de *douze livres*. Cet Ouvrage qui doit ſa publication au zéle de M. le Chancelier

d'Agueſſeau, eſt rempli d'érudition. *

Trois cents exemplaires du Livre du même Auteur intitulé, *La Divinité de N. S. J. C.* prouvée, &c. le Libraire les propoſe au prix de *trois livres*, au lieu de *ſix livres*. Ce n'eſt pas une ſimple Traducduction du précédent ; c'eſt un Ouvrage neuf où l'Auteur a fait uſage du précédent, mais en ſe mettant plus à la portée du commun des Lecteurs, & traitant même pluſieurs points qui ne ſont pas dans le précédent.

La *Bible de M. Hennequin*, recommandable par la préciſion & la netteté du commentaire qui

* Nous fimes connoître cet Ouvrage dans le tems qu'il fut publié par deux Extraits aſſez étendus ; on pourroit relire nos Mémoires de l'année 1748, mois d'Août, pag. 1572, & de Septembre 2e vol. pag. 1941 & ſuiv.

s'y trouve, est en quelque sorte un *abrégé de celle de M. Duhamel.* Le Libraire en présente *cent exemplaires* au prix de *huit livres* en feuilles au lieu de *seize livres.*

Nouvelle Méthode latine de M. DE LAUNAY *en quatre vol. in-8°. si facile, qu'elle est à la portée d'un enfant de cinq à six ans qui sait lire*, &c. On sait que ces quatre volumes ont été proposés par souscription moyennant 12 liv.; que cette souscription a été remplie, & que les volumes ont été fournis aux souscripteurs. L'Auteur n'avoit pu donner dans ces quatre premiers volumes que les deux premiers livres de PHÈDRE & la premiere satire de PERSE, à cause de la forme de ce travail. Il assure que depuis deux ans on demande avec instance la continuation de cet Ouvrage, sur les trois derniers livres de PHÈDRE,

& ſur les cinq dernieres ſatires de PERSE ; c'eſt pour adhérer à ces ſollicitations qu'il vient de diſtribuer depuis quelques jours *un Proſpectus* qui propoſe cette continuation, auſſi en 4 vol. *in*-8°. & par ſouſcription.

On aura par ce moyen tout PHÉDRE & tout PERSE accommodés au nouveau ſyſtême ; ce qui formera un ouvrage conſidérable & dont nous avons ſpécifié l'utilité.

On donnera *douze livres* pour ces quatre derniers volumes en un ſeul payement, pour éviter les embarras qu'ont occaſionné les différens payemens de la premiere ſouſcription. Quand cette ſeconde ſera fermée, c'eſt-à-dire, lorſque le premier volume paroîtra, ce qui ſera dans peu, ces quatre volumes ſeront payés 18 liv. comme les premiers par ceux qui n'auront pas ſouſcrit. *On délivrera les reconnoiſſances de ſouſcription à*

Paris, chez Pankouke, rue & près la Comédie Françoise, & chez l'Auteur, dans le Cloître de Saint-Germain de l'Auxerrois.

Fables de la Fontaine, gravées en taille douce : les Figures par le sieur Fessard, Graveur du Roi & de sa Bibliothéque ; le Discours par le sieur Monthulay, proposées par souscription. Cet Ouvrage immortel va s'animer de nouveau entre les mains du sieur Fessard & des sieurs Loutherbourg, Monnet & le Prince, que le premier s'est associés pour cette entreprise. Leur touche délicate répandra sans doute le plus vif intérêt sur les figures, les animaux & les sites de paysages dont est susceptible un Ouvrage riant de 250 sujets, & d'environ 500 Fleurons & Culs-de-Lampes. On offre aux amateurs la satisfaction de voir les prémices de ce travail avant de souf-

crire. L'Ouvrage entier contiendra quatre volumes du même format que la derniere Edition des Contes de la Fontaine. En souscrivant on payera 12 liv. pour les plus belles épreuves sur beau papier de Hollande; l'on recevra sans rien débourser le 1^er^ vol. au premier Juillet 1764. On donnera 12 liv. en recevant le 2^e^ vol. qui paroîtra au premier Janvier 1765. Le 3^e^ sera rendu public au premier Juillet 1765; le 4^e^ au premier Janvier 1766 : pour chacun de ces deux derniers volumes, on payera encore 12 liv. ce qui fera en tout 48 liv. Pour l'édition en beau papier de France, on donnera 9 liv. en recevant chaque volume, ce qui fera 36 liv. On souscrit depuis le premier Janvier dernier, & l'on voit le commencement de l'Ouvrage, chez M. Leviés, Graveur & Marchand d'Estampes, rue St. André des Arts, vis-à-vis l'Hôtel

de Châteauvieux ; chez M. Topin, Marchand d'Eſtampes, rue de Buſſy, au coin de celle de Bourbon-le-Château ; chez Laurent Prault, Libraire, Quai des Auguſtins, au coin de la rue Giſt-le-cœur ; & chez Bertaut, rue Saint-Antoine, près la rue Coûture-Sainte-Catherine.

Traitemens des Maladies internes & externes, traduits du Latin de M. Lazerme, Conſeiller du Roi, Profeſſeur de Médecine de la Faculté de Montpellier, avec les Formules en latin & en françois, augmentés d'un Traité des Maladies Vénériennes ; Par M. Didier des Marets, *Médécin de la même Faculté. Seconde Edition, revue & corrigée. A Paris, chez L. C. d'Houry, Imprimeur-Libraire de Mgr. le Duc d'Orléans, rue de la Vieille Bouclerie* 1764. 2 *vol. in-*12. L'Auteur enviſageant l'énorme diſtance de

la théorie à la pratique, ſurtout en Médecine, s'eſt propoſé pour but d'aider les jeunes Médecins à franchir cet intervalle, & de leur donner un Manuel de Thérapeutique. Le nom du Maître doit engager les Eleves à méditer ſon Ouvrage.

Eſſai ſur les différentes eſpèces de Fiévres, avec des Diſſertations ſur les Fiévres lentes, nerveuſes, putrides, peſtilentielles & pourprées; ſur la petite Vérole; ſur les Pleuréſies & les Péripneumonies. Par Jean Huxham, *Docteur en Médecine, & Membre de la Société Royale de Londres.* On y a joint deux autres Eſſais; l'un ſur la maniere de nourrir & d'élever les enfans depuis leur naiſſance juſqu'à l'âge de trois ans; l'autre ſur leurs différentes maladies: Et un Appendice contenant une méthode pour garantir les Mariniers des

maladies dans les voyages de long cours : Nouvelle Edition, augmentée de trois Ouvrages du même Auteur ; le premier, ſur les maux de Gorge avec ulcéres malins ; le ſecond, ſur l'Antimoine ; le troiſieme, ſur une Colique épidémique. *A Paris, chez le même d'Houry, Imprimeur-Libraire.* 1. *vol. in-12. de plus de 600 pages.* Nous ferons connoître quelques endroits de cet Eſſai, qui nous ont paru traités avec la plus grande étendue de connoiſſances.

Familles des Plantes ; Par M. Adanſon, *de l'Académie des Sciences, de la Société Royale de Londres, Cenſeur Royal :* 2 *vol.* 8°. *A Paris, chez Vincent, Imprimeur-Libraire de Mgr. le Comte de Provence, rue St. Severin.* 1763. Nous ferons bientôt connoître cet

Ouvrage d'une maniere plus particuliere.

Second Catalogue de Cartes qu'on trouve chez le sieur Julien, extrait de celui que nous avons déja annoncé, & qui est intitulé ; nouveau Catalogue de Cartes Géographiques & Topographiques ; Plans de Villes, Siéges & Batailles ; Cartes Marines, Cartes Astronomiques & de Géographie ancienne ; Cartes & Plans de plusieurs feuilles avec leur grandeur ; divers Atlas, Mémoires ou Analyses de Cartes ; Traités de Géographies, Globes & Spheres, &c. divisé en deux Parties. *Ce second Catalogue se distribue gratis, chez le sieur Julien, à l'Hôtel de Soubise.* Nous avons déja dit ce que nous pensons sur la riche Collection Géographique de M. Julien.

Antonii de Haen, Consiliarii

& Archiatri S. C. R. A. Majestatis, nec non Medicinæ Practicæ in Universitate Vindobonensi Professoris, Ratio Medendi in Nosocomio Practico. Tomus tertius, Partes VI & VII. complectens. Parisiis, apud P.-F. Didot juniorem, Bibliopolam, ad ripam Augustianorum, &c. 1764. Prix 2 liv. 10 sols rélié. En rendant compte de ce troisieme volume, nous rappellerons les deux premiers.

Formules de Médecine, latines & françoises, pour le grand Hôtel-Dieu de Lyon, utiles aux Hôpitaux des Villes & des Armées; aux jeunes Médecins, Chirurgiens & Apothicaires; aux personnes charitables & aux habitans de la campagne. Par Pierre Garnier: *Nouvelle Edition, revue, corrigée & considérablement augmentée; Par* M. L. Garnier, *Médecin ordinaire du Roi, Docteur en Méde-*

cine de l'Université de Montpellier, Doyen du Collége des Médecins de Lyon, Ancien Médecin de l'Hôtel-Dieu, & Associé honoraire de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de la même ville. 1 vol. in-12. Prix 2 liv. 10 sols relié. A Paris, chez Didot le jeune, Quai des Augustins, à St. Augustin. 1764. A la fin du siécle dernier, Charles Spon dressa une Pharmacopée de Lyon que le Collége des Médécins de cette ville fit publier sous ce titre : *Pharmacopæa Lugdunensis Reformata, mandato & curâ inclyti Collegii Medicorum Lugdunensium.* 4°. *Lugduni Gallorum.* 1674. Cette Pharmacopée n'étoit qu'une compilation informe de divers remedes pris çà & là chez différens Auteurs : ce n'étoit pas tant par l'ordre qu'elle péchoit, mais par le choix des préparations pharmaceutiques. Elle prit une nouvelle forme entre les mains

de Pierre Garnier, Médecin du grand Hôtel-Dieu de Lyon qui la rectifia après 20 ans de pratique. Il avoit dessein de publier quelques réflexions sur l'usage & l'effet de chacune de ces formules; mais le tems sans doute lui manqua. M. Garnier son fils, qui a remis ces formules dans l'état où on les publie, a ajouté ses remarques dans les endroits où il les a jugées nécessaires, & les a rendues propres aux maîtres de l'art & aux gens de la campagne. Les Editions multipliées de cette Pharmacopée en prouvent l'utilité.

Les Saisons & les Jours, Poëmes de différens Auteurs. 1764. On a rassemblé dans ce Recueil les quatre saisons, par M. de B**; le Printems, l'Automne & l'Hyver, par M. Bernard; les quatre Par-

ties du jour *ou* le Palais des heures, par M. de B**; la Description poëtique du Matin, par *le même*; le Matin & le Soir, par M. de Saint-Lambert.

Il paroît une nouvelle Edition corrigée & augmentée des *Contes Moraux* de M. Marmontel, suivis d'une Apologie du Théâtre. A La Haye. 1764.

Faute à corriger dans le Journal de Février 1764

Pag. 423, *ligne* derniere, l'attraction vers la terre, *lisez* l'attraction vers la terre, & l'attraction vers le soleil.

TABLE

DES ARTICLES

Du Journal de Mars 1764.

ARTICLE XXVI. *Dissertation sur la Pologne*, pag. 581
ART. XXVII. *Harmonie des Pseaumes & de l'Evangile*, ou *Traduction des Pseaumes & des Cantiques de l'Eglise*, &c. Ouvrage posthume de M. Pluche, 618
ART. XXVIII. *Instructions familieres en forme d'Entretiens sur les principaux objets qui concernent la Culture des terres*, &c. *avec deux Mémoires sur les Bois*; *Par* M. Thierriat, 647
ART. XXIX. *Histoire des Philosophes modernes*, &c. *Par* M. Saverien. Tom. IV. 668
ART. XXX. *Recueil d'Antiquités Egyptiennes, Grecques, Ro-*

maines & Gauloises. Tomes IV & V. 682

ART. XXXI. *Reflexions sur la Théorie & la Pratique de l'Education, contre les Principes de* M. Rousseau; *Par le P.* Gerdil, 708

ART. XXXII. *Histoire d'Irlande, ancienne & moderne; Par M.* Mac-Géoghegan. Tomes II & III. 723

ART. XXXIII. Nouvelles Littéraires. 742.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 1er. Mars 1764.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0276